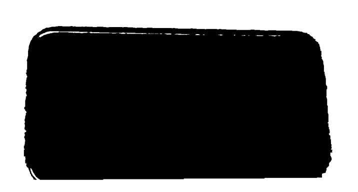
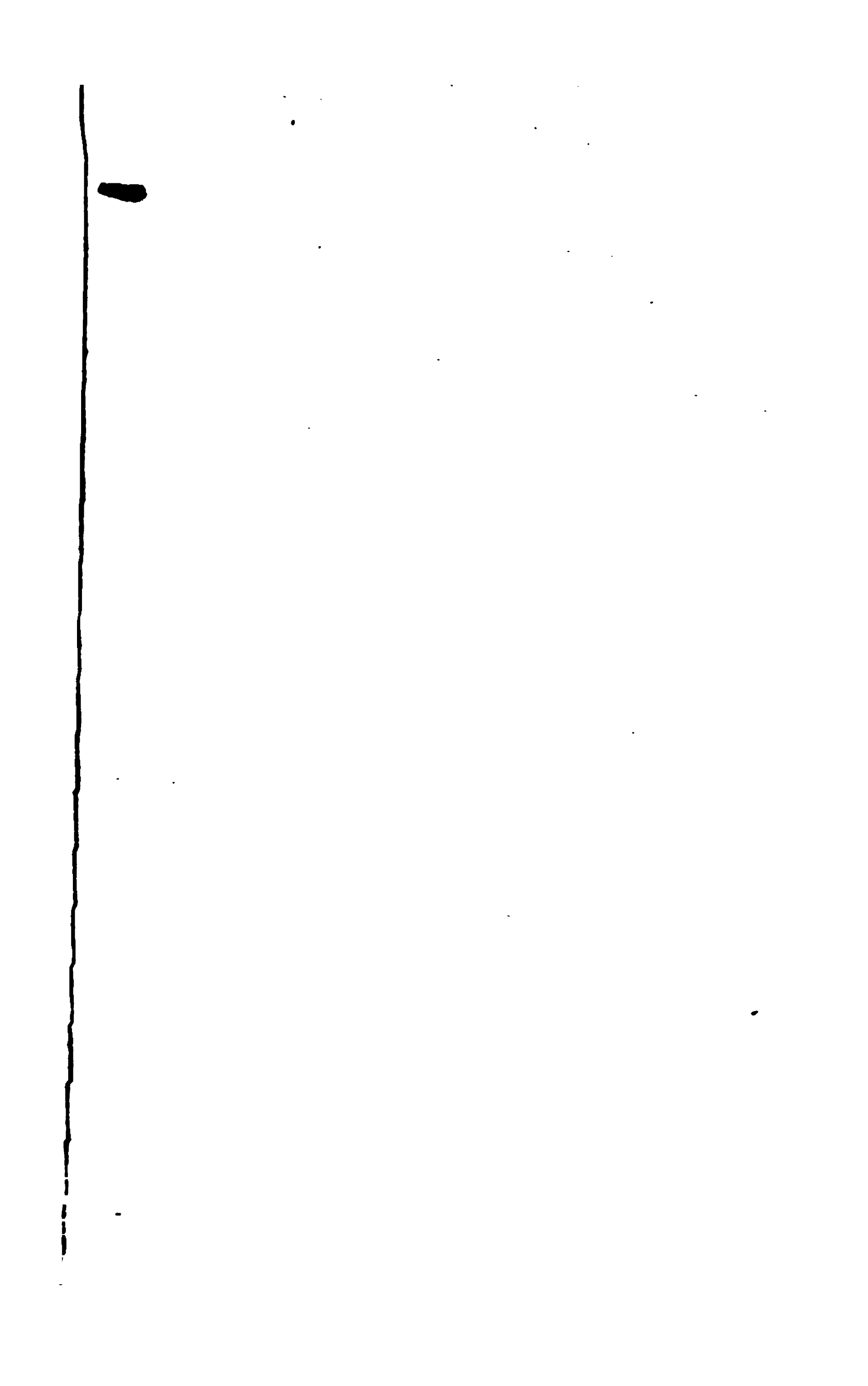






HAÏTI

OU LA

RÉPUBLIQUE NOIRE

PAR

SIR SPENSER ST JOHN

CHEVALIER-COMMANDEUR DE L'ORDRE DE SAINT-MICHEL ET SAINT-GEORGES
ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE ET MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE A MEXICO
ANCIEN MINISTRE RÉSIDENT ET CONSUL GÉNÉRAL A HAÏTI

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR

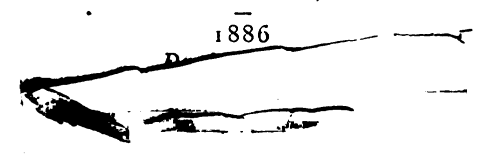
J. WEST
Capitaine de frégate en retraite

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ D'UNE CARTE



PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1886

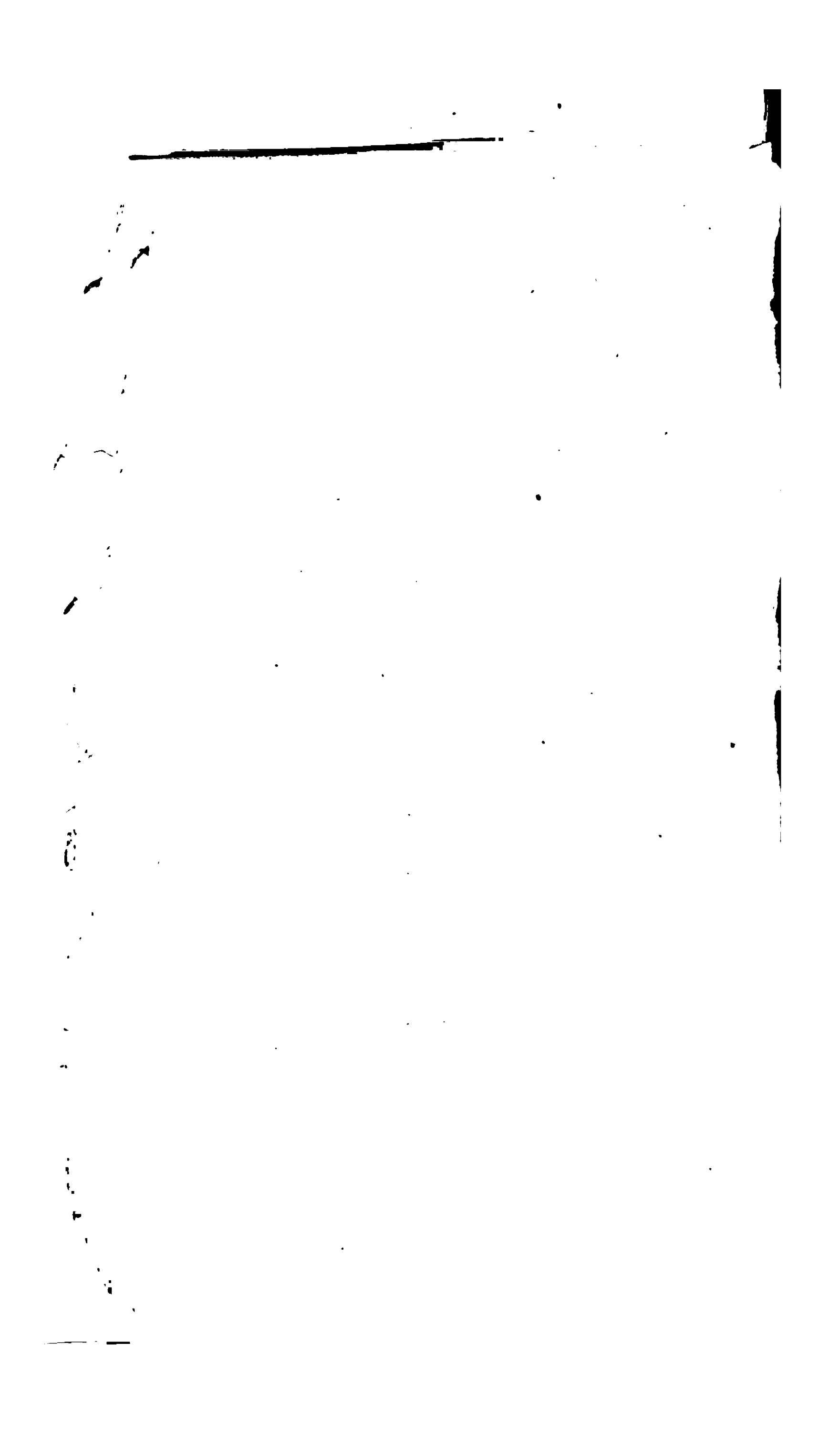




HAÏTI

OU LA

RÉPUBLIQUE NOIRE



HAÏTI

OU LA

RÉPUBLIQUE NOIRE

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en avril 1886.

PARIS — TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

HAÏTI

OU LA

RÉPUBLIQUE NOIRE

PAR

SIR SPENSER ST JOHN

CHEVALIER-COMMANDEUR DE L'ORDRE DE SAINT-MICHEL ET SAINT-GEORGES
ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE ET MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE A MEXICO
ANCIEN MINISTRE RÉSIDENT ET CONSUL GÉNÉRAL A HAÏTI

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR

J. WEST
Capitaine de frégate en retraite

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ D'UNE CARTE



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1886

AVANT-PROPOS

Ce livre est l'œuvre d'un Anglais protestant ; si le lecteur de la traduction veut bien ne pas le perdre de vue, il comprendra mieux certaines appréciations qui, autrement, pourraient lui causer quelque étonnement. Nos voisins d'outre-Manche et nous ne saurions juger absolument de la même façon des faits de politique, de colonisation et de religion.

Nous n'avons pas cru, bien au contraire, que ce fût une raison suffisante pour ne pas soumettre au public français un ouvrage qui dépeint si bien le triste état où se trouve réduite notre ancienne colonie, jadis opulente et prospère. Nous espérons que ce ne sera pas sans intérêt que l'on suivra les diverses phases de cette décadence, produit

des haines de classes et des luttes incessantes qui en ont été la conséquence, et qui ont, trop souvent, fait tomber le pouvoir dans des mains mal préparées à l'exercer.

On verra aussi, avec satisfaction, de quels puissants moyens de relèvement disposera Haïti, quand noirs et mulâtres, mettant de côté les intérêts particuliers des partis, vivront dans la concorde et accueilleront les étrangers avec une bienveillance dont leur pays ressentirait bientôt les heureux résultats. La France applaudirait à ce mouvement, qu'elle suivrait certainement avec la plus sympathique attention.

LES ÉDITEURS ET LE TRADUCTEUR.

Paris, février 1886.

PRÉFACE

POUR L'ÉDITION FRANÇAISE

L'attention que l'édition anglaise de cet ouvrage a attirée sur l'ancienne colonie française de Saint-Domingue, m'a décidé à le publier dans une langue comprise par tous les habitants d'Haïti (1). Je voudrais les convaincre que je ne l'ai pas écrit dans un esprit de dénigrement. Je l'ai fait dans l'espoir que les classes supérieures voudront, un jour, entreprendre une épuration radicale.

La manière dont mon livre a été accueilli dans la République noire fortifie en moi cet espoir. Il a provoqué tout d'abord une explosion d'injures, venant d'une certaine partie de la presse, dirigée par des échappés des prisons coloniales françaises, dont l'ignominie trouve un refuge à Haïti. Il n'en a pas été de même parmi les gens de la classe élevée. Des citoyens, dont l'opinion m'est précieuse, ont reconnu que j'ai dit « la dure vérité, mais la vérité ». La seule chose dont

(1) Le français est resté la langue nationale d'Haïti. L'auteur en fait de nombreuses citations dans le cours de son livre; nous les avons signalées par l'emploi des caractères italiques.

(*Note du traducteur.*)

ils se soient plaints, c'est que je l'aie publié après avoir entretenu avec eux de longs et affectueux rapports. N'étais-je pas, pourtant, dans mon droit en le faisant puisque j'étais bien informé, et que, disant toute la vérité, je ne disais que la vérité ?

Je n'ai, d'ailleurs, guère à craindre d'avoir blessé la susceptibilité de mes vieux amis et de mes ancienne connaissances, car bien peu vivent encore. Quelques uns sont morts naturellement, d'autres ont été exilés mais le plus grand nombre a péri en défendant un noble cause, ou est tombé victime des exécution militaires ordonnées par une odieuse tyrannie.

Ainsi qu'un fameux maréchal espagnol, le génér Salomon, à son lit de mort, n'aura à pardonner qu' bien peu d'ennemis, car presque tous auront quitté monde avant lui.

Londres, octobre 1885.

INTRODUCTION

Un représentant de l'Espagne, qui résidait en même temps que moi à Port-au-Prince, me disait un jour : « Mon ami, si, dans cinquante ans, nous revenions à Haïti, nous verrions les négresses faisant cuire leurs bananes sur l'emplacement de ces magasins. » Le jugement était sévère ; mais ce qui s'est passé sous nos yeux, pendant l'administration des noirs, rend très-probable a réalisation de cette prévision, à moins qu'il ne surgisse une influence éminemment civilisatrice. En fait, les négresses font déjà cuire leurs bananes sur les ruines des plus belles maisons de la capitale. Je connais le pays depuis près de vingt ans, et je suis convaincu qu'il marche vers une décadence rapide. La révolution de 1843, qui a renversé le président Boyer, a commencé une ère de troubles qui durent encore, et qui ont rejeté Haïti au dernier rang des nations civilisées.

Sous la présidence de Salnave, la longue guerre civile, qui a duré de 1867 à 1869, a ruiné une grande partie des propriétés et a tellement diminué la sécurité des districts ruraux, que les gens policés se sont réunis dans les villes, abandonnant les campagnes aux

partisans du culte des fétiches et du cannibalisme. Des villes entières ont été détruites par le feu, et l'on trouverait difficilement, dans les principaux quartiers de Port-au-Prince, des maisons construites avant 1860. Naturellement, les fortunes aussi ont souffert dans de grandes proportions.

A mon arrivée, en janvier 1863, la capitale possédait quelques monuments publics importants. Le Palais n'avait aucune valeur architecturale, mais c'était un édifice vaste, commode et bien approprié au climat; il y avait aussi le Sénat, la Chambre des représentants, quelques ministères et un joli petit théâtre : aucun de ces monuments n'existe plus.

Pétionville, ou La Coupe, résidence d'été, où les habitants de Port-au-Prince allaient, pendant les grandes chaleurs, refaire leur santé et mener la vie de campagne, a été complétement détruite en 1868. Rien ne l'a remplacée, car la détresse est trop grande pour que l'on puisse songer à la reconstruire.

D'autre part, la société s'est complétement modifiée. En 1863, je voyais aux bals du Palais une centaine de familles de toutes nuances, bien vêtues, et ayant toutes les apparences de la prospérité; actuellement, les dissensions politiques ne permettraient pas de telles réunions, même s'il existait en ville un local capable de les recevoir. La pauvreté, d'ailleurs, a plus ou moins appesanti sa lourde main sur tous, à Port-au-Prince comme ailleurs.

Dans les plaines, l'agriculture elle-même a décliné et les propriétés rapportent beaucoup moins qu'autrefois, bien qu'elles produisent principalement le

rhum, avec lequel les couches inférieures et barbares de la population s'enivrent et s'abrutissent.

Les troubles incessants ont fait éprouver des pertes considérables aux étrangers, qui ont quitté le pays en emportant leurs capitaux. La partie la meilleure des gens de couleur les a suivis, afin d'éviter le sort qui lui était réservé par ceux qui avaient déjà massacré les plus éminents d'entre eux.

En réalité, l'élément mulâtre, qui représente la civilisation à Haïti, perd chaque jour en nombre et en importance, par suite des guerres civiles. Joints à cette première cause, les mariages croisés tendent à ramener rapidement la race au type le plus nombreux; de sorte que, dans peu d'années, la prédominance des noirs deviendra encore plus considérable. Encourager les blancs à s'établir dans le pays eût été la seule chose qui aurait pu sauver les mulâtres : ceux-ci y ont toujours aveuglément résisté.

La population a une tendance manifeste à rétrograder vers l'état de peuplade africaine, malgré le voisinage des pays civilisés qui entourent Haïti. Naturellement, il est impossible de prédire quel sera l'effet de toutes les influences qui agitent le monde, et qui permettent de pronostiquer des changements considérables. Nous entrons dans une période de grandes découvertes qui pourront modifier bien des choses, mais non la nature de l'homme.

La masse des nègres haïtiens habite les districts ruraux, qui sont très-rarement visités par des gens civilisés; il n'y a que bien peu de prêtres pour leur enseigner la vraie religion, et il ne réside parmi eux au-

cune autorité capable de les empêcher de prendre part aux cérémonies barbares du fétichisme.

En dépeignant les noirs et les mulâtres tels que je les ai vus, pendant que je résidais parmi eux, je crains de passer pour un juge rigoureux. Telle n'est pourtant pas mon intention. Disciple de sir James Brookes, qui n'admettait aucun préjugé de couleur, je ne me rappelle pas avoir jamais montré de répulsion à mon prochain, à cause de la nuance de sa peau. J'ai passé près de trente-cinq ans parmi des gens de couleur de diverses races, sans éprouver la moindre répugnance, et j'ai vécu pendant douze ans en termes familiers et affectueux avec des Haïtiens de tous rangs et de toutes nuances. Mes hôtes les plus ordinaires, et non les moins honorés, ont même été des noirs et des gens de couleur.

Je suis exempt de tout préjugé de race. Donc, si je dépeins les habitants de ce pays sous des couleurs peu avantageuses, c'est que j'ai la profonde conviction qu'on doit représenter les hommes tels qu'ils sont, et non tels que l'on voudrait qu'ils fussent. Les gens dans l'intimité desquels je vivais n'étaient certes pas exempts de bien des défauts, que j'ai dû censurer en décrivant les diverses classes de la population : cependant, je crois qu'ils les avaient à un moindre degré si, toutefois, ma réelle affection pour eux ne me les a pas montrés sous un aspect trop favorable.

Le chapitre le plus difficile à écrire était celui qui concerne le culte du Vaudoux et le cannibalisme. J'ai essayé de ne pas trop en assombrir les couleurs, et je suis persuadé qu'aucun de ceux qui connaissent le

pays ne me taxera d'exagération. Si j'avais écouté le témoignage de résidents très-compétents, j'aurais décrit des cérémonies où s'accomplissent de nombreux sacrifices humains.

J'ai puisé mes documents à des sources indigènes, et les faits que j'ai rapportés sont tirés de documents officiels ou d'informations émanant d'officiers dignes de foi, d'honorables résidents étrangers ou de membres du corps diplomatique.

On pourrait insinuer que je raconte des faits déjà anciens. Il n'en est rien; pour le cannibalisme, par exemple, je sais de la façon la plus certaine qu'il est plus répandu que jamais. Un gouvernement noir ne saurait lui faire une opposition vigoureuse, parce que son pouvoir est fondé sur l'affection des masses ignorantes et profondément attachées au culte des fétiches.

« *On se plaint beaucoup de ce que le Vaudoux a reparu grandiose et sérieux* », écrivait dernièrement un auteur haïtien. Le président Boisrond-Canal avait interdit, par décret, les danses des fétiches; mais ce décret ayant été abrogé depuis, on a vu des officiers d'un rang élevé assister aux réunions et applaudir aux excès les plus frénétiques.

Le général Salomon, actuellement au pouvoir, a passé dix-huit ans en Europe et a épousé, en France, une femme blanche : il est très au courant de la civilisation. Lors de son avénement, il possédait sans doute assez d'influence pour essayer de réprimer les manifestations de ce culte barbare; mais le sort de ses prédécesseurs, qui avaient tenté de combattre le mal,

n'était pas encourageant. Quelques-uns pouvaient donc espérer qu'il lutterait avec résolution ; mais le plus grand nombre doutait, je ne dirai pas de son courage, mais de sa volonté d'entreprendre cette tâche. Je crains, malheureusement, que ces derniers l'aient bien jugé.

Si, quelque jour, on publie tous les documents qui existent sur ce sujet, on verra que le chapitre sur le culte du Vaudoux et le cannibalisme n'est qu'un pâle reflet de la réalité.

En ce qui concerne l'histoire du pays, il ne manque pas de matériaux, pour en faire une très-complète ; en général, je crois qu'elle ne serait pas très-intéressante pour le lecteur. Il n'y trouverait qu'une suite de complots et de révolutions, suivis d'exécutions militaires.

Une guerre destructive et ruineuse avec Saint-Domingue, ainsi que les discordes intestines qui ont marqué la présidence du général Salnave, ont encore plus contribué à tarir les richesses du pays qu'une longue série d'actes de mauvaise administration. Le peuple ignorant appelé aux armes par les différents partis, a quitté ses travaux et pris des habitudes de paresse et de rapines, qu'il a conservées depuis. Les pertes matérielles, occasionnées par la destruction des plus belles plantations et par les incendies de villes et de villages, n'ont jamais pu être complétement réparées.

Après la chute du président Geffrard, en 1867, la ruine du pays n'a fait que s'accentuer davantage. Sous la présidence calme de Nissage-Saget, la réaction a été énergique, mais, avec le général Domingue, le temps

perdu a été promptement regagné. Les sectateurs du Vaudoux au pouvoir n'eussent pas agi autrement; son administration a été une des pires, sinon la pire, qu'ait jamais subies le pays.

J'ai résumé l'histoire d'Haïti jusqu'à la chute du président Boisrond-Canal en 1879, mais je ne m'occuperai pas du gouvernement actuel. Je dirai pourtant que le général Salomon qui le préside est l'ennemi acharné des gens de couleur, et qu'il passe pour avoir été le principal conseiller de l'empereur Soulouque, lors de ses mesures les plus désastreuses. Le pays est tombé, dit-on, dans la plus profonde des misères. La guerre civile, qui sévissait encore, d'après les dernières nouvelles (janvier 1884), était marquée par des excès de sauvagerie, comme il n'en avait pas encore été commis, et les autorités noires ne reculaient devant rien pour arriver à leur but, c'est-à-dire à la destruction de toute la classe supérieure des mulâtres. Ils ne s'occupent pas des autres, car ils disent que « *mulatte pauvre, li nègue* ».

Quelques mots, maintenant, sur les origines de ce livre. En 1867, j'habitais la campagne, auprès de Port-au-Prince; pour utiliser mes loisirs, j'en réunissais les matériaux et j'en ébauchais les principaux chapitres. Je fus interrompu par la guerre civile, et ce ne fut qu'après mon départ que j'ai pu achever mon travail. Peut-être était-ce l'effet du temps; mais, en relisant les premières pages telles que je les avais primitivement écrites, je craignis d'avoir été trop sévère dans mes jugements, et j'en adoucis l'expression. Une nouvelle résidence de sept ans me mit à même d'ap-

profondir davantage mon sujet et d'éviter les condamnations excessives (1).

Je n'ai pas essayé de décrire l'état actuel de Saint-Domingue, qui est en progrès, d'après mes derniers renseignements. Les Dominicains n'ont aucun préjugé de couleur et accueillent très-bien les étrangers qui veulent contribuer au développement des richesses de leur pays. De nombreuses plantations de sucre ont déjà été remises en activité, ainsi que quelques fabriques de teintures, et l'on a repris l'exploitation d'anciennes mines d'or. La culture du tabac y est très-prospère, et les bras seuls font défaut pour mettre la production en état de satisfaire à la demande. J'ai même entendu dire que l'on avait commencé la construction d'un chemin de fer, traversant la magnifique plaine qui s'étend de la baie de Samana presque jusqu'à la frontière d'Haïti.

Après avoir écrit le chapitre sur le culte du Vaudoux, mon attention fut attirée sur un article paru dans le *Vanity Fair* du 13 août 1881, par une réplique publiée dans un journal haïtien. Il était certainement dû à la plume d'un officier de marine ou d'un voyageur se rendant aux Indes occidentales, dont les observations avaient été recueillies et notées avec soin. Peut être avait-il montré trop de disposition à croire tout ce qu'on lui racontait, car il affirmait qu'un

(1) NOTA. — Un grand nombre des faits contenus dans cet ouvrage ont été publiés dans des journaux français, anglais ou américains : aucun n'a été contesté, et le peu de Haïtiens vivant à l'étranger, qui en ont eu connaissance, ont dû, avec douleur, en reconnaître l'exactitude.

Haïtien lui avait dit, comme la chose du monde la plus naturelle, qu'il avait mangé des rognons d'un enfant, et que c'était un mets des plus délicats. Or, aucun Haïtien ne consentirait à avouer sérieusement qu'il a mangé de la chair humaine. Il est probable qu'amusé de l'ardeur qu'il déployait dans son enquête, un de ses interlocuteurs aura voulu voir jusqu'où l'étranger pousserait la crédulité, et qu'il s'en sera diverti. Le cannibalisme est la seule chose dont les gens du pays se montrent tout à fait honteux.

Dans l'article, il était question de poisons végétaux et de leurs antidotes, de sages-femmes frappant de mort apparente des enfants nouveau-nés, afin de pouvoir les déterrer et les rappeler à la vie, pour les tuer et les manger. Il rapportait aussi les faits suivants : En mars 1879, on avait surpris deux personnes, dont une sage-femme, qui mangeaient une petite fille, qu'elles s'étaient procurée comme je viens de le dire, et l'on avait découvert un Haïtien de la société qui faisait, avec sa famille, un repas du même genre. Dans le premier cas, les criminels avaient été condamnés à six semaines de prison ; dans le second, à un mois. La légèreté de ces punitions n'était due qu'à la crainte inspirée par les prêtres du Vaudoux. (Je dois dire qu'il n'est jamais parvenu à ma connaissance qu'un Haïtien de la classe élevée se soit livré à des actes de cannibalisme.) — En janvier 1881, huit personnes avaient été trouvées mangeant des débris humains, qu'elles avaient déterrés. — Un médecin anglais avait parfaitement reconnu, sur le marché de Port-au-Prince, le col et les épaules d'un être humain. — En février

1881, on avait vendu à un navire un baril de soi-disant porc, dans lequel on avait reconnu de la chair humaine, et particulièrement des doigts et des ongles. — Un mulâtre, pasteur anglican, avait raconté qu'à la suite d'une fête où l'on avait pratiqué tous les rites du Vaudoux, on avait vendu à sa femme, sur le marché du Cap-Haïtien, de la chair humaine pour du porc. — Dans la même ville, quatre personnes avaient déterré des corps pour les manger. — En arrivant à Jacmel, l'auteur de l'article avait vu quatre hommes enfermés dans la prison pour un fait de même nature, et avait appris qu'on venait d'en surprendre un autre qui mangeait un enfant. — Neuf mille personnes s'étaient réunies à Noël, auprès de cette ville, pour célébrer les cérémonies du Vaudoux. — Aux Cayes, un enfant anglais avait été enlevé à ses parents, et, comme on poursuivait les voleurs, ceux-ci l'avaient tué et jeté dans un puits.

Tels sont les faits que racontait le *Vanity Fair* : presque tous sont probables. S'ils sont vrais, c'est que le culte du Vaudoux et le cannibalisme se pratiquent d'une façon bien plus ouverte qu'autrefois, ce qui prouverait le peu d'efforts que peut ou que veut faire un gouvernement noir pour les réprimer. Pendant ma longue carrière à Haïti, je n'avais jamais entendu parler de cadavres déterrés et mangés (1).

(1) L'article du *Vanity Fair* était composé d'extraits de l'ouvrage intitulé : *Sport travel and adventures,* dans lequel le capitaine Kennedy, commandant le navire de Sa Majesté *Druid,* rend compte de son séjour à Haïti, et donne les renseignements qu'il a pu se procurer sur le Vaudoux et le cannibalisme.

Cet article avait provoqué dans le numéro du 1er octobre 1881 du journal *l'Œil,* publié à Port-au-Prince, une réponse qui niait tout, même l'existence du culte du Vaudoux et de ses prêtres. Le journaliste y déployait beaucoup d'énergie pour défendre une mauvaise cause. L'éditeur, autrefois un des plus actifs partisans de Salnave, dont les rapports avec le Vaudoux étaient bien connus, avait certainement inspiré cette réponse (1).

En général, c'est avec un vif sentiment d'irritation que les Haïtiens accueillent toute publication qui fait allusion aux institutions particulières de leur pays.

Mexico, janvier 1884.

(1) Depuis le règne de Soulouque, le gouvernement a toujours entretenu à sa solde des écrivains chargés de présenter sous des couleurs favorables la civilisation et les progrès d'Haïti. Il suffirait de vingt-quatre heures pour convaincre celui qui y serait le moins disposé, que ces articles semi-officiels ne sont dignes d'aucune foi. Je recommande à ceux qui ne peuvent faire le voyage la lecture du chapitre que le capitaine Kennedy a consacré à cette République.

HAÏTI

OU LA

RÉPUBLIQUE NOIRE

CHAPITRE PREMIER

DESCRIPTION GÉNÉRALE D'HAÏTI.

Après avoir gravi une des hautes montagnes d'Haïti, e portai mes regards du côté de l'intérieur, et je fus rappé de l'exactitude des paroles d'un amiral anglais ui, après avoir chiffonné une feuille de papier, la jeta ur la table devant Georges III, et lui dit : « Sire, oici l'aspect que présente Haïti. » Le pays apparaît omme un amas confus de montagnes, de collines et e vallées de formes tout à fait irrégulières, avec des récipices, des gorges profondes et des vallons sans ssues apparentes. Par endroits, l'eau brille dans les rofondeurs, et l'on voit des chaumières, éparpillées à et là, et entourées de vergers d'arbres fruitiers et e bananiers. L'œil, cependant, s'accoutume peu à eu au tableau; montagnes et collines se classent en

plans distincts, et l'on se rend compte de la direction selon laquelle s'écoulent les eaux, dont les cours se dessinent en méandres, qui les conduisent graduellement à l'Océan.

Si l'on se tourne ensuite vers la mer, on voit que les vallées se prolongent en plaines; que les torrents impétueux s'élargissent et deviennent des ruisseaux peu profonds, et que les hauteurs bordant le pays plat poussent leurs rameaux presque jusqu'à la mer. Cette vaste scène, si magnifiquement variée, peut aussi bien s'observer d'un point de l'intérieur, voisin de Kenskoff, à environ dix milles de la capitale, que de la grande citadelle construite sur le sommet de La Ferrière, dans la province du nord. Avant d'entrer dans les détails, je vais donner une idée générale du pays.

L'île de Saint-Domingue est située dans les Indes occidentales, entre le 18ᵉ et le 20ᵉ degré de latitude nord, et s'étend de 68° 20′ à 74° 30′ de longitude ouest du méridien de Greenwich. Ses plus grandes dimensions sont quatre cent milles en longueur et cent trente-cinq en largeur : on a calculé que sa superficie était à peu près équivalente à celle de l'Irlande. Haïti occupe environ le tiers de l'île dans l'ouest : la longueur des côtes est très-étendue, à cause de deux promontoires qui s'avancent fort loin dans la mer. Ses limites sont : au nord, l'océan Atlantique; à l'est, la république de Saint-Domingue; au sud, la mer des Caraïbes, et à l'ouest, le bras de mer qui sépare Saint-Domingue de Cuba et de la Jamaïque.

Les chaînes de montagnes les plus remarquables sont : la Selle, à la frontière du sud-est; la Hotte, près

des Cayes, et les montagnes Noires, dans la province du nord; sur toute l'étendue de la république, les vallées sont, d'ailleurs, bordées de hauteurs importantes. Quand on approche de l'île d'un côté quelconque, elle apparaît si montagneuse, qu'on ne croirait pas y trouver beaucoup de plaines souriantes et fertiles; elles sont pourtant nombreuses. Les plus étendues sont celles du Cul-de-Sac près de Port-au-Prince, des Gonaïves, d'Artibonite, d'Arcahaie, de Port-Margot, de Leogâne, des Cayes, et celles qui longent la côte nord.

Haïti a l'avantage d'être bien pourvue d'eau, mais cette source de richesse y est bien mal utilisée. La rivière principale est l'Artibonite, navigable sur un parcours de peu d'étendue, pour les petites embarcations : les autres cours d'eau sont plutôt des torrents pleins à déborder lors de la saison des pluies, mais qui ne sont pendant la sécheresse que de petits ruisseaux égarés dans de vastes lits pierreux.

Vus de collines environnantes, les lacs qui se trouvent dans le haut de la plaine de Cul-de-Sac font très-bel effet dans le paysage. On les visite rarement, car les bords, marécageux et très-malsains, sont inhabitables; de plus, des nuées de moustiques en rendent le séjour, même temporaire, extrêmement pénible. Les eaux de l'un d'eux sont saumâtres, ce qui indique le voisinage d'un amas de sel.

Quelques îles, peu nombreuses, dépendent d'Haïti; les principales sont : la Tortue, au nord; les Gonaïves, à l'ouest, et l'Isle-à-Vache, sur les côtes sud. C'est sans grand succès, jusqu'à présent, que l'on a fait des ten-

tatives pour développer leurs richesses naturelles. Les deux premières sont renommées pour leurs bois d'acajou.

Les villes les plus importantes de la république sont : Port-au-Prince, la capitale ; Cap-Haïtien, au nord, et les Cayes, au sud ; ce sont des ports de commerce, ainsi que Jacmel, Jérémie, Miragoâne, Saint-Marc et Gonaïves.

Port-au-Prince est située au fond d'une très-grande baie, qui échancre si profondément la côte ouest, qu'elle semble partager l'île en deux, dans sa longueur. Cette ville, d'environ 20,000 habitants, a été tracée avec soin par les Français. Elle possède tous les avantages recherchés pour une capitale, mais l'incurie des habitants en fait certainement une des plus désagréables résidences que l'on puisse imaginer. Je causais, un jour, avec un officier de la marine française, qui me disait y être venu quarante ans auparavant, étant aspirant ; je lui demandai s'il avait remarqué quelque changement. « Oui », me répondit-il, « il me semble que c'est plus sale qu'autrefois. » La saleté est en effet repoussante, et il paraît qu'il en a toujours été ainsi, car Moreau de Saint-Méry s'en plaignait déjà au siècle dernier. Cependant, comme il y a des degrés en tout, il aurait été probablement étonné s'il y était revenu en 1867. Le mal a encore empiré depuis, car en 1877 j'ai trouvé les rues encore plus malpropres.

La capitale est bien dessinée et divisée en un grand nombre d'îlots par des rues parallèles à la mer, coupées par d'autres à angles droits ; elles sont larges, mais bien mal tenues. Chacun jette à sa porte les ordures, tes-

sons de bouteilles, débris de poteries et gravois qui forment de vrais tas de fumier, encombrent le chemin, et rendent la marche aussi dangereuse que l'équitation. Parfois les matériaux de construction s'accumulent en grande quantité sur la voie publique, et l'obstruent complétement, au grand détriment du commerce. Dans ses notes sur Haïti, Mackensie parle du déplorable état des rues et dit que, ravinées par les pluies tropicales, elles se remplissaient de détritus de toutes sortes, qui n'étaient balayés que par le premier orage; les trous se comblaient d'un véritable fumier, que l'on recouvrait à peine d'une mince couche de terre.

Si vous demandez à un Haïtien pourquoi la voirie est ainsi négligée, il vous répondra : « Bon Dieu, gâté li; bon Dieu, paré li. » (Dieu les a salies, Dieu les nettoiera.) Seuls, alors comme maintenant, les chariots à bœufs étaient capables d'avancer, par les temps pluvieux, sur ces fondrières fangeuses. En entrant pour la première fois dans la ville, on est frappé de l'état de délabrement des pauvres cabanes et des masures qui entourent un nombre réduit d'habitations de belle apparence. La plupart des maisons sont en bois, et construites avec des matériaux de qualité médiocre, importés des États-Unis ou de nos colonies du nord.

L'idée qui, à l'origine, avait été adoptée pour la construction des maisons particulières, était véritablement remarquable; une large véranda avançant sur la rue, devant chacune d'elles, permettait aux passants de parcourir la ville à l'ombre et au frais. Cette prévoyance intelligente se trouve, la plupart du temps,

annulée par la blâmable insouciance des habitants. Ils laissent s'accumuler des monceaux de débris qui rendent inégaux les niveaux des vérandas voisines, et obligent le promeneur à choisir entre les inconvénients d'une marche au soleil et ceux d'un exercice gymnastique, très-fatigant sous ce climat tropical.

Autrefois, des ruisseaux bordaient les rues; mais maintenant ce drainage n'existe plus, loin de là; l'enlèvement, ou le déplacement des pierres qui dirigeaient l'eau, en fait une cause de plus d'encombrement, en créant devant les maisons des mares infectes, où les servantes jettent tout ce qui, ailleurs, serait enlevé par les égouts. Quelques rues commerçantes, où résident les étrangers, sont mieux tenues, mais cela n'empêche pas Port-au-Prince d'être certainement la ville du monde la plus malpropre, la plus puante et, par conséquent, la plus fiévreuse.[1]

Le port est bien protégé, mais il se comble peu à peu, car la pluie y entraîne non-seulement la boue des montagnes, mais aussi les ordures de la ville; on ne fait aucun effort pour y maintenir la profondeur. Comme la marée est très-faible, l'accumulation de toutes les matières animales et végétales rend l'eau fétide, et quand la brise de mer passe sur ces flots bourbeux, elle répand dans la ville des miasmes pestilentiels, qui rendent malades tous les étrangers.

Le palais était l'édifice le plus remarquable de Port-au-Prince : c'était une construction en bois, longue et basse, à un étage, supportée par une muraille en briques; il contenait de beaux appartements et deux grandes salles admirablement disposées pour des récep-

tions ; mais alentour, écuries et corps de garde étaient délabrés, le jardin abandonné, la cour envahie par l'herbe, et les murailles en partie ruinées. Cette résidence présidentielle a été brûlée pendant l'attaque révolutionnaire de Port-au-Prince, en 1869.

L'église est un vaste monument en bois, précédé d'une grande avancée, et défiguré par les nombreuses et détestables peintures qui couvrent les murailles. Par une indigne concession aux passions locales, notre Sauveur y est représenté comme un nègre, et fort mal exécuté.

Le sénat était un monument à prétentions architecturales ; la dernière fois que je l'ai vu, il n'en restait que les murailles extérieures ; un incendie avait détruit le toit et la charpente.

Aucun autre édifice ne mérite d'attirer l'attention, et, sauf de rares exceptions, il en est de même pour les maisons particulières.

Les marchés, bien approvisionnés, sont spacieux et bien situés, mais sales, mal tenus et extrêmement boueux dans la saison pluvieuse. Je dois dire qu'à Port-au-Prince on trouve généralement d'excellente viande et de bons légumes, même les espèces d'Europe, que produisent des jardins dans la montagne, du côté du fort Jacques.

La ville souffre de la pénurie d'eau. Pendant le règne de l'empereur Soulouque, on avait adopté un excellent projet, qui consistait à établir des conduites de fonte, au lieu de réparer l'ancien aqueduc en pierre des Français. L'empereur avait eu la sagacité d'approuver ce plan et d'en ordonner l'exécution. Par excep-

tion à la règle générale, l'idée avait été, en partie, mise à exécution : c'est le seul monument de ce règne, absolument dépourvu de gloire. Si la canalisation de fonte avait été complétement substituée à l'ancien ouvrage, les habitants eussent eu la satisfaction d'avoir de bonne eau. Quand je quittai, en 1877, les gens des environs faisaient des ouvertures dans le vieux canal de pierre, pour créer des sources d'approvisionnement à portée de leurs demeures. Les mares, qui en résultaient, réunissaient autour d'elles les porcs, les enfants et les blanchisseuses.

On n'a fait aucun effort pour en augmenter l'alimentation, bien qu'à petite distance du port il y ait des sources nombreuses et un délicieux cours d'eau. Cette petite rivière, la rivière Froide, dont le nom éveille d'agréables idées dans un pays tropical, pourrait facilement remplir un canal, qui ne servirait pas seulement à satisfaire plus complétement aux besoins de la ville et des navires, mais qui établirait un courant vers le large et entraînerait les matières flottantes qui souillent le port. Depuis mon départ, un Anglais a commencé des travaux pour amener une quantité constante d'eau. Si jamais ils sont terminés, ce sera un grand bienfait.

Le cimetière est situé en dehors de la ville ; je n'y suis jamais entré que pour des funérailles, et je me suis toujours pressé d'en sortir au plus vite, à cause de la mauvaise odeur qui y règne. Il n'est pas bien tenu ; cependant quelques familles s'occupent avec soin des sépultures de leurs parents, et il s'y trouve des tombes très-convenables. On y enterre les gens de toutes les

religions. J'ai entendu raconter, à ce propos, qu'un prêtre irlandais, très-intolérant, et que son caractère difficile a fait bannir, par la suite, avait tenté en vain d'en faire retirer le corps d'un enfant protestant.

J'ai vu pendant longtemps deux très-beaux sarcophages en marbre, abandonnés par terre, sur un terrain voisin du palais. On les avait fait venir de l'étranger, afin d'y mettre les restes de deux des meilleurs présidents d'Haïti, Pétion et Boyer. Je les ai vus, bien longtemps, gisant dans la boue, mais je ne sais pas ce qu'ils sont devenus.

Le feu est le fléau de Port-au-Prince; à peu d'années d'intervalle, d'immenses incendies détruisent des quartiers entiers de la ville. Les rares maisons en briques, peuvent seules s'opposer à la propagation des flammes, impuissantes contre elles.

Pendant mon séjour, la ville a été, à cinq ou six reprises, ravagée de la sorte, et chaque fois de deux à six cents maisons ont été brûlées. On n'en continue pas moins à construire, avec de misérables matériaux, des maisons qui flamberaient comme des boîtes d'allumettes! Les compagnies y regardent de près pour assurer la propriété à Port-au-Prince, car elles savent parfaitement quelles fraudes y ont été commises à leur préjudice, par les Européens aussi bien que par les natifs.

La ville, lors de mon premier séjour en 1863, était gouvernée par une municipalité présidée par un très-honnête homme, M. Rivière, un de ces protestants dont je parlerai dans le chapitre sur la religion; mais quand j'y revins, je la trouvai bien négligée. Depuis,

j'ai dû revenir sur cette opinion, car elle était un modèle de propreté, en comparaison de ce qu'elle est devenue plus tard. La municipalité, quand il en existe une, a pour principales fonctions d'établir, ou de ne pas établir, les actes de l'état civil, et surtout de partager entre ses membres et leurs amis toutes les ressources de la ville, en récompense des travaux dont ils se dispensent.

En arrière de la capitale, à environ cinq milles, se trouvait le village de La Coupe, résidence d'été des plus riches familles. Situé à douze cents pieds au-dessus du niveau de la mer, et exposé à tous les vents, on s'y reposait délicieusement de la chaleur étouffante de la ville. Pendant la guerre civile de 1868, les plus belles maisons ont été détruites, et elles n'ont jamais été reconstruites. En cet endroit se trouvent des thermes naturels, dans un site charmant. Ils sont établis sous de grands arbres donnant une ombre épaisse, où, pendant les journées les plus chaudes, on trouve une délicieuse fraîcheur.

Le Cap-Haïtien est la ville la plus pittoresque de la république; elle est magnifiquement située et possède un très-bon port. L'étroit goulet qui y conduit est très-facile à défendre, et quand on y a pénétré, on est frappé de sa sécurité. La première fois que j'y suis entré, c'était à bord du navire de Sa Majesté, *Galatea,* commandé par le capitaine Macguire. Comme nous pouvions craindre d'être accueillis par le feu des batteries, l'équipage était aux pièces, soigneusement pointées sur le fort Picolet, distant d'environ deux cents yards. Après avoir défilé lentement, à la vapeur, devant le

fort et les batteries barbettes, nous arrivâmes devant la ville, dont les ruines étaient chargées de plantes grimpantes ; dans le fond, une riche végétation recouvrait jusqu'au sommet la charmante colline qui la domine.

Le Cap-Haïtien ne s'est jamais relevé des suites du terrible tremblement de terre de 1842, qui causa la mort de plusieurs milliers de personnes. On parle encore de cet événement, et l'on ne manque pas de raconter comment les gens de la campagne se ruèrent sur la ville, pour la piller, au lieu de porter secours à leurs compatriotes ensevelis sous les décombres. Le capitaine Macguire et moi allions souvent errer parmi les ruines, et nous ne pouvions comprendre l'apathie des gens qui laissaient leurs propriétés dans ce pitoyable état. Ils avaient sans doute trouvé plus avantageux de faire élever ailleurs et à bon marché de sordides habitations.

Un des citoyens les plus éprouvés écrivait, avant même que la terre eût cessé de trembler : « Personne n'élève une plainte contre les actes du Tout-Puissant. » Il racontait ensuite comment la violence des commotions avait renversé ou sérieusement endommagé presque toutes les maisons ; comment les deux tiers des habitants avaient été ensevelis sous les décombres ; comment des hordes de nègres de la montagne et de la plaine avaient envahi la ville, non pour sauver leurs malheureux compatriotes, dont on avait entendu les cris de douleur pendant deux ou trois jours, mais pour piller les magasins. Il se plaignait enfin amèrement de ce que les officiers et soldats de la garnison, au lieu de

maintenir l'ordre, se fussent joints aux bandes de pillards, pour enlever le peu qui leur restait aux malheureux qui avaient pu sortir des ruines. Quel peuple!

Aux environs du Cap-Haïtien se trouvent les restes remarquables du palais de Sans-Souci et ceux de la citadelle de La Ferrière, construite par le roi Christophe. Il faut aller voir les ruines de cette forteresse pour croire à la possibilité d'une pareille construction et s'imaginer qu'on ait pu, dans un tel pays, exécuter un travail aussi gigantesque, sur une montagne élevée de cinq mille pieds. On voit encore une partie des murailles, hautes de quatre-vingts pieds et épaisses de seize, sur lesquelles de gros canons anglais étaient toujours en position. La maçonnerie, extrêmement solide, recouvrait tout le sommet. C'est avec une stupéfaction profonde que nous avons parcouru la suite de ces galeries où, jadis, de pesantes pièces de 32 ou de 56 protégeaient contre toute attaque ce lieu considéré comme le dernier asile de l'indépendance haïtienne. Il a suffi de quelques secousses de tremblement de terre pour détruire, en quelques instants, l'œuvre de tant de peines, le fruit de tant de dépenses. Quelle énergie n'a-t-il pas fallu à ce roi nègre pour ériger ce monument! Le revers de la médaille, c'est que l'on peut dire que chaque pierre a coûté la vie à un homme!

Dans le pays, on reconnaît généralement la supériorité du département du nord sur les autres. On prétend même que c'est depuis le règne de Christophe que ses habitants sont devenus plus industrieux, ce qui semblerait indiquer que son régime de fer convenait au pays. En réalité, Moreau de Saint-Méry, qui

écrivait au siècle dernier, vantait déjà la fertilité de cette partie de l'île, favorisée par l'abondance des pluies et des cours d'eau, ainsi que l'intelligence industrieuse de ses habitants, dont il louait aussi la sociabilité et l'esprit de conduite. On y est certainement plus civilisé que dans la capitale, et les gens du nord sont, partout, très-recherchés pour travailler dans les plantations. Quant au système de Christophe, aucun accroissement de production ne saurait faire compensation à sa brutalité.

Gonaïves est une ville d'aspect misérable, constamment dévastée par les révolutions et les incendies; les rues sont larges, mais inachevées; on y voit peu de belles maisons, au milieu d'une foule de pauvres habitations. Les environs sont renommés pour ce que l'on appelle les truffes blanches, que l'on envoie séchées dans tout le pays.

Saint-Marc est une petite localité moins importante que Gonaïves. Primitivement bâtie en pierre, il ne reste que de rares spécimens des constructions de ce genre.

Le port de Jacmel offre peu de sécurité; mais il a de l'importance, parce que les paquebots du Royal-Mail y relâchent, et qu'il s'y fait une exportation considérable de café.

Je n'ai vu qu'à distance les Cayes, Jérémie et quelques autres petits ports; mais on m'a dit qu'ils ne différaient en rien des autres villes de la république. Mackensie décrit la ville des Cayes et ses environs comme très-riants et bien plus soignés que la capitale; il paraît qu'il en est toujours ainsi.

Dans ma dernière excursion à cheval, j'ai été du Cap-Haïtien aux Gonaïves. En traversant la montagne, j'ai vu de jolis petits villages, dans des sites charmants, avec des vergers arrosés par des ruisseaux frais et babillards, autour des plus pauvres habitations. L'endroit que j'ai le plus admiré est celui que l'on nomme Plaisance. Il règne aux alentours une fraîcheur et un calme qui me faisaient regretter son éloignement de la capitale.

On remarque, quand on parcourt les régions élevées, qu'en dehors des villes on ne trouve guère de maisons convenables. Toute la campagne est abandonnée aux petits cultivateurs, dont on rencontre à chaque pas les pauvres cabanes. Comme on peut l'attendre d'une pareille population, elles sont sales, dépourvues de tout confortable, et ne contiennent d'autre mobilier qu'une vieille chaise, une table boiteuse, des nattes servant de lits et quelques ustensiles de cuisine. Cependant, il n'est pas de règle sans exception, et je me souviens d'avoir été agréablement surpris de rencontrer dans le petit hameau de Kenskoff, à dix ou douze milles de Port-au-Prince, une belle habitation munie de chaises, de tables et de lits, autour de laquelle, dans de petites huttes, vivaient séparément les épouses de notre hôte.

Çà et là, on trouve une maison plus importante, comme celle où nous avons passé la nuit, le dernier jour de notre voyage à la montagne de la Selle, et où nous avons véritablement trouvé du confortable. Devant la façade, des pieds de café alignés, taillés à la hauteur de six pieds, bien soignés et séparés les uns des autres, offraient toutes les apparences d'une belle

récolte. Plantés autrefois par un propriétaire intelligent, le paysan avait eu le mérite de ne pas les négliger.

Du temps des Français, la plaine du Cul-de-Sac, qui touche à la partie nord de Port-au-Prince, était une des plus cultivées et des plus riches. Comme toute culture régulière dépend de l'eau qu'on peut lui fournir, les ingénieurs avaient établi un système très-bien conçu pour assurer l'irrigation. Les plantations, convenablement aménagées, en recevaient la quantité nécessaire ; malheureusement, au bout de quelques années, la conduite en pierres n'ayant pas été entretenue, le grand barrage était devenu inutile. Le président Geffrard ayant chargé de la réparation M. Ricard, ingénieur français très-distingué, ce dernier commença par l'ouvrage principal, mais les fonds lui manquèrent pour compléter la canalisation. Comme d'habitude, dans le pays, l'argent voté avait passé par tant de mains, qu'avant d'arriver à l'ingénieur il n'en restait même pas la moitié.

Le sol de la plaine est très-fertile et ne demande que d'être arrosé pour produire la canne à sucre en abondance. Les terres, très-étendues, pourraient donner du travail à une nombreuse population, mais les troubles toujours croissants empêchent le capital de se porter de ce côté.

Comme on se le figure aisément, les routes, très-mauvaises, sont presque impraticables pendant la saison des pluies. Elles ne sont formées que du sol même et de quelques branches d'arbres jetées dans les trous les plus dangereux. Les ponts sont généralement à éviter ; selon un dicton d'Haïti, il faut passer à côté d'un

pont, et ne jamais s'y aventurer. Cet avis n'est pas à négliger. Les cours d'eau les plus importants se passent à gué. Autrefois, on avait tenté de jeter un pont sur la grande rivière du Cul-de-Sac, mais les travaux préliminaires avaient été enlevés dès la première crue.

A part quelques restes des anciennes routes françaises, on ne trouve, dans la montagne, que des sentiers, assez bons en partie. Sur le chemin de Kenskoff, un de ces sentiers offre un passage appelé l'Escalier, qui franchit la partie la plus escarpée de la montagne. Les chevaux qui en ont l'habitude s'en tirent bien, mais il est dangereux pour les autres.

La route qui va des Gonaïves vers le nord est remarquablement pavée : le travail a été si bien fait, qu'il a résisté, pendant un siècle, à la pluie et à la négligence.

Dans le nord, les sentiers sont bons et admirablement tracés sur le flanc des hauteurs, de façon à éviter les endroits les plus difficiles. Sur les montagnes qui dominent Tourjeau, un charmant petit sentier couvert et herbeux m'a conduit aux restes d'une belle maison de campagne française, qui avait certainement appartenu à un riche propriétaire. Il est de tradition, dans le voisinage, qu'il existait à côté une fabrique d'indigo, mais rien n'a pu me faire deviner où elle pouvait bien se trouver.

Partout où l'on va dans Haïti, on trouve des signes de décadence, non-seulement sur l'époque de prospérité exceptionnelle de la domination française, mais même sur les années ultérieures. Après le pillage et la destruction de 1868 et 1869, bien peu des habita-

tions dévastées ont été relevées ou restaurées; c'est un système d'incurie générale.

Le Cul-de-Sac est un pays plat admirable qui, en bonnes mains, serait une source de richesses; on pourrait en dire autant d'autres plaines splendides, qui abondent dans l'île. Toutes les plantes tropicales y poussent si facilement qu'il n'y aurait pas de limites à la production, si Haïti, renonçant aux révolutions, tournait ses efforts vers l'industrie. Près des trois quarts de la surface des plaines sont actuellement envahis par une sorte d'acacia épineux, qui couvre tous les endroits incultes.

Les montagnes qui bordent ces plaines et s'étendent partout dans l'intérieur, offrent des sites superbes pour créer de belles résidences; il est pourtant impossible à des gens civilisés d'aller s'y établir, à cause de la difficulté des communications et de la crainte inspirée par la population. Il n'en était pas ainsi avant la chute du président Geffrard; mais maintenant ce serait de la plus haute imprudence. Dans un des plus souriants vallons que j'aie jamais vus, sur la gauche, en allant à Kenskoff, un de mes amis possédait une très-grande propriété, qui me semblait si magnifiquement située que je lui proposai d'y faire un séjour, ce qu'il accepta. De retard en retard, la guerre civile de 1865 arriva et nous empêcha de nous éloigner de Port-au-Prince. En 1869, on arrêta, dans ce lieu charmant, une douzaine de cannibales de la pire espèce, adorateurs du Vaudoux, et la police déclara que toute la population de cette contrée, qui est un délicieux jardin, était adonnée à ce culte barbare. Mon ami n'ignorait sans doute pas

ces circonstances, quand il remettait notre excursion de jour en jour, dans la crainte, probablement, que la présence d'un blanc ne fît mauvais effet parmi ces mécréants.

J'ai parcouru presque tout le globe, et je puis dire qu'il n'y a nulle part une île aussi belle que Saint-Domingue. Aucun pays ne possède une plus grande puissance de production; aucun, une plus grande variété de sol, de climats et de produits; aucun, une semblable position géographique. Nulle part les revers des montagnes n'offrent de plus magnifiques spectacles et ne permettent de créer des séjours d'été plus ravissants et plus sains. Et pourtant nul pays n'a été plus ruiné, plus anéanti, par une suite de politiciens égoïstes, sans honneur ni patriotisme, à qui peu importait que la nation retombât à l'état de tribu africaine, pourvu qu'ils pussent assouvir leurs passions.

Le climat est, en général, celui des tropiques, et la température varie, naturellement, selon la position des villes. Celle de Cap-Haïtien, exposée aux brises rafraîchissantes du nord, est un séjour bien plus agréable que celui de Port-au-Prince, située au fond d'un golfe immense.

En été, c'est-à-dire pendant les mois de juin, juillet, août et septembre, la chaleur est véritablement étouffante. J'ai noté quelques températures, qui donnent une idée de ce climat désagréable. Chez moi, à Tourjeau, près de Port-au-Prince, à 600 pieds au-dessus de la mer, j'ai vu dans le salon, en juillet, à deux heures de l'après-midi, 97° Fahrenheit (36° centigrades). Le thermomètre marquait 95° F. (35° c.) au rez-de

chaussée, dans la salle à manger, et j'ai entendu dire qu'en ville, dans une pièce au fond d'une cour, il était monté jusqu'à 103° F. (39°,5 c.), sans doute par suite de réverbération (1). Les prêtres du petit séminaire tiennent un registre d'observations : j'y ai constaté que, pendant ce même mois, la chaleur atteignait rarement 95° F. (35° c.), et qu'en général elle ne dépassait pas 93°,5 F. (34°,2 c.) ; mais il est possible que l'instrument fût placé dans l'endroit le plus frais, et ne donnât pas la température des autres pièces. Les nuits ne sont pas moins pénibles, et j'ai rarement vu moins de 80° F. (26°,5 c.). Août est encore plus chaud que juillet, et le registre du petit séminaire indique 97° F. (36° c.) ; en septembre, le maximum est de 91°,5 F. (33° c.), et cela continue ainsi jusqu'en novembre. Bien que je n'aie pas de données exactes, je puis dire que septembre est, à peu près, aussi chaud qu'août.

Dans la saison que l'on appelle hiver, le thermomètre dépasse rarement 84° F. (29° c.), et l'on m'a dit qu'il était tombé une fois à 58° F. (14°,5 c.), mais je ne l'ai jamais vu au-dessous de 60° F. (15°,5 c.). Dans ces cas, les nuits sont fraîches et agréables. Il est curieux que, dans cette saison, les étrangers soient malades à cause de la chaleur, tandis que les indigènes souffrent en même temps du froid.

Port-au-Prince est essentiellement malsain, et trop souvent la fièvre jaune y décime les équipages des navires qui en fréquentent le port. En 1869, des bâti-

(1) Mackensie dit qu'il a obtenu chaque jour 99° F. (37°,2 c.) au thermomètre, pendant une période de temps considérable.

ments français et anglais y restèrent plusieurs mois à cause des dissensions intestines. Les premiers, qui avaient apporté cette maladie de Cuba et de la Martinique, en souffrirent terriblement ; le *Limier* perdit cinquante-quatre hommes sur cent six, et quatre officiers sur huit. Deux autres, dont le *d'Estrées,* virent mourir leur capitaine et un grand nombre de matelots. Qui a pu connaître le capitaine de Varannes, du *d'Estrées,* sans l'aimer et lui conserver un affectueux souvenir? C'était un des hommes les plus sympathiques, un brillant officier et un des partisans les plus convaincus de l'alliance franco-anglaise. De Varannes, ancien aide de camp de l'Empereur, était très-dévoué à la famille impériale, à laquelle il devait sa position. Quand les médecins lui eurent annoncé qu'il n'avait plus que deux heures à vivre, il demanda à l'agent français s'il ne possédait pas quelques portraits de la famille impériale. On les lui apporta ; il les fit placer au pied de son lit, de façon à bien les voir ; puis il demanda qu'on le laissât seul, et quand un peu plus tard un ami se glissa dans sa chambre, il le trouva mort, les yeux ouverts et semblant regarder encore ces chères images.

Les navires anglais souffrirent moins du fléau que les français. Les capitaines Salmon de la *Defence* et Hunter de la *Vestal* mirent à la vapeur aussitôt l'apparition de la fièvre jaune et allèrent chercher dans le nord des parages tempérés. Grâce à cela, le capitaine Salmon ne perdit que trois hommes. Quant au capitaine Hunter, on ne saurait trop l'honorer pour son dévouement à son équipage, tant que l'épidémie régna

à son bord. Il fit convertir son logement en hôpital, et ne prit de repos que lorsque la *Vestal* eut atteint des latitudes plus fraîches.

Il y a des années où les bâtiments de commerce en souffrent beaucoup, tant à Port-au-Prince, que dans les parages de Miragoâne. On en a souvent vu perdre jusqu'aux deux tiers de l'équipage, et, dans certaines saisons, bien peu de navires partent sans avoir vu mourir quelques-uns de leurs hommes.

L'épidémie dont je viens de parler a duré plusieurs mois, et a enlevé près de cinq mille personnes.

Il est rare, cependant, que la fièvre jaune apparaisse à terre, car les natifs ne la prennent pas, et les étrangers, généralement peu nombreux, y sont acclimatés. Les autres maladies que l'on observe dans le pays sont les fièvres tropicales et par accès, la petite vérole et tous les autres maux auxquels l'humanité est sujette. Bien que Port-au-Prince soit la ville la plus dégoûtante que j'aie jamais vue, elle n'a jamais été visitée par le choléra.

Si jamais Haïti est regagnée à la civilisation, et si l'on y crée des routes, on trouvera, non loin de la capitale, des séjours d'été dont le climat est tout à fait européen. La Coupe, ou Pétionville, selon son appellation officielle, à l'altitude de 1,200 pieds, et qui est éloignée de la capitale d'environ cinq milles, a une température plus fraîche de près de 12° F. (6°, 5 c.), et les nuits y sont délicieuses.

Si l'on se rapproche de Kenskoff ou de Furcy, on n'a au milieu du jour que 75 à 77° F. (24 à 25° c.), et les nuits sont froides; le matin et le soir, le thermomètre

ne marque que de 57° à 68° F. (14 à 20° c.). A divei
reprises, j'ai passé plusieurs mois consécutifs à Péti
ville, et j'en ai trouvé le séjour bien rafraîchissa
après les chaleurs brûlantes de la côte.

La saison régulière des pluies commence ver
mois d'avril et dure jusqu'en septembre, pour rec
mencer en novembre, sous le nom de *pluies d*
Toussaint. On revient à la vie quand, après plusi
mois de temps sec, le vent d'est apporte la pluie b
faisante; il arrive avec une impétuosité et une
lence telles, que les plus hauts palmiers courbent l
têtes presque jusqu'au sol. Quand tout était dess
en ville, nous voyions souvent, durant plusieurs n
les nuages chargés de pluie s'accumuler sur le m
de l'Hôpital, tandis qu'à quelques milles autou
nous, il ne tombait pas une goutte pour rafra
nos jardins desséchés.

Pendant la grande chaleur la pluie est bien accue
non-seulement parce qu'elle rafraîchit l'atmosp
mais parce que, tombant en torrents, elle s'engo
dans toutes les rues qui descendent au port, et les
toie en entraînant les immondices accumulées
dant la saison sèche. Dans toutes les grandes av
les rues transversales sont inondées. Une ann
pluie tomba soudainement en si grande abon
que les ruisseaux étaient devenus des rivières
tueuses : le flot surprit un prêtre qui se baignait
traîna jusqu'au Champ de Mars, et rejeta son
meurtri contre le mur d'une maison dans la
j'étais en visite.

Le même soir, comme j'étais déjà mouillé, j

trai chez moi pendant la tempête : je n'avais jamais vu d'éclairs plus éclatants, de tonnerre plus bruyant et de pluie plus épaisse. Comme je gravissais la hauteur, l'eau qui se précipitait dans le sentier me montait jusqu'aux genoux ; pour ajouter à la terreur de ma monture, un cheval blanc, affolé par la peur et emporté, dégringolait la colline, la crinière et la queue au vent, et passait devant nous. Ce spectacle effrayant ne dura que l'espace d'un éclair, et j'eus bien de la peine à empêcher ma bête terrifiée de suivre ce dangereux exemple.

La saison des pluies est variable selon les différentes parties de l'île, et spécialement dans le nord. Je suis surpris qu'au séminaire on n'ait observé qu'une chute annuelle de 117 pouces. Je la croyais plus considérable. Il est possible qu'on ait fait l'expérience pendant une année exceptionnellement sèche.

La grande plaine du Cul-de-Sac est considérée comme saine, malgré quelques chaleurs intenses. Elle est exposée aux brises rafraîchissantes de la mer, et reçoit les vents de terre froids descendant des montagnes qui l'entourent de tous côtés, sauf de celui de la rivière Blanche ; on n'y rencontre que peu de marais, qui s'étendent vers les montagnes du nord et vont se perdre dans les sables.

Les nègres qui travaillent sur la plantation de cannes à sucre, qu'il faut irriguer beaucoup, souffrent quelquefois d'accès de fièvre ; mais je crois qu'ils les doivent surtout à de copieuses libations de rhum nouveau, qui leur sont, disent-ils, nécessaires à cause de la nature desséchante du climat.

J'avais souvent lu qu'un coup de tonnerre écla parfois, dans un ciel serein; mais je n'avais jar rien entendu de pareil à celui qui ébranla un j notre maison, près de Port-au-Prince. Nous éti tous assis sous la vaste véranda, vers huit heures soir; la nuit était magnifique, et les étoiles si brillai qu'on eût pu lire à leur clarté, quand un coup tonnerre aussi imposant par sa force que par sa s daineté, et qui semblait tomber sur le toit, nous co à tous la respiration. Ce ne fut qu'une ou deux nutes après que nous précipitant dehors, nous rec nûmes que le ciel était tout à fait serein. Pourt à quelque distance sur les sommets des montag nous vîmes un amas de gros nuages noirs, qui a tirent mes amis qu'il était temps d'enfourcher le montures. En effet, ils eurent à peine le temps d teindre la ville, avant le commencement d'un plus violents orages que j'aie jamais vus, accentué coups de tonnerre dignes de celui qui nous avait s pris. Bien que nous fussions tous acclimatés aux t piques, nous n'avions jamais éprouvé pareille imp sion.

Dans la saison humide, la pluie vient à des heur peu près régulières et dure un certain temps; cep dant elle persiste quelquefois toute la nuit, et mê plus, mais il est rare qu'elle continue vingt-qua heures, sans être interrompue par un rayon de so

CHAPITRE II

HISTOIRE AVANT L'INDÉPENDANCE.

Il n'est pas douteux que la découverte de l'Amérique ait eu des résultats avantageux à l'espèce humaine; cependant, quand on lit l'histoire des premiers temps de la colonisation espagnole, le sentiment qui prédomine est un dégoût profond pour les preuves de barbarie et de fanatisme qui abondent à chaque page. On passe pourtant avec légèreté sur les faits de ce genre, ébloui que l'on est par les descriptions des actes héroïques racontés par Prescott et Robertson, actes héroïques de guerriers bardés de fer, massacrant des masses de naturels peu guerriers, et presque sans défense, jusqu'à ce que le désespoir, exaspérant leur timide nature, les ait fait s'insurger, quelquefois, contre leurs sauvages persécuteurs.

La première terre d'Amérique où Colomb fonda un établissement est certainement celle où les Espagnols montrèrent le plus de cruauté. A cette époque, sa population était estimée de quatre-vingt à deux cent mille âmes, le premier chiffre paraissant le plus probable. C'étaient certainement des gens très-primitifs : les hommes allaient nus, et les femmes ne portaient

qu'un court jupon. On dit qu'ils avaient bonne a
rence, ce qui en ferait un peuple distinct de tou
autres du Nouveau Monde, car les Indiens, qui vi
encore par millions, dans le nord et dans le su
l'Amérique, sont bien la race la plus disgraciée
j'aie vue dans n'importe quelle partie du monde.
tait mon impression, quand je voyageais dans
pays, bien que j'eusse rencontré aux environs de I
des jeunes femmes qui accompagnaient les régim
indiens, et dont quelques-unes pouvaient passer
belles; leur aspect me faisait supposer qu'elles éta
de race croisée.

Colomb ne resta que deux mois à Saint-Domin
mais il y laissa, dans une position retranchée,
rante de ses compagnons, qui, aussitôt après son dé
commencèrent à commettre des excès. Ayant ent
dire qu'un cacique de l'intérieur possédait beau
d'or, ils pénétrèrent dans sa ville et le dépouillè
de ses richesses. Ce fait souleva contre eux la po
tion, qui les poursuivit et les tua en détail.

Pendant ce temps, Colomb, de retour en Esp
et reçu avec honneur, obtenait le commandemer
dix-sept vaisseaux, portant une force important
chargés d'animaux domestiques ainsi que de marc
dises de toutes sortes. A son retour, il songea
d'abord à l'or et marcha à la recherche des m
qu'il mit en exploitation aussitôt après les a
découvertes, et auxquelles il contraignit les Inc
de travailler. La conduite des blancs fut alo
cruelle, de gaieté de cœur, que la population se
leva en masse, et que cent mille Indiens aborigène

mirent, dit-on, en marche et attaquèrent les Espagnols, dont deux cent vingt défirent cette foule, sans perdre un seul homme. Tels sont les faits héroïques que l'on nous invite à admirer. On a souvent déclaré impossibles des combats aussi peu sanglants pour un des partis; mais je suis certain que deux cents Anglais bien armés pourraient, encore actuellement, marcher contre un nombre quelconque de Land Dyaks de Bornéo, et les battre sans éprouver aucune perte.

Il n'est pas nécessaire de faire en détail l'histoire de l'île; cependant je dois mentionner qu'en 1507 la population en était estimée à soixante mille âmes, d'où il ressortirait que les évaluations primitives étaient exagérées, à moins que les nouveaux apôtres de la religion de charité n'en eussent détruit des milliers. L'histoire de ce que l'on appelle les premiers exploits des Espagnols à Saint-Domingue a été si souvent écrite, qu'il est inutile de la redire, car elle n'est qu'une suite de faits repoussants, de meurtres, d'exécutions, de vols et de convoitises, qui ne sont pas rachetés par de nombreux traits de vertu et de générosité.

Les étrangers virent bien vite qu'ils ne pouvaient tirer parti du pays sans le concours des habitants; aussi ne tardèrent-ils pas à y introduire des nègres venant d'Afrique, ainsi que des familles des îles voisines. Les Indiens n'étaient pas épargnés davantage, et les historiens espagnols ont été eux-mêmes les chroniqueurs de toutes ces infamies. Il ne reste, actuellement, aucun descendant de ces Indiens. Saint-

Domingue, sans population, dont, faute de bra richesses minérales étaient devenues sans valeı dont l'agriculture avait été presque complète abandonnée, dégénéra rapidement. Seule la vil Saint-Domingue restait habitée, et l'intérieur n peuplé que de bergers. C'est alors qu'apparureı fameux boucaniers qui vinrent infliger aux Espa une partie des misères qu'ils avaient fait subiı Indiens. Malgré tous les efforts pour les en empé les aventuriers français s'avancèrent graduelle dans la partie occidentale de l'île et commencèı faire des établissements et à créer des villes. En Levasseur fut envoyé pour gouverner ces posse irrégulièrement acquises, et c'est depuis cette é que les Français peuvent dire qu'ils se sont é eux-mêmes dans la partie ouest de Saint-Domi à laquelle je donnerai désormais son nom d'Haïti, afin de simplifier le récit. Leur possessi fut reconnue par les Espagnols qu'en 1697.

Depuis lors, jusqu'à la fin de la Révolution çaise, la prospérité de la colonie s'accrut telle qu'elle devint certainement la plus riche du m on y importait, de la côte d'Afrique, des milli nègres qui étaient soumis à un esclavage si rigoı que l'on ne vit jamais un pire système de tude.

C'est pendant cette période de prospérité qu vinrent deux événements qui méritent d'être tionnés : d'abord, le terrible tremblement de ter détruisit Port-au-Prince, en 1770, et dont les sec se succédant pendant quinze jours firent de la v

monceau de décombres (1). Le second est la guerre dans laquelle la France s'engagea, pour aider nos colons de l'Amérique du Nord à conquérir leur indépendance. Pour augmenter leurs forces, les chefs français autorisèrent à s'engager les nègres et mulâtres libres; ces soldats leur rendirent de grands services, mais, quand ils revinrent dans leur pays, ils rapportèrent un esprit d'opposition, contre lequel toutes les ordonnances restèrent impuissantes.

Quand, en 1785, l'Angleterre fut forcée de reconnaître l'indépendance des États-Unis, avec quelle joie la France et l'Espagne despotiques n'accueillirent-elles pas les revers du seul pays où fût connue la liberté! Pour la France, le résultat fut la Révolution qui fit tant de bien, malgré ses crimes, mais qui la priva de la plus belle colonie que jamais pays eût possédée. Pour l'Espagne, les conséquences furent la perte de tout un monde de possessions, et le déclin de son pouvoir et de son prestige, qu'elle ne me paraît pas devoir recouvrer de sitôt.

Je viens de dire qu'à la veille de la grande Révolution, la France possédait la plus belle colonie du monde. Les historiens ne tarissent pas à énumérer la

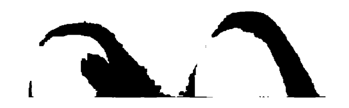
(1) C'est un fait bien connu, que l'approche d'un tremblement de terre est généralement annoncée par un bruit souterrain; mais, à Port-au-Prince, il se passe un phénomène dont je n'ai jamais eu l'explication. On y entend souvent un bruit de cette nature venant de la plaine, et qui semble passer sous la ville, sans ressentir le moindre mouvement du sol. Les habitants l'appellent le *gouffre*, ou le *bruit du gouffre*, et beaucoup d'entre eux pensent que cette portion de l'île est minée, et prédisent à la capitale une catastrophe épouvantable.

quantité de ses produits, son grand commerc
magasins regorgeant de sucre, de coton, de café,
digo et de cacao ; ses plaines semées de splen
plantations ; ses coteaux couverts de superbes ma
de campagne ; sa population blanche riche, raffi
menant une vie que peut seule soutenir une op
société coloniale. Au milieu de tout cela, un seul
noir, dont on parlait à peine alors : la masse
rante et mécontente des esclaves, et la haine plus
rée des mulâtres et des nègres libres.

On a souvent constaté avec étonnement q
Espagnols, jadis si particulièrement cruels po
Indiens, avaient établi pour les nègres un esc
dont la forme adoucissait beaucoup les horreur
dis que les Français, habituellement moins s
que leurs voisins du sud, avaient institué un sy
de servitude dont la sévérité, la cruauté, la f
même, n'ont jamais été dépassées.

On cite encore la conduite barbare du mar
Caradeux, comme la justification des sauvages
sailles des nègres insurgés. Je crois que la dif
de manières d'être des propriétaires d'esclaves
gnols et français, provenait de ce que l'indole
premiers se satisfaisait de peu, tandis que les se
dans leur ardeur à s'enrichir, ne regardaient p
moyens, et faisaient travailler leurs esclaves a
des forces humaines. Il en résultait que pour p
les effets de leur mécontentement, ils étaient
de les terroriser par la barbarie des punitions.

La véritable histoire du pays commence avec
volution française, quand, au milieu d'une ava



de projets praticables ou non, quelques hommes d'État tournèrent leurs généreuses pensées vers les Africains asservis. Toute la France s'enflamma du même enthousiasme, et les assemblées rendirent des lois et des décrets pour assurer la liberté des noirs. Mais, avant que ce changement eût des conséquences pratiques, Haïti dut passer par des événements qui ont laissé des taches de sang, que rien ne peut effacer.

A la lecture des différents récits sur l'état d'Haïti, à l'époque où la France réformait tous les abus des temps passés, j'ai souvent eu la tentation de ne pas leur accorder toute confiance, et de montrer, en face de sentiments de sympathie exagérés, les préjugés des planteurs et les atrocités commises sous leur influence. J'ai longtemps vécu aux Indes occidentales, et je sais qu'il y a beaucoup de blancs, nés dans nos colonies, qui considèrent le nègre, non-seulement comme appartenant à une espèce inférieure, ce qui peut être, mais aussi comme n'étant apte qu'à la servitude et indigne de toute liberté. Pour eux le mulâtre est comme un être atteint de la lèpre. Si de tels sentiments existent de nos jours, nous pouvons bien croire qu'ils étaient encore plus forts, avant que, éveillées au sentiment de la justice, beaucoup de nations européennes eussent aboli l'esclavage et rendu aux noirs et aux mulâtres l'égalité des chances dans le combat de la vie.

Quelques années avant la réunion des États généraux en France, des philanthropes s'étaient inquiétés de la condition des esclaves et, émus de pitié, avaient fondé à Paris une société appelée les « Amis des noirs », afin de réunir leurs efforts pour améliorer leur sort.

La convocation des Etats généraux avait soule
grand enthousiasme à Haïti; les planteurs pens
alors que les choses devaient se passer avec justi
qu'une part leur serait réservée dans le gouverne
de la colonie. Les blancs de classe inférieure avai
vagues aspirations à l'amélioration de leur positi
saluaient le mouvement comme une promesse de
meilleurs. Ces deux classes n'étaient pourtant
plaindre : la première vivait dans l'opulence
seconde n'était jamais en peine pour trouve
emplois bien rétribués. Les plus intéressés étaien
tainement les noirs et les mulâtres libres. Ils sen
qu'aucun changement ne pouvait se produir
améliorer leur position, car ils n'étaient alo
tolérés : ils pouvaient travailler, devenir riches
élever leurs enfants en France; mais ils n'a
aucun droit politique, et le moindre des bla
considérait lui-même et était traité comme leur
rieur. Les esclaves, bien que mécontents, n'
formidables que par leur nombre.

Ces espérances exagérées furent naturelleme
vies de désappointements. Les planteurs, reco
sant que le gouvernement français n'avait pas l
tion de leur confier la direction des affaires, son
à l'indépendance. La basse classe des blancs, p
nément attachée au rêve de l'égalité, aspira au p
des plantations avec les riches. Les employés d
vernement formaient un troisième parti, dont l
étaient royalistes, sous la direction de Per
gouverneur général, et de Mauduit, colonel d
ment de Port-au-Prince.

Le parti colonial, ou pour mieux dire celui des planteurs, dans le but d'augmenter son pouvoir, qui était jusque-là disséminé dans des assemblées locales, fit rendre une loi autorisant une assemblée générale. Elle fut élue et tint ses premières réunions à Saint-Marc, en mars 1790. Les chefs ne tardèrent pas à se quereller avec les autorités gouvernementales, et les dissensions augmentèrent à un tel point que les deux partis armèrent. L'assemblée ayant décrété la substitution d'un autre gouverneur à Perrier, celui-ci résista, et, après un court combat, obligea l'assemblée générale à se dissoudre. Une partie de ses membres chercha un refuge à bord d'un bâtiment de guerre, dont l'équipage s'était mutiné à leur instigation, et avec lequel ils firent voile pour la France.

La population blanche donna ainsi l'exemple d'une opposition intraitable, et, dans ses efforts pour obtenir le pouvoir, elle appela à son aide les affranchis, qu'elle traita avec mépris, après la victoire. Ceux-ci finirent par comprendre l'avantage qu'ils retiraient de leur habitude du climat; et les cruelles persécutions des Français leur firent voir que ceux qui voudraient obtenir leur liberté devraient combattre pour la conquérir. Parmi les mulâtres intelligents et instruits qui avaient été en France pour faire valoir devant l'Assemblée nationale les droits des gens de leur couleur, il y en avait un nommé Ogé. Il pensait, naturellement, que le moment de la justice était arrivé, car le président de la Constituante lui avait déclaré qu' « *aucune partie de la nation ne réclamerait vainement ses droits auprès de l'assemblée des représentants du peuple français* ». Il visita le

club Massiac, où les planteurs avaient une influence dominante, et essaya de s'attirer leur sympathie; mais il fut reçu froidement. Il résolut alors de retourner à Haïti, pour soutenir les droits de sa race, que l'Assemblée avait reconnus, avec une certaine ambiguïté, cependant. Le parti colonial lui créa des obstacles inattendus et obtint contre lui un ordre d'arrestation, dan le cas où il voudrait retourner dans son pays natal mais il éluda toutes les difficultés, en passant par l'Ar gleterre et les États-Unis, et débarqua secrètement a Cap-Haïtien. Quand la nouvelle de son arrivée à propriété de Dondon parvint aux autorités, elles che chèrent à s'emparer de lui. Il prit alors les arm avec quelques centaines d'hommes de sa couleur; m ils furent dispersés, après quelques engagements, Ogé, forcé de chercher un refuge dans l'établi: ment espagnol de Saint-Domingue, fut arrêté et li à ses ennemis, sur la demande du gouverneur fı çais. Jugé comme rebelle, il fut rompu sur la ı avec trois de ses compagnons; d'autres furent pen et le reste envoyé aux galères.

La résistance armée d'Ogé avait encouragé les l mes de couleur du sud à réclamer leurs droits, ils furent facilement défaits, et leur chef, Rigaud prisonnier. Ces soulèvements partiels et sans vi; rendirent la division entre la population blanche hommes de couleur encore plus accentuée. Le miers méprisaient les seconds, à cause de leur pit résistance, tandis que les hommes de couleur é indignés des exécutions cruelles et impitoyabl avaient accompagné la fin de la carrière d'Ogé.

M. Blanchelande, alors gouverneur, était, pour le parti royaliste, un chef faible, et qui n'avait pas le courage de suivre les conseils énergiques du colonel Mauduit. Ses tergiversations avaient ruiné la discipline dans l'armée, comme dans la flotte, de sorte qu'à Port-au-Prince le parti révolutionnaire prit les armes, assassina le colonel Mauduit et força le pusillanime gouverneur à chercher un refuge dans la plaine du Cul-de-Sac; les blancs étaient donc partout divisés, mais, pourtant, encore assez forts pour disperser toutes les réunions des affranchis.

La nouvelle des troubles de Port-au-Prince produisit une grande impression à Paris : l'Assemblée constituante décida l'envoi de trois commissaires pour rétablir l'ordre, mais elle fit précéder cette mesure du décret du 15 mai 1791, qui accordait aux hommes de couleur, nés de parents libres, des droits politiques égaux à ceux des blancs. Comme les planteurs déclaraient que cela amènerait la guerre civile et la perte de la colonie, il leur fut répondu par ces mots : « *Périssent les colonies plutôt qu'un principe.* » Ils n'avaient pas oublié cette phrase, ceux de nous qui avaient conçu cette funeste idée de sacrifier l'Inde, qui nous aurait fait perdre notre haute situation politique dans le monde. Quand l'esprit de ce décret fut connu à Haïti, il éleva jusqu'à la furie les passions des blancs; toutes les sections s'unirent, pour déclarer qu'elles s'opposeraient par les armes à son exécution, et un grand parti se forma, dans le but de déclarer l'indépendance, ou, si cela n'était pas possible, d'inviter l'Angleterre à prendre possession. D'un autre côté, les

hommes de couleur, déterminés à affirmer leurs droi tinrent des réunions secrètes, pour arriver à un acco général. Quand ils apprirent que le gouverneur Bla chelande se refusait à faire exécuter le décret, ils co voquèrent tous leurs partisans à Mirebalais, dans département de l'Ouest.

En même temps, les blancs décidèrent qu'av l'arrivée du texte officiel du décret redouté du 15 r on élirait une seconde assemblée coloniale. Cela s'e cuta si rapidement que cette assemblée se réun Leogâne, le 1er août 1791, sous la présidence d royaliste, le marquis de Cadusch. On fit compar à la barre M. de Blanchelande, et on lui fit jurer ne donnerait pas de suite à la loi accordant les d égaux aux affranchis.

Comme le Cap-Haïtien était devenu la capitale de la colonie, le gouverneur et l'assemblée ne tard pas à s'y transporter.

Le parti royaliste, dirigé par le gouverneur, v graduellement diminuer son influence; on l'a d'avoir eu la première pensée d'enrôler des noir arriver à ses fins et pour se renforcer à la fois l'assemblée coloniale et ses projets de trahis contre la violence de la basse classe de la pop blanche. On dit qu'on proposa à Toussaint, esc la plantation de Bréda, de soulever les nègres a du Roi. Je crois que ce n'est qu'une invention d toriens de couleur; la conduite des noirs prou rement qu'ils n'étaient pas menés par des français. Quel que fût d'ailleurs l'instigateur certain que, dans le nord, les nègres entrè

insurrection, tuèrent tous les blancs qui leur tombèrent entre les mains, brûlèrent les factoreries et se ruèrent en masse au pillage de la ville de Cap-Haïtien.

Là, cependant, leur nombre ne pouvait pas grand'-chose contre les armes et la discipline des troupes françaises : ils furent repoussés avec des pertes considérables et se réfugièrent en grand nombre dans les montagnes. Il serait naturel d'attribuer aux mulâtres l'inspiration de ce mouvement, s'il n'était certain qu'ils étaient aussi opposés à la liberté des noirs que les plus passionnés des planteurs. Les esclaves insurgés, s'intitulant eux-mêmes *les gens du Roi,* déclaraient qu'il était leur ami, qu'il était persécuté pour leur cause, et arboraient le pavillon blanc. Ils choisirent pour chefs Jean-François, nègre ignorant, et Biassou, prêtre du Vaudoux, qui encourageait ses partisans à pratiquer les rites du culte africain, et profitait de sa funeste influence pour les exciter à mettre à mort leurs ennemis, à Haïti, afin de pouvoir retourner ensuite jouir de la liberté, dans leur Afrique regrettée.

La férocité naturelle aux nègres se donna dès lors toute carrière, et les blancs qui tombèrent entre leurs mains en ressentirent tous les effets. Les prisonniers étaient placés entre des planches et sciés en deux, ou écorchés vifs, et rôtis ensuite à petit feu. Les jeunes filles étaient violées, puis égorgées. Malheureusement, dans quelques occasions, rares il est vrai, les noirs avaient vu leurs semblables traités de la sorte. Toutes les histoires d'Haïti sont remplies de la description de ces horreurs, sur lesquelles il me semble inutile d'insister. D'aucun côté, d'ailleurs, on ne faisait guère merci.

Le gouverneur réunit trois mille hommes de troupes blanches, qui, après quelques combats, dispersèrent les bandes avec de grandes pertes; mais comme il ne poursuivit pas son succès, Jean-François et Biassou rallièrent bien vite leurs partisans. A la même époque, à Mirebalais, des hommes de couleur, dirigés par Pinchinat, soulevèrent leurs frères; ils libérèrent neuf cents esclaves et formèrent le noyau d'une armée, qui, sous les ordres de Bauvais, mulâtre très-intelligent, eut quelques succès contre les forces indisciplinées de Port-au-Prince, commandées par un aventurier italien, nommé Praloto. Les royalistes, chassés de la ville par la populace, s'étaient rassemblés dans la plaine, à la Croix des Bouquets, et, pour se renforcer, avaient fait alliance avec les affranchis. Les habitants de Port-au-Prince, alarmés, reconnurent aussi Pinchinat et son parti, et traitèrent régulièrement avec lui. Les Haïtiens, car je puis appeler ainsi les hommes de couleur, comprenaient que leur avenir ne dépendait, désormais, que de leur conduite et de leur courage.

Quand toutes choses furent convenues entre les chefs des deux partis, les Haïtiens rentrèrent dans la capitale et furent reçus avec des démonstrations de joie : ils adoptèrent alors un plan qui fait voir combien ils se souciaient peu de la liberté des autres, pourvu qu'ils pussent faire valoir leurs propres droits. Parmi ceux qui avaient vaillamment combattu à côté d'eux, se trouvaient les esclaves libérés par Pinchinat, dont j'ai parlé plus haut : de peur que ces affranchis ne répandissent les idées de liberté parmi les noirs qui travaillaient encore dans les habitations, ils résolurent

de les renvoyer du pays. En attendant, ils furent emprisonnés à bord d'un ponton, près du môle Saint-Nicolas, où ils furent tués pour la plupart par des assassins inconnus. C'étaient Bauvais et Pinchinat, les chefs et les plus intelligents des affranchis, qui avaient consenti à la déportation de leurs frères d'armes assez malheureux pour avoir été esclaves! Je doute que cet acte puisse être jamais oublié des noirs.

Les hommes de couleur ne gagnèrent rien à ce manque de foi, car peu de temps après, on apprit que l'Assemblée française avait révoqué le décret du 15 mai, qui accordait l'égalité de droits aux affranchis. Les dissensions redoublèrent, et les mulâtres furent de nouveau chassés de Port-au-Prince, avec de grandes pertes. Ce fut le signal de désordres dans tout le pays; les blancs et les affranchis se battaient de tous les côtés. Praloto et la populace, étant maîtres de la ville, firent supporter aux riches marchands et aux boutiquiers les conséquences de leurs dissentiments. Ils mirent le feu à la ville, et profitèrent du désordre pour piller les magasins et se venger de leurs ennemis.

La discorde régnait partout, à l'arrivée des trois commissaires du gouvernement français. L'assemblée coloniale était encore réunie à Port-Haïtien, et les nègres insurgés campaient près de cette ville. Ils tentèrent immédiatement de traiter avec eux, ce qui n'amena pas de grands résultats, par suite de l'obstination des planteurs. Les trois commissaires, nommés Mirbeck, Saint-Léger et Roume, reconnaissant que leur influence était nulle, se décidèrent à s'éloigner :

les deux premiers rentrèrent en France, et le dernier gagna Saint-Domingue.

On peut s'imaginer l'état de la colonie en songeant que les blancs étaient divisés en trois partis distincts. Les hommes de couleur, se jalousant entre eux, n'étaient pas unis, et étaient prêts à en venir aux mains, sous le moindre prétexte. D'un autre côté, les noirs massacraient tous les blancs dont ils s'emparaient, et vendaient aux Espagnols les noirs et les hommes de couleur qu'ils soupçonnaient d'être du parti des Français.

Les planteurs demandaient l'indépendance ou la sujétion à l'Angleterre; les blancs pauvres désiraient tout ce qui pouvait faire tomber entre leurs mains la propriété des premiers; les gens de couleur étaient encore fidèles à la France, et les noirs ne demandaient qu'une chose : ne plus travailler. Parmi ces derniers se trouvait Toussaint, dans le cerveau duquel avait déjà fermenté l'idée de la création d'un État noir et libre.

Il intéresserait peu de lecteurs de racontrer en détail les horreurs commises, car on ne saurait éprouver de sympathie pour aucun des partis. Ils marchaient dans le sang, et étaient capables de tous les crimes pour arriver à leurs fins. Ce n'était que meurtres, tortures, violences, pillages, manque de foi et trahisons; et si quelques noms attirent un intérêt momentané, on en est promptement détourné par leur incapacité ultérieure ou leur extrême ambition personnelle.

L'Assemblée nationale de Paris, jugeant que ses commissaires n'avaient rien fait, en envoya trois

autres, dont deux, Santhonax et Polvérel, sont bien connus dans l'histoire d'Haïti. Munis de pleins pouvoirs, et même d'instructions secrètes, ils devaient faire tous leurs efforts pour donner la liberté aux esclaves.

Ces deux commissaires appartenaient à la pire espèce des révolutionnaires ; ils étaient tout à fait incapables de remplir leur mission, et ne parlaient que de guillotiner les aristocrates. Ils supprimèrent l'Assemblée coloniale, et la remplacèrent par une commission composée de six blancs ne valant pas mieux qu'eux, et de six affranchis. Ils résolurent d'écraser les classes respectables, qu'ils qualifiaient de royalistes, parce qu'elles ne voulaient pas les suivre dans leurs excès révolutionnaires, et le massacre commença au Cap-Haïtien.

Quoique cruel et sans foi, Polvérel semble avoir eu quelque intuition de sa responsabilité ; mais Santhonax n'était qu'un bavard, doué de quelque talent, mais aveuglé par la vanité. Plus que tout autre, il a la responsabilité du sang versé, car il a excité d'abord les blancs pauvres contre les riches, puis les mulâtres contre les blancs, et enfin les noirs contre tous les autres. A son retour en France, un orateur pouvait, justement, dire que *Santhonax puait le sang*. Aillaud, le troisième commissaire, reconnaissant, à juste titre, que ses collègues formaient un couple de coquins, sur lesquels il ne pouvait exercer aucun contrôle, s'embarqua secrètement.

Pendant que les commissaires s'occupaient de détruire la plus belle colonie du monde, la France, dans un moment d'exaltation, déclarait la guerre à tout le reste

de l'Europe, et une nouvelle ère s'ouvrit pour Haïti.

La plupart des habitants honorables et influents de toutes couleurs, découragés par la conduite des différents partis, pensèrent que la guerre entre l'Angleterre et la France pourrait leur donner quelque chance de mettre un terme aux excès des noirs insurgés et des affranchis factieux, soutenus par ce *fou furieux* de Santhonax. Ils envoyèrent une députation au gouverneur de la Jamaïque, pour l'inviter à intervenir et à prendre possession de la colonie.

L'Angleterre intervint, en effet, mais, selon son habitude de ne faire que de petites expéditions, elle dissémina ses forces; cependant la résistance fut généralement si faible, qu'elle réussit avec peu d'efforts à s'emparer successivement de Jérémie, dans le sud, puis de Saint-Marc et enfin de Port-au-Prince. Eût-elle envoyé une nombreuse armée, il est bien possible qu'elle n'aurait pas mieux réussi, car elle agissait en faveur du rétablissement de l'esclavage. Comme la garnison de la Jamaïque ne pouvait fournir que des détachements, les autorités britanniques reçurent des enrôlements, sans exception de couleur, et furent soutenues par tous ceux qui étaient las de l'anarchie et de la furie révolutionnaire. Les Anglais furent bientôt à même de mettre en ligne une force imposante. Les Espagnols, renforcés par les bandes de nègres révoltés, envahirent la plus grande partie de la province du nord, et furent puissamment aidés par Toussaint Louverture, qui commença, dès lors, à se distinguer. Santhonax, dont toute l'énergie se bornait à massacrer et à détruire, ordonna de mettre le feu à toute place

que ses partisans seraient forcés d'évacuer; et pensant qu'un peu de terreur serait d'un bon effet, il fit dresser une guillotine à Port-au-Prince, et voulut en faire l'expérience sur un Français accusé d'être royaliste. Une foule immense d'Haïtiens assistait à l'exécution; quand ils virent la tête tomber sous la lame étincelante et rouler à leurs pieds, ils furent frappés d'horreur et se ruèrent sur l'instrument de supplice, qu'ils mirent en pièces : il ne fut plus jamais relevé à Haïti.

Peuple étrange! Ceux qui n'avaient jamais hésité à égorger les blancs, coupables ou non, ni à massacrer, par le seul motif de leur couleur, des femmes et des enfants, même à la mamelle; ceux qui avaient inventé toutes sortes de tortures, pour rendre la mort plus affreuse, étaient frappés d'horreur, parce qu'une tête d'homme avait été tranchée. Bien que vivant à une époque où blancs, mulâtres et noirs rivalisaient de cruauté dans leurs œuvres sanguinaires, ils étaient révoltés de cette forme de destruction, qui ne ressemblait pas à celle dont ils avaient l'habitude!

Partout régnait la confusion : les Français n'avaient pas un homme qui, par son influence ou son talent, pût dominer leur parti divisé. Les gens de couleur étaient représentés par des hommes comme Pinchinat, Bauvais et Rigaud, mais n'en avaient aucun d'une valeur incontestable. Quant aux nègres, ils étaient conduits par des gens tels que Jean-François et Briassou, qui faisaient rougir de honte les noirs dignes de respect, en songeant qu'ils appartenaient à la même race. Cependant, il y avait un homme qui sortait de la foule, et qui allait les dominer.

Parmi les héros dont les Haïtiens aiment à remémorer les actions, Toussaint Louverture ne tient pas un rang élevé; et pourtant, la conduite de ce noir a été si remarquable, qu'elle suffirait presque à confondre ceux qui déclarent que le nègre est une créature inférieure, et qui prétendent qu'il ne peut jamais s'élever jusqu'au génie. L'histoire, lassée du spectacle des passions mesquines des autres fondateurs de l'indépendance d'Haïti, se repose en contemplant la seule grande figure de cette guerre cruelle.

Toussaint était né esclave, sur la plantation de Bréda ; on a émis des doutes sur la pureté de sa race : son grand-père était un prince africain, mais à en juger par ses portraits, il n'était pas du type noir sans mélange. Qu'il fût tout à fait nègre ou non, l'intelligence et l'énergie de cet homme n'étaient pas douteuses. Enfant chétif, un exercice constant et une ferme volonté l'avaient rendu aussi actif et fort que n'importe lequel de ses camarades, bien qu'il consacrât presque tous ses loisirs à l'étude. Il avait appris à lire le français, et aussi un peu de latin, dit-on, afin de pouvoir comprendre un petit livre de prières, mais il ne posséda jamais tout à fait l'écriture. Il avait acquis la confiance de l'agent de son maître, qui le traita avec bonté et le chargea des moulins à sucre. On l'a souvent accusé d'hypocrisie religieuse, mais l'existence de sa jeunesse montre combien c'était peu fondé. Quand il était encore esclave, ses principes ne lui avaient pas permis de suivre la coutume de ses compagnons et de vivre en concubinage : il avait voulu se marier, bien que la femme qu'il avait choisie eût déjà un fils illé-

gitime, nommé Placide, qu'il adopta. On trouve des preuves de ses dispositions à l'affection, quand on lit l'histoire de son heureuse vie domestique.

Quand l'insurrection se déchaîna dans le nord, Toussaint empêcha la destruction de la propriété de son maître, auquel il était resté fidèle, et dont il envoya la famille au Cap-Haïtien, pour la mettre en sûreté, car il comprenait qu'il ne pourrait maîtriser le flot menaçant. Il alla ensuite se joindre aux révoltés, et fut d'abord employé à l'armée comme chirurgien, parce qu'il possédait une connaissance des simples qui lui avait déjà donné dans la plantation une influence aussi grande que celle qu'il allait acquérir sur les forces insurgées. Cet emploi lui plaisait, parce qu'il lui permettait de ne pas prendre part aux sauvages excès qu'il voyait commettre autour de lui avec une barbarie extraordinaire.

Les trois chefs de l'insurrection étaient Jean-François, Biassou et Jeannot. Le premier était un nègre sur lequel les avis diffèrent; d'après Saint-Remy, il était intelligent, tandis que l'opinion générale, qui semble la plus vraisemblable, ne le représente que comme un sauvage énergique. Biassou, sensuel, violent, aussi cruel qu'un homme peut l'être, était un des chefs reconnus de la secte du Vaudoux, dont il était papaloi. Le plus vil des trois était Jeannot. Il aimait à torturer ses prisonniers et à boire leur sang mêlé avec du rhum, mais il était aussi peureux que cruel. La lâcheté de son attitude, quand, au moment de son exécution, il étreignait étroitement le prêtre, a certainement donné une satisfaction aux amis de ses

malheureuses victimes. Jeannot, aussi, avait beaucoup gagné aux pratiques du Vaudoux, dont il tirait une grande influence sur les esclaves ignorants. Ce ne fut pas sa cruauté, mais bien cette influence, qui souleva contre lui la colère de Jean-François, par les ordres duquel il fut saisi et fusillé.

Il est intéressant de savoir quels étaient les projets de ces chefs noirs. Ils n'avaient pas la pensée de demander la liberté des esclaves, et ne la réclamaient que pour eux-mêmes. Dans quelques négociations avortées avec les Français, Jean-François demandait l'affranchissement de trois cents des principaux d'entre eux, tandis que Toussaint aurait traité pour cinquante. Les mulâtres tenaient beaucoup à conserver leurs propres esclaves, et, comme on l'a déjà vu, envoyaient à la mort ceux des noirs qui les avaient soutenus. Un écrivain français rapporte que, jusqu'à l'expédition de Le Clerc, les mulâtres ont combattu contre les noirs avec toute l'ardeur que peut inspirer la défense de la propriété.

L'aveugle infatuation des planteurs les empêcha d'accueillir les propositions de Jean-François, qu'ils rejetèrent avec mépris, pendant que, d'autre part, ils persécutaient odieusement les nègres qui habitaient le Cap-Haïtien. C'est alors que Biassou voulut mettre à mort tous les blancs prisonniers, mais Toussaint les sauva par ses remontrances éloquentes.

D'autres négociations ayant échoué, Biassou attaqua les troupes françaises et les repoussa jusqu'aux remparts de la ville. Les planteurs, très-forts en paroles, se montrèrent moins braves en action, dans toutes les

rencontres avec leurs esclaves révoltés. Tous les noirs pris par les insurgés, dans les combats, étaient envoyés à la frontière et vendus aux Espagnols. Toussaint protesta toujours contre ce commerce, et ne voulut jamais y participer. A cette époque, le nouveau gouverneur, Laveaux, étouffa presque l'insurrection et en dispersa toutes les forces, mais il négligea de poursuivre ses succès, ce qui permit aux nègres de se concentrer de nouveau. Dans aucune position, quelque forte qu'elle fût, les noirs n'avaient été capables de résister aux troupes françaises.

Quand les chefs des nègres apprirent la mort de Louis XVI, certains d'avoir perdu un ami, ils s'unirent aux Espagnols pour faire la guerre à la République française.

Santhonax et Polvérel n'eussent pas agi autrement qu'ils ne firent alors, s'ils avaient voulu trahir leur pays. Ils enlevèrent le commandement aux principaux officiers blancs et le confièrent aux mulâtres. Ce n'était pourtant pas trahison, mais jalousie, et simplement parce qu'un homme tel que le général Galbaud n'entendait pas être un instrument docile entre leurs mains. Enfin, voyant le pouvoir leur échapper, ils proclamèrent (1793) la liberté de tous les esclaves qui voudraient combattre pour la République.

Pendant ce temps, l'influence de Toussaint sur l'armée augmentait toujours. Il se libéra peu à peu du contrôle de Biassou, dont les procédés l'avaient toujours révolté. Quelques faits heureux, tels que la prise de Dondon, vinrent encore accroître son prestige. Pendant que l'on combattait dans le nord, San-

thonax et Polvérel faisaient célébrer solennellement, dans des fêtes pompeuses, l'anniversaire de la prise de la Bastille. Leur passion pour ces amusements enfantins était singulière.

Le mulâtre Rigaud, futur rival de Toussaint, apparaît alors sur la scène, comme chef désigné par les commissaires de la partie du nord.

Ce dernier poursuivait ses succès. Il comprenait que sans les blancs on ne pouvait rien faire des plantations; aussi les engagea-t-il à revenir prendre la direction de leurs cultures. Quelques centaines se décidèrent à rentrer dans leurs propriétés dévastées.

Alarmé par le pouvoir toujours croissant de Toussaint, Santhonax proclama, le 29 août 1793, la liberté pour tous, ce qui, vu les circonstances, peut être considéré comme le seul acte de sagesse de son administration.

Les populations du nord-ouest étaient lasses de la tyrannie des commissaires, de sorte que lorsqu'elles furent informées du but de Toussaint, elles lui rendirent les Gonaïves, et les districts environnants suivirent bientôt leur exemple. Un nouvel ennemi ne tarda pas à apparaître : c'étaient les Anglais, qui prirent possession de Saint-Marc avec soixante-quinze hommes : toujours d'après notre système! En juin 1794, Port-au-Prince se rendit aux Anglais, après une apparence de résistance, et les commissaires se retirèrent à Jacmel, où ils s'embarquèrent pour aller rendre compte en France de leur conduite. Port-au-Prince était alors en bon état de défense, mais le capitaine Daniel, avec soixante hommes du 41ᵉ régiment,

s'empara par surprise du fameux fort Bizoton, pendant une tempête, et les Anglais purent dès lors s'avancer près de la ville. C'est alors que se fit sentir l'effet du remplacement des officiers français par des mulâtres sans discipline. Bien que les dispositions eussent été prises pour faire sauter les forts, l'ordre n'en fut pas exécuté, et la garnison s'enfuit, abandonnant cent trente et un canons, vingt-deux navires portant, outre leur chargement, sept mille tonnes de lest, et tous leurs approvisionnements et munitions.

Jean-François, ayant conçu des soupçons contre Toussaint, le fit arrêter, mais Biassou le délivra. Toussaint méditait un coup hardi, depuis quelque temps. La proclamation de la liberté des noirs par Santhonax l'avait vivement impressionné et lui avait fait prendre la résolution d'abandonner le parti du roi d'Espagne, qui était celui de l'esclavage, pour prendre celui de la République française. Il le fit, et proclama à son tour la délivrance des esclaves. Ses soldats souillèrent ce revirement par le massacre de deux cents blancs, qui, confiants dans la parole du chef, étaient retournés à leurs cultures.

Le nouveau général de la République agit avec énergie contre Jean-François, le chassa des plaines et le contraignit, ainsi que ses partisans, à se réfugier dans les montagnes Noires. Ses succès se poursuivirent jusqu'à son arrivée devant Saint-Marc; mais son attaque contre cette ville fut aisément repoussée par la garnison à la solde de l'Angleterre. Son activité était incessante, et il soutenait constamment des engagements contre tous ses ennemis, semblant toujours

infatigable, quelle que fût la lassitude de ses compagnons.

Toussaint avait observé que ses hommes réussissaient bien contre les hordes de Jean-François, mais qu'ils ne pouvaient rien contre des forces disciplinées ; aussi se décida-t-il en 1795 à former quatre régiments de deux mille hommes chacun, exercés chaque jour par des soldats français, autrefois ses prisonniers. Il réussit si bien que les officiers anglais en furent plus tard fort étonnés. Sur ces entrefaites, Rigaud avait marché sur Port-au-Prince, en déclarant, avec sa jactance ordinaire, qu'il allait chasser les Anglais; mais il avait été repoussé. Toussaint, ayant rassemblé toute son armée pour attaquer une autre fois Saint-Marc, donna plusieurs assauts, les 25, 26 et 27 juin 1795 : la discipline anglaise prévalut encore, et la petite garnison repoussa toutes ces tentatives.

Saint-Remy affirme que Toussaint ne manqua jamais à la parole jurée, ce qui était chose nouvelle parmi tous ces chefs sans principe, et dit qu'il n'avait aucun préjugé de couleur.

En 1795, il se passa un événement heureux pour les Français; ce fut la paix entre la France et l'Espagne, qui laissait la première maîtresse de Saint-Domingue.

L'année 1796 s'annonça par quelques expéditions des Anglais, qui ne purent s'emparer de Leogâne. Il est amusant de lire certains récits haïtiens, d'après lesquels Pétion aurait défendu le fort de Ça-ira, jusqu'à sa destruction complète contre toute la flotte anglaise. La place fut couverte de quinze mille boulets anglais

qui ne tuèrent que sept Haïtiens, ce qui ferait penser que la garnison se serait tranquillement retirée, en laissant démolir les ouvrages.

On est souvent étonné de lire dans les histoires du pays les défaites des Anglais, et l'on est tenté de se demander ce qu'étaient devenus le courage proverbial et la fermeté de nos hommes. Un examen plus approfondi montre que, dans ces occasions, il n'y avait que peu ou point d'Anglais présents, mais seulement quelques noirs et mulâtres à notre solde, ou des planteurs, qui s'étaient rangés de notre côté, mais dont bien peu avaient embrassé notre cause avec cœur.

Les Français étaient toujours affaiblis par les dissensions intérieures. Un mulâtre, le général Vilatte, poussa le Cap-Haïtien à la révolte, arrêta le gouverneur français Laveaux, et le jeta en prison. Ce dernier appela à son aide Toussaint, qui entra dans la ville et fut assez heureux pour délivrer le gouverneur. Quelle curieuse sensation devait éprouver le général noir, en accomplissant cet acte d'autorité, dans un lieu qui ne l'avait encore vu qu'esclave! Laveaux le reçut avec enthousiasme et l'éleva du grade de général de brigade, que lui avait accordé le gouvernement français, à la position de lieutenant général du gouverneur, le 1er avril 1796. Ses opérations successives avaient confirmé la prédominance des noirs dans le nord. Vilatte s'embarqua bientôt pour la France, d'où il ne revint qu'avec l'expédition envoyée pour réduire ses compatriotes à l'esclavage.

Santhonax arriva alors au Cap-Haïtien avec une nouvelle commission; il trouva Rigaud à peu près

indépendant dans le sud, et Toussaint tout à fait maître dans le nord. Laveaux et Santhonax sont accusés tous deux d'avoir excité les noirs contre les mulâtres. Le premier étant retourné en France, comme député de la colonie, le second resta seul à la tête des affaires, et un de ses premiers actes fut de nommer Toussaint général de la division.

Ce dernier s'occupa activement de l'organisation et de l'instruction de son armée; il partit pour aller attaquer Mirebalais, poste occupé par un planteur français à notre service, le comte de Bruges, qui, malgré des forces nombreuses, semble s'être retiré sans grande résistance. Il est probable qu'il n'avait pas confiance dans ses grossiers soldats. Cet important succès fit tant de plaisir à Santhonax, qu'il nomma Toussaint commandant en chef de l'armée de Saint-Domingue; cela déplut à Rigaud, qui se trouvait ainsi placé sous les ordres d'un général nègre.

Toussaint paraît avoir éprouvé contre Santhonax une défiance justifiable. Il comprenait bien qu'il cherchait à pousser les noirs contre les mulâtres, et que s'il parlait toujours de l'indépendance de l'île, ce n'était que pour mettre sa fidélité à l'épreuve. Il avait connaissance des menées ténébreuses qui se tramaient partout où se trouvait ce commissaire. Il le fit alors élire député, afin de l'envoyer rejoindre Laveaux; Santhonax, peu satisfait, voulut résister; mais Toussaint lui fit dire que s'il ne s'embarquait pas immédiatement, il tomberait sur le Cap-Haïtien avec vingt mille hommes. Cet argument fut irrésistible. Quand il monta dans le canot qui devait le conduire à bord, les

rues étaient remplies par une foule de gens de toutes couleurs : nulle voix ne s'éleva pour dire : « Dieu le bénisse ! » car il avait trahi successivement tous les partis. Sa seule action raisonnable, l'émancipation des esclaves, n'avait été pour lui qu'un expédient politique, arraché par les circonstances du moment. C'était un homme méchant et plein de jactance, dont l'histoire est écrite avec le sang de milliers d'hommes de toutes couleurs. Le Directoire, alarmé de l'influence croissante de Toussaint, envoya le général Hédouville pour pacifier l'île et la faire rentrer dans l'ordre, avec pouvoir de déporter Rigaud. En arrivant au Cap-Haïtien, il convia les deux rivaux à venir conférer avec lui. Rigaud et Toussaint se rencontrèrent à Gonaïves et arrivèrent ensemble dans la capitale. Hédouville, jaloux du pouvoir de ce dernier, n'eut d'attention que pour le premier; et les officiers français nouvellement débarqués se mirent à rire du nègre et de son entourage. Toussaint, soupçonnant quelque complot pour l'arrêter et l'envoyer en France, et probablement très-jaloux du traitement supérieur accordé à son rival, quitta la ville et retourna à son armée.

Les Anglais avaient perdu beaucoup de monde par la maladie, et avaient acquis la certitude que l'influence des planteurs ne pouvait leur être d'aucune utilité. Leurs mercenaires, noirs et mulâtres, manquaient de fidélité et étaient prêts à les trahir, comme à Saint-Marc, où le gouverneur anglais avait dû faire fusiller bon nombre de mulâtres, qui avaient tenté de livrer la ville aux noirs, par trahison. Convaincus de l'inutilité de leurs efforts pour s'emparer de l'île, ils se déci-

dèrent à traiter avec Toussaint, et, après de courtes négociations, évacuèrent Saint-Marc, Port-au-Prince et l'Arcahaye. Ce général gagna ainsi, d'un seul coup, ce qu'aucune force n'avait pu lui procurer jusque-là

Avec une grandeur d'âme réellement remarquable il autorisa les colons français qui avaient pris part pour nous à ne pas quitter le pays, et leur promit qu leurs propriétés seraient respectées. Comme on sava que ce noir magnanime était fidèle à sa parole, pre que tous restèrent, quand nous nous retirâmes. L'am ral Maitland avait pris des arrangements pour rend le môle Saint-Nicolas au général Hédouville; ma remarquant son hostilité contre les planteurs franç qu'il voulait faire chasser du pays par Toussaint, nc commandant en chef fit un nouvel accord et remi môle au général noir et l'invita à venir le voir passa devant lui la revue de l'armée anglaise ret du reste du pays. Toussaint fut très-satisfait de l'acc qu'il reçut des nôtres, et leur conserva toujour bons sentiments.

On a peine à comprendre pourquoi les Anglais dirent le môle : une petite garnison eût suffi pc défendre. L'importance de cette position militai indiscutable : si nous avions voulu gagner Tous et le décider à déclarer l'indépendance, nous eu pu y rester, jusqu'à l'accomplissement de cet nement désirable (1).

(1) Notre tentative infructueuse pour conquérir Haïti ne pas d'être racontée en détail, mais il est humiliant de voi degré nos chefs ont été mal inspirés à Port-au-Prince voyaient-ils pas nos soldats travailler aux fortifications pe

Toussaint traita les anciens colons avec distinction, et laissa à plusieurs d'entre eux les commandements qu'ils exerçaient sous les Anglais. Hédouville protesta contre les bons traitements accordés à ses propres concitoyens, et devint si gênant que Toussaint en vint à se demander s'il ne devait pas l'envoyer rejoindre Santhonax.

Hédouville n'était pas le seul à trouver mauvais que l'on ménageât les planteurs; c'était aussi l'opinion du général noir Moïse, qui commandait dans le nord.

Pour marquer le déplaisir que lui causait l'humanité de son chef, il fit égorger quelques colons, dans les plaines qui environnent le Cap-Haïtien. Le général français, effrayé du résultat pratique de ses théories, appela Toussaint à son aide; mais, craignant ce dernier, il se réfugia à bord d'un vaisseau, dans le port. Afin de faire tout le mal possible, avant de partir, il écrivit à Rigaud de se considérer comme le gouverneur du sud et de ne plus obéir à Toussaint, qui, disait-il, était à la solde des Anglais et des *émigrés*.

C'est donc bien à Hédouville que remonte l'origine de la guerre civile qui dégénéra bientôt en lutte de castes. Les agents envoyés par la France avaient été plus funestes les uns que les autres.

Rigaud aussi, inspiré du véritable esprit mulâtre, avait écrit à Toussaint qu'il fallait chasser les plan-

---

jour et faire la garde pendant la nuit! Aussi ne faut-il pas nous étonner d'apprendre qu'un régiment fort de six cents hommes en ait perdu quatre cents en deux mois, et que le 82e, après avoir débarqué neuf cent cinquante-deux hommes, ait été réduit à trois cent cinquante en six semaines. *(Note de l'auteur anglais.)*

teurs ; quand ses paroles eurent excité ses soldats à assassiner les blancs, il ne sut faire autre chose que de s'écrier : « *Mon Dieu, qu'est-ce que le peuple en fureur !* »

Après le départ d'Hédouville, Roume, invité par Toussaint, pour lequel il éprouvait une grande admiration, vint le rejoindre à Port-au-Prince et quitta sa résidence de Saint-Domingue. Il écrivait, dès 1795, au général Kerverseau que ce chef noir était un philosophe, un législateur, un général et un grand citoyen.

Roume avait un rôle difficile à remplir. Il désirait beaucoup établir la concorde entre les divers généraux ; dans ce but, il convia Rigaud et Beauvais à se joindre à Toussaint pour célébrer, le 4 février, la fête commémorative du jour mémorable où la Convention nationale avait émancipé les esclaves. La tranquillité régna pendant quelque temps, mais Toussaint, soupçonnant un complot, fit arrêter quelques mulâtres. Un léger désordre s'étant produit à Corail, parmi les noirs, trente d'entre eux furent mis en prison et y moururent de l' « effet du gaz produit par le blanchiment du bâtiment ». Cette excuse extraordinaire ne satisfit pas le chef, qui resta convaincu que ces malheureux avaient été assassinés par les officiers de Rigaud.

Toussaint et Roume se rendirent ensemble au Cap-Haïtien, pour faire un traité de commerce avec les Américains, et aussi, dit-on, pour prendre quelques arrangements avec l'amiral Maitland. C'est dans le cours de cette année que le capitaine Rainsford visita cette ville. Comme nous étions en guerre avec la France, cet officier se donna pour Américain : à peine

débarqué, il rencontra Toussaint, qui vint lui demander les nouvelles. Il le vit encore dans un restaurant où des gens de toutes classes prenaient leur repas, et se plaça à une longue table, à côté d'un jeune tambour, auprès duquel dînait le général. Ce dernier disait fréquemment qu'en dehors du service il ne comprenait pas la nécessité des distinctions. Dans la soirée, le capitaine fit avec lui une partie sur un billard public.

Il paraît que Toussaint n'a pas produit moins d'impression sur Rainsford que sur Roume, car il admire en lui l'homme, le gouverneur et le soldat. Il le dépeint, à l'âge de cinquante-cinq ans, comme un véritable nègre, d'apparence vénérable, doué d'un discernement peu commun et de manières fort agréables. Il donne une description détaillée de son costume. Le général portait comme uniforme une sorte de spencer bleu à large collet rouge, retombant sur les épaules, et à parements de même couleur, avec huit galons sur les manches. Il avait une énorme paire d'épaulettes, un gilet écarlate, des pantalons et des demi-bottes. Sa coiffure était un chapeau rond orné d'une plume rouge et de la cocarde nationale; une immense épée pendait à son côté. Rainsford ajoute : « Ses compatriotes lui témoignent toujours un grand respect, et il les en paye largement par l'affabilité de son attitude et la bonté de son cœur. » Le bâtiment sur lequel Rainsford était passager fut jeté par le mauvais temps dans le port de Fort-Liberté; arrêté comme espion, il fut condamné à mort; mais Toussaint ne permit pas l'exécution du jugement, et le renvoya, sur sa promesse de ne pas revenir sans passe-port.

Il y a beaucoup d'exagération dans le récit de ce que Rainsford vit et entendit au Cap-Haïtien. Il parle de soixante-deux mille habitants quittant la ville après l'incendie, et dit que Toussaint passa en revue soixante mille hommes et deux mille officiers. Il était probablement meilleur juge des manœuvres de l'armée, dont les soldats étaient parvenus, disait-il, à un degré d'instruction qu'il avait rarement rencontré jusque-là. A un coup de sifflet, toute une brigade s'avançait, en courant, de trois ou quatre cents yards, se dispersait, puis se jetait à terre et entretenait, dans toutes les positions, un feu bien nourri. La subordination et la discipline l'avaient rempli d'étonnement.

Comme il était certain que Rigaud s'était décidé à suivre les instructions du général Hédouville et à braver à la fois Toussaint et Roume, il devenait nécessaire de le soumettre. Dix mille hommes furent réunis à Port-au-Prince, tandis que Rigaud, après avoir concentré son armée à Miragoâne, commençait la guerre en s'emparant de Petit-Goave, où, sans motif, il massacra tous les blancs. La conduite des deux chefs offre un contraste frappant : Toussaint n'ayant aucun préjugé de couleur, et Rigaud, le mulâtre, fils d'un Français, montrant par le massacre des blancs et le refus d'obéir à un nègre, « combien il haïssait son père et méprisait sa mère ».

Roume lança une proclamation, pour appeler aux armes le nord et l'ouest, afin de marcher contre le sud et de rétablir l'unité de commandement. Avant d'entrer en campagne, Toussaint fut pourtant obligé de retourner dans le nord pour réprimer quelques mou-

vements : pendant son voyage de retour, il faillit tomber dans deux embuscades auxquelles il n'échappa que grâce à la rapidité de son cheval. Il fit fusiller, noirs ou mulâtres, ceux qui étaient impliqués dans ces conspirations ; mais quand Saint-Remy rapporte qu'il donna l'ordre de noyer dans l'Arcahaye cent quatre-vingts jeunes enfants mulâtres, il dit une chose tellement contraire à ce que l'on sait de son caractère, que nous devons croire à une calomnie de la caste qui le haïssait. La sévérité de sa justice vis-à-vis de ses ennemis n'est d'ailleurs pas douteuse.

C'est alors que commença la fastidieuse guerre du sud, par la défaite de l'armée de Rigaud par Dessalines et par le siége de Jacmel, qui dura quatre mois. Pétion se distingua dans la défense et dirigea l'évacuation. On ne peut s'expliquer comment Rigaud resta inactif, pendant que le gros de l'armée de Toussaint était engagé ailleurs, autrement que par la basse jalousie qui caractérisa les dernières années de sa vie. Son plus grand défaut était sa jactance, dont on trouve un exemple dans la proclamation par laquelle il répondit à Toussaint, qui lui offrait encore une fois le pardon et la paix, et dans laquelle il disait : « Que l'ennemi apparaisse, et je l'anéantirai. »

Dans le sud, l'armée de Toussaint était commandée par Dessalines et Christophe, c'est-à-dire par deux noirs féroces, auxquels toute pitié était inconnue. Dessalines ne tarda pas à forcer la forte position de Miragoâne, défit Rigaud et Pétion, qu'il chassa devant lui, du côté des Cayes. Rigaud ordonna à ses officiers de brûler et de détruire tout ce qu'ils rencontreraient

dans leur retraite, ce qui, naturellement, souleva les habitants contre ces mesures de défense, et leur fit réclamer la paix à grands cris.

A cette époque, le gouvernement consulaire de Paris envoya des officiers à Haïti, parmi lesquels le colonel Vincent. Toussaint était confirmé dans sa position de général en chef, mais la guerre du sud était désapprouvée. Le colonel Vincent était chargé de lui faire savoir tous les changements survenus en France; le chef noir s'aperçut facilement que le gouvernement français le tenait pour suspect. Cependant, il chargea le colonel et quelques officiers de se rendre aux Cayes, pour offrir la paix. Ce que l'on raconte de Rigaud, à cette occasion, est véritablement amusant. Il se présenta avec un mousqueton à l'épaule, des pistolets à la ceinture, une épée d'un côté et un poignard de l'autre. Quand on lui dit que sa conduite était incompatible avec les intérêts du gouvernement français, il tira son poignard et fit mine de le tourner contre lui-même; mais il s'en garda bien et préféra conclure une trêve, et s'embarquer pour la France avec ses principaux officiers.

Toussaint entra aux Cayes le 1er août 1800, et montra la grandeur de son caractère en donnant cours à sa proclamation pacifique. Il décréta de nouveau la paix et l'union, et pardonna à tous ceux qui étaient entrés en rébellion contre lui. Au grand étonnement de ses ennemis, il tint parole et se conduisit avec une grande magnanimité. Ses opposants les plus acharnés eux-mêmes rendirent justice à sa loyauté.

S'il était clément, il n'en était pas de même de

Dessalines : les mulâtres prétendent qu'il tua plus de dix mille hommes de leur couleur, ce qui est probablement plus qu'il n'y en eut jamais dans la province du sud.

Pendant le plus fort de la campagne, Roume commit l'imprudence de chercher à fomenter une révolte à la Jamaïque : ses agents furent saisis et pendus. Pour se venger, les Anglais saisirent un convoi de Toussaint destiné à Jacmel. Le général en chef, fort irrité, fit appeler Roume, et, sur son refus de venir, se rendit près de lui et l'accabla de reproches; puis il insista pour en obtenir l'ordre d'envahir la partie orientale de l'île. Le commissaire ne voulut pas d'abord y consentir, mais il finit par céder, devant les menaces du général Moïse.

Quand la campagne du sud fut terminée, Toussaint prépara l'occupation de Saint-Domingue; mais comme il pressentait que Roume allait lui retirer son autorisation, il l'arrêta et le renvoya en France. Son prestige était alors si grand qu'il ne rencontra que peu de résistance, et qu'il put occuper la ville de Saint-Domingue presque sans tirer un coup de fusil. Il y établit son frère Paul comme gouverneur.

L'île entière étant alors réunie sous l'autorité d'un même chef, il résolut de mettre en vigueur une constitution qu'il avait déjà promulguée, et qui était un vrai modèle de libéralisme. Les gens de toutes couleurs étaient égaux devant la loi; les emplois pouvaient être occupés par les blancs, les noirs et les mulâtres; la liberté de commerce était aussi grande que possible. Le gouverneur devait être nommé pour

cinq ans; mais, en raison de ses éminents services, Toussaint était nommé à vie, avec la faculté de désigner son successeur.

Il envoya sa constitution à l'approbation de Bonaparte, mais c'était évidemment trop ou trop peu. S'il eût proclamé hardiment l'indépendance de l'île, il aurait peut-être sauvé son pays de bien grands malheurs.

La paix étant de nouveau rétablie, Toussaint s'occupa de l'administration civile. Tous les récits s'accordent à dire qu'il gouvernait admirablement lui-même, mais que, trop souvent, ses instruments étaient tout à fait indignes. Il divisa le pays en districts, nomma des inspecteurs pour s'assurer que chacun retournât à ses occupations, et décréta que le cinquième des récoltes appartiendrait aux cultivateurs. Dessalines fut nommé inspecteur en chef : certainement le choix était bon, s'il fallait, pour remplir cet emploi, un homme sans aucun sentiment d'humanité, car il faisait battre jusqu'à la mort tout homme, femme ou enfant soupçonné de paresse.

Toussaint, prévoyant des difficultés ultérieures, continua à donner la plus grande attention à l'armée et à maintenir la plus stricte discipline. La baguette, paraît-il, était alors aussi usitée que de nos jours.

Très-bon avec les blancs, il les encourageait à s'associer au développement du pays, ce qui excita la jalousie de quelques-uns de ses généraux, et entre autres de son neveu Moïse, qui souleva un mouvement dans le nord pour faire massacrer les Français. Plusieurs en furent victimes : à cette nouvelle, Toussaint se rendit en toute hâte sur les lieux, où il apprit

quel était le véritable instigateur de ces meurtres; il l'envoya devant une cour martiale, et fit exécuter, le 26 novembre 1800, la sentence capitale qui avait été prononcée. S'il n'avait pas réprimé ces crimes, il eût perdu la confiance qu'on avait dans sa parole.

Tout progressait dans l'île, le gouvernement administrait régulièrement, les finances rentraient dans l'ordre, et l'agriculture se relevait, quand Bonaparte, ayant assuré la paix en Europe, prit la détermination de recouvrer la reine des Antilles et d'y rétablir l'esclavage. L'histoire de cette tentative peut s'écrire en quelques mots. Le général Leclerc partit avec trente mille hommes pour subjuguer l'île, et, bien que l'intention évidente du gouvernement fût la restauration de la servitude, beaucoup des chefs mulâtres se joignirent à lui : parmi eux se trouvaient Rigaud, Pétion et Vilatte. Il faut dire que les mulâtres n'avaient pas encore reconnu la pleine liberté des noirs.

Le général Leclerc fit tout ce qu'il put pour provoquer une résistance armée, parce qu'une solution pacifique ne lui eût valu aucune gloire militaire; aussi, au lieu d'envoyer à Toussaint ses enfants avec une lettre, comme il en avait été chargé par Bonaparte, il essaya de s'emparer par surprise du Cap-Haïtien. Avant de se retirer avec la garnison, le général Christophe mit le feu à la ville et la détruisit presque complétement. Le général en chef donna l'ordre à ses autres lieutenants de suivre cet exemple. Leclerc, mortifié du résultat de cette première tentative, songea alors à lui écrire et à lui envoyer ses deux fils. Toussaint se conduisit avec une grande noblesse de caractère, et répon-

dit : « Pourquoi des paroles de paix et des actes de guerre? » Jugeant qu'il ne pourrait surprendre son noir adversaire, Leclerc le déclara, ainsi que Christophe, *hors la loi.*

L'incendie des villes de Saint-Marc et des Gonaïves, et la retraite des troupes noires dans l'intérieur, répondirent à cette proscription.

Toutes les fois que l'on rencontre une fortification dans Haïti, on est certain d'apprendre qu'elle a été élevée par les Anglais : c'était le cas des défenses de la Crête à Pierrot. Le général français Debelle, plein de mépris pour les troupes noires, attaqua cette position avec des forces insuffisantes et fut battu; Leclerc voulut diriger en personne un autre assaut, mais il fut aussi repoussé et dut lever le siége. L'attaque ainsi que la défense furent menées avec un courage remarquable, la défense surtout, si l'on considère la qualité de ces soldats, qui ne s'étaient pas encore mesurés avec de vraies troupes blanches. Cependant, après avoir résisté à plusieurs attaques, la garnison évacua les forts. Pétion commandait une partie de l'artillerie française dans l'attaque dirigée contre ses compatriotes combattant pour la liberté. S'il aimait peu la France, il haïssait encore plus Toussaint.

Les ennemis eux-mêmes du grand chef noir étaient pleins d'admiration pour le courage qu'il déploya dans sa résistance, et vantaient spécialement son dévouement pour ses officiers.

Je dois dire ici que le général français Rochambeau (1)

(1) Il ne s'agit pas ici du général Rochambeau connu pour la

se distinguait par ses cruautés, et faisait fusiller tous les prisonniers qui lui tombaient entre les mains, ce qui justifiait les représailles des Haïtiens.

Découragés par la série de revers qui suivit la perte de la Crête à Pierrot, où il leur avait été trop bien prouvé que, même dans leurs montagnes, les soldats noirs ne pouvaient l'emporter sur les troupes disciplinées de France, quelques généraux nègres, à l'exemple de Christophe, commencèrent à entrer en accommodement avec les Français; Toussaint lui-même, se voyant abandonné, écrivit à Leclerc pour lui offrir sa soumission. Quand elle fut acceptée, il se rendit au Cap-Haïtien auprès du commandant en chef, qui le traita avec une grande distinction. Il retourna ensuite au village de Marmalade, d'où il lança des ordres à ses officiers, pour mettre un terme à la résistance, et leur faire reconnaître les autorités françaises. La paix se trouvait ainsi rétablie dans toute l'île.

Le général Leclerc ne faisait que temporiser avec les chefs noirs; ses ordres secrets étaient non-seulement d'arrêter Toussaint, Dessalines et Christophe, mais aussi de rétablir l'esclavage. Cependant, comme il trouvait les deux derniers pleins de zèle pour exécuter ses instructions, concernant le désarmement des populations, il leur avait conservé leurs commandements.

Toussaint, qui avait toujours agi avec loyauté, ne

part qu'il a prise à la guerre de l'indépendance américaine, mais d'un de ses neveux. (*Note du traducteur.*)

pouvait penser que le commandant en chef n'agirait pas de même à son égard ; aussi, bien que prévenu de tous côtés qu'il se tramait contre lui quelque trahison, vivait-il tranquille dans sa plantation d'Ennery. Il y reçut une lettre du général Brunet lui demandant une entrevue. Il s'y rendit et fut immédiatement arrêté, de la façon la plus déloyale. On l'attacha avec des cordes, et on l'embarqua sur le navire français *la Créole,* d'où il passa avec toute sa famille à bord du *Héros,* qui le conduisit en France.

Reçu à bord par Savary, chef de la division, il lui dit : « *En me renversant, on n'a abattu à Saint-Domingue que le tronc de l'arbre de la liberté des noirs ; il repoussera, parce que les racines en sont profondes et nombreuses.* »

A son arrivée en France, Toussaint écrivit au Premier Consul ; mais autant eût valu s'adresser à Dessalines, que d'attendre justice ou merci du despote qui gouvernait alors la France. Il fut séparé de sa famille et entraîné au château de Joux, dans les Alpes, où Rigaud, son rival, avait déjà été enfermé, et où il mourut de froid et de misère, dans des circonstances qui ont pu faire soupçonner que la fin de cette illustre vie avait été hâtée par des moyens criminels.

Chacun sait ce qu'était Toussaint Louverture et a appris à le respecter ; aussi fus-je très-surpris en arrivant à Port-au-Prince de voir qu'on y appréciait peu son souvenir. Je ne me rappelle pas qu'un Haïtien m'ait volontairement parlé de lui, tandis qu'aucun ne tarit quand il s'agit de Dessalines, de Christophe et de Rigaud. Selon ma première impression, cela venait de

ce que Toussaint n'avait jamais consenti à verser le sang des blancs sans nécessité, tandis que les autres le faisaient avec joie; mais la vraie raison, celle pour laquelle les historiens et les biographes du pays cherchent à rabaisser sa mémoire, c'est l'énergie avec laquelle il réprima les actes de rébellion des mulâtres, et la fermeté avec laquelle il maintint la parité des droits, pour les gens de toutes couleurs, et l'égalité de tous devant la loi.

Il est impossible de ne pas être frappé de l'opinion favorable qu'il inspirait à tous, même à ses ennemis. Le marquis d'Hermonas disait que « sur le globe terrestre, Dieu ne saurait inspirer un esprit plus pur ». Le général français Pamphile Lacroix rapporte que « *nul n'osait l'aborder sans crainte, et ne le quittait sans respect* ». Nous avons déjà cité l'opinion de Roume, qui le considérait comme « un philosophe, un législateur, un général et un grand citoyen », ainsi que celle de Rainsford, l'admirant « comme homme, comme administrateur et comme général ».

Personnellement brave, et superbe cavalier, il avait pratiqué et aimé l'équitation dès ses plus jeunes années, et ne paraissait jamais fatigué, même après les plus longues marches. Comme général, il passe pour avoir montré une grande habileté. Ce qui prouve son bon sens, mais n'augmente pas sa popularité parmi les Haïtiens, c'est qu'il ne croyait pas ses hommes capables de résister aux troupes disciplinées de la France. Il disait souvent que le climat et la fièvre jaune étaient leurs meilleurs alliés. Comme administrateur, ses capacités étaient grandes, et si l'expédition de Leclerc

n'avait pas jeté l'île entière dans le trouble, son influence sans limites aurait sans doute rappelé dans Haïti l'ancienne prospérité.

Les qualités personnelles de Toussaint ne le cédaient en rien à ses qualités publiques. Toujours fidèle à sa parole, il s'est montré humain dans bien des occasions, quoique sa fermeté et sa décision fissent l'étonnement de ses adversaires. Dans sa famille, il était tendre pour sa femme et ses enfants : sa belle nature se montrait à toute occasion, tant par sa sollicitude pour les officiers et soldats blessés, que par ses soins attentifs envers les prisonniers. On connaissait sa douceur vis-à-vis des animaux, et l'on savait aussi que lorsqu'il rencontrait des femmes et des enfants fugitifs, il s'informait immédiatement de leurs besoins, quelle que fût leur couleur.

En 1827, notre consul général Mackensie causait souvent avec d'anciens officiers nègres de son armée; ils le représentaient comme un homme sévère, inflexible, mais juste, connaissant bien le peuple et ne se trompant pas sur les véritables intérêts du pays.

Il semble que la seule erreur de sa vie ait été de refuser de proclamer l'indépendance, quand il en fut pressé par l'Angleterre. S'il eût accepté ces propositions et s'il eût signé un traité avec les Américains et avec nous, il est probable que Bonaparte ne se fût pas engagé dans une expédition contre lui, et que son pays eût été bien plus heureux.

On est frappé d'un fait, à la lecture des histoires du temps : c'est que les soldats sont dépeints comme de vrais *sans-culottes,* sans solde et sans uniformes,

tandis qu'on y voit les chefs, comme Toussaint, Dessalines et Christophe, vivre dans le plus grand luxe et habiter de splendides maisons. On raconte que Toussaint a pu prêter au trésor français 600,000 livres, somme énorme pour un ancien esclave, après peu d'années de liberté. Gragnon-Lacoste, qui a publié, en 1877, une biographie de Toussaint d'après des papiers de famille, dit qu'au Cap-Haïtien, et dans chacune de ses plantations, le général avait des maisons en marbre, fort élégamment meublées (1). Il y a quelques années, ses descendants réclamaient, comme sa propriété, le quart environ d'Haïti.

Louverture était aussi catholique fervent et très-attaché au clergé; il avait fait tout son possible pour empêcher le culte du Vaudoux, et avait publié de vigoureuses proclamations pour interdire tous les rites du fétichisme (2).

(1) Cette biographie de Toussaint, comme toutes celles que j'ai lues, est remplie d'inexactitudes. Elle le montre s'avançant avec une armée imposante, qui en réalité se réduisait à 950 hommes. Elle raconte qu'à la bataille de Venelles, 1,500 noirs chassèrent 3,500 soldats anglais de leurs retranchements, et que 6,000 Anglais furent battus et taillés en pièces par quelques bataillons. Autant que j'ai pu m'en rendre compte, Brisbane avait avec lui, dans ces affaires, 80 soldats anglais, des alliés noirs et mulâtres qui ne méritaient aucune confiance, et quelques planteurs français. Cette biographie ne saurait être acceptée, même par un Haïtien, pourvu qu'il soit doué d'un peu de bon sens.

(2) Je suis heureux de pouvoir citer un passage de l'*Abrégé de l'histoire d'Haïti,* par un mulâtre, M. Robin, qui s'exprime ainsi, au sujet de la triste fin de Toussaint : « Ainsi fut récompensé de ses longs et éminents services cet illustre enfant d'Haïti, qui pouvait bien se dire le premier des noirs, etc., etc. » Il paraîtrait que Dessalines aurait encouragé Leclerc à l'arrêter, et qu'il aurait eu l'infamie de livrer traîtreusement aux Français son neveu, Charles Belair, qui fut fusillé, et dont la femme fut pendue.

La trahison de Leclerc eut sa récompense; elle ne pouvait qu'éveiller les inquiétudes des noirs, comme la déportation de Rigaud avait précédemment excité celles des mulâtres. A ce moment, une épouvantable épidémie de fièvre jaune tomba sur l'armée française et la détruisit presque complétement. Elle perdit, dit-on, quatorze mille hommes dans les années 1802 et 1803, et parmi les victimes se trouvèrent Leclerc et vingt de ses généraux. Les Haïtiens saisirent l'occasion; Dessalines, Christophe et Pétion abandonnèrent les envahisseurs et soulevèrent leurs compatriotes pour chasser les restes affaiblis de l'armée ennemie. La guerre ayant été déclarée entre la France et l'Angleterre, nos flottes se montrèrent bientôt sur les côtes. Les Français, repoussés de toutes parts, furent refoulés au Cap-Haïtien et forcés de s'y concentrer. Rochambeau, qui avait succédé à Leclerc, fit tout ce qu'il était humainement possible pour sauver son armée; mais, assiégé par trente mille noirs, bloqué par notre flotte, pressé par la famine et n'ayant aucun espoir de secours, il se rendit aux Anglais et s'embarqua pour l'Europe. Ainsi finit l'expédition la plus désastreuse qui fut jamais entreprise par la France. Quelle que soit la cruauté qui y fut déployée, il est impossible de ne pas admirer la magnifique bravoure de ses troupes, qui résistèrent à tout découragement sous ce climat brûlant, qui rend tout travail soutenu impossible aux Européens, et les expose constamment à la fièvre jaune et à la mort.

CHAPITRE III

HISTOIRE D'HAÏTI DEPUIS L'INDÉPENDANCE.

« Que deviendra notre pays quand il sera livré à la vanité et à l'ignorance ? » s'écriait Bauvais, l'un des chefs des mulâtres. Je crains bien que ce résumé de l'histoire d'Haïti depuis l'indépendance ne montre ce que peut devenir un pays quand il est gouverné par l'ignorance et la vanité.

Après de grands efforts de vigueur et de courage, et avec une cruauté que les rigueurs de Rochambeau pouvaient excuser, sinon justifier, les Haïtiens venaient de chasser les troupes françaises ; ils songèrent alors à se séparer de la France et à se donner un gouvernement indépendant.

Le 1er janvier 1804, aux Gonaïves, Dessalines réunit autour de lui tous les chefs militaires et leur fit la lecture de l'acte d'indépendance, qui se terminait ainsi : « Séparation de la France pour toujours, et la mort, plutôt que de retomber sous son joug. » Dans cette proclamation, il avait soin de dire qu'il n'entrait pas dans leur mission de troubler la tranquillité des îles voisines ; mais, dans un langage auquel nul ne pouvait se tromper, il engageait ses compatriotes à mettre à

mort tous les Français restés dans l'île. Enfin, il fit publier une déclaration, signée des généraux les plus importants, qui le proclamait gouverneur à vie d'Haïti, avec pouvoir de faire la paix, de déclarer la guerre et de choisir son successeur. Il commença dès lors à exercer un pouvoir arbitraire, dont le premier acte établit sa renommée, et rendit sa mémoire chère aux Haïtiens : ce fut de décréter la mise à mort de tous les Français qui avaient pris parti pour l'armée vaincue, à l'exception des prêtres et des médecins, mais sans épargner les femmes et les enfants des suspects. Comme il craignait que soit par humanité, soit par intérêt, quelques-uns de ses généraux n'exécutassent pas rigoureusement son décret, il se rendit dans les différents départements, et fit tuer sans pitié tout Français, homme, femme ou enfant, qu'il rencontra sur son chemin. On ne saurait imaginer à quelles saturnales se livrèrent ces esclaves, qui se complaisaient à verser le sang de ceux devant lesquels ils avaient naguère tremblé. Quelle résistance pouvaient opposer ces malheureux à leurs sauvages exécuteurs ? Même actuellement, on ne peut lire sans frémir le récit de ces jours d'horreur.

Comme beaucoup de ceux qui l'entouraient, Dessalines avait tous les genres de corruption : on a pu dire de lui qu'il n'avait jamais épargné un homme dans sa colère, ni une femme dans sa luxure. Il était avare, mais il permettait à ses amis de puiser dans le trésor public, par toutes sortes de moyens illicites. Son gouvernement était tellement dépravé, que les historiens nationaux eux-mêmes reconnaissent que l'administra-

tion se distinguait par « le mensonge, le pillage, le vol et la fraude ». Quand Dessalines nommait un employé, il lui disait : « *Plumez la poule, mais prenez garde qu'elle crie.* » Telle est encore la façon dont le pays est gouverné.

La tyrannie exercée par Dessalines et tous ses généraux fit voir aux anciens esclaves qu'ils avaient changé le mal pour le pire. Il n'y avait plus de tribunaux pour mitiger la cruauté des surveillants du travail, qui, sous le moindre prétexte, faisaient frapper hommes ou femmes jusqu'à les faire périr.

Au mois d'août 1804, on apprit que Bonaparte s'était fait proclamer empereur; Dessalines, ne voulant pas rester en arrière, se fit aussi couronner empereur. Ses généraux désiraient qu'il créât aussi une noblesse; mais il leur répondit : « Je suis le seul noble dans Haïti. » Il entreprit de chasser les Français qui occupaient encore la partie orientale de l'île; mais n'ayant pu s'emparer de la ville de Saint-Domingue, il fut obligé de se retirer dans l'ouest.

En juin 1805, l'Empereur publia une constitution préparée sans avoir consulté ses généraux, ce qui mécontenta plusieurs d'entre eux; ils organisèrent un soulèvement à la suite d'une visite qu'il avait faite dans le sud, où il avait déployé toute sa brutalité. Les insurgés s'avancèrent, et s'emparèrent de Port-au-Prince. Aussitôt qu'il eut connaissance de ce mouvement, il se dirigea en toute hâte sur la capitale; mais, tombé dans une embuscade, il fut pris et fusillé au Pont-Rouge, à peu près à un demi-mille de la ville.

La seule qualité de Dessalines était une sorte de

courage brutal : pour tout le reste, ce n'était qu'un sauvage africain, remarquable entre tous par l'exagération de sa férocité et de sa perfidie. Administrateur incapable, il traitait comme sien le revenu public. Dans chaque ville, il avait des concubines, qui puisaient dans le trésor, pour satisfaire à leurs extravagances. Au fond, les historiens du pays sont vraiment honteux de la conduite et de l'administration civile de leur héros national.

La mort de Dessalines devint le signal d'une longue guerre civile. Une assemblée nationale réunie à Port-au-Prince vota une constitution élaborée par Pétion, d'après laquelle le pouvoir du chef de l'État était réduit au minimum. Elle choisit Christophe pour être le premier président de la république. C'était, sous bien des rapports, un second Dessalines. Très-mécontent de voir son autorité ainsi restreinte, il marcha, avec douze mille hommes, sur la capitale de l'ouest; mais n'ayant pu s'en emparer après plusieurs combats, il dut se retirer au Cap-Haïtien. Il y fit réunir un congrès local qui vota une autre constitution et le proclama aussi président.

Le sénat se réunit de nouveau à Port-au-Prince en 1806 pour élire aussi un président, et son choix se fixa sur Pétion, qui, de tous les hommes influents du sud et de l'ouest, en paraissait certainement le plus digne. Bien qu'aussitôt après son élévation ses généraux eussent commencé à conspirer contre lui, et que la guerre contre Christophe absorbât toutes les ressources du pays, il ne se passa aucun événement de grande importance jusqu'en 1810, époque où Rigaud, parvenu à

s'échapper de France, arriva à Haïti, où il fut reçu avec un grand enthousiasme. Pétion partageait probablement ce sentiment pour son ancien chef, car il commit l'imprudence de lui confier le gouvernement du sud. Rigaud était trop vaniteux pour rester sous les ordres de son ancien subordonné, et dès lors le sud se sépara de l'ouest. Le président, ne voulant pas faire la guerre pour s'y opposer, accepta cette situation, de sorte que l'île se trouva divisée entre cinq chefs indépendants : Christophe dans le nord, Pétion dans l'ouest, la colonie espagnole dans l'est, Rigaud dans le sud, et enfin Goman, petit chef africain, qui dominait sur l'extrémité ouest du département du sud.

En 1811, Christophe se proclama lui-même roi et créa une noblesse. Rigaud étant mort, le sud ne tarda pas à se rejoindre à l'ouest, que le nord menacait d'une invasion. En 1812, l'armée de Christophe s'avança pour assiéger Port-au-Prince, mais ses attaques furent repoussées, et ses soldats, fatigués de la guerre, commencèrent à passer à Pétion en si grand nombre, que si le roi ne se fût hâté de lever le siége, toute son armée aurait probablement déserté à l'ennemi.

Le roi Henry Ier, ainsi qu'il s'appelait, semble alors s'être abandonné à la sauvagerie de son tempérament. Ses cruautés, comparables à celles de Dessalines, préparèrent l'union de toute l'île, qui survint par la suite. Pétion, bien que chef incapable, n'était pas cruel, et sut attacher le peuple à son gouvernement.

En 1814, la chute de Napoléon ayant rendu pour quelque temps la paix à l'Europe, le gouvernement français s'empressa d'envoyer des agents à Haïti pour

réclamer sa soumission à la métropole. Pétion refusa, mais il offrit une indemnité pour les colons ; cependant Christophe, qui avait pénétré les instructions secrètes des agents français, n'hésita pas à en faire fusiller un. Les chefs rivaux, oubliant leurs propres dissensions, se réunirent devant le danger commun, et se préparèrent à recevoir une nouvelle expédition française. Ils donnèrent des ordres pour qu'à sa première apparition sur les côtes, toutes les villes et tous les villages avoisinants fussent détruits, et pour que tous les habitants se retirassent dans les montagnes.

Les anciens planteurs insistaient auprès du gouvernement de la métropole pour anéantir la population d'Haïti. L'île aurait été repeuplée, ensuite, par des importations africaines. La divulgation de ces menées produisit un si violent effet en Angleterre, que l'opinion publique força le congrès de Vienne à déclarer la traite des esclaves abolie à tout jamais.

En 1816, Pétion fit reviser la constitution : les principales modifications consistaient à élire le président à vie et à adjoindre au sénat une chambre des députés. Il ne jouit pas longtemps de la prolongation de son pouvoir, car il mourut en 1818, à l'âge peu avancé de quarante-huit ans. On a dit qu'il fut emporté par la fièvre, mais l'opinion générale est qu'il succomba au dégoût de la vie, suite de la perte de toutes ses illusions et des ennuis publics et privés auxquels il ne cessa d'être en butte. On prétend que, dans sa maladie, il refusait tous les fortifiants, et même qu'il ne voulait prendre aucune nourriture. Pétion n'était pas un grand homme, mais il aimait sincèrement son pays et met-

tait toute son énergie à le bien gouverner; cependant il était faible dans ses mesures, et, par amour de la popularité, il laissa s'introduire bien des abus dans l'administration des finances. Selon M. Robin, c'était « le plus humain et le plus populaire des chefs qu'Haïti eût jamais possédés ».

Grâce à une énergique intervention militaire, Boyer fut nommé président par le sénat, à l'unanimité, et commença en mars 1818 sa longue carrière de chef d'État. Quoiqu'il ait commis bien des fautes, il apparaît comme un des gouvernants du pays les plus honnêtes et les plus énergiques. Son premier soin fut de mettre de l'ordre dans les finances, et s'il n'a commis d'autres erreurs que celles d'avoir fait dresser une statue à son prédécesseur et d'avoir fondé un hospice pour les mendiants, comme le lui reproche M. Robin, ses amis peuvent bien encore se permettre de l'admirer. La fortune, ou pour mieux dire son énergie, l'a toujours favorisé. En 1819, il mit un terme à l'insurrection, trop longtemps négligée, de Goman dans l'extrême ouest, et se disposa à agir contre le roi Henry, dont les mœurs sauvages avaient aliéné toutes les affections, même celle de ses propres gardes. Frappé d'apoplexie, ce chef des gens du nord fut abandonné de tous et chercha dans le suicide un refuge contre les outrages dont on commençait à l'accabler.

Le nord fut unanime pour se joindre au reste de la république, et Boyer se rendit au Cap-Haïtien, où il fut reçu avec enthousiasme, comme le premier président de l'union haïtienne.

Christophe était certainement un homme très-re-

marquable; doué d'une indomptable énergie, il comprenait la nécessité de favoriser le développement de son pays; mais sa nature despotique ne reculait devant aucun moyen pour parvenir à ses fins. Il est hors de doute que, malgré bien des atrocités reconnues, il avait acquis sur l'esprit de ses concitoyens un ascendant dont la trace n'est pas encore effacée.

Les systèmes rivaux de Pétion et de Christophe sont encore l'objet de discussions; mais si le but d'un gouvernement est de faire le plus de bien possible au plus grand nombre, la méthode de *laisser aller* du premier convenait bien mieux au caractère haïtien que la sévérité de l'autre. En ce qui concerne la prospérité matérielle, il ne pouvait y avoir de comparaison entre les deux départements, bien que la production du nord fût activée par le fréquent usage du bâton. Dans beaucoup de grandes habitations, les fustigations étaient servies, chaque matin, aussi régulièrement que les rations.

La bonne chance de Boyer continua : en 1822, Saint-Domingue, séparée de l'Espagne, se rangea d'elle-même sous le commandement du président d'Haïti, qui fut accueilli avec joie dans la capitale dominicaine.

Pourtant Boyer ne fut pas aussi heureux dans un événement qui fut peut-être le plus important de sa présidence. Depuis 1814, la France avait continuellement tourmenté son gouvernement avec les réclamations des colons, et l'on avait négocié sans succès des deux côtés, quand, en 1825, le baron de Mackau fut envoyé avec des forces navales pour exiger l'acceptation des conditions qu'il était chargé d'imposer.

Malgré la rédaction humiliante de l'ordonnance royale et l'exagération de l'indemnité de 150 millions, Boyer, d'accord avec le sénat, jugea qu'il valait mieux y acquiescer, que d'exposer l'île au blocus qui eût infailliblement suivi un refus. L'indemnité était si considérable pour ce petit pays, que, bien qu'elle ait été réduite ultérieurement à 80 millions, elle n'a pas encore pu être complétement acquittée. Les termes de cette ordonnance soulevèrent parmi le peuple une grande indignation, qui fut encore augmentée par la manière d'agir des Français. Il s'ensuivit un complot dans le but de renverser Boyer, qui, dans cette circonstance, montra sa vigueur habituelle. Il fit arrêter et traduire quatre des conspirateurs devant une cour martiale; avec un mépris vraiment haïtien pour la justice, toute défense, considérée comme une pure perte de temps, leur fut refusée. Ils furent condamnés à mort, et exécutés dans des circonstances d'une barbarie inouïe.

Les négociations avec la France continuèrent à agiter le pays jusqu'en 1838. M. Dupetit-Thouars, étant venu à Port-au-Prince, acquit la conviction qu'Haïti était incapable de payer une somme aussi considérable, et amena son gouvernement à étudier de nouveau la question. La mission fut confiée au baron de Las Cases et au capitaine Baudin, qui négocièrent deux traités : l'un, politique, par lequel la France reconnaissait complétement l'indépendance de la République; l'autre, financier, qui réduisait l'indemnité à 60 millions.

Trois ans étaient accordés pour le payement, par

annuités de 20 millions. Haïti aurait certainement pu payer, si la tranquillité eût régné dans le pays.

Les ennemis politiques de Boyer s'emparèrent de la reconnaissance de la dette pour l'attaquer, et poussèrent de hauts cris, en disant qu'il avait vendu sa patrie aux blancs. Les envois fréquents d'expéditions navales françaises pour exiger le payement des arrérages de cette dette, avaient été contraires aux intérêts de tous les Européens, et avaient accru l'impopularité des étrangers et augmenté le nombre de ceux dont la politique consistait à chasser tous les blancs.

La chanson :

Blancs Français viennent demander l'argent,

implique que, selon l'appréciation populaire, ils avaient méchamment fait usage de leur puissance navale pour extorquer de l'argent qui ne leur était pas dû, à un peuple incapable de résistance. Cette maudite dette envers la France a causé la moitié des malheurs d'Haïti.

Le gouvernement du général Boyer a certainement eu le mérite de maintenir la paix, et si la population a jamais augmenté, c'est pendant cette période de tranquillité où le sang n'a été répandu ni dans des combats, ni dans la répression de conspirations.

C'est en 1825 que l'Angleterre a reconnu officiellement la République d'Haïti, par l'envoi, comme consul général, de M. Mackenzie, dont les rapports et les écrits ont beaucoup attiré l'attention sur ce pays.

En mars 1838, le docteur England négocia un concordat, par lequel le Pape fut reconnu comme chef

de l'Église d'Haïti, avec pouvoir de confirmer les nominations d'évêques. Ce traité eut d'ailleurs peu d'effets pratiques, car le clergé, sans contrôle, était un vrai scandale pour tout bon catholique.

Il m'est tout à fait impossible de comprendre ce que l'on rapporte sur l'état des affaires à cette époque. Après trente ans de paix, le pays est représenté en état de ruine, sans commerce ni ressources d'aucune sorte; tous les emplois publics livrés à l'agiotage et à la concussion; une armée de 45,000 hommes d'après le budget, et, en réalité, peu de soldats, et enfin un grand nombre d'officiers se partageant les revenus publics. Je crois lire l'histoire des temps plus récents d'Haïti, et non celle de ses jours tranquilles.

Une autre conséquence fâcheuse de la question de l'indemnité fut la position spéciale qui en résulta pour l'agent français, malgré la reconnaissance de l'indépendance de la République. Il affectait de la traiter en pays soumis, tant que la dette n'aurait pas été payée. Le plus exigeant de ces agents mit un jour tout le pays en révolution à propos d'un article de journal, et ne cessa de harasser le gouvernement, par les prétentions exagérées qu'il émettait en toutes occasions.

La fin de la carrière de Boyer fut aussi malheureuse que ses commencements avaient été favorisés. A l'humiliation infligée par la France vint s'ajouter le déboire d'être obligé de saluer le pavillon espagnol, sous peine de bombardement. L'histoire d'Haïti est remplie de faits de ce genre : aucun peuple n'est plus enclin à insulter les étrangers, et nul n'éprouve plus d'humiliation d'être obligé d'accorder réparation.

La plus grande catastrophe qui ait accablé le pays est le tremblement de terre de 1842, qui fit de terribles ravages dans toutes les villes du nord. Celle du Cap-Haïtien fut presque entièrement détruite. J'ai dit ailleurs que, pendant plusieurs jours, cinq mille de ses habitants, ensevelis sous les ruines, imploraient à grands cris des secours urgents, tandis que la garnison et ses officiers rivalisaient d'ardeur pour le pillage, avec une populace sans pitié.

Une autre calamité vint s'ajouter à cette première : une grande partie de Port-au-Prince fut anéantie par un incendie, auquel les agitations politiques ne furent certainement pas étrangères.

Les humiliations infligées au président Boyer par les Français et par les Espagnols, et le mécontentement qui suivit les grandes pertes éprouvées dans le nord, encouragèrent les opposants, et, au commencement de 1843, une insurrection éclata dans le sud, soulevée par un mulâtre, Hérard-Rivière. Boyer fit quelque résistance, puis abdiqua, après vingt-cinq ans de présidence.

Le général Boyer était un administrateur plein de talent, mais il avait l'esprit essentiellement étroit et imbu de préjugés contre les étrangers. Dans les dix dernières années de son gouvernement, il avait conçu le projet de les expulser légalement, en refusant toutes nouvelles licences pour commercer. Il y réussit en partie, ce qui augmenta encore le mécontentement, parce que ses compatriotes, n'étant capables que d'un commerce au détail, ont absolument besoin des étrangers pour les grandes opérations commerciales. Boyer

avait une rare qualité : l'honnêteté; quand il quitta le pouvoir, il y avait cinq millions de francs dans les caisses du trésor. Le premier et le dernier des chefs d'Haïti, il s'est montré capable d'une pareille faiblesse. On cite encore son époque comme un temps de repos, et les troubles qui ont suivi sa chute l'ont bien vite fait regretter, même par ses ennemis. La corvette anglaise *Scylla* eut l'honneur de le conduire à la Jamaïque, ainsi que sa famille. Il est à remarquer que presque tous les présidents de cette République sont morts prématurément, ou ont été obligés de demander asile à des bâtiments étrangers, pour se rendre en exil.

Quand l'armée populaire entra à Port-au-Prince, elle fut saluée comme le précurseur de jours meilleurs ; mais à peine un gouvernement provisoire fut-il établi, que les noirs commencèrent à intriguer pour avoir un président de leur couleur. Le général Dalzon alla même jusqu'à proposer de mettre à mort tous les mulâtres, mais comme ceux-ci avaient encore la haute main, il fut arrêté et disparut à tout jamais.

Le résultat le plus sérieux du renversement de Boyer fut la séparation de la partie est de l'île, qui se forma en république distincte. Cette scission fut certainement le résultat de la brutalité des officiers et des soldats haïtiens qui y tenaient garnison. Je l'ai souvent entendu dire au président Geffrard, quand il racontait la manière dont lui et ses compagnons se conduisaient vis-à-vis des Dominicains. Une seule chose m'étonne, c'est que ces derniers ne l'aient pas faite plus tôt.

Les travaux de l'Assemblée constituante se termi-

nèrent le 30 décembre 1843. Le général Hérard-Rivière fut élu président, « avec un grand enthousiasme », disent les récits contemporains. Il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'était pas sur un lit de roses.

M. Barrot arrivait dans le but d'obtenir le monopole du commerce pour la France, et menaçait d'exiger immédiatement le payement des annuités en retard.

Le président, plus désireux de soumettre les Dominicains que de négocier, répondit à leur proclamation d'indépendance par la levée de vingt-quatre à trente mille hommes, dit-on, et marcha contre eux. Ce nombre est peut-être très-exagéré ; mais, quelque considérable qu'elle fût, cette armée ne fit rien. Après quelques escarmouches, elle ne put pénétrer que jusqu'à Azua, où le président s'arrêta, en se plaignant d'être entravé par les intrigues des Français en faveur des rebelles.

Comme Boyer a dû sourire en entendant dire, moins d'un an après son départ, que le gouvernement de son successeur était encore plus arbitraire et moins populaire que le sien ! En avril, après quatre mois à peine de pouvoir, Hérard-Rivière fut banni, après avoir été déposé avec un enthousiasme non moins grand que celui qui avait accueilli son avénement. Le général Guerrier, élu à sa place, mourut au bout d'une année de déréglements : il ne s'était pas trop mal tiré des affaires politiques, en se défendant contre les agents français qui travaillaient, soit pour arriver à un protectorat, soit pour obtenir des avantages commerciaux exclusifs. Ces agents se rendirent tellement impopulaires, que les officiers et les hommes de leur marine

étaient insultés dans les rues. Le concours presque avoué qu'ils prêtaient aux Dominicains révoltés les rendait également odieux au gouvernement.

Parfois, les Français prenaient leur revanche. Un de leurs bâtiments à vapeur, le *Tonnerre,* se trouvait dans le port du Cap-Haïtien en 1846 ; une de ses embarcations, passant près d'une goëlette de guerre du pays, reçut des coups de fusil qui blessèrent légèrement un homme. Le capitaine envoya à bord des forces suffisantes pour arrêter ceux qui s'y trouvaient, et, sans demander aucune permission à l'amiral haïtien, fit administrer douze coups de corde au commandant de la goëlette, et vingt-quatre à celui qui avait tiré le premier. Justice sommaire, quelquefois nécessaire, quand les autorités locales refusent toute réparation des injures ou des brutalités commises.

Le souhait populaire d'avoir un président noir avait été nettement exprimé lors de la nomination de Guerrier ; aussi un nègre, nommé Pierrot, fut-il choisi malgré son incapacité. Il fut renversé en moins d'un an, et un autre noir, le président Riché, fut mis à sa place le 1er mars 1846, à Saint-Marc, par les troupes qui ne désiraient pas marcher contre les Dominicains, depuis les défaites que quelques poignées d'hommes leur avaient infligées, dans presque toutes les rencontres. Elles n'avaient pas de cœur au combat et étaient en proie à la panique, depuis qu'elles avaient entendu les récits exagérés des mutilations cruelles subies par les prisonniers, et qu'elles avaient vu revenir parmi elles quelques-uns de ces malheureux. L'armée d'Haïti ne voulait plus marcher !

Riché a laissé une très-bonne réputation, due en partie au choix heureux qu'il sut faire de ses ministres, parmi lesquels je citerai deux hommes considérés comme des administrateurs très-capables, Céligny-Ardouin et Dupuy, qui reparaîtront plus tard sur la scène politique.

Dans le sud, la populace noire s'était soulevée; Riché la réduisit après quelque résistance. Malheureusement pour le pays, sa présidence dura moins d'un an, car il mourut le 27 février 1847. Bien qu'il fût ignorant, il avait su s'attacher de bons conseillers, et on le regretta. Il laissa le pays parfaitement tranquille, après avoir réduit les dépenses, mis de l'ordre dans les finances, et fait sentir partout la fermeté de sa main. Il protégeait les étrangers, car il comprenait qu'il ne pouvait y avoir de prospérité sans eux. Pendant les gouvernements de Guerrier et de Pierrot, ceux qui occupaient un emploi public et les officiers aimaient à paraître et à mener une vie luxueuse, aux dépens de l'État. La direction prudente de Riché y mit bon ordre. Il rétablit la constitution de 1816, qui, bien qu'elle contînt l'article 7, rédigé contre les étrangers, qu'il empêchait d'acquérir des propriétés, assurait la liberté des cultes. Lui aussi mourut, dit-on, des suites de ses débauches; il était assez âgé. Dans une de ses excursions nocturnes, il tomba dans une embûche préparée par des femmes qui le mirent hors d'état de se défendre, en lui jetant une couverture sur la tête, le renversèrent et le battirent à outrance. Dès qu'il put rentrer au palais, il envoya les soldats et la police pour arrêter tous les oisifs de la basse classe et les envoyer aux travaux des champs.

Le 2 mars, les ministres éclairés du feu général désignèrent pour la présidence de la République un nègre, capitaine des gardes, nommé Soulouque, homme ignorant, grossier et absolument incapable. Il fut choisi, dit-on, comme devant être un instrument docile entre les mains de ses ministres. Il était connu pour s'adonner au culte des fétiches; dès son élection, il trembla qu'on ne lui administrât du poison (wanga). Il mit de côté les ministres de Riché, nomma à leur place des nullités et fit avancer aux premiers rangs de l'armée les noirs les plus ignorants. Comme il craignait l'intelligence des hommes de couleur, il excita contre eux la haine des noirs; cependant, alarmé de voir augmenter chaque jour son impopularité, il rappela au pouvoir Dupuy et ses compagnons.

Il avait placé à la tête de sa garde un général, nommé Similien : c'était le noir le plus connu pour la haine qu'il avait vouée aux mulâtres. Pendant une absence du président dans le nord, il refusa d'obéir au gouvernement, occupa le palais et menaça de massacrer les mulâtres : cette tuerie fut pourtant différée, mais pour peu de temps.

A la fin de 1847, il se passa une affaire curieuse. Un sénateur, nommé Courtois, avait écrit dans un journal un article dont le président se trouva offensé. Ce Courtois, vil écrivain, qui avait déjà été jugé pour un article insolent, mais qui avait été triomphalement acquitté, parce qu'il n'avait insulté que la société étrangère, avait écrit, en cette dernière circonstance, quelques commentaires raisonnables, au sujet de l'attitude du général Similien et de ses partisans. Pour plaire au

président, le sénat le condamna à un mois d'emprisonnement. Quand Soulouque en eut connaissance, il entra dans une colère sans bornes, réunit ses généraux, assembla ses troupes, condamna Courtois à mort et voulut le faire fusiller immédiatement. La sentence eût été certainement exécutée, sans l'intervention de nos agents, le consul Ussher, le vice-consul Wyke et le consul général français Raybaud. Ils persuadèrent à Soulouque de lui pardonner; il fut pourtant banni. Courtois dut ainsi la vie aux étrangers, ce qui ne l'empêcha pas, depuis, d'user de toute son énergie pour les combattre!

Au printemps de 1849, un malaise général semble avoir envahi le pays, comme dans l'attente de quelque calamité. Le 9 avril, la foule assemblée autour du palais demandait le renvoi des ministres respectables qui étaient alors au pouvoir. Ce mouvement était évidemment encouragé par Soulouque; en conséquence, ils résignèrent leurs fonctions. Le 16 avril, ils étaient tous assemblés au palais, quand les gardes, qui avaient été rangés devant l'édifice, ouvrirent inopinément le feu sur la foule qui remplissait les appartements et les galeries; il s'ensuivit un *sauve qui peut* général. Le général Dupuy m'a raconté qu'à ce moment il comprit qu'il s'agissait d'un massacre général des mulâtres : il sauta sur un cheval, se précipita vers les grilles de fer du jardin, sauta à terre, et, quoique poursuivi de près, parvint, sans pouvoir dire comment, à passer pardessus et à s'échapper. Moins heureux que lui, Céligny-Ardouin fut grièvement blessé : comme il gisait sur un sofa, le président le couvrit d'injures et lui dit qu'il le

ferait fusiller. Le consul Ussher était dans le palais et assistait à cette scène; son collègue français et lui se conduisirent admirablement, et tentèrent de sauver ceux qui n'avaient pu se mettre sous leur protection immédiate. Le premier courut personnellement les plus grands dangers, et peu s'en fallut qu'il fût fusillé par la soldatesque effrénée.

Du palais, le massacre passa dans la ville : tout mulâtre qui se montrait était tué; plusieurs s'étaient réunis en groupes pour se défendre, mais cela ne fit que hâter leur sort. Des centaines d'autres coururent se réfugier dans les consulats. Aussitôt la nouvelle parvenue dans le sud, le meurtre et le pillage commencèrent dans tout le district, et la propriété des mulâtres fut livrée aux flammes. Quelques généraux noirs, qui avaient essayé de maintenir l'ordre, furent fusillés comme complices de la prétendue conspiration des gens de couleur. Le président, enchanté de l'énergie de ses partisans du sud, alla les féliciter en personne. A son retour, il fit grâce à six innocents, et se créa ainsi une petite popularité parmi ses adversaires intimidés. Je suis heureux de signaler les efforts de notre consul Wyke, pour sauver de la mort ceux qui étaient menacés. Il n'avait pourtant que bien peu d'influence sur ce président sans foi, qui fit fusiller quand même des prisonniers auxquels il avait pardonné, sur sa demande. En 1849, après l'exécution des généraux Desmaril et Edmond Félix, qui moururent sur la place du marché, après avoir supporté vingt décharges, Soulouque vint examiner leurs corps déchirés et se reput de cet horrible spectacle. Céligny-Ardouin ne

put s'échapper et fut fusillé, mais notre consul put en sauver quelques autres, et les aider à quitter le pays. En fait, tous les chefs mulâtres qui purent échapper à la mort durent prendre le chemin de l'exil.

En 1849, Soulouque renvoya le ministère et nomma Dufrêne secrétaire général et Salomon, le président actuel, ministre des finances. En avril, consolidé par le massacre des mulâtres, il envahit Saint-Domingue avec une nombreuse armée. Après avoir remporté quelques succès à Azua et à Saint-Jean, il se laissa surprendre à Ocoa par le général Santana : cinq cents Dominicains avaient suffi pour mettre en fuite les fils de ceux qui avaient combattu les Français avec tant de vaillance! C'est à la suite de cette défaite que Soulouque, profondément irrité, commit les meurtres judiciaires qui viennent d'être racontés.

Tous les chefs noirs ont une passion pour les formes du pouvoir despotique, autant que pour sa réalité, et Soulouque n'était pas une exception à cet égard; en conséquence, il céda à la tentation de suivre les traces de Dessalines et se fit élire empereur, le 26 août 1849. Il fallut naturellement refaire une nouvelle constitution, étrange mélange d'institutions républicaines et aristocratiques. Pour ne point indisposer ses généraux, il créa une noblesse, en tête de laquelle il mit quatre princes et cinquante-neuf ducs, suivis d'une quantité innombrable de marquis, de comtes et de barons. Les chefs ainsi satisfaits, la tranquillité régna pendant quelque temps.

En 1850, l'Angleterre, la France et les États-Unis se réunirent pour s'opposer diplomatiquement à la

guerre avec Saint-Domingue. Pendant le cours de ces longues négociations, le gouvernement haïtien se montra toujours agité, par la conviction que la reconnaissance de l'indépendance de Saint-Domingue favoriserait l'introduction dans l'île de l'élément étranger, et que la prospérité de la province orientale pourrait devenir fatale à l'indépendance haïtienne. Une trêve d'un an fut pourtant acceptée, en octobre 1851 ; notre consul général Ussher avait admirablement conduit les négociations.

Ce fut surtout contre les griefs personnels de l'Empereur que les diplomates eurent à lutter : il était outré parce que les Dominicains l'avaient appelé *rey di farsa* et *roi d'opéra-bouffe*.

Ruinés par huit années de guerre et par l'élévation exagérée des impôts, ces derniers s'étaient décidés à réclamer l'assistance étrangère.

Ce fut le 18 avril 1852 que Soulouque fut couronné empereur, sous le nom de Faustin Ier. Il ne craignit pas d'exciter le mécontentement par sa prodigalité. Il paya sa couronne 50,000 francs, dépensa 750,000 francs pour le sacre, et se montra libéral pour la noblesse. Il y eut pourtant quelques troubles, à la suite desquels il fit fusiller le grand juge Francisque et quatre de ses collègues, pour une prétendue conjuration, et fit condamner à mort le prince Bobo, pour quelques paroles imprudentes.

Soulouque, il est bon de le dire, gagna la bonne opinion de beaucoup de nos compatriotes par la protection qu'il accorda généralement aux étrangers, et par sa prédilection supposée pour les Anglais. La

conduite hautement conciliatrice de nos agents, par son contraste avec celle des agents français, avait beaucoup contribué à ce résultat. En 1853, une flotte française, commandée par l'amiral Duquesne, vint menacer la capitale d'un bombardement. Il n'y a rien à dire des années 1853 et 1854, sinon qu'elles virent continuer les interminables négociations, pour amener l'Empereur à conclure la paix avec Saint-Domingue

Une amusante querelle, entre le gouvernement d'Haïti et l'agent espagnol, égaya 1855. L'Empereur avait décidé que, pour lui témoigner son respect, chacun se découvrirait en passant devant son palais. Il paraît qu'un employé espagnol n'ayant pas observé cette formalité fut arrêté par la garde, qui prétendit qu'il l'avait fait avec intention. L'Empereur, attiré par l'altercation, mit la tête à une fenêtre du palais et cria : « Qui moun-ça (quel est cet homme), sacré f..... blanc, qui veut pas saluer mon palais, f..... ? » L'agent espagnol eut à ce sujet une longue discussion avec le département des affaires étrangères d'Haïti, et ne voulut pas accepter le démenti de l'Empereur, qui niait avoir prononcé ces paroles. Il se fit, à cette occasion, beaucoup de bruit pour rien.

Malgré les efforts des consuls étrangers, Soulouque, à la tête de toutes ses forces, composées de 15,000 hommes sous son commandement direct, s'avança contre les Dominicains, qui le battirent honteusemeut en janvier 1856. Ses troupes prirent la fuite au premier feu, s'égarèrent dans les bois et tombèrent entre les mains de l'ennemi, qui ne les épargna pas. L'Empereur, furieux de sa défaite, fit fusiller un certain

nombre d'officiers supérieurs accusés de trahison ou de lâcheté, et rentra dans sa capitale avec les restes de son armée. Un morne silence régnait à son entrée, le peuple retenait à peine ses murmures, et les femmes se faisaient particulièrement remarquer par leurs imprécations, au sujet des parents qu'elles avaient perdus.

Cette désaffection ne pouvait échapper à Soulouque, qui se vengea de ces outrages en faisant fusiller seize hommes aux Cayes, dans des circonstances de barbarie telles que les Haïtiens de toutes les classes furent saisis d'indignation et de dégoût. Il n'en tint pas compte, en fit passer trois autres par les armes et enfermer une cinquantaine dans ses donjons. Bien peu de ces derniers donnèrent ensuite signe de vie, car presque tous, dit-on, moururent de faim ou succombèrent aux mauvais traitements.

Les efforts incessants des consuls étrangers réussirent enfin à faire conclure une trêve de deux ans avec Saint-Domingue. La chute de l'empire n'était plus qu'une affaire de temps. Le peuple était excédé des pertes subies pendant la dernière invasion de l'est, qui avait été plus désastreuse encore que les attaques précédentes. Les finances, dans le plus grand désordre, étaient la proie des voleurs et des concussionnaires; enfin, en 1857, un grand incendie ravagea Port-au-Prince. L'année suivante fut marquée par d'importantes faillites, à la suite de spéculations effrénées sur les cafés et sur les affaires de banque. Le mécontentement était général, et tous les yeux se tournaient vers le général Geffrard, comme vers le seul homme capable de mettre fin à ces conditions désastreuses. Il

avait gagné une grande popularité à l'armée, lors des derniers événements, où il commandait l'arrière-garde, pendant la retraite ; on savait que les restes de l'armée n'avaient été sauvés que grâce à sa bravoure et à son dévouement. Les Haïtiens avaient eu successivement quatre chefs noirs, et ils étaient payés pour savoir qu'il leur serait impossible d'être plus malheureux sous la direction d'un mulâtre intelligent.

L'Empereur surveillait Geffrard, qui se conduisait avec assez de prudence pour ne lui donner aucun prétexte de l'emprisonner. Malgré cela, en décembre 1858, l'ordre fut donné de l'arrêter ; mais, averti par un ami, il s'embarqua pendant la nuit, avec quelques-uns de ses partisans, sur un bateau non ponté, et gagna la ville des Gonaïves, où il proclama la déchéance de l'Empereur et le rétablissement de la République. Accueilli « avec enthousiasme », il reçut en peu de jours les adhésions du nord et du nord-ouest, et se mit en marche sur Port-au-Prince avec environ six mille hommes.

A la nouvelle de cette insurrection, l'Empereur se porta à la rencontre de son adversaire, mais il n'avait que trois mille hommes, et ses soldats mécontents lâchèrent pied après un engagement contre les insurgés. Soulouque rentra à Port-au-Prince, avec des forces réduites à quinze cents hommes par la désertion. Reconnaissant enfin que tout le pays était contre lui, il abdiqua le 15 janvier 1859, et demanda asile à la légation française pour sauver sa vie.

Le 10 janvier, à son retour à Port-au-Prince, dans sa rage contre son rival, il avait voulu faire mettre à

mort madame Geffrard et ses enfants ; mais l'intervention des consuls l'avait fait revenir sur cet ordre.

La populace de toute couleur était si exaspérée contre l'ex-empereur et ses principaux partisans, qu'il était à craindre de voir envahir la légation française, et massacrer tous ceux qui s'y étaient réfugiés. L'attitude de la multitude devint si menaçante, et l'indifférence de la garde haïtienne si prononcée, que le consul, M. Mellinet, appela à son secours notre consul général Byron. Ayant appris le danger auquel tous les étrangers étaient exposés à Port-au-Prince, le capitaine d'un bâtiment de transport anglais, le *Melbourne,* d'accord avec le capitaine M'Crea, qui commandait un détachement d'artillerie passager, mit le cap sur la capitale et arriva au moment critique. Devant le péril de la légation française, M. Byron prit l'énergique résolution de faire débarquer le capitaine M'Crea et ses artilleurs pour protéger les réfugiés. Cet ordre fut exécuté, et, chose étrange, la foule, au lieu d'être choquée de cette intervention, fut charmée de la magnifique tenue de ces hommes et de leur discipline; et elle les acclama plus qu'elle n'avait jamais fait pour les régiments nationaux. Cette intervention sauva l'Empereur ; il put s'embarquer à bord du *Melbourne,* qui le porta à la Jamaïque, où il rejoignit Boyer et Hérard-Rivière.

On ne saurait trop louer la vigoureuse résolution de M. Byron et du capitaine M'Crea; elle eut un effet magnifique, et quelques années après on parlait encore dans le peuple du débarquement de cette belle troupe. Tout le monde était convaincu que ce n'était pas seu-

lement la légation française et la vie des réfugiés qui avaient été sauvées, car si le pillage avait commencé, il eût été bien difficile de l'empêcher de s'étendre sur toute la ville.

C'est ainsi que se termina l'ignoble règne de Soulouque, un des plus méprisables chefs d'Haïti. La concussion, la cruauté et la lâcheté caractérisèrent presque tous les événements des douze années de ce désastreux gouvernement.

Comme trait des mœurs haïtiennes, je vais faire connaître comment Sa Majesté se maria. Dans le régiment de Soulouque, il y avait un simple soldat qui était « placé » avec une belle négresse; celle-ci éveilla les désirs de l'officier, qui envoya un sergent au mari pour lui représenter combien il serait désirable qu'il cédât son épouse à son supérieur en grade. Cela se passa ainsi, et quand la dame devint impératrice, elle n'oublia pas son premier mari, et le lui prouva en l'envoyant souvent aux cuisines faire de plantureux repas. Sa fille, adoptée par Soulouque, fut appelée plus tard la « princesse Olive ». C'était une femme aimable et distinguée, très-populaire parmi tous ceux qui l'ont approchée.

Je crains que les pages qui vont suivre, et qui contiennent le récit des mouvements révolutionnaires perpétuels de la République, n'offrent que peu d'intérêt au lecteur ; cependant il est nécessaire de les connaître pour comprendre comment la portion occidentale de l'île vit diminuer sa prospérité d'année en année. Une période de tranquillité publique suffirait pour réparer le mal, mais je dois dire que rien ne fait

encore prévoir l'installation d'un gouvernement stable.

Quand l'ignorance cessa de régner, ce fut la vanité qui vint prendre sa place. En jugeant les événements tels qu'ils se sont passés, on est fondé à croire que le général Geffrard eût évité une grande partie des difficultés de sa présidence, s'il avait appelé dans ses conseils d'honnêtes gens dont il eût suivi les avis. Mais il voulait tout faire par lui-même, et traitait ses ministres comme de simples commis, croyant réellement en savoir plus que tous ceux qui l'entouraient ; et, peut-être, en était-il ainsi.

La révolution fut conduite avec une extrême modération, qui permit aux pillards grands et petits des régimes précédents de sauvegarder leurs biens mal acquis ; car, bien que l'on en eût mis une partie sous le séquestre, cette mesure n'avait eu que peu d'effet pratique. J'ai eu entre les mains un papier authentique, qui donnait le compte des sommes prises par l'Empereur et les gens de sa suite, et le total était si énorme qu'il surpassait tout ce que l'on peut imaginer.

Geffrard avait à surmonter de grandes difficultés, car il fallait se concilier le parti noir et prendre pour ministres les plus importants généraux de cette couleur, bien qu'ils fussent ignorants et grossiers au delà de toute expression : c'est la meilleure excuse du président pour avoir voulu gouverner lui-même. Cependant les extrêmes du parti, n'étant pas satisfaits, recommencèrent à conspirer, presque aussitôt son arrivée au pouvoir, et répandirent partout le bruit qu'il allait vendre le pays aux blancs. Dès qu'un chef de couleur manifeste le moindre désir de modifier en

quoi que ce soit la législation hostile aux étrangers, c'est ce que l'on dit immédiatement, et cela rend toute amélioration impossible.

Pour montrer de quoi est capable un nègre qui conspire, je vais entrer dans quelques détails sur l'affaire appelée la conspiration du général Prophète. En septembre 1859, peu après l'avénement de Geffrard, quelques noirs résolurent de le faire périr. Ils le connaissaient comme un très-tendre père, et savaient qu'il allait chaque soir faire visite à madame Blanford, sa fille nouvellement mariée. En conséquence, ils se mirent en embuscade derrière un mur en ruine, bordant la rue qui conduisait chez elle. L'heure de la visite habituelle étant passée, les conspirateurs eurent peur que leur projet ne réussît pas ce soir-là, et craignirent d'être découverts ; ils se dirigèrent tranquillement vers la maison de madame Blanford et virent, à travers la fenêtre, la jeune femme qui lisait, en attendant son père. Ils tinrent rapidement conseil et se décidèrent à la tuer, dans la pensée qu'en apprenant ce qui se passait, Geffrard arriverait aussitôt. Ils revinrent à la fenêtre, et un nègre, nommé Sarron, fit feu sur la pauvre créature, qu'il tua net. En entendant la détonation, Geffrard sortit en toute hâte du palais et serait tombé dans le piége, si quelques amis ne l'eussent retenu.

Heureusement, ces conspirateurs, aussi stupides que sauvages, se firent tous prendre. On permit au chef de la conspiration politique de s'échapper, mais les autres, au nombre de seize, furent exécutés. On trouva à cette époque que le nombre des victimes était exagéré.

Cependant, ils étaient tous également coupables, car si tous n'avaient pas été consultés pour l'assassinat de la fille, tous avaient voulu tuer le père. Parmi les conspirateurs se trouvaient plusieurs des aides de camp du président, qui appartenaient à ce qu'on appelle les meilleures familles de la capitale. Que peut faire un chef avec de pareilles gens ?

En mars 1860, la République signa un concordat avec la cour de Rome. Nous en parlerons dans un autre chapitre, ainsi que des modifications qu'il a subies.

En septembre, nouveau complot, dit de Florosin, du nom d'un des complices, pour assassiner Geffrard. L'année suivante, Haïti recueillit le fruit de son obstination à refuser de reconnaître l'indépendance de l'est. Découragés de l'état de tension perpétuelle de leurs relations avec la République noire, les Dominicains résolurent de se soumettre de nouveau à l'Espagne, et, au mois de mars 1861, Saint-Domingue fut déclarée colonie espagnole, avec le général Santana, enfant du pays, comme premier gouverneur général. Geffrard se trouva alors vis-à-vis d'un nouveau danger, car aucune question n'était réglée, et en particulier la plus importante, celle des frontières.

L'annexion à l'Espagne avait été préparée par Santana et son parti, mais il y avait une faction opposée, qui entra dans Haïti, y fut pourvue secrètement d'armes et d'argent, avec la complicité des autorités, et envahit la colonie espagnole, en commençant une guerre de guerillas. Les opposants ayant été battus, vingt et un d'entre eux furent pris et fusillés sommairement par Santana.

L'Espagne, ayant pu se procurer des preuves de la complicité du gouvernement d'Haïti, résolut de punir ces brouillons ; elle envoya une flotte à Port-au-Prince, avec ordre de réclamer une indemnité d'un million de francs, payable dans les quarante-huit heures, plus un salut qui ne serait pas rendu. L'argent ne pouvait être rassemblé dans un laps de temps aussi bref, et les noirs mécontents menacèrent de renverser le gouvernement et de massacrer les blancs, s'il faisait faire la salve. A cette époque, le doyen des représentants étrangers était notre consul général M. Byron : ce fut sur lui seul que tomba la charge d'arriver à un arrangement amiable, et d'éviter le bombardement dont on était menacé. Il vit l'amiral Rubalcava, dont il a toujours parlé depuis dans les termes les plus distingués, lui exposa les difficultés de la position de Geffrard, et en obtint d'importantes concessions, d'abord que l'indemnité serait réduite à 125,000 francs, puis que le salut serait rendu aux Haïtiens. Il vint alors au palais, souriant des terreurs inspirées par la foule, et donna résolûment l'avis de n'en pas tenir compte et de tirer le salut. Il fut écouté, et tout se passa aussi bien qu'il l'avait annoncé. Dans le cours de leur histoire, les Haïtiens ont reçu bien des services de ce genre des agents de l'Angleterre et de la France.

En novembre 1861, le général Legros *père* essaya de renverser le gouvernement; mais les conspirateurs de peu d'énergie ne furent que bannis ou emprisonnés. Ce mouvement avorté fut suivi, dans le sud, par une tentative de soulèvement de la famille Salo-

mon. Cette conspiration, la troisième à laquelle elle était accusée d'avoir pris part, fit un fiasco complet, mais coûta la vie à quatorze des conjurés.

Une des promesses du nouveau gouvernement avait été la réforme des finances et la réduction des dépenses ordinaires, mais les ministres de Geffrard, incapables ou corrompus, ne l'avaient point tenue. Les Chambres, voulant se rendre compte de la disparition de quelques millions de dollars en papier, et n'obtenant pas d'explications, forcèrent deux de ces incapables à se retirer, et rappelèrent de Londres le général Dupuy, l'ancien ministre de Riché, pour lui confier les finances. C'était un homme très-intelligent, très-digne d'occuper cette position, et dont la nomination inspirait de la confiance. Cependant, dans les Chambres, l'opposition continuait si vivement ses attaques, que Geffrard fut obligé de les dissoudre et de recourir à de nouvelles élections. Certainement les abus tolérés étaient assez nombreux pour justifier beaucoup de mécontentement, mais l'opposition aurait dû se montrer plus modérée, en considération des difficultés de la situation, causées par une insurrection de l'est contre les Espagnols, et par les conspirations perpétuelles des noirs.

Geffrard et Dupuy désiraient vivement modifier l'article 7 de la Constitution, hostile aux étrangers; mais cette proposition fut si mal accueillie dans les Chambres, qu'ils furent obligés de la retirer.

En mai 1863, un nouveau soulèvement, provoqué par la famille Legros, éclata aux Gonaïves. Comme ils avaient été les principaux instruments de la révolution en faveur de Geffrard, leur défection ne peut être

attribuée qu'à l'ambition non satisfaite et au désir de prendre part au pillage du trésor. Le coup manqua, et huit personnes furent fusillées.

En 1863, Mgr Testard du Cosquer fut nommé archevêque de Port-au-Prince. C'était un des hommes les plus agréables que j'aie jamais rencontrés, d'une belle prestance et d'une éloquence remarquable; il n'arriva dans la capitale qu'au mois de juin de l'année suivante.

Dégoûté de ce qui se passait dans son pays, le genéral Dupuy donna sa démission de ministre des finances et des affaires étrangères, et fut remplacé par M. Auguste Helie : il était impossible de faire un meilleur choix.

L'année 1864 se distingua par une quantité de conspirations. En mai, le colonel Narcisse dénonça comme participant à un complot quatre hommes de couleur des mieux placés de la capitale. Les preuves flagrantes de leur participation manquaient, mais ils furent condamnés à mort, puis graciés par l'intervention du corps diplomatique. Je n'insiste pas sur ce fait; on en trouvera les détails dans un autre chapitre. En juin, au Cap-Haïtien, le général Longuefosse voulut exciter un soulèvement, mais le peuple ne le suivit pas : il fut pris et fusillé avec trois de ses complices. Vint ensuite une autre affaire, où Salnave, futur président révolutionnaire, fit son apparition d'une façon assez intéressante. Geffrard, après le complot de Longuefosse, avait envoyé au Cap-Haïtien, pour y rétablir l'ordre, le général Philippeaux, ministre de la guerre. Une conspiration, dans le but de le tuer, se forma dans

le corps de l'artillerie, et Salnave fut chargé de l'exécution. Un soir, le ministre jouait aux cartes, assis sous une véranda, quand Salnave, caché derrière un arbre voisin, lui tira un coup de carabine, dont la balle ricocha après l'avoir frappé près de la tempe. Quelque solide que soit le crâne d'un nègre, celui du général n'y aurait pas résisté, s'il n'eût tourné vivement la tête à ce moment.

En 1865, l'Espagne abandonna Saint-Domingue, et la république dominicaine fut rétablie. Si jamais on publie l'histoire véritable de cette restauration temporaire de la colonie, les Espagnols eux-mêmes seront étonnés des révélations d'iniquité et de fourberies mises en jeu pour soulever contre eux la révolution.

Cette année fut bien malheureuse pour Haïti. D'abord un incendie dévora trois cent cinquante maisons du plus beau quartier de la capitale; il se produisit ensuite un mouvement dans le sud, puis un autre dans le nord, où Salnave se présenta, venant de Saint-Domingue, et trouva tout disposé pour le recevoir. Les régiments des garnisons se joignirent à lui ou se dispersèrent; mais le mouvement rapide des troupes de Geffrard, sous les ordres des généraux Morisset et Barthélemy, qui furent tués tous les deux, déconcertèrent les conspirateurs, qu'elles poursuivirent vivement dans la campagne, et qu'elles obligèrent à se réfugier à Port-Haïtien. Si un grand nombre des chefs de Geffrard n'avaient pas trahi sa cause, il eût réussi en un mois. Le siége commença et semblait devoir durer longtemps, quand survint un incident qui amena l'intervention étrangère.

Salnave, effronté et sans scrupules, était l'instrument de quelques députés et personnages mécontents, mais ses véritables attaches étaient dans la populace. Ceux des amis de Geffrard qui n'avaient pu sortir de la ville s'étaient réfugiés dans les consulats, que les officiers de la marine américaine et le commandant Heneage du navire anglais *Lily* durent protéger plus d'une fois, en débarquant leurs équipages. Le dernier se distingua particulièrement à cette occasion.

Geffrard avait quitté la capitale pour se mettre en tête de l'armée. Il fut paralysé par les intrigues de ses officiers, mais on peut dire aussi qu'il manqua de résolution.

C'est alors que survint l'incident du *Bulldog*. Le capitaine Wake avait excité la colère des insurgés, en protégeant un bâtiment anglais : ceux-ci, poussés par Delorme, sous l'inspiration de Salnave, témoignèrent leur mécontentement en envahissant notre consulat, et s'emparèrent de quelques personnes, qui s'étaient mises sous la protection de notre pavillon. Le *Bulldog* chauffa, entra dans le port, mais il s'échoua. Un combat s'engagea, et le capitaine Wake, voyant qu'il ne pourrait sauver son navire, le fit sauter et se retira dans les embarcations avec son équipage.

Toutes les personnes enlevées du consulat avaient été massacrées. Quand ces événements parvinrent à ma connaissance, j'arrivai sur le navire de Sa Majesté *Galatea* avec le *Lily*. N'ayant pu obtenir légitime satisfaction, ces navires bombardèrent les forts extérieurs. L'armée de Geffrard en profita pour se jeter dans la ville, et mit fin à l'insurrection. Salnave et ses

partisans se réfugièrent à bord du bâtiment des États-Unis le *Desoto,* après avoir laissé, pour incendier toute la ville, des ordres qui ne furent exécutés qu'en partie.

Je dois dire que le droit d'asile sous les pavillons étrangers est tellement sacré à Haïti, qu'il a été introduit dans un des articles de la constitution. Tous les partis sont également intéressés à l'observer, car c'est pour eux la seule manière d'échapper à la première rage de leurs adversaires, et de donner le temps aux passions de se calmer.

Si 1865 fut une année désastreuse, 1866 fut plus terrible encore. Un grand incendie ravagea Port-au-Prince et détruisit, dit-on, huit cents maisons. Je signale de nouveau, à cette occasion, l'apathie des nègres, qu'ils occupent, ou non, des positions officielles. Ils vinrent et regardèrent, mais ne firent rien pour combattre le feu et arrêter les incendiaires. Pendant que nous travaillions pour préserver notre légation des flammes qui léchaient déjà les murailles, le portier attira mon attention sur des nègres qui venaient d'y entrer avec des torches mal dissimulées sous leurs vêtements. Je dus saisir mon revolver et en menacer ces hommes, pour les obliger à se retirer. Si le feu avait pris à notre maison, qui était construite en briques, il est certain que le reste de la ville eût été perdu. A part les Européens, bien peu de gens essayèrent de se défendre contre le fléau ; la foule se jetait sur les pompes, coupait les tuyaux et se livrait au pillage. Le consul de France voyant un homme inactif, lui demanda pourquoi il ne portait pas secours ; il n'obtint que cette réponse : « Ma maison

est déjà brûlée, pourquoi irais-je aider les autres? »

Geffrard, dans son discours d'ouverture, fit connaître aux Chambres que l'insurrection du nord avait occasionné des dépenses telles que l'on ne pouvait plus rien entreprendre; mais cela ne fit aucun effet.

Un autre effort révolutionnaire se produisit aux Gonaïves, où la populace pilla et brûla une cinquantaine de maisons, et à la suite duquel des troubles et des incendies se déclarèrent au Cap-Haïtien, à Port-au-Prince et à Saint-Marc. En septembre, l'arsenal de la capitale sauta; l'explosion détruisit deux cents maisons et fit périr, outre les hommes de garde, un nombre assez considérable d'habitants. J'ai vu un petit garçon qui avait eu une oreille emportée par un éclat d'obus, à la suite de cet accident.

Pendant ces événements, des bandes de nègres, parcourant le sud, pillaient et incendiaient, sans en être empêchées par les autorités locales; on se demandait comment une nation pouvait vivre dans de pareilles conditions. Mais il faut bien que le peuple mange : tout le monde ne prend pas part aux désordres, et les femmes ainsi que les enfants restent au travail. On verra, par les années suivantes, à quelles extrémités un pays peut être exposé, par la conduite perverse et intéressée des politiciens.

A ce moment, il était évident que Geffrard devait abandonner le pouvoir, car le peuple s'était désaffectionné de lui et réclamait son changement.

En 1867, il se produisit un mouvement hostile dans quelques compagnies des tirailleurs, ses troupes favorites, et les seules disciplinées que j'aie jamais vues à

Haïti. Bien que cette révolte eût été réprimée par le reste de l'armée, le gouvernement n'en était pas moins irrévocablement perdu. Les mauvaises récoltes de 1865 et 1866 furent imputées à la faute des gouvernants; dorénavant, ni amnisties, ni modifications dans le ministère ne pouvaient satisfaire les mécontents. Geffrard se décida à abdiquer et s'embarqua pour la Jamaïque, le 13 mars 1867. Il avait convoqué le Sénat pour le 16, afin de lui choisir un successeur; mais des amis timides, voyant le nord se mettre en insurrection, lui persuadèrent de partir immédiatement. Le chargé d'affaires espagnol, qui assistait à son départ, entendit les dernières paroles de Geffrard : « Pauvre pays! dans quel état d'anarchie sera-t-il plongé quand je serai parti ! »

J'ai tracé un portrait de Geffrard dans mon chapitre sur les mulâtres, je ne le répéterai pas ici. Je ne m'aveugle pas sur ses fautes; mais de tous les chefs d'Haïti, c'était bien certainement le plus éclairé et le plus dévoué à son pays. Eût-il été le meilleur chef d'État de la terre, il ne serait jamais arrivé à satisfaire ses compatriotes. Les noirs voulaient un chef noir, les mulâtres exigeaient un des leurs; ils ne pouvaient donc s'entendre. Cependant, je crois que la masse du peuple n'avait qu'un désir, celui de vivre en paix.

Les Chambres avaient nommé un conseil pour reviser la constitution; mais Salnave débarqua au Cap-Haïtien et prit le pouvoir. Il fit saisir quelques chefs nègres des Montagnes Noires et les fit fusiller immédiatement. Leurs amis prirent les armes, et, sous le nom de Cacos, devinrent une gêne permanente pour

le nouveau régime. Salnave marcha sur Port-au-Prince, s'empara du gouvernement, et fit arrêter le général Montas, qui avait commandé dans le nord, sous Geffrard. Fatigué des retards de l'assemblée constituante, il provoqua un mouvement populaire pour l'effrayer. Elle comprit, vota la constitution dès le lendemain, et, « l'épée à la gorge », élut Salnave président, le 16 juin 1867. En juillet, un traité mit fin à la longue guerre entre Haïti et Saint-Domingue.

Les Chambres se réunirent à l'automne, et madame Montas leur adressa une pétition au sujet de l'emprisonnement de son mari. Quelques députés insistant pour obtenir des explications, Delorme, chef du ministère, s'élança à la tribune et les accusa d'être les ennemis du gouvernement. Des coups de pistolet furent tirés, et Salnave, s'avançant à la tête de ses gardes, dispersa l'assemblée. Il s'ensuivit des désordres ; les autorités voulurent faire arrêter cinq des membres les plus importants de l'opposition, mais ils s'échappèrent et retournèrent près de leurs électeurs : le gouvernement constitutionnel avait cessé d'exister.

Peu après, le général Montas mourut dans sa prison, dans les circonstances les plus suspectes.

L'insurrection des Cacos, dans les Montagnes Noires, commençant à l'alarmer, Salnave partit pour le nord, pour se mettre à la tête de l'armée et combattre les rebelles. Il y eut plusieurs rencontres, et dans la plus importante, celle de Mombin-Crochu, il fut complétement battu.

Il ne me paraît pas nécessaire d'entrer dans beaucoup de détails sur les événements qui se passèrent

pendant les trente mois de présidence de Salnave : ce ne fut qu'une longue guerre civile. Blessées de la manière dont il traitait leurs députés, les villes commencèrent à devenir hostiles.

Le retard mis à la réunion des Chambres, ainsi que la déclaration de la dictature de Salnave, augmentèrent encore le soulèvement. En avril 1868, Nissage-Saget prit les armes, à Saint-Marc. Le sud se souleva, et les insurgés marchèrent contre la capitale, où une foule de jeunes gens, armés de cannes à épée et de pistolets de poche, tentèrent une insurrection peu redoutable, qui fut dispersée au premier coup de feu. Pendant cette affaire, Salnave vint au port avec cinq cents hommes, et leur donna permission de piller la rue Fronts-Forts, où demeuraient les principaux marchands. La phrase que prononça leur colonel, à cette occasion, est devenue proverbiale : *Mes enfants, pillez en bon ordre.*

Il fallut la vigoureuse attitude du corps diplomatique pour prévenir d'autres violences. Delorme, accusé par Salnave d'avoir montré de la faiblesse pendant qu'il était chargé du gouvernement, lorsqu'il était lui-même dans le nord, fut renvoyé du ministère et quitta le pays.

Les armées insurgées serraient de près Port-au-Prince : mais comme la ville n'avait pas capitulé devant leur aspect martial, elles restaient inactives, tandis que la garnison n'attendait que le prétexte d'une attaque pour se disperser. Cette attente fut fatale : les chefs, au lieu de se réunir contre l'ennemi commun, se querellaient sur le choix du futur président, chacun se croyant le plus digne d'être élu, quand

les noirs des montagnes, à l'instigation du gouvernement, se précipitant en armes pour attaquer les villes, forcèrent les assiégeants à se retirer, pour aller protéger leurs familles et leurs propriétés. Ces bandes de nègres, nommées Piquets, n'étaient redoutables que par leur nombre; mais les dégâts qu'ils commirent dans le sud n'ont pas encore été réparés.

Le siége fut levé en août; et en septembre, en prévision d'autres dissensions, Nissage-Saget fut nommé président pour le nord, à Saint-Marc, et Domingue aux Cayes pour le sud. L'année 1868 fut la plus désastreuse que je sache dans l'histoire d'Haïti. On se battait dans tous les districts. Au nord, les révoltés assiégeaient le Cap-Haïtien; dans le sud, le gouvernement attaquait sans succès Jacmel, Jérémie et les Cayes. Au commencement de l'année, le président Salnave, qui avait l'avantage d'être maître de la mer par ses bâtiments à vapeur, bloqua les Cayes de tous côtés et poussa le siége vigoureusement. La ville allait tomber, quand le général Monplaisir-Pierre, rassemblant quelques troupes, se fraya le chemin parmi les assiégeants, et arriva à temps pour sauver Domingue et son ministère, qui étaient sur le point de s'embarquer pour la Jamaïque. Ce fut un des rares beaux faits de cette guerre.

Une magnifique défense fut celle de Jérémie, par le général Brice, quand cette ville fut attaquée par des forces supérieures et bombardée par des bâtiments à vapeur achetés en Amérique par Salnave.

En juillet 1869, les insurgés purent se procurer une couple de navires à vapeur; ce fait changea la face de

la guerre et leur permit de secourir le sud, en capturant les bâtiments qui bloquaient les Cayes, et en les envoyant dans le nord, ce qui jeta l'inquiétude parmi les partisans du gouvernement Les Gonaïves se rendirent aux révoltés sous conditions, et le général Chevalier ramena la garnison dans la capitale, ce qui y augmenta encore la confusion. Le ministère donna sa démission sous la menace de ce général, qui aurait usurpé la place du président, si ce dernier n'était promptement revenu du sud.

Le Cap-Haïtien se rendit aux insurgés : l'étoile de Salnave commençait à pâlir; son armée, commandée par Chevalier, qui assiégeait Jacmel, passa à l'ennemi. Le 18 décembre, les rebelles firent inopinément le plus beau fait de la guerre : avant le jour, deux navires à vapeur chargés de troupes entrèrent tranquillement à Port-au-Prince, s'emparèrent d'une canonnière neuve, et débarquèrent immédiatement un millier d'hommes. Les chefs de cette expédition étaient les généraux Brice et Boisrond-Canal. C'était un *coup* splendide, car la garnison se composait de plus de trois mille soldats. Un combat sanglant s'engagea, et les insurgés avaient bien de la peine à tenir, quand le général Carrié, arrivant par terre avec d'importants renforts, vint égaliser le combat. Pendant la lutte, les chefs des deux partis firent un pressant appel au corps diplomatique, pour le prier de s'entremettre, et de sauver la ville menacée de destruction. Les représentants de France, d'Angleterre et des États-Unis se rendirent au palais; mais ils ne purent obtenir qu'une trêve jusqu'au lendemain matin. Cependant Salnave,

espérant surprendre ses ennemis, se rua soudainement sur eux pendant la trêve; mais ses hommes furent repoussés avec de grandes pertes, après deux heures et demie de combat. Dès l'aube, la canonnière enlevée par les insurgés ouvrit le feu sur les édifices, et ses gros obus ne tardèrent pas à disperser la garnison : l'un d'eux, tombé sur le palais, mit le feu à une petite réserve de poudre, qui éclata. Comme il y en avait, non loin de là, de grands magasins, tous ceux qui se trouvaient dans les environs prirent la fuite. Salnave et ses troupes se retirèrent dans la montagne par le chemin de la Coupe, et peu après, une affreuse explosion, suivie d'une autre plus violente encore, ébranla toute la ville. Par bonheur, le feu n'atteignit pas le magasin principal, car bien peu de maisons eussent résisté à la commotion.

Avant de partir, Salnave avait ordonné de mettre le feu à la ville, pour retarder la poursuite. Nos marins de la *Defence* sous les ordres de l'amiral actuel, Noël Salmon, furent débarqués et contribuèrent beaucoup à arrêter la propagation de l'incendie; mais, malgré cela, il y eut au moins mille maisons détruites.

J'ai passé rapidement sur les événements de cette année, mais ce fut certainement la plus pénible que j'aie passée dans le pays. Le corps diplomatique était continuellement obligé d'intervenir, pour arrêter les tentatives arbitraires des autorités, qui saisissaient nos navires, arrêtaient nos nationaux, nous insultaient dans les rues, et pour tenir en respect les bandes scélérates de nègres et de négresses qui parcouraient les rues et recherchaient leurs ennemis pour les massacrer,

et qui, par amusement, avaient déjà tué un jeune Français et plusieurs autres personnes. Ils n'épargnaient rien, pas même nos effets et notre propriété. Heureusement que nous fûmes défendus par nos officiers, très-fortement appuyés par la marine française. L'amiral Méquet et le capitaine des Varannes, du *d'Estrées*, avaient pour nous des sentiments très-amicaux. Comme à cette époque l'amiral Fillimore commandait la division navale de la Jamaïque, les Anglais savaient qu'ils pouvaient compter sur tous les secours possibles. Je crois que nous devons la vie à la présence de nos navires commandés par les capitaines Kelly, M'Crea, Glynn, Murray, Aynesley, Carnegie, Lowther, Alington et quelques autres.

Je terminerai ce qui concerne Salnave en disant qu'il tenta d'atteindre Saint-Domingue, mais qu'arrêté à la frontière, par l'insurgé dominicain Cabrol, il fut fait prisonnier avec sa suite et renvoyé à Port-au-Prince. Six chefs furent fusillés comme révoltés pris les armes à la main, et Salnave, jugé par une commission militaire présidée par le général Lorquet, fut condamné à mort pour meurtre et incendie, et passé par les armes le soir même, au coucher du soleil. Sa tenue fut froide et calme : après avoir entendu la sentence, il demanda un quart d'heure de répit, dont il profita pour écrire ses vœux, disposer de ses biens et adresser quelques lignes à sa famille.

Sous bien des rapports, Salnave était indigne de commander : il était ignorant, débauché et cruel, et aimait à s'entourer de ce qu'il y avait de plus vil. Son palais était le rendez-vous de l'écume des négresses,

qui y venaient boire et danser, si bien qu'aucune personne respectable n'y entrait plus de son plein gré. Il assistait aux cérémonies du Vaudoux, et on l'accuse d'en avoir partagé les plus grands excès. Il s'était d'abord fait connaître par le meurtre du général Philippeaux, et, pendant sa présidence, il avait fait fusiller ses ennemis sans pitié. Je crois qu'il ne rachetait ses vices par aucune qualité, sauf par une certaine détermination, et peut-être par sa bravoure, bien qu'on n'ait jamais dit qu'il se fût exposé à un danger personnel.

Le général Nissage-Saget fut nommé président le 19 mars 1870 : il donna quatre années de paix à Haïti. Le pays était tellement épuisé par cette longue guerre civile, que, malgré le mécontentement des partisans de Salnave et de ceux du parti noir extrême, aucun soulèvement n'avait de chance de succès. Les Chambres eurent bien quelques difficultés avec le pouvoir exécutif, mais leurs efforts pour les apaiser leur ont créé des droits à l'estime publique. Elles décidèrent de retirer le papier-monnaie déprécié, et de le remplacer par le dollar d'argent : cette opération réussit parfaitement. Au premier moment, il en résulta quelques souffrances ; mais, en somme, ce fut une mesure honnête et une affaire sagement menée.

Quoique incapable à bien des points de vue, Nissage-Saget respecta généralement la Constitution. Cependant, en 1872, il souleva un peu d'agitation en pardonnant, à la demande de l'armée, à tous les prisonniers politiques ; une mesure de ce genre aurait demandé l'assentiment préalable des Chambres, mais

les Haïtiens aiment, en général, que leur président fasse acte d'autorité.

En 1873, il s'éleva dans les Chambres un dissentiment sérieux, qui fut l'origine de bien des malheurs subséquents. La question s'éleva au sujet de la validité de l'élection de Boyer-Bazelais, député de Port-au-Prince. Quarante-quatre voix contre vingt et une décidèrent en sa faveur, mais la minorité se retira, laissant l'assemblée sans le nombre de voix nécessaire pour délibérer. Comme le gouvernement marchait avec la minorité, il ne fit rien pour remplir les vacances, mais il fixa pour le mois de juillet l'ouverture de la session.

La question était sérieuse par ses conséquences. L'opposition désirait élire à la prochaine présidence le général Monplaisir-Pierre, noir honorable, et le gouvernement favorisait le général Domingue, nègre féroce et ignorant, né en Afrique, et dont le parti s'était fait connaître par le massacre de tous les prisonniers politiques enfermés dans la prison des Cayes, en 1869.

Le Sénat et la Chambre se réunirent en juillet; il était évident que la majorité était hostile au gouvernement. Boyer-Bazelais, rendu imprudent par le grand nombre de ses adhérents, fit adopter un vote de défiance contre deux ministres, et fit rejeter leur budget. Sur ces entrefaites, le président ajourna la Chambre à avril 1874, dans le but d'arrêter toute discussion publique sur les tripotages des ministres, et d'aider à la candidature de Domingue.

Lors de la réunion du congrès, à cette date, il n'était pas douteux que la nation était hostile à Do-

mingue et à son neveu Septimus Rameau, le plus cupide et le plus impopulaire agioteur que l'on eût jamais vu dans le pays. Le ministère avait usé de toutes ses influences, civiles et militaires, pour faire élire les partisans de Domingue; mais malgré toutes ces pressions, les opposants avaient été renommés. Le gouvernement persévéra, et Nissage se retira, le 15 mai, laissant le pouvoir entre les mains du conseil des ministres, qui nomma Domingue commandant en chef. Une assemblée fut convoquée pour le mois de juin, ce qui était tout à fait inconstitutionnel, et, sous une violente pression militaire, on choisit des délégués qui élurent, à l'unanimité, le général Domingue président d'Haïti.

Aussitôt que le nouveau gouvernement fut installé, il devint évident que les chefs du parti constitutionnel n'avaient rien de mieux à faire que de partir pour l'exil, car leur mort était certaine, s'ils restaient. Beaucoup se retirèrent prudemment dans les colonies voisines, mais les trois plus braves soutiens de la guerre contre Salnave : Monplaisir-Pierre, Brice et Boisrond-Canal, ne voulurent pas s'en aller et se tournèrent vers les affaires industrielles. Je prévins Brice du risque qu'il courait, mais il avait meilleure opinion que moi des gens qui étaient au pouvoir.

Naturellement, on vota une nouvelle Constitution, d'après laquelle le président était nommé pour huit ans; le Sénat devait être choisi sur une liste soumise aux ministres; le pouvoir exécutif avait le droit de dissoudre les Chambres et de créer un conseil d'État, pour éclairer le ministère, auquel un an était accordé

pour révoquer les juges et les magistrats, de façon à pouvoir les remplacer par ses créatures.

Le pouvoir nouveau ne tarda pas à laisser voir ses intentions. Il essaya d'abord de rendre la résidence impossible aux étrangers, en faisant passer une loi sur les autorisations de faire le commerce, qui était tout à fait prohibitive. Grâce à l'intervention du corps diplomatique, l'exécution en fut ajournée. Le chef du cabinet, Septimus Rameau, neveu de Domingue, n'admettait pas que « les blancs pussent avoir des droits que les noirs fussent tenus de respecter ». Quand il avait pris le pouvoir, ses amis avaient prédit un avenir de paix et de lumière ; cependant aucun nègre ne réunissait un esprit plus étroit à autant de prétentions à la supériorité. En général, plus un nègre est capable, plus il est méchant et corrompu ; mais, si nous avons facilement reconnu en lui la méchanceté et la corruption, nous n'avons jamais pu découvrir son habileté tant vantée.

Le seul acte raisonnable de Domingue a été la signature du traité de paix, d'amitié et de commerce avec Saint-Domingue, mené à bien, grâce aux Anglais, qui aplanirent les difficultés soulevées par les prétentions intolérables des ministres haïtiens.

Comme d'habitude, aux moments de mécontentement politique, Port-au-Prince fut ravagé par un incendie, en 1875. Le 1er mai, profitant d'un rassemblement de troupes, à l'occasion de la célébration de la *Fête de l'Agriculture,* Rameau ordonna une attaque contre ses rivaux les plus redoutés. Le général Brice écrivait à son bureau, quand se présentèrent les

soldats chargés de le tuer : son courage était si connu qu'aucun n'osait approcher, et qu'ils tirèrent sur lui à distance. Il eut le temps de saisir ses armes et de se défendre ; comme il n'avait que des revolvers, il jugea prudent d'aller chercher un refuge à la légation anglaise ; mais malheureusement, en s'y rendant, il reçut une blessure dont il mourut, malgré les soins qui lui furent prodigués par le consul espagnol Lopez et par sa femme.

Monplaisir-Pierre fut aussi attaqué chez lui ; il était mieux armé et put se défendre longtemps : il tua dix-sept soldats, en blessa trente-deux, mortellement pour la plupart, et il fallut faire venir de l'artillerie pour en venir à bout. Étant grièvement blessé et voyant l'impossibilité de se sauver, il mit fin à son existence. Le général Lorquet commandait lui-même cette attaque de la garnison de Port-au-Prince contre ces deux véritables héros.

Boisrond-Canal était aussi désigné aux assassins. Tout en se défendant, Brice avait songé à son ami et avait envoyé son commis l'avertir du danger. A l'approche des soldats, ses amis et lui se mirent promptement en défense, mais, forcés de se disperser, Canal chercha un refuge chez le ministre américain, M. Bussett, qui, après cinq mois d'une fastidieuse correspondance, put enfin le faire embarquer sain et sauf. A la suite de cela, quarante-trois citoyens éminents furent bannis, et dix-sept condamnés à mort, sous prétexte d'une prétendue conspiration. Rameau pensait ainsi purger le pays de ses ennemis et de ses rivaux.

Le gouvernement, trouvant que les revenus des

impôts ne suffisaient pas pour assouvir sa cupidité, prit la décision de contracter à Paris un emprunt de 62,500,000 francs. Cette opération scandaleuse est certainement ce que l'on a vu de pire en ce genre. Une partie de l'argent fut partagée parmi les amis du ministère ; mais ces détails ne méritent pas d'être rappelés.

Le meurtre de Brice et de Monplaisir-Pierre produisit une profonde impression dans le pays et justifia toutes les craintes ; les affaires semblaient soumises à la direction d'un aliéné. Il parut des décrets contre le commerce des étrangers. Domingue, Rameau et Bocco ne cachaient pas leur haine contre les blancs ; ils les insultaient dans le *Journal officiel*, où les agents étrangers n'étaient pas épargnés ; enfin, ils expulsèrent illégalement des réfugiés cubains.

Tous ces actes finirent par lasser le pays et provoquèrent un soulèvement général.

Domingue et Rameau étaient exaspérés. Ils donnèrent l'ordre d'égorger tous les détenus politiques renfermés dans la prison, mais le geôlier en chef s'échappa avec eux ; ils vinrent se réfugier à la légation, en laissant les portes ouvertes à trois cent cinquante malfaiteurs, qui s'échappèrent en même temps. Le gouvernement essaya alors de soulever les masses, et donna l'ordre de mettre la ville en feu et au pillage, et de massacrer les blancs et les mulâtres. Les nègres de la plus basse condition eux-mêmes estimaient que ces ordres ne pouvaient émaner que d'un fou. Trouvant que le gouvernement n'était pas en sûreté à Port-au-Prince, Rameau prit la résolution de se retirer aux

Cayes. Cependant, comme il ne voulait pas laisser derrière lui l'argent destiné à former le capital d'une banque nationale, il le fit transporter au quai, pour le faire embarquer, ce qui exaspéra la population et causa du tumulte. Abandonné de tous, Domingue abdiqua. Le ministre de France, de Vorges, et le consul d'Espagne, Lopez, se rendirent au palais, pour tenter de sauver le président et son premier ministre. La foule était épaisse et menaçante, mais les courageux diplomates prirent ces deux chefs méprisables sous leur protection, et essayèrent de les conduire à la légation française. La populace était si excitée contre ces meurtriers, que Rameau fut tué dans la rue, et Domingue sérieusement blessé.

Le général Lorquet avait été envoyé dans le nord, avec des troupes, afin d'arrêter les progrès des insurgés ; mais, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, il se joignit à eux et marcha à leur tête pour s'emparer du pouvoir. Mais à peine était-il entré en ville, qu'on commença à murmurer. Les amis de ceux qu'il avait fait périr, tels que Monplaisir-Pierre, Brice et Chevalier, se rassemblèrent. Il s'enfuit chez lui, où il fut poursuivi, attaqué et tué au moment où il cherchait à gagner une cachette.

Ainsi tomba le pire gouvernement qu'Haïti eût jamais possédé. Cruel et malhonnête, il n'avait aucune qualité pour se racheter. Domingue, brutal et ignorant, était complétement sous la domination de son neveu, Septimus Rameau, pour lequel ses amis n'ont pu trouver d'autre excuse que la folie. Il y avait trop de méthode dans ses actes insensés pour que cette

défense puisse être acceptée. Sa haine contre les étrangers doit, en partie, s'expliquer par son affiliation au Vaudoux : on affirme même qu'il en était un des Papalois ou prêtres.

A la chute de Domingue, il y eut compétition pour la présidence entre Boisrond-Canal et Boyer-Bazelais : le premier fut préféré à cause de son énergie et de son courage. Il avait une tâche difficile : son prédécesseur avait ruiné les finances, et la France insistait pour que l'emprunt de Domingue fût reconnu, avant de reconnaître elle-même le nouveau président. Boyer-Bazelais, qui était profondément blessé que le choix se fût porté sur son rival, bien qu'il fût comme lui homme de couleur, souleva le plus de difficultés qu'il put au nouveau chef de l'État. Comme ces événements sont trop récents, je n'insisterai pas : pourtant je puis dire que l'attention du ministère, d'accord, sur ce point, avec l'opposition, se porta spécialement sur les finances, et qu'en 1879, le gouvernement français obligea Haïti à reconnaître sa dette.

En juillet 1879, il y eut de l'agitation dans la Chambre des représentants, qui fut ajournée, au milieu d'un grand tumulte. Boyer-Bazelais et les siens se retirèrent chez eux et prirent les armes, pour se défendre, disaient-ils. Leurs adversaires les attaquèrent. Le combat fut acharné, et le feu prit aux maisons voisines. Notre consul général Byron et le chancelier français Huttinot intervinrent dans ce conflit, et coururent de grands dangers personnels, pour retirer les femmes des maisons embrasées, et pour les mettre en lieu de sûreté. Deux des frères de Boyer-Bazelais furent

tués dans le *sauve qui peut* qui suivit la défaite de ses partisans.

L'ambition insensée de ce que l'on appelait le parti libéral ruina ainsi le gouvernement le plus honnête qu'Haïti eût vu, depuis le temps de Boyer. Les désordres de la capitale furent imités dans les provinces, et Boisrond-Canal, dégoûté des déboires dont l'abreuvaient ceux qui auraient dû le soutenir, donna sa démission, et laissa le pays sous la direction de ses ministres, le 17 juillet 1879. Le peuple lui témoigna une grande sympathie, et l'acclama quand il s'éloigna du quai. Comme d'habitude, il s'embarqua sur un navire étranger, le bâtiment de Sa Majesté *Boxer*, commandant Allington. Que fussent devenus tous ces présidents exilés sans l'élément étranger !

Bien qu'il ne fût pas un chef brillant, Boisrond-Canal était essentiellement honnête, et si le parti libéral l'eût aidé, au lieu de l'entraver, sa présidence eût donné quatre années de bonheur. Ses opposants de couleur l'appelaient ordinairement *patate, patate douce* ou roi soliveau. Ils furent bientôt à même de faire la comparaison avec le roi grue.

Le parti de Boyer-Bazelais s'imagina alors que son tour était venu, mais il acquit promptement la certitude que le pays ne voulait pas de lui. Les noirs avaient l'avantage, et, après quelques tentatives de révolte, les chefs du parti libéral durent se résigner à prendre le chemin de l'exil, et se trouver heureux de ne pas éprouver un sort plus cruel.

La foule de Port-au-Prince, lasse de ses longs débats, força l'assemblée à fermer la discussion, et le général

Salomon fut élu président le 23 octobre 1879. En décembre de la même année, une nouvelle Constitution fut promulguée, d'après laquelle le chef de l'État devait être nommé pour sept ans.

Exécutions militaires illégales, meurtres, pillage encouragé par une partie des autorités, tels sont les principaux faits de l'histoire de ces quatre dernières années.

Après avoir lu ce récit, on ne peut être surpris de l'exclamation d'un éminent diplomate anglais relégué à Port-au-Prince, qui s'écria un jour, en se promenant sur le môle : « Maudit soit Christophe Colomb! S'il n'avait pas découvert l'Amérique, je ne serais pas ici.»

CHAPITRE IV

LA POPULATION D'HAÏTI.

Le nombre des habitants d'Haïti n'est pas exactement connu, car il n'a pas été fait de recensement depuis que le pays est indépendant. A la fin du siècle dernier on comptait :

Blancs.	46.000
Hommes libres, noirs et mulâtres.	56.666
Esclaves de toutes nuances.	509.642
	612.308

En donnant ces chiffres, M. Madiou, dans son *Histoire d'Haïti*, vol. I, p. 29, ajoute que les planteurs, pour ne pas payer entièrement la taxe de capitation, omettaient, dans le compte de leurs esclaves, les enfants et ceux qui avaient plus de quarante-cinq ans, de sorte qu'au nombre des esclaves, on pourrait ajouter au moins deux cent mille, parmi lesquels quinze mille mulâtres des deux sexes. M. Madiou croyait que le chiffre de la population était resté stationnaire jusqu'en 1847, et, en déduisant les blancs, qu'elle devait être de sept cent cinquante mille âmes.

M. Mackenzie, dans le deuxième volume de ses

Notes sur Haïti, n'oublie pas cette question de la population, mais les tables qu'il publie s'accordent si peu entre elles, qu'elles ne sauraient inspirer confiance. En 1824, la portion française de l'île aurait compris trois cent cinquante et un mille sept cent seize habitants, d'après l'une ; selon une autre, qui donne en détail le chiffre pour chaque district, il y en aurait eu huit cent soixante-treize mille sept cent seize. Il ajoute, d'autre part, que Placide Justin l'estimait auparavant à sept cent mille, et que le général Borgella, autorité compétente, la portait à un million. La vérité est que l'on ne possède aucune donnée certaine.

On avait chassé ou tué la totalité des blancs, et vendu des esclaves à Cuba ainsi qu'aux États-Unis; aussi la population de l'empire de Dessalines ne se composait que des noirs et des mulâtres restants.

J'ai entendu dire à Geffrard qu'en 1863, sous sa présidence, le total montait à neuf cent mille. Ce chiffre me paraît très-admissible, car la fécondité de la race noire est assez grande pour avoir pu doubler, sinon quadrupler, dans l'espace de cent ans. Les vingt-cinq années de calme de la présidence de Boyer avaient permis de réparer les pertes d'hommes dont les causes principales ont été : la guerre longue et meurtrière pour l'indépendance; la lutte entre Christophe et Pétion, qui a duré pendant tout le règne du premier; et enfin les travaux homicides des immenses fortifications de La Ferrière et du magnifique palais de Sans-Souci.

Après le départ de Boyer, les dissensions intérieures et la guerre contre Saint-Domingue ont pu accroître

encore les pertes ; cependant, en résultat final, la diminution n'a pas dû être importante.

Si l'on demande à un Haïtien pourquoi son pays est aussi peu peuplé, il répondra que les négresses soignent fort peu leurs enfants, et qu'il en meurt en bas âge au moins les deux tiers. Que les négresses soient des mères sans soin, c'est très-possible ; mais il est certain aussi que, dans l'intérieur, il y a bien peu de médecins, si même il y en a, à qui recourir en cas de besoin. Quand le lecteur aura lu le chapitre sur le culte du Vaudoux et le cannibalisme, je crains qu'il en tire une autre conclusion. Je ne puis pourtant croire que ces coutumes barbares aient pu porter un préjudice sérieux à l'accroissement de la population.

Après avoir bien examiné tous les documents qui sont parvenus à ma connaissance, annoté avec soin l'état de toutes les parties du pays que j'ai parcourues, et comparé toutes les informations que j'ai recueillies pendant mes douze années de séjour, je crois pouvoir conclure que le nombre des habitants a beaucoup augmenté depuis 1825, et qu'il a probablement doublé. Les gens compétents reconnaissent que les Haïtiens sont bien plus paresseux qu'autrefois ; et pourtant les importations et les exportations ont doublé depuis cette époque. Cela ne peut s'expliquer que par un grand accroissement de population qui, d'ailleurs, aurait dû être encore plus important.

Le nombre des femmes est de beaucoup plus considérable que celui des hommes, fait qui doit être attribué aux guerres et aux suites du déréglement des hommes. Les uns disent qu'elles forment les trois

quarts du total, les autres les deux tiers, mais je penche pour les trois cinquièmes. On a souvent observé un écart de ce genre chez les nègres de la côte de Guinée. A Haïti, la disproportion tend à diminuer à cause de l'arrivée de nombreuses recrues mâles, venant des États-Unis et des colonies françaises des Indes occidentales.

On compte, communément, au moins neuf dixièmes de noirs contre un dixième de mulâtres, et l'on remarque que le type des gens de couleur se rapproche de plus en plus du noir. Cette tendance est naturelle par suite des mariages croisés, qui doivent graduellement le ramener à celui de la race la plus nombreuse. En général, on peut dire que la population de couleur réside dans les villes et dans les villages.

Mackenzie parle de nègres marrons vivant dans les montagnes autour de la Selle, dans le sud-est du district d'Haïti, qui n'avaient aucune relation avec les autres habitants, et qui fuyaient à leur approche. C'étaient, sans doute, les descendants d'esclaves fugitifs. Lors de l'excursion dans la montagne dont j'ai déjà parlé, j'ai pu en parler avec les paysans, mais j'ai cru comprendre qu'il s'agissait plutôt d'une tradition que d'un fait réel. Ils les appellent des *Vien-Viennent,* du cri qu'ils poussent à la vue des étrangers. On prétend les avoir vus danser, à minuit, au plus épais des bois et pratiquer certaines cérémonies, ce qui me fait croire que c'étaient tout simplement des sectateurs du Vaudoux, dans l'exercice des rites du culte africain.

Nous avons souvent discuté, à Haïti, l'inquiétante question de la place occupée par le nègre dans le sys-

tème de la nature. Je regrette de dire que plus j'ai acquis d'expérience, moins j'ai cru à sa capacité pour occuper une position indépendante. Tant qu'il se trouve en contact avec les blancs, comme dans le sud des États-Unis, il s'en tire bien ; mais dès qu'il n'est plus sous cette influence, comme à Haïti, loin de s'améliorer, il tend à reprendre les coutumes des tribus d'Afrique, et s'il ne survenait aucune pression extérieure, il rétrograderait bien vite à l'état des habitants du Congo. Si je n'exprimais que ma propre opinion, j'hésiterais à le faire d'une façon aussi positive, mais, depuis 1863, je n'ai trouvé aucune voix compétente pour dire le contraire. Je crois qu'il est incapable de créer une civilisation, et que, même s'il recevait une meilleure éducation, il conserverait encore une certaine infériorité. Comme homme, il ne sait pas se gouverner lui-même, et comme nation il n'a pu faire aucun progrès. Pour bien le juger, il faut avoir vécu très-longtemps avec lui, et ne pas se laisser influencer par la théorie de l'égalité d'aptitude de toutes les races à progresser dans la civilisation.

Il est hors de doute que les mulâtres sont supérieurs comme intelligence, et sont bien plus capables de gouverner, quoiqu'ils ne l'aient guère prouvé jusqu'à présent. Il est pitoyable de voir, quand on lit leur histoire, avec quelle facilité la moindre question d'intérêt ou d'ambition les détourne du droit chemin, et combien il est rare que leurs actes soient dictés par le patriotisme. Depuis vingt années que je connais le pays, quelle suite horrible de conspirations mal conçues, depuis la tentative avortée du général Legros en

1863, jusqu'à la désastreuse dissension entre les deux fractions du parti mulâtre, dirigées par Boisrond-Canal et Boyer-Bazelais! On a vu comment, en 1879, ce dernier avait complété la ruine des gens de sa propre couleur, en les laissant à la discrétion des nègres, leurs pires ennemis, qui, pendant vingt ans, n'avaient rêvé que leur extermination.

Pas un de ces complots, pas un de ces soulèvements qui ont baigné le pays dans le sang, qui n'ait eu pour mobile l'argent et le désir des places. Les conspirateurs ne pensaient qu'à se partager le trésor : *Prendre l'argent de l'État, ce n'est pas voler*. C'est le mot des partis de toutes couleurs.

Politiquement parlant, c'est un peuple de peu d'avenir, et les Haïtiens les plus intelligents en désespèrent eux-mêmes, quand ils se rendent compte des désastreux progrès des mœurs barbares qui, depuis quelques années, envahissent de plus en plus la République.

En partant pour l'exil, en 1867, le président Geffrard disait à mon collègue espagnol qu'il avait le regret de ne prévoir pour sa patrie qu'une désastreuse série de convulsions. Cette parole était prophétique, car le pays ne s'est jamais relevé des suites de la guerre civile qui a suivi son expulsion. Dans la sécurité de sa retraite de la Jamaïque, il a pu voir tous ses adversaires successivement exécutés, tués dans des combats ou envoyés en exil.

Je vais essayer, maintenant, de dépeindre successivement les traits caractéristiques des nègres et des mulâtres haïtiens.

LES NÈGRES.

Un amiral français me demandait un jour : « Est-ce que vous prenez ces gens-là au sérieux ? » Et, de fait, cela semble difficile à première vue ; cependant, quand on s'est habitué à eux, l'étude en devient à la fois intéressante et instructive. En général l'étranger ne connaît guère le nègre, d'après les récits des voyageurs, que comme un sauvage grossier et à demi nu. Quand il rencontre pour la première fois un général noir, orné de grosses épaulettes, caracolant sur un cheval chamarré, et escorté de soldats déguenillés à faire honte à Falstaff lui-même, il est tenté de se laisser aller à un mouvement de gaieté, en voyant cette grosse tête ronde à l'œil congestionné, abritée sous un tricorne. Il lui faut un moment, avant de pouvoir faire abstraction de certaines particularités inhérentes à la nature du nègre, et pour découvrir ce qu'il y a de sympathique dans la nature un peu naïve de ce soldat singulier, qui se proclame lui-même le plus grand guerrier d'une race belliqueuse.

En parlant des Haïtiens, il faut distinguer avec soin les nègres de basse classe, que l'on rencontre dans les villes de commerce, de ceux qui vivent hors des centres ou dans les montagnes. Les premiers, en contact constant avec des blancs très-grossiers, tels que les matelots du commerce, sont souvent insolents et malhonnêtes. Au contraire, les paysans, qui ne voient que des blancs d'une société choisie et en petit nom-

bre, paraissent subir instinctivement leur supériorité, et les traitent presque toujours avec déférence et respect. Ils sont, en général, hospitaliers, au contraire de l'Haïtien civilisé, qui est tout à fait hostile aux étrangers. Ils ont les vertus, aussi bien que les vices, des races primitives, et ne sont, en réalité, que des Africains enlevés à la mère patrie, quoiqu'ils aient gagné une sorte de vernis, à la fréquentation de leurs congénères plus civilisés.

Naturellement, les circonstances ont modifié leur caractère. Après le départ des Français, les cultures tombèrent entre les mains des hommes de couleur libres et des esclaves affranchis. Beaucoup de ces derniers restèrent sur les plantations, et les exploitèrent sans s'occuper des droits du propriétaire. Cependant, grâce à cette passion de posséder la terre qui caractérise tout paysan, aussitôt que le nègre avait pu économiser un petit capital, sa première pensée était d'acheter la portion qu'il cultivait, pour s'en assurer la jouissance; aussi, dans bien des endroits, la terre est-elle morcelée entre eux. Le gouvernement de Pétion agissait de façon à encourager ce système.

Les histoires populaires qui courent à Haïti sur les différences des diverses races qui l'habitent sont caractéristiques. On raconte qu'un blanc, un mulâtre et un nègre, se trouvant admis ensemble en présence du distributeur de tous biens, furent interrogés sur ce qu'ils désireraient le plus posséder. Le premier demanda la connaissance des arts et des sciences; le second limita ses prétentions à la possession de chevaux de prix et de belles femmes; quant au troisième, il hésita,

puis, pressé de répondre, finit par dire qu'il aimerait bien un peu de galon d'or.

On prétend que, si on les jetait en prison tous les trois, le blanc demanderait du papier et de l'encre pour rédiger une protestation ; le mulâtre s'inquiéterait des moyens de s'échapper, tandis que le noir se coucherait, dormirait vingt-quatre heures de suite, se réveillerait, en grognant, puis se retournerait de l'autre côté pour se rendormir, encore, pendant vingt-quatre heures.

On cite aussi ce curieux dicton :

« *Nègre riche li mulatte,*
Mulatte pauvre li nègre. »

Ces plaisanteries expriment des appréciations fort justes, et indiquent bien les jugements que les différentes classes portent les unes sur les autres.

L'urbanité des nègres de la campagne est très-remarquable ; il n'est pas rare d'entendre un pauvre diable en traiter un autre de *monsieur,* de *frère* ou de *compère.* On aime à constater cette civilité, qui indique de bonnes dispositions, pour l'époque où l'éducation sera répandue dans les campagnes.

Bien que les manières des nègres citadins ne vaillent pas celles des campagnards, elles ne laissent pourtant guère à désirer dans leurs rapports entre eux. A cet égard, ces deux classes sont bien supérieures aux noirs de nos colonies, dont l'insolence est proverbiale à Port-au-Prince.

Quand on fréquente la société haïtienne, on est étonné du petit nombre de messieurs noirs que l'on rencontre dans les bals et concerts ou au théâtre, et

de l'absence presque totale de négresses. Aux plus grandes fêtes données par le président Geffrard, je n'ai guère vu que trois de ces dernières contre cent femmes de couleur ; les hommes étaient en plus grand nombre, mais il était évident qu'ils n'y étaient amenés que par leur position officielle, et non par le désir de se mêler à la société.

Il y a donc une ligne de démarcation entre le noir et le mulâtre; c'est, probablement, la condition la plus désastreuse pour la prospérité future du pays.

L'abaissement du niveau de la civilisation dans l'île est principalement dû à cette animosité latente : telle est la conclusion qu'un historien sincère ne peut éviter de tirer de l'étude consciencieuse des événements. Le noir hait le mulâtre; le mulâtre méprise le noir. Proscriptions, meurtres judiciaires et massacres en ont été les conséquences, et il en sera de même tant que ces déplorables sentiments prévaudront. Il n'y a pas apparence qu'ils se dissipent, car ils n'ont jamais été aussi accentués qu'à présent. Un ministre noir me disait un jour : « Nous, noirs et blancs, nous nous aimons et nous nous respectons, parce que nous sommes de races pures; mais les mulâtres ! »

Je me souviens d'une conversation que j'ai eue à mon arrivée à Port-au-Prince, en 1863, avec une mulâtresse, qui n'avait pas gardé grand'chose des charmes de sa jeunesse, au sujet des mariages croisés. Je lui avais laissé entrevoir que je ne trouvais pas raisonnable de sa part d'avoir refusé la main d'un des noirs les mieux élevés, les plus élégants et les plus riches du pays. A ma grande surprise, elle me répondit : « Vous

me faites injure, en croyant que je voudrais épouser un noir. Non, je n'épouserai jamais qu'un blanc, ou je ne me marierai pas. » Je l'apaisai de mon mieux; mais, en considérant ses charmes flétris, sa peau de couleur terne et l'épaisseur de sa mâchoire inférieure, je pensai qu'elle attendrait longtemps : la pauvre fille attendit, en effet, jusqu'à sa mort.

Presque toutes les femmes de couleur éprouvent ce mépris du noir, qui provoque chez lui un amer ressentiment. J'ai vu dans des bals de jeunes mulâtresses refuser de danser avec des nègres, qui, de fureur, voulaient appeler en combat singulier les pères ou les frères de ces dédaigneuses beautés. Quoi de plus absurde que ces prétentions et ce préjugé, quand, à deux générations près, les mères n'étaient que de simples esclaves africaines? J'ai entendu plus d'une femme de couleur parler de sa famille et de ses parentés aristocratiques, alors que je savais que, dans une chambre du fond, vieillissait languissamment quelque noire *mamselle,* qui était la grand'mère de cette orgueilleuse personne.

Les noirs s'aperçoivent de cette insolence enfantine, et ils en souffrent; de sorte que, lorsqu'ils ont la haute main, comme au temps de Soulouque, et même depuis, ils lavent ces outrages dans des flots de sang.

Vis-à-vis des blancs, quelle que soit la jalousie qu'il puisse ressentir au sujet des anciennes divisions politiques, le noir montre habituellement une cordialité et un respect dont il est payé par une certaine affection.

J'ai entendu dire par un magistrat noir : « Mon

père est venu d'Afrique : c'était évidemment un homme considérable dans le royaume du Congo, car, après avoir été traité avec distinction par ses compatriotes, à bord du négrier, il a inspiré confiance, une fois débarqué, à un planteur blanc qui, plus tard, en a fait son associé. Telle est l'histoire de ma famille. » Et, certainement, elle était aussi honorable que n'importe quelle autre d'Haïti.

Quelles que soient les dénégations intéressées des mulâtres, il est hors de doute que la basse classe des nègres respecte l'homme blanc comme un être supérieur, et par suite considère sa religion comme bien préférable à la sienne propre. Il la suit donc jusqu'à un certain point, mais sans abandonner pour cela le culte du serpent, qui répond à ses traditions, lui rappelle les histoires de son enfance, et donne, surtout, satisfaction à ses plaisirs et à ses passions. Les prêtres du Vaudoux l'encouragent aux danses lascives, aux grandes orgies de boissons et aux rapports grossiers entre les sexes, tout en l'engageant à brûler des cierges dans les églises catholiques. C'est ainsi que le serpent est conservé dans une niche, au fond de temples, dont les murailles sont couvertes de peintures représentant les saints et la Vierge Marie. Il n'y a que la cervelle d'un nègre qui puisse admettre une pareille promiscuité.

Un noir pourra dire insolemment à un blanc : « Nous sommes tous égaux, ici »; mais il ne le pensera pas, et le montrera bien, en se retirant honteusement et à la hâte, avec son invariable juron : « F..... » Les auditeurs pourront grogner, en signe d'approbation,

et s'amuser de l'insolence du pauvre diable, mais ils riront bien davantage de sa piteuse retraite. Burton, parlant des gens de la côte d'Afrique, dit que noirs et mulâtres obéiront mieux à un blanc qu'à un mulâtre.

Parmi les noirs, on rencontre des gens qui ont de bonnes façons et l'esprit cultivé, tels que mon ami Alexandre Delva et feu M. Paul, ou l'intelligent Lubin, gendre de l'empereur Soulouque. Cependant, malgré quelques exceptions, et j'en ai signalé de très-remarquables dans le chapitre historique, il est bien certain que les noirs ne sont pas encore parvenus à un degré qui leur permette de soutenir la comparaison avec une race civilisée, ou de gouverner un pays.

Sous le règne de Soulouque, le chancelier Delva et le général Salomon étaient considérés comme de grands hommes d'État voulant relever leur pays; il ne reste pourtant aucun monument de leur gouvernement. En revanche, quand on cite l'exemple d'un homme qui cherche à tirer profit de sa position officielle, on dit : « Il deviendra riche comme le chancelier Delva. »

Septimus Rameau, des Cayes, aussi, était considéré comme un grand homme d'État et comme un grand administrateur. Cependant, quand il arriva à un pouvoir sans limites, sous la présidence débile du général Domingue, son oncle, on ne trouva en lui qu'un visionnaire incapable d'aucune mesure sensée, qui s'ingéniait seulement à trouver de nouvelles manières de frustrer l'État. Le peuple végétait dans la plus grande pauvreté, et les services publics étaient entravés, faute de fonds; il n'hésita pourtant pas à décréter la coûteuse construction d'un panthéon, destiné à recevoir

les statues des grands hommes haïtiens, parmi lesquelles il commanda la sienne propre, qui, d'ailleurs, ne fut jamais élevée, dans la crainte que la postérité ne se montrât oublieuse de ses mérites. Une mort violente lui fit expier tous ses crimes.

Pendant mes douze années de résidence, sauf le général Lamothe, plein d'amabilité et de talent, je n'ai vu aucun homme d'État noir capable de se tirer à son honneur d'une position officielle importante; et encore ne puis-je assurer que ses intérêts particuliers ne lui aient jamais fait oublier ceux de son pays.

Noir ou mulâtre, le Haïtien est, en général, très-peu désireux de trouver la mort sur le champ de bataille, quand il voit quelque moyen d'y échapper; nul, pourtant, ne sait la braver avec plus d'intrépidité, quand la mauvaise fortune l'amène sur le terrain de l'exécution. Il sait, alors, regarder en face les soldats tremblants, qui, n'osant le viser, ferment les yeux, détournent la tête et tirent au hasard, quitte à recharger plusieurs fois leurs armes, pour achever le condamné. Quand, de sang-froid, ils sont obligés de fusiller un homme, les soldats sont saisis d'une frayeur superstitieuse, dans la crainte que son esprit ne vienne hanter celui dont la balle l'aura envoyé dans l'autre monde.

Ordinairement, le nègre est bon, dans ses relations avec sa famille, bien que, dans la basse classe, il se passe souvent de toute cérémonie civile ou religieuse pour se marier. Autrefois, c'était l'usage commun d'être tout simplement *placé*. Ce n'est que depuis que le clergé a repris un peu de son ancienne influence, que ceux qui se considèrent comme respectables con-

sentent à passer par l'église. Les premiers novateurs qui eurent cette audace manquèrent d'être lapidés par le peuple; des hommes comme les présidents Pétion et Boyer, eux-mêmes, n'étaient que « placés ». Le second hérita non-seulement du pouvoir du premier, mais aussi de sa *placée*.

De même que notre ancienne loi considérait la vie commune comme équivalente au mariage, de même la loi d'Haïti déclare légitimes les enfants qui en résultent.

Un nègre comme il faut vit maritalement chez lui, et sans s'en cacher, avec plusieurs femmes. J'ai eu plus d'une fois le spectacle d'un patriarche assis sur la porte de sa maison, autour de laquelle il y avait plusieurs cabanes, destinées à ses jeunes épouses, qui n'avaient pu vivre en bonne intelligence sous le même toit. Souvent le vendredi soir, on voit l'homme se rendre au marché sur une mule ou à cheval. Il ne tient rien, sinon, peut-être, le plus jeune de ses enfants, mais il est accompagné d'une douzaine de femmes et de robustes rejetons, portant chacun son fardeau ou conduisant des bêtes de somme; lui seul est monté. Les prêtres français avaient tenté de modifier cette manière de faire, mais sans y réussir, car les épouses les trouvaient importuns, et leur demandaient ce qu'elles deviendraient, si l'époux en choisissait une seule parmi toutes, et abandonnait les autres. Pour la plupart, les prêtres ont, sagement, renoncé à lutter, pour le présent, et essayent plutôt d'assurer l'avenir, en agissant sur l'esprit de la jeune génération.

Malgré leur bonté pour leurs enfants, les noirs les

négligent trop souvent, et l'on prétend que la mortalité en est fort élevée. Très-emportés, ils les corrigent avec la première chose qui leur tombe sous la main. Un Espagnol de mes amis, qui avait le cœur très-compatissant, parcourait un jour le pays, à cheval; son attention fut attirée par les cris perçants d'un enfant. Il tourna la tête, et aperçut une femme noire qui tenait un petit garçon par le bras et qui le battait avec un manche à balai. Il courut à elle et lui dit, en détournant le coup avec sa cravache : « Ne battez donc pas ainsi cet enfant. » La femme, surprise de son entremise, lui répondit froidement en patois : « *Consite* (consul), *li nègue; li pas fait li mal.* »

Un autre jour, il vit un nègre colossal frapper avec un bâton une jeune négresse d'apparence délicate, et lui donner de tels coups, qu'un individu de la race noire pouvait seul ne pas en être estropié. Il intervint encore, mais tous deux se tournèrent contre lui, d'abord avec des gros mots, et ensuite avec des gestes si menaçants, qu'il s'empressa de pousser son cheval et de le mettre au galop. Il était tombé au milieu d'une querelle domestique.

Le brutal usage du *cocomacaque,* c'est-à-dire du bâton, est universel, comme j'aurai à le dire, quand je parlerai de la police. Toussaint supprima le fouet, souvenir déplaisant de l'esclavage, mais il le remplaça par le bâton. Dessalines le mit en vogue, comme inspecteur général de l'agriculture. Aux Cayes, on le vit un jour, à propos de quelque travail agricole, en faire frapper une femme, en état de grossesse avancée, qui mit son enfant au monde pendant qu'on lui

administrait ce châtiment. Toutes les fois que l'on prononce le nom de Dessalines, c'est pour l'associer à quelque acte de cruauté infernale.

Comme on peut s'y attendre, les mariages entre les blancs et les noirs sont très-rares. Le seul exemple que j'en connaisse est celui d'un commis allemand qui épousa la fille d'un ministre, dans l'espoir de faire sa fortune, par les affaires qu'il comptait obtenir par l'intermédiaire de son peu scrupuleux allié. Il n'y avait pas quinze jours que le mariage était fait, quand le beau-père perdit sa position. Contrairement à l'attente générale, l'Allemand accepta avec courage le renversement de ses projets, et les choses tournèrent beaucoup plus heureusement qu'on n'aurait pu le prédire d'une union aussi mal assortie.

Quand on parcourt Haïti, on est frappé des dissemblances considérables que l'on constate dans la population ; on y voit des hommes de belle prestance, grands et élancés, à côté de véritables gorilles. Les uns ont la peau luisante, comme si l'on y avait passé du cirage ; d'autres l'ont terne et d'aspect maladif. La même diversité règne dans les couleurs, depuis le plus beau noir, jusqu'à la nuance cuivrée.

Je n'y ai vu qu'une seule négresse véritablement belle. Elle était fille d'un paysan de la Coupe : ses traits étaient presque parfaits. Elle semblait à l'épreuve des tentations que pouvaient lui offrir les blancs qui l'admiraient. Elle aurait pu dire :

Malgré mon teint bronzé, pour vous tous je suis belle.
Soleil de l'équateur, tes feux éblouissants
M'ont brunie à l'ardeur de tes rayons brûlants !

Ce qui attirait en elle était la grâce de ses manières, le son de sa voix et sa jolie façon de prononcer le doux jargon créole, qu'à l'entendre, on eût été tenté de prendre pour une des plus belles langues. Une telle beauté doit être rare, car je n'en ai jamais vu de pareille. En général, ses compatriotes sont dénuées de toute qualité esthétique.

La variété des origines explique les différents types d'Haïtiens, car ils ne proviennent pas seulement du littoral africain, mais aussi de l'intérieur, dont les prisonniers y sont amenés pour être vendus.

Chose curieuse, le nègre a une horreur profonde du singe; il est obsédé de la pensée que les blancs croient qu'il n'y a pas grande différence entre un beau gorille et un vilain nègre; et Dieu sait s'il y en a d'affreux! La première fois que j'allai au théâtre de Port-au-Prince, je fus surpris par cette exclamation de mon voisin : *Quel est ce monstre africain?* Je me retournai, et je vis dans la loge du président un être véritablement horrible : depuis, j'ai fréquenté cet homme, et j'ai fini par le voir sous un tout autre aspect. Un Italien, qui faisait danser un singe, vint dans la capitale : la foule le suivait partout. Un jour, il s'arrêta devant le magasin d'un Allemand, d'où une jolie petite fille sortit pour le voir. Comme le singe ne voulait pas danser, l'enfant demanda : « *Faut-il batte petit nègue-là?* » Cette méprise exaspéra la foule, et le père fut trop heureux de pouvoir rentrer bien vite chez lui, pour échapper à une grêle de pierres.

Il y a encore, à Haïti, beaucoup de nègres nés en Afrique : ils proviennent surtout de certaines cargai-

sons d'esclaves, capturés par des croiseurs anglais, et débarqués parmi leurs frères libres. J'en ai connu un qui avait été pris et libéré par un officier anglais; envoyé en Angleterre, il avait été élevé aux frais du gouvernement. Arrivé à l'âge de prendre une détermination, il avait demandé à être envoyé à Haïti, où il était devenu ministre de la justice.

Rien n'afflige les négresses autant que leur chevelure crépue : elles envient les longues tresses de leurs sœurs blanches; aussi ont-elles adopté avec passion l'usage des faux cheveux. La moindre petite servante passe des heures à huiler, brosser et étirer sa malheureuse toison, dont la longueur ne dépassera jamais deux ou trois pouces, et achète les faux chignons dont la France fait des exportations régulières.

Ce n'est que lorsque la femme est plus qu'à moitié blanche, que le cheveu remplace la laine, et encore conserve-t-il souvent une ondulation révélatrice.

Les nègres ont l'habitude de se parler haut à eux-mêmes; n'importe où ils se trouvent, on les entend souvent reproduire de longues conversations, ou repasser toutes les phases d'une violente querelle, avec les apparences d'une grande surexcitation. Ils n'ont pas l'air de se douter qu'on les entend; mais, en réalité, ils sont enchantés de mettre le public dans leur confidence. Neuf fois sur dix, l'argent est le sujet qui les occupe.

De tout temps, les nègres ont porté des noms bizarres, tels que César, lord Byron, Je crois-en-Dieu, etc. Cela vient de ce que, lors de la domination française, il était d'usage de ne jamais donner à un esclave un

nom porté par les blancs, de sorte qu'on avait recours, pour les nommer, à de curieux expédients. Cette règle était aussi appliquée aux affranchis, mais à un moindre degré.

Blanc pas trompé nègue est le nom donné par les Haïtiens à la toile bleue commune pour chemises.

Les négresses n'aiment à porter dans leurs mains aucun objet; elles le posent invariablement sur la tête. Fréquemment je les ai vues porter ainsi une bouteille, tout en parlant, riant et causant, sans aucune crainte de la laisser tomber.

Comme injures, les nègres se servent souvent des expressions les plus inattendues; j'en ai entendu un qui, furieux contre une petite négresse à mon service, après avoir épuisé tous les mots offensants de son vocabulaire, s'écria soudainement en créole : « *Nègue mangé chien* », en se précipitant sur elle, qui fit une retraite rapide, pour ne pas recevoir son bâton entre les deux épaules.

Les gens de toutes classes ont la choquante habitude de répéter, en guise d'exclamation ou de juron, un des plus vilains mots de la langue créole. Ceux de l'ancienne génération ne peuvent en perdre l'habitude, et ceux des basses classes le prononcent à la fin de chaque phrase. L'empereur Soulouque consultait souvent notre consul général sir Charles Wyke, qui était dernièrement ministre au Liban, sur les usages des cours de Saint-James et de Hanovre. Ce fonctionnaire ne lui cacha pas que l'habitude de jurer était tout à fait contraire à l'étiquette des cours. Soulouque prit l'avis en bonne part, et eut l'idée de faire

l'essai d'une réforme sur un vieux général très-coutumier du fait. Il attendit l'occasion, et, au premier juron de sa victime, il la fit approcher et lui dit : « Général, j'ai décidé qu'à ma cour on ne se servirait plus de ce mot grossier, dont vous émaillez votre conversation. » Le général surpris répondit : « F..., Empereur, j'obéirai naturellement, F..., à vos ordres, F... » — « Vous voyez bien, répliqua Son Altesse, vous venez de vous servir trois fois du mot défendu. » Le général perdit complétement la tête et répondit : « F..., Empereur, F..., si, F..., il ne m'est, F..., pas permis, F..., de me servir de ce mot, F..., je cesserai, F..., de venir à la cour, F... » L'Empereur ne put qu'en rire etl aissa tranquille le pauvre homme, dont l'habitude était trop invétérée. J'aurais pu croire à quelque exagération, si je n'avais connu un vieil officier aussi prodigue de la même exclamation.

Soulouque était très-ignorant : on cite à ce sujet une amusante histoire. Le consul général français, je crois que c'était M. Raybaud, ayant été le trouver pour plaider je ne sais quelle cause, blessa Sa Majesté en lui disant que, s'il consentait, il serait « plus grand qu'Annibal. » — « *Comment, Consite, moué cannibal!* » Et ce ne fut pas sans difficulté qu'il put lui faire comprendre ce qu'il avait dit. Comme l'Empereur était affilié à la secte du Vaudoux, le mot n'était pas fait pour lui plaire.

Nègres et mulâtres affectionnent les locutions bizarres, et les bruits singuliers qu'ils mêlent à la conversation déconcertent les étrangers. L'assentiment, la désapprobation, la colère, l'acquiescement sont

exprimés par les manières différentes dont ils font sonner le bruit que nous représenterions par les lettres *'ng 'ng,* s'il était possible de traduire par l'écriture un grognement ou une modulation musicale. Les Haïtiennes qui n'ont pas voyagé sont très-fières de pouvoir ainsi exprimer leurs sentiments, sans avoir recours aux mots.

Comme tous les habitants des pays chauds, les noirs de la basse classe aiment beaucoup le bain, mais négligent absolument la propreté de leurs vêtements. Je l'avais déjà remarqué chez les Dyaks et les Malais qui se baignent plusieurs fois par jour, mais qui portent toujours des effets sales. Les gens de la campagne se vêtent à peu près à l'européenne; cependant, les femmes portent le plus souvent une longue chemise blanche couverte d'une robe en cotonnade bleue, serrée à la taille, retombant sur leurs pieds nus; elles se coiffent d'un mouchoir de couleur. Les jours de fête ou de gala, les jeunes négresses s'habillent en blanc, ce qui contraste agréablement avec leur propre couleur.

Autrefois, les marchés se tenaient le dimanche. C'est depuis que cette coutume est tombée en désuétude, que les paysannes ont commencé à fréquenter les églises; alors, la comparaison de leurs robes de coton bleu avec les parures de soie des dames a excité leur envie. En 1863, le prix du coton ayant triplé, les campagnardes purent rivaliser avec les riches des Gonaïves et de Saint-Marc, en se donnant la satisfaction de venir à l'église richement habillées. Ce luxe ne dura pourtant pas longtemps, et ne survécut pas à la

grande baisse qui suivit la fin de la guerre civile des États-Unis.

Les femmes des classes supérieures se vêtent exactement comme les Européennes, mais elles n'ont pas bonne façon sous leurs chapeaux à la mode de Paris; au contraire, le *tignon,* ou mouchoir, gracieusement attaché autour de la tête, leur sied beaucoup mieux. Elles le portent blanc en signe de deuil.

Une Haïtienne met son amour-propre à posséder beaucoup de linge de corps et de maison. Ses armoires en regorgent, et des sortes les plus fines. Les négresses en sont encore plus avides, s'il est possible, que les mulâtresses. Toutes se font une gloriole du luxe de leurs chambres à coucher, qu'elles meublent à grands frais. Ce n'est que pour en faire étalage, car elles ne s'en servent pas habituellement; mais elles y reçoivent leurs amies. Dans ce cas, elles sortent tous leurs trésors et font voir de riches approvisionnements de choses la plupart du temps inutiles.

Tous les Haïtiens poussent à un haut degré l'amour des *remèdes.* Pour toutes choses, depuis le mal de dents jusqu'à la fièvre jaune, ils possèdent nombre de prescriptions, sans doute très-appropriées au pays, mais qu'un étranger ne doit prendre qu'avec circonspection. Je n'ai pas encore oublié un *remède,* composé en grande partie du jus d'une orange amère, qu'une bonne vieille dame me fit prendre à mon arrivée dans le pays : je n'ai pas voulu renouveler cette première expérience. Ils aiment à se médicamenter; aussi les pharmacies sont-elles partout prospères. Un médecin du pays, qui avait fait ses études à Paris, me racontait

comment il avait été menacé de perdre ses clients, parce qu'il ne les droguait pas assez.

Les Haïtiens de toutes les classes passent pour être très-incontinents, mais il en est de même dans tous les pays tropicaux. On dit que c'est l'effet du climat; je ne l'ai jamais cru. Touchez la peau d'un nègre, vous la trouverez aussi froide que celle des poissons, preuve de la basse température de son sang. La nourriture végétale est la seule cause qui l'empêche d'être aussi chaud que celui des races qui se nourrissent d'une façon plus substantielle.

En fait, la continence n'est pas considérée comme une vertu dans le bas peuple des tropiques; les mères racontent à leurs filles des histoires d'amour dans toute leur crudité, et ne font aucun effort pour les conserver chastes de corps et d'esprit. Il en résulte, dès la jeunesse, une grande promiscuité dans les relations, surtout entre parents. Comme les distractions sont rares, jeunes et vieux s'adonnent à la galanterie. L'incontinence n'est donc pas causée par la chaleur du sang, mais par les occasions fréquentes et l'absence d'occupations et d'amusements.

Les nègres sont particulièrement fiers de deux choses : la délicatesse de leur oreille pour la musique et leur talent pour la danse. Un Français, chef d'orcheste émérite, me disait qu'en les prenant jeunes, il était facile d'en faire d'excellents musiciens, parce qu'ils aiment l'étude et la pratique de cet art, et en suivent les cours avec assiduité.

Malgré le peu de valeur des maîtres, j'ai entendu de très-bonnes musiques militaires. Le tambour, par trop

assourdissant, en était pourtant l'instrument favori. La femme d'un président disait qu'elle n'avait trouvé à Paris aucune musique valant celle de son pays, spécialement au point de vue des tambours.

Dans la classe élevée la danse est à peu près la même que partout, bien qu'elle en préfère une spéciale qui porte le nom de *carabinier*. Quant au peuple, il a conservé l'amour des vieilles danses africaines.

Moreau de Saint-Méry, dans son admirable ouvrage sur Saint-Domingue, lors de la colonisation française (p. 52 de la nouvelle édition), a dépeint les danses des esclaves, telles qu'il les a vues avant 1790, et ses descriptions sont encore exactes.

La danse est une passion à laquelle les nègres s'adonnent sans jamais se lasser. L'annonce d'une danse les attire de distances considérables : le son des tambours agit comme un charme, et leur fait oublier toutes les fatigues. Jeunes et vieux y prennent part avec enthousiasme, quand bien même ils auraient fait vingt milles avec de pesants fardeaux, pour venir au marché du lendemain.

Les plus intéressantes de ces danses sont celles auxquelles se livrent des bandes, qui en font leur profession. Elles se composent généralement de deux hommes pour battre le tambour, d'une grosse femme qui sert de trésorier, et de trois ou quatre filles plus jeunes, renommées pour leur habileté.

Dans les premiers temps de Salnave, j'ai assisté à un pique-nique, dans un endroit où des danseurs renommés avaient invité les jeunes gens à venir les voir. Nous allâmes les trouver dans un assez vaste

emplacement, couvert avec des feuilles de palmier, pour mettre les artistes à l'abri des ardeurs du soleil, trop fortes même pour des indigènes. Les deux hommes frappaient leurs tambours avec les articulations des doigts, l'un avec lenteur, l'autre avec vivacité. Leurs grossiers instruments consistaient dans des morceaux de bois creusés d'un côté, et fermés par une peau de chèvre ou de mouton. Les spectateurs frappaient contre leurs mains des calebasses contenant des cailloux ou des grains de maïs, et accompagnaient de leurs chants. Le maître des cérémonies ayant appelé une des danseuses, celle-ci se présenta et se mit à danser. Un homme quelconque de la société se joignit à elle, en tenant dans sa main, élevée au-dessus de la tête, une petite somme de papier-monnaie, deux sous peut-être. Quand elle eut assez de ce premier cavalier, elle saisit l'argent, et un autre des spectateurs impatients sortit des rangs et vint prendre position; d'autres artistes s'élancèrent à leur tour, jusqu'à ce que toute la place fût occupée. L'animation augmenta, et quelques jeunes filles du voisinage se joignirent à la fête. J'ai observé que toutes les petites sommes recueillies étaient scrupuleusement remises à la trésorière, pour servir à l'entretien et à l'habillement de la troupe; cela ne doit pas être une dépense considérable, car les vêtements des artistes consistaient en robes blanches, coiffures de couleur, et en mouchoirs qu'elles tenaient toujours dans la main droite. J'ai pourtant remarqué que ce que l'on pouvait voir du linge était d'une finesse remarquable.

La danse, en elle-même, n'a rien de frappant ni d'in-

téressant, mais la mesure est parfaitement conservée. Pour faire voir à quel point elle est africaine, je dirai qu'un officier, arrivant de la côte occidentale d'Afrique, rencontra un jour ces artistes et prit place devant la plus jolie négresse ; il dansa si bien que, peu à peu, tous les noirs s'assirent, les laissant tous les deux au milieu d'un cercle d'admirateurs qui, par leurs applaudissements, leurs chants et leurs acclamations, les encourageaient à continuer. Plusieurs des assistants m'ont dit n'avoir jamais vu mieux danser : c'était à la côte d'Afrique que notre ami avait acquis ce talent. Revenons à notre spectacle ; après quelques passes insignifiantes, l'accompagnement changea, et les danses prirent un caractère plus attrayant pour le public. On exécutait la *chica,* dont le nom vulgaire est *bamboula,* à cause du tambour, qui est souvent fait avec un bambou creux. Cette chorégraphie lascive est difficile à décrire ; voici la description qu'en donne Moreau de Saint-Méry :

« Cette danse a un air qui lui est spécialement consacré et où la mesure est fortement marquée. Le talent pour la danseuse est dans la perfection avec laquelle elle peut faire mouvoir ses hanches et la partie inférieure de ses reins, en conservant tout le reste du corps dans une espèce d'immobilité, que ne lui font pas perdre les faibles agitations de ses bras, qui balancent les deux extrémités d'un mouchoir ou de son jupon. Un danseur s'approche d'elle, s'élance tout à coup et tombe en mesure, presque à la toucher. Il recule, il s'élance encore, et la provoque à la lutte la plus séduisante. La danse s'anime, et bientôt elle offre

un tableau dont tous les traits, d'abord voluptueux, deviennent ensuite lascifs. Il serait impossible de peindre la chica avec son véritable caractère, et je me bornerai à dire que l'impression qu'elle cause est si puissante que l'Africain ou le créole de n'importe quelle nuance, qui la verrait danser sans émotion, passerait pour avoir perdu jusqu'aux dernières étincelles de la sensibilité. »

Les assistants, rouges, surexcités, les yeux ardents, avaient des regards de passion mal contenue. Aucune femme modeste n'eût pu soutenir pareille scène; mais la jeunesse féminine du voisinage en était charmée. J'avais sous mes yeux la preuve que Moreau de Saint-Méry n'avait rien exagéré. La boisson coulait à flots : tous les danseurs étaient à moitié ivres; la danse s'accélérait et devenait furieuse. Quand vint la nuit, on alluma de rares chandelles, et j'ai su, depuis, que les acteurs s'étaient livrés, sans aucune réserve, à tous les excès de la débauche. Je dois dire qu'exceptionnellement on trouve quelques filles de paysans qui ne voudraient pas se montrer dans ces réunions, où les danseuses de profession mettent, trop visiblement, toute pudeur de côté. Pratiquée par les campagnards, la bamboula est plus calme, quoique fort lascive encore.

J'ai assisté à Port-au-Prince à une scène qui m'a vivement impressionné. Il y était arrivé une troupe d'opéra, dans laquelle se trouvaient deux danseuses. La représentation commença par un ballet; tout d'abord, les nègres, qui remplissaient le parterre, se tinrent très-calmes, mais bientôt le spectacle de deux femmes blanches s'exhibant de cette façon inaccou-

tumée excita à un tel degré leur sensualité naturelle, qu'ils se mirent à pousser des acclamations sans fin et à applaudir tumultueusement. Surprises par l'expression d'une si brutale admiration, les danseuses pâlirent de crainte et d'émotion. Un malaise s'était emparé des étrangers qui assistaient au spectacle, et la fin du ballet fut pour eux un véritable soulagement.

Aucune cérémonie particulière n'accompagne les naissances ou les mariages. Le peuple imite quelquefois la classe élevée, en se mariant à l'église, mais le plus grand nombre ne s'unit pas encore régulièrement. Tous recherchent, pourtant, ces occasions de faire parade de leurs bijoux, et ceux qui n'en ont pas en empruntent à leurs amis. Les prêteurs se joignent tous à la noce, autant pour veiller sur leur chère propriété, que pour prendre part à la fête.

Je n'ai jamais vu d'enterrement de paysans, mais j'en ai vu de gens riches. On les transporte parfois de la ville à la campagne ; je me souviens qu'un soir, après avoir entendu un bruit de voix, dans le lointain, nous vîmes arriver une centaine de personnes éclairées par des torches. Cette foule passa au pas de course, en poussant des gémissements et des cris affreux. C'étaient des pleureurs de profession, payés pour proférer ces hideuses lamentations, qui allaient passer la nuit près d'un mort. Ces veillées rentrent dans les usages ; on peut y manger et y boire : l'ivresse elle-même n'en est pas exclue. Comme leurs frères de la côte de Guinée, tous les Haïtiens aiment les funérailles pompeuses : les femmes ont véritablement la passion d'y

assister, parce qu'elles ne peuvent se faire voir dans leurs plus belles toilettes qu'à l'église et dans les cérémonies de ce genre.

C'est à Saint-Domingue que j'ai vu la veillée de mort la plus curieuse. Un soir, des bruits de musique et de danse attirèrent mon attention sur une maison. J'approchai d'une fenêtre, et je vis un singulier spectacle : sur un siége élevé, était assis le cadavre d'un enfant, revêtu de ses plus beaux habits, comme s'il était lui-même un des spectateurs. La musique jouait vivement et menait un véritable bal, dont la mère de l'enfant prenait la part principale. La personne qui m'accompagnait m'en donna l'explication : Les prêtres disent qu'il ne faut pas pleurer à la mort d'un enfant, mais au contraire se réjouir, parce qu'il va droit au ciel. Ces paroles sont prises à la lettre, et l'on danse gaiement, avec la persuasion que « celui que Dieu aime, meurt jeune ».

En général, les nègres vivent assez vieux et supportent bien la vieillesse ; leur âge est bien difficile à préciser, car ils gardent jusqu'à la fin leurs superbes dents, ce qu'ils attribuent à une incessante propreté et à l'habitude de broyer des cannes à sucre entre leurs puissantes mâchoires. Leur chevelure conserve aussi sa couleur beaucoup plus longtemps que celle des blancs.

Rarement un noir est sérieusement malade, quoiqu'il se le figure souvent. Il souffre plutôt des suites de ses faiblesses et du peu de savoir de ceux qui entreprennent de le guérir. Il est très-dur au mal, ce qui peut être attribué, pour beaucoup, au peu de déve-

loppement du système nerveux. Le nègre se distingue par une irritante apathie, qui le rend incapable de tout progrès.

On croit généralement qu'il se commet peu de crimes à Haïti, en dehors de ceux qui accompagnent les cérémonies du Vaudoux. C'est une erreur; la vérité, c'est qu'on y traite le crime avec trop d'indifférence, car la police connaît parfaitement des empoisonneurs de profession. Avant la guerre civile de 1868-69, les actes de violence étaient plus rares, mais les dissensions ont démoralisé les populations.

Le nègre a une grande propension au vol; on prétend qu'un noir ne sort jamais d'un appartement sans regarder à la ronde s'il n'y a rien oublié.

Il est très-superstitieux; il a peur des *rombis,* des revenants, des esprits, et il en est peu qui oseraient sortir quand il fait noir. L'amour du plaisir peut seul lui faire surmonter cette crainte, pour aller passer la moitié de la nuit dans un endroit où l'on s'amuse.

Tous les nègres aiment à fumer, même les femmes et les enfants d'un certain âge. Le bon marché du tafia, ou rhum blanc, a un effet désastreux sur la population mâle, qui a l'habitude d'en boire à l'excès.

Les noirs haïtiens souffrent quand les étrangers les traitent de nègres, bien qu'entre eux ils se servent de ce mot. Ils préfèrent être appelés gens de couleur, les expressions de nègres et de mulâtres étant considérées comme impliquant un certain degré de mépris. Un jour, pendant l'ennuyeux quart d'heure qui précède un dîner, un mulâtre de mes amis, M. Villevaleix, se tournant vers un nègre, ministre d'État, lui dit : « Que

croyez-vous que le ministre français ait dit en vous voyant ? — Quel beau nègre ! » Le sang monta à la face de l'Haïtien. Ses joues devinrent d'un noir plus sombre, et nous fûmes tous heureux que l'annonce du dîner vînt faire diversion. Je doute que le ministre ait jamais pardonné à l'auteur du mot et à celui qui l'avait répété.

Les pavillons étrangers inspirent au nègre un profond respect, je dirai même, une sorte de superstition. Un chef de partisans bien connu, Acaau, vint un jour au consulat anglais des Cayes demander qu'on lui livrât tous ceux qui s'y étaient réfugiés, pour les faire fusiller. Le consul refusa net, et, après insistance, fit étendre le pavillon national sur l'escalier en lui disant : « Que celui qui l'osera marche sur ce pavillon et aille s'emparer des réfugiés ! » Acaau regarda un instant et s'écria : « Ce ne sera pas moi ! » Puis il partit, suivi de ses hommes. Malgré la présence de deux navires de guerre anglais, on ne peut dire que ce fût par crainte des conséquences matérielles, car un des capitaines l'ayant menacé de bombarder la ville, s'il inquiétait les étrangers, il lui répondit : « Dites-moi par quel côté vous commencerez, et je mettrai le feu à l'autre. » Ce montagnard eût été heureux de voir détruire toute la cité. Quelques années plus tard, il se donna la mort, pour ne pas être fusillé par les soldats du gouvernement.

L'anecdote suivante montrera le respect que les noirs ressentent pour les blancs. En avril 1866, à la suite d'une querelle entre un officier d'un paquebot et quelques noirs, la populace résolut de se venger. Saisissant l'opportunité, elle s'empara d'un matelot de ce bâtiment et l'attacha à un poteau. Une centaine de

nègres furieux tournaient autour de lui, avec des couteaux et des rasoirs, et menaçaient de le mettre en pièces. A ce moment, passait un négociant anglais, M. Savage, qui s'informa de la cause de tout ce bruit. En apprenant ce qui se passait, il fendit la foule, parvint près du matelot et coupa ses liens. Après lui avoir rendu la liberté, il le conduisit à son bord, sans s'inquiéter des cris ni des menaces de la foule. Son sang-froid en avait imposé à la populace. Comme la police haïtienne, qui était présente, n'avait rien fait pour la contenir, le gouvernement dut payer une indemnité de deux mille cinq cents francs en faveur du marin.

En 1826, Mackensie parlait de l'indifférence apathique des Haïtiens d'alors : leurs descendants n'ont pas dégénéré.

Le même auteur mentionnait les chiens maigres et les pourceaux étiques qui infestaient alors les rues, et citait ce propos d'un Anglais : « Diables d'Haïtiens, ils ne peuvent même pas engraisser un porc ! » Il en est toujours de même.

LES MULATRES.

« Ils haïssent leur père et méprisent leur mère. » Ce dicton donne la clef du caractère des mulâtres. Ils détestent les blancs et dédaignent les noirs ; telle est la cause de leur fausse position. Par réciprocité, les blancs les regardent de haut, et les noirs les exècrent, ce qui influe très-malheureusement sur leur caractère. Possédant la plupart des défauts des deux races, ils ont peu de leurs qualités. Quand ils n'ont jamais quitté leur pays, ils sont, en général, plus suffisants et présomptueux qu'on ne saurait l'imaginer. Ceux qui ont été à l'étranger ne semblent pas avoir beaucoup gagné aux exemples de civilisation des nations policées qu'ils ont visitées ; ils n'en rapportent guère que le poli extérieur, fruit d'une éducation française superficielle. Les étrangers qui rencontrent des Haïtiens sont ordinairement frappés de l'agrément de leurs manières ; mais quand ils ont un peu vécu parmi eux, entendu ce qu'ils disent d'eux-mêmes et lu les journaux du pays, ils ne tardent pas à reconnaître leur véritable caractère. Ils profitent rarement de leurs voyages, et en reviennent plus présomptueux que jamais.

Des observateurs attentifs se sont rendu compte que cette outrecuidance n'est qu'une protestation contre l'infériorité dans laquelle les classe l'opinion du monde. On remarque que les plus civilisés et les plus instruits, se jugeant appréciés d'une façon plus favorable, n'é-

prouvent pas le besoin de prendre de telles allures. Je partage volontiers cette manière de voir; cependant, je crois qu'ils ne réaliseront pas de grands progrès, tant qu'ils ne seront pas convaincus de leur médiocrité actuelle.

Pourtant, ceux qui ont été élevés en Europe, dès leurs plus jeunes années, sont à peu près exempts de ce défaut, qui provient surtout des fréquentations de leur enfance. J'ai connu des hommes de couleur qui n'étaient rentrés dans leur pays qu'à l'âge mûr : aussi braves que leurs compatriotes, et exempts de toutes prétentions, ils valaient autant que les blancs avec lesquels ils avaient vécu, et ne ressentaient pas cette haine des étrangers qui caractérise les mulâtres élevés chez eux. Sachant que personne ne leur refusait la considération qu'ils méritaient, ils n'avaient pas l'idée de se glorifier eux-mêmes.

L'éducation première est très-défectueuse à Haïti, et les mères, dépourvues d'instruction, ne peuvent guère inculquer à leurs enfants les principes de délicatesse qui leur manquent. Je vais en citer un exemple : Un visiteur étranger ayant prié une dame de lui acheter un objet dont il avait besoin, celle-ci se chargea de la commission, et l'envoya chercher par son fils, âgé de dix ans. L'enfant revint avec son acquisition, qu'il avait payée vingt-sept dollars de papier. Sa mère lui dit alors : « Va chez notre ami, et informe-le que tu as trouvé ce qu'il désirait, au prix de quarante dollars; nous partagerons la différence. » Un ami commun eut connaissance de cette transaction, et reprocha à la mère d'avoir donné à son fils cette leçon de fourberie. Elle

ne fit qu'en rire, et resta persuadée qu'elle avait fait un acte méritoire. Cet enfant devint, plus tard, une source de chagrins pour elle.

La moralité financière des mulâtres est réellement assez faible. Un de mes amis exprimait, un jour, à une des plus jolies et des plus respectables demoiselles de couleur de Port-au-Prince son étonnement que l'on tolérât que les recettes de la douane fussent dilapidées, presque ouvertement; elle lui répondit : « Prendre l'argent de l'État, ce n'est pas voler. » Quand on donne aux enfants de tels principes, peut-on s'étonner que les hommes soient dépourvus d'honneur financier?

L'amour de la vérité est une vertu que les parents leur inculquent bien rarement; cela tient, sans doute, à leur origine. Il est notoire, en effet, que les esclaves sont enclins au mensonge : ce défaut se propage de génération en génération, et il en sera ainsi tant qu'une morale plus élevée ne présidera pas à l'éducation.

J'ai été frappé d'un petit fait qui m'a été raconté par un Français de Port-au-Prince. Il ne s'agit que d'une vétille, mais elle indique bien la tournure d'esprit de la jeunesse indigène. Un commerçant de position très-modeste envoyait son fils, déjà assez grand, finir son éducation à Paris, et, comme il n'y connaissait personne, il pria un de mes amis de demander à sa famille de s'en occuper un peu. En conséquence, une dame alla, un jour, chercher l'enfant à sa pension et le mena promener au jardin du Luxembourg. En passant devant les bassins, elle lui dit : « Je ne pense pas qu'il y en ait de pareils dans votre pays. » Et il lui



répondit : « Papa en a d'aussi beaux, dans ses propriétés. » En réalité, le père ne possédait qu'une mare de quelques pieds carrés.

Cette prétention mesquine est une des causes de la lenteur des progrès du pays. On ne s'y rend pas compte de la supériorité des nations étrangères, ou on ne veut pas la voir. Un ex-ministre assistait à une grande revue, à Paris, et voyait défiler une magnifique charge de dix mille cavaliers, devant les empereurs de France et de Russie. « C'est très-beau, dit-il ; mais que nos soldats haïtiens sont meilleurs cavaliers ! » Un ancien diplomate, qui avait représenté Haïti à l'étranger, disait, à son retour, au président Geffrard : « Ah ! président, vous devriez envoyer à Paris quelques-uns de vos officiers, afin de montrer à l'Europe la supériorité de leur *tenue.* » Je regrette de ne pouvoir mettre la photographie d'un régiment haïtien en présence de cette assertion.

En fait, je doute que les voyages aient fait beaucoup progresser l'esprit public ; car, en revenant d'Europe ou d'Amérique, où ils ont connu tous les raffinements de la civilisation moderne, les jeunes gens proclament que toutes choses se passent bien mieux dans leur patrie.

L'anecdote suivante fera voir l'importance que s'attribuent volontiers les Haïtiens. Un ancien secrétaire d'État se trouvait aux courses de Longchamps, et sa voiture était arrêtée à une bonne place. Un ami du cocher monta sur le siége, pour mieux voir : « Je vais dire à cet homme de descendre », dit l'ex-ministre. « Laissez-le donc tranquille », répondit le Français.

« C'est bon pour vous, qui n'avez pas de position officielle, de parler de la sorte; mais que dira-t-on de moi, ancien ministre, si je tolère une pareille familiarité? » Et il regardait autour de lui avec anxiété, persuadé que tous les yeux du monde parisien devaient être dirigés sur un personnage de son importance.

J'ai lu, sur des colis, l'adresse suivante : « Les demoiselles ***, filles de M. ***, *ex-secrétaire d'État.* »

Voici une preuve de la profonde désaffection des mulâtres envers les blancs. Nous avions été invités aux examens d'une école tenue par les Sœurs de Cluny, et, placés au premier rang, avec les officiers d'une canonnière française, nous avions assisté à la distribution des prix et à quelques scènes jouées par les élèves. Le lendemain, un gentleman haïtien, un de ceux qui font l'ornement du pays, par l'étendue de leurs connaissances et leur érudition judiciaire, se trouvant avec des Européens, leur dit : « En voyant tous ces blancs au premier rang, je me rappelais l'époque où les anciens colons assistaient, le poing sur la hanche, aux danses de leurs esclaves. » On peut juger de ce qu'il devait dire devant ses compatriotes.

Moreau de Saint-Merry énumère les diverses combinaisons de couleur qui peuvent se produire dans la race mêlée : leur nombre est de cent vingt, qui donnent treize nuances différentes, entre le blanc pur et le noir sans mélange. Chaque nuance porte un nom particulier. Les combinaisons premières sont : blanc avec noir, blanc avec mulâtre, mulâtre avec noir, et portent les noms de mulâtre, quarteron et griffe.

Les mariages croisés ont produit une grande variété

de couleurs dans les mêmes familles; les enfants des uns se rapprochent de leurs ancêtres blancs, et ceux des autres remontent vers les noirs. Les teintes les moins foncées semblent avoir une tendance à disparaître, les mulâtres clairs épousant souvent des Européennes et quittant ensuite le pays avec leur famille. Les autres se marient à des Haïtiennes plus ou moins foncées. La tendance est donc au retour vers les aïeux noirs, car le nombre de blancs établis dans le pays n'est pas assez considérable pour arrêter ce mouvement rétrograde. A Saint-Domingue, le séjour d'une nombreuse armée espagnole, de 1859 à 1864, a exercé une influence très-appréciable sur la population.

L'apparence personnelle des mulâtres d'Haïti n'offre rien de remarquable; provenant du mélange de la race ordinaire d'Europe et de la race très-commune d'Afrique, il n'est pas étonnant que les hommes soient laids et les femmes loin d'être belles. Naturellement, il y a une distinction bien marquée entre ceux qui ont plus de sang noir dans les veines et ceux qui en ont moins. En général, ceux chez qui le noir domine ont, comme les nègres, les cheveux crépus, le front déprimé, la prunelle noire, le globe de l'œil jaunâtre, le nez aplati, la bouche grande, les dents superbes et la mâchoire épaisse, tandis que ceux qui se rapprochent de la race blanche sont beaucoup mieux; bien souvent, sans la couleur mate de leur peau et quelques particularités insignifiantes, on ne les distinguerait pas des blancs. Il est moins facile de parler des femmes, qui sont rarement belles. Celles qui tiennent du type blanc ont les cheveux longs et épais, de belles dents, les pieds

et les mains petits et effilés, des formes délicates et quelque chose de gracieux dans les mouvements, provenant probablement de la longueur des membres inférieurs. Leurs principales défectuosités consistent dans la voix, le nez, la peau, et quelquefois dans la dimension exagérée de la mâchoire inférieure. La voix est rude, la peau terne et le nez aplati ou trop charnu. De temps en temps, on voit une fille réellement jolie, et qui serait bien partout, mais c'est fort rare. En général, elles sont communes, surtout quand, en se rapprochant du type noir, la chevelure crépue commence à apparaître.

A l'exception de celles qui ont été à l'étranger, les Haïtiennes n'ont bénéficié jusqu'à présent d'aucune ressource d'éducation; il n'y a donc pas beaucoup à les blâmer de leur ignorance. Cette absence d'instruction a pourtant des effets regrettables, car elle ne leur permet pas de donner aux enfants ces premiers principes que l'on n'oublie pas, et elle les prive des distractions que pourraient leur offrir la littérature ou la musique, pour charmer de trop nombreux loisirs. On vante leur dévouement à soigner les malades; mais quelle femme ne serait bonne et tendre en pareille circonstance? J'ai reçu, chez les Malais, les soins les plus attentifs, quand je parcourais Bornéo. Cette sollicitude est innée chez toutes les femmes. Le plus grand éloge que l'on puisse faire des Haïtiennes est de dire qu'elles ne sont pas inférieures aux autres habitantes des tropiques, pour soigner leurs enfants et leur maison, et qu'elles se conduisent généralement très-bien vis-à-vis de leur mari.

Elles ne se tiennent pas chez elles aussi bien qu'en public, et l'on peut surtout leur reprocher le manque de propreté du logis, des enfants et des vêtements. Sans aller aussi loin qu'un officier de marine, qui prétend qu'elles manquent complétement de tenue et sont absolument malpropres, je dirai qu'elles ont quelques habitudes indescriptibles, et que, lorsqu'elles ne sont pas habillées pour recevoir, elles traînent toute la journée avec du linge et des vêtements négligés.

Leurs chambres à coucher ont une odeur âcre et désagréable, qui provient des habitudes dont je viens de parler, tout à fait insupportable aux étrangers, et qui a fait dire à un Américain qu'on y respire des odeurs d'étable. Elles poussent la négligence jusqu'à aller à la cuisine aider à la confection de friandises, en robes de soie. Les taches, que j'ai souvent constatées, me rappelaient une jeune Malaise qui, préparant un plat graisseux, vêtue d'une riche robe de brocart d'or, en renversa la moitié sur elle, en essayant de se cacher ou de ne pas laisser voir ce qu'elle faisait.

La conduite des femmes mariées est toute à leur louange, et il est rare que l'attention du public ait à s'occuper de leur vie privée. On peut dire de toutes qu'elles n'éprouvent aucune attraction pour les hommes, qui sont fort débauchés. Leur vertu a été injustement attribuée, par un diplomate français, à l'indolence et au manque d'imagination. Quelle qu'en soit l'origine, elle existe à un très-haut degré.

Dans beaucoup de pays tropicaux, il n'y a pas d'heures régulières pour les repas. A Haïti, il y en a de fixes pour les maris et autres hommes de la famille,

qui ne peuvent revenir de leurs affaires qu'à des moments déterminés; mais les femmes préfèrent des gâteaux, des friandises et de formidables goûters à toutes les heures du jour et ne viennent à table que pour la forme. On ne saurait donc s'étonner qu'elles se plaignent toujours d'indigestions, et qu'elles recourent souvent à leurs merveilleux *remèdes.*

Mes amis et moi avons observé, et j'affirme que c'est la règle générale, que dans aucun pays les hommes ne sont plus adonnés à la boisson et disposés à l'oubli de leurs devoirs de famille. A peu d'exceptions près, après le café du matin, ils se mettent à prendre une série de grogs ou de cocktails, de sorte que, vers le milieu de la journée, beaucoup de jeunes gens sont influencés, et que, le soir, le plus grand nombre se trouve en état de surexcitation, de mauvaise humeur ou d'ivresse.

Quelle que soit sa position, homme du peuple ou président, marié ou non, l'Haïtien a autant de maîtresses que sa bourse le lui permet. Ces femmes sortent généralement de la plus basse classe. Les maîtresses des personnages importants sont parfaitement connues; ils vont ouvertement chez elles et ne se gênent pas pour y conduire leurs aides de camp ou des officiers amis. J'en ai rencontré à dîner, dans des maisons comme il faut, et j'ai même été appelé à donner mon avis sur la ressemblance d'enfants avec ceux qui étaient connus comme leurs pères. Aucun ne cherche à s'en cacher, et la conversation des femmes mariées roule continuellement sur ce sujet. Ce qui peut, jusqu'à un certain point, excuser ce mélange, c'est que souvent les

femmes que l'on rencontre dans le monde ne se sont mariées qu'après la naissance de leurs premiers enfants. Conformément à la loi française, ceux-ci sont légitimés par le fait de la célébration du mariage.

On rencontre, dans le monde, des femmes qui ne sont pas mariées, mais qui ont des filles mariées, ce qui suffit pour faire oublier la fausse position des mères.

Afin d'excuser la débauche des Haïtiens, on dit qu'il y a trois fois plus de femmes que d'hommes, ce qui est possible, et qu'ils sont exposés à bien des tentations, ce qui est vrai.

J'ai déjà dit que les mulâtres manquaient de moralité financière; l'oubli de ce qu'ils doivent à leur serment militaire n'est pas moins déplorable. On verra, dans le chapitre sur l'armée, que l'on ne connaît qu'un seul officier supérieur qui, sous Geffrard, n'ait pas conspiré ou passé à l'ennemi. On a eu de nombreux exemples de ces défections, pendant le siége de Cap-Haïtien en 1865. On pourrait croire que ceux qui avaient ainsi failli à l'honneur militaire étaient mal vus de leurs compatriotes; au contraire, leur premier titre à la considération était d'avoir trahi leur ancien chef qui, lui-même, en avait fait autant à tous les gouvernements qu'il avait servis.

Un Français a dit spirituellement que Geffrard, nommé président, ne pouvant plus se soulever contre l'État, s'était mis à conspirer contre ses ministres. C'est la pure vérité, en peu de mots.

Rien ne vient encourager ceux qui veulent faire consciencieusement leur devoir, et l'officier qui n'abandonne pas un gouvernement chancelant peut être bien

sûr d'être mis de côté, et, ce qui est encore plus probable, puni par les nouveaux arrivés au pouvoir.

La préférence de leurs belles compatriotes pour les blancs est, certainement, une des raisons de la désaffection que les mulâtres ressentent contre eux. Il est bien connu que l'idéal, le premier rêve de toute jeune Haïtienne, est un Européen riche, et beau si c'est possible. Pour elle, c'est l'espoir d'une honorable position, de quelques voyages et peut-être d'un établissement définitif en Europe. Peu de jeunes filles, et particulièrement celles qui ont été élevées en France, renoncent à l'espérance de trouver ce mari désiré, avant l'époque où leurs charmes, décidément sur le déclin, les obligent à se contenter des moins foncés de leurs compatriotes. Ce goût était déjà très-marqué pendant l'occupation française, et, tout bien considéré, il n'y a pas à s'en étonner, car les blancs font de bien meilleurs maris.

Devant cette partialité évidente, les jeunes mulâtres, au lieu de chercher à devenir les égaux de leurs rivaux, par un travail industrieux et une bonne conduite, dépensent toute leur énergie à débiter des tirades furieuses, dans les cafés et dans les mauvais lieux.

Les Haïtiens sont d'une jactance extraordinaire. Un colonel disait à Mackensie : « Je vous assure, monsieur, que je suis le plus brave des mulâtres de ce pays-ci », et s'étendait avec admiration sur toutes ses nobles qualités. Pendant que ce voyageur visitait la forteresse de la Ferrière, le capitaine Elliot dit, à propos d'une chose de peu d'importance : « N'ayez pas peur ! » Les officiers de la garnison, en gens affolés par



l'orgueil, portèrent la main à leur sabre et déraisonnèrent sur ce mot pendant cinq minutes.

Mon ami D... n'était pas exempt de ce travers. Il me disait un jour : « S'il survenait une émeute, une douzaine de mes amis et moi descendrions dans la rue, avec nos carabines, et nous en rendrions maîtres. » Le combat dans les rues survint bien, mais, loin d'être là avec sa carabine, mon ami D... se réfugia dans la pièce la plus retirée de son appartement, où je le trouvai, pâle d'émotion et de frayeur.

Un général, qui était venu me voir en Angleterre, me demandait de faire publier dans les journaux de Londres le récit détaillé de ses hauts faits et des batailles auxquelles il avait assisté. Il voulait faire savoir au peuple anglais qu'un héros tel que lui était venu le visiter. Comme c'était un galant homme, que j'aimais bien, je désirais vivement qu'il ne se rendît pas ridicule, par la publication du récit pompeux de batailles qui n'avaient été, en réalité, que des escarmouches contre des paysans. En conséquence, je lui donnai une lettre pour un rédacteur, qui devait lui faire comprendre que cela n'aurait pas d'intérêt pour le public anglais. Mon ami ne m'en parla plus, mais il resta persuadé qu'il n'y avait pas eu de plus grand général que lui, depuis Napoléon.

Je citerai le président Geffrard comme le véritable type des mulâtres de la classe élevée. Il possédait toutes les qualités et tous les défauts de sa race, et avait eu les occasions les plus favorables de s'instruire. En 1866, je me trouvais en relations journalières avec lui. J'eus l'occasion de tracer son portrait dans un rapport,

où je m'exprimais dans ces termes : « Il ne me plaît guère d'analyser le caractère du président Geffrard ; mais comme il est lui-même le gouvernement, il faut pourtant le faire connaître. Ses manières sont polies et aimables, presque féminines dans leur grâce ; l'expression de son visage est fort agréable, son sourire séduisant et sa parole très-facile. Cependant l'auditeur ne tarde pas à ressentir l'impression que, malgré ses charmantes qualités, le président est vain, présomptueux, plein de lui-même et convaincu de sa supériorité sur tout le reste de l'humanité. Il s'imagine être très-versé dans toutes les sciences, tandis qu'il est absolument ignorant. Il n'a jamais voyagé. Il n'est pas de sujet, droit, médecine, architecture ou mécanique, sur lequel il ne se croie plus fort que ceux qui ont fait des études spéciales. Il affirme sérieusement être arrivé, par ses propres travaux, à découvrir l'usage de la vapeur, et qu'il est prêt à construire une machine résolvant le problème du mouvement perpétuel. Il n'a jamais monté que de petits poneys, mais il est certain qu'il peut en apprendre aux jockeys de Newmarket. »

Ainsi que tous les mulâtres, Geffrard est désolé de sa chevelure crépue et de la couleur foncée de sa peau. Comme il avait un demi-frère de couleur très-claire, il disait que lui aussi était né presque blanc avec les cheveux lisses, mais qu'il avait eu le malheur de se baigner, pendant plusieurs mois, dans le Sale-Trou, dont les eaux ferrugineuses avaient fait crêper sa chevelure et noircir sa peau. De la part de tout autre, j'aurais cru à une plaisanterie. Le gaspillage des deniers publics et l'extravagance de sa cour avaient été deux

des causes principales de l'impopularité de Soulouque. Geffrard, qui vivait dans la gêne, avant de devenir président, avait promis de réformer ces abus ; mais, au lieu de le faire, il avait graduellement fait augmenter son traitement jusqu'à deux cent cinquante mille francs. Il disposait aussi, sans contrôle, de cent mille francs de fonds secrets et d'une somme égale, pour encourager les sciences et les arts. De plus, le pays reconnaissant lui avait donné deux plantations, dont le Trésor payait largement les frais et dont les profits lui revenaient.

A bien peu d'exceptions près, tous ses compatriotes eussent fait comme lui, à l'occasion, et sa conduite provoquait l'envie plutôt que le blâme. Même dans les moindres détails de la maison, il agissait avec âpreté. La dépense de boucherie de la famille était imputée sur le compte des *tirailleurs,* et un champagne exquis, acheté chez un collègue, passait sur celui de l'hôpital. Un des hommes les plus distingués de sa race, il amoindrissait sa bonne renommée par des petitesses de ce genre. Je demandais un jour à une de mes amies pourquoi quelques femmes et elle tombaient toujours sur madame Geffrard et sa famille : « C'est parce que je l'ai connue intimement autrefois, me répondit-elle ; nous étions aussi pauvres l'une que l'autre. Maintenant elle vient me voir en voiture, pour m'humilier. Quel droit a-t-elle, plus que moi, d'avoir une voiture ? »

Personnellement, Geffrard était très-brave, qualité peu commune parmi ses compatriotes, qui ne possèdent guère les vertus martiales, ce que l'on peut attribuer

à ce qu'ils n'ont jamais eu à se battre pour des causes respectables, sauf pour la conquête de l'indépendance. Il n'avait aucune idée de liberté ni de libre discussion. Le fils d'un ministre noir voulant, pour encourager l'industrie nationale, que l'on accordât une grande protection aux manufactures du pays, avait fait paraître une brochure. Un jeune mulâtre répliqua, réfuta aisément l'idée absurde que l'on pourrait facilement établir des usines sous les tropiques, et conclut que la seule manière d'aider à la prospérité était d'encourager l'agriculture. Pour calmer le père, blessé de la liberté grande, Geffrard fit arrêter l'audacieux, et l'envoya comme simple soldat dans un régiment, où il fut employé à porter sur sa tête des barils de poudre à un village éloigné de cinq milles. Cet argument était irréfutable, et personne ne s'étonna de voir le jeune mulâtre devenir protectionniste, du moins jusqu'au jour où, nommé sénateur, il put revenir à ses premières opinions.

Comme type des mulâtres les moins scrupuleux, je puis citer le général Lorquet dont j'ai déjà eu l'occasion de parler.

Parmi les hommes de couleur, il y en a de fort bien. Celui qui m'a le plus séduit est Auguste Élie, autrefois ministre des affaires étrangères. Élevé en France, il avait reçu une excellente éducation et était doué d'une mémoire prodigieuse. Mon collègue d'Espagne et moi avions pris l'habitude d'aller, presque tous les soirs, passer chez lui une heure fort agréable. Mon ami me témoigna un jour son étonnement de lui trouver tant de savoir et une élocution si élégante.

Je l'engageai à mettre, le soir même, la conversation sur l'agriculture du midi de la France, ce qu'il fit. Élie déploya une profonde connaissance de la question, et la traita avec une clarté remarquable. En rentrant chez moi, j'ouvris le dernier numéro de la *Revue des Deux Mondes,* et je montrai à mon collègue, paragraphe par paragraphe et presque mot pour mot, tout ce qu'il nous avait exposé. Je savais qu'il lisait régulièrement la *Revue,* et j'étais bien certain qu'il n'avait pas omis cet article sur l'agriculture de cette partie de la France, qui l'intéressait particulièrement : son excellente mémoire avait tout retenu. Je savais qu'il pouvait faire de longues et nombreuses citations, mais je le croyais aussi capable de les bien comprendre que de les retenir. La société aurait gagné beaucoup, si elle avait possédé plusieurs hommes de sa valeur.

Un violent désir de paraître ce qu'ils ne sont pas est un défaut dont ne sont pas exempts les Haïtiens les mieux posés. Un de mes collègues français, allant voir un secrétaire d'État, « dont les écrits ont été comparés à ceux de Platon », le trouva se promenant sous sa véranda, un livre à la main; il interrompit sa lecture et lui dit : « Eh bien! mon ami, vous voyez comment j'utilise mes loisirs : je lis Démosthène dans sa langue originale. » Le Français défiant jeta les yeux sur le volume, et s'aperçut qu'il contenait une traduction interlinéaire.

Ils sont tous convaincus que, lorsqu'un compatriote recherche un emploi, ce n'est que dans le but de faire sa fortune : aussi faisait-on courir les bruits les plus précis de dilapidations commises par MM. Élie et

Bance, tous deux secrétaires d'État. C'étaient de pures calomnies. A sa mort, Auguste Élie ne laissa presque rien à sa famille, et madame Bance renonça aux effets de la succession de son mari, parce qu'il n'y avait pas de quoi payer ses dettes. Liautaud Éthéard et Darius Denis, après avoir été longtemps ministres, durent, pour élever honorablement leurs familles, se faire, l'un commerçant au détail, et l'autre maître d'école.

En règle générale, l'accusation est, cependant, bien fondée, et presque tous, noirs ou mulâtres, se règlent sur le dicton : « Prendre l'argent de l'État, ce n'est pas voler. »

Quand j'arrivai pour la première fois à Port-au-Prince, les étrangers avaient fondé un petit club. L'article premier du règlement était : « Les Haïtiens ne seront pas admis. » Je demandai pourquoi cette exclusion. On me répondit qu'ils introduisaient la politique partout où ils entraient; cependant je ne tardai pas à reconnaître que c'était surtout parce qu'on n'aimait pas leur société. Un jour, après y avoir entendu critiquer les hommes du pays, pendant une heure ou deux, notez bien que la plupart des membres présents étaient mariés à des Haïtiennes, je ne pus retenir cette réflexion: « Si j'avais une telle opinion de cette race, je n'aurais pas voulu y choisir ma femme. » Les célibataires se mirent à rire, les gens mariés furent stupéfaits, et l'un d'eux répliqua : « Les femmes sont si supérieures aux hommes ! »

Quant à la délicatesse des sentiments, on saura à quoi s'en tenir, en lisant dans Mackensie les traits suivants, qui sont bien connus. Lorsque Dessalines

décréta que les enfants mulâtres hériteraient des propriétés de leurs pères blancs, deux jeunes mulâtres firent un pacte : « Vous tuerez mon père », dit l'un, « et je tuerai le vôtre. » Les choses se passèrent ainsi, et ils héritèrent.

Le même empereur ayant dit à un jeune blanc, qui prétendait être homme de couleur : « Vous vous dites mulâtre : je ne le crois pas. Vous pouvez cependant le prouver, en allant poignarder votre ami, le Français. » Cet homme n'hésita pas, et sa prouesse le fit reconnaître comme citoyen d'Haïti.

Après la publication du décret qui vouait à la mort les Français restés dans l'île, un général noir, grand-père d'une dame de ma connaissance, alla trouver Dessalines, et lui dit : « Empereur, ma femme était blanche; je l'ai tuée pour obéir à votre décret. » « Excellent Haïtien, mais vil gredin! » lui fut-il répondu; « si vous vous représentez devant moi, je vous ferai fusiller. » Dans tout ceci, il n'y a que ce dernier mot qui indique un sentiment humain.

CHAPITRE V

CULTE DU VAUDOUX ET CANNIBALISME.

Lorsque l'on apprit à Paris, en 1849, que, par ordre de Soulouque, les mulâtres avaient été massacrés à Port-au-Prince, on dit que Louis-Napoléon s'écria, dans une réception à laquelle assistaient les noirs représentants de l'empereur nègre : « Haïti, Haïti ! pays de barbares ! » Que son exclamation eût été encore plus justifiée s'il avait connu les rites du culte du Vaudoux et les actes de cannibalisme qui l'accompagnent trop souvent ! C'est un sujet qu'il n'est pas facile de traiter, car il faut avoir vécu dans la république noire pour savoir à quel point ce culte est pratiqué. Si j'en parle longuement, c'est que je désire attirer l'attention des Haïtiens éclairés sur ses atrocités, dans l'espoir de les encourager à prendre, un jour, les mesures nécessaires pour l'anéantir, si c'est possible (1). Aucun peuple ne se préoccupe davantage de l'opinion des nations étran-

(1) Je tiens à constater que, sauf les généraux Salnave et Therlonge, je n'ai jamais entendu dire qu'un mulâtre occupant une position honorable, ou un nègre élevé en France, se soit jamais livré aux pratiques du Vaudoux ou du cannibalisme.

gères que les Haïtiens ; aussi font-ils tous leurs efforts pour que l'on ignore la trop évidente barbarie de leurs concitoyens ; mais c'est l'histoire de l'autruche, qui se croit cachée parce qu'elle s'est mis la tête sous l'aile. Tous les étrangers qui ont été dans le pays savent, en effet, que le cannibalisme y existe réellement, et que les classes élevées feignent de l'ignorer, au lieu de chercher à l'extirper. Seuls, les gouvernements du président Geffrard et Boisrond-Canal ont tenté de lutter contre le mal, et il est probable que cela n'a pas été étranger à leur chute.

A la question : « Qui pratique le culte du Vaudoux ? » je crois bien que je répondrais par cette autre : « Qui ne la pratique pas ? » ce qui ne veut pas dire que tous se livrent au cannibalisme, ni même au fétichisme, comme je l'expliquerai plus tard.

On sait que l'empereur Soulouque était un des plus fervents adeptes du Vaudoux. Le général Therlonge en était un des pontifes : on l'avait vu, dans sa jeunesse, apparaître au milieu du feuillage d'arbres touffus, vêtu à l'antique d'une robe écarlate. Un ancien premier ministre était aussi, dit-on, un des chefs de ses prêtres. J'en pourrais citer d'autres, mais le moment n'en est pas venu. On croira facilement que les masses s'adonnent à ce culte barbare, en lui trouvant tant de partisans parmi les gens haut placés.

Du temps de Soulouque, un étranger, assistant à l'arrestation d'une prêtresse qui avait trop ouvertement célébré un sacrifice, dit à haute voix qu'elle serait probablement fusillée. Elle se mit à rire, et répliqua : « Si je parcourais la ville en faisant résonner

le tambour sacré, je serais humblement suivie de tous, depuis l'empereur jusqu'au plus infime. » Elle fut mise en prison, mais on n'a jamais entendu dire qu'elle eût été punie.

En 1867, le président Salnave, voulant s'assurer le concours des classes élevées, s'abstint de toute participation au Vaudoux; mais quand il vit que ses avances étaient repoussées, et qu'aucune personne respectable ne voulait entrer dans son palais, à cause de ses ignobles débauches, il changea de système. Soit par superstition, soit par suite du désir de se rattacher les basses classes, quand les chances de la guerre civile tournèrent contre lui, en 1869, il se décida à aller consulter un prêtre du Vaudoux qui habitait à Marquissant, près de Port-au-Prince, et prit part aux cérémonies usuelles. Il se baigna dans le sang des chevreaux, fit des présents considérables aux prêtres et prêtresses, et prit part avec une telle ardeur à la basse débauche, à laquelle se livra toute l'assemblée, que son tempérament de fer n'y résista pas, et qu'il dut garder le lit pendant plusieurs jours. La fortune continuant à lui être contraire, il retourna consulter les prêtres, ou papalois, qui insistèrent pour qu'il assistât à la plus haute cérémonie. Il fallait tuer le « chevreau sans cornes », disaient-ils, et faire l'onction avec son sang. S'il y consentait, disaient-ils, il était certain de l'emporter sur ses ennemis.

Je ne puis dire positivement s'il y consentit ou non; mais ses ennemis, ainsi que ses amis de la basse classe, disaient que oui. Naturellement, les honnêtes gens attachés à sa cause soutenaient le contraire; mais je

dois dire que les présomptions étaient généralement pour l'affirmative.

Pour expliquer ces mots : « le chevreau sans cornes », je dois dire que les adhérents au Vaudoux se divisent en deux sectes : l'une se contente du sang et de la chair de coqs ou de chevreaux blancs sans taches, tandis que la seconde exige de plus, dans les grandes occasions, du sang du « chevreau sans cornes », c'est-à-dire de victimes humaines.

Le Vaudoux florissait déjà sous la domination française, mais aucun récit de ce temps ne fait mention de sacrifices humains. Dans son excellente description de la colonie, Moreau de Saint-Méry dépeint d'une manière saisissante le fétichisme tel qu'il existait à la fin du siècle dernier. C'est un plaisir de feuilleter ces pages remplies de renseignements véridiques. Après avoir décrit certaines danses, il remarque que la *calenda* et la *chica* ne sont pas les seules qui aient été importées d'Afrique. Il en cite une autre, connue depuis fort longtemps, principalement dans la partie occidentale de l'île (Haïti), appelée *Vaudoux* (1), mais qui ne mé-

(1) A la côte d'Afrique, le mot est « Vaudon ». Burton raconte que les serpents sacrés étaient tellement respectés à Whydah, que le meurtre accidentel de l'un d'eux était, autrefois, puni de mort. Actuellement, on le paye d'une forte amende. Bosman dit que le serpent est la principale divinité du Dahomey, et qu'on lui fait des présents considérables. L'espèce en est inoffensive, de couleur blanche, jaune et brune ; les plus longs ont environ six pieds de long et sont à peu près gros comme le bras d'un homme. Fergusson, dans la préface de son *Essai sur le culte de l'arbre et du serpent dans l'Inde,* assure qu'en Égypte, à un endroit nommé Sheik Haredi, on adore encore le serpent, et que ses prêtres lui sacrifient des moutons et des agneaux. Sur la côte occidentale

rite pas d'attirer l'attention seulement au point de vue chorégraphique. Les circonstances qui l'accompagnent doivent la faire classer parmi certaines institutions dans lesquelles la superstition et les pratiques ridicules ont la plus grande part.

D'après les nègres Arada, qui conservent dans la colonie le culte le plus pur du Vaudoux et qui en perpétuent les rites et les principes, Vaudoux signifie un être surnaturel et tout-puissant qui dirige tous les événements qui se produisent dans le monde. Cet être est le serpent non venimeux, et c'est sous ses auspices que se tiennent les assemblées de ceux qui en professent la doctrine. Il sait le passé, le présent, et prévoit l'avenir, mais il ne consent à faire connaître son pouvoir et ses volontés que par l'organe d'un grand prêtre choisi par ses adorateurs, et surtout par l'intermédiaire de la négresse que l'amour du pontife a élevée à la dignité de grande prêtresse.

Ces deux délégués, qui se déclarent eux-mêmes inspirés par le dieu, ou chez lesquels le don de l'inspiration est reconnu par les fidèles, s'appellent pompeusement roi et reine, ou portent les noms despotiques de maître et maîtresse, ou ceux plus affectueux de papa et maman, ou encore ceux de papa-roi et maman-roi, qui sont devenus par corruption papaloi et maman-loi. Pendant toute leur vie, ils sont les chefs de la grande famille du Vaudoux, et ont droit au respect

d'Afrique, toute femme touchée par un serpent passe pour en être possédée : l'hystérie s'en empare, sa raison s'égare, et on la considère ensuite comme prêtresse. Cet ouvrage de Fergusson est extrêmement intéressant, d'un bout à l'autre.

sans limites de tous ceux qui la composent. Ce sont eux qui décident si le candidat qui se présente doit être admis dans la société, et qui prescrivent les obligations et les devoirs auxquels il devra se soumettre. Leur résister, leur désobéir, c'est désobéir au dieu lui-même et s'exposer aux plus grands malheurs.

Tel est le système, bien établi, de domination d'une part et d'obéissance aveugle de l'autre. Il y a des réunions à date fixe, présidées par le roi et la reine, selon les usages probablement importés d'Afrique, et auxquels les coutumes créoles ont apporté quelques modifications de détail, telles que l'écharpe et le riche baudrier que porte la reine, qui varient selon les circonstances, et qui trahissent l'influence des idées européennes.

Le véritable culte du Vaudoux n'a pour ainsi dire rien perdu de sa pureté; les assemblées n'ont jamais lieu qu'en secret, après la tombée de la nuit et dans des lieux à l'abri de tout œil profane. Chaque initié porte une paire de sandales et enroule autour de son corps un nombre plus ou moins considérable de mouchoirs rouges ou dans lesquels cette couleur prédomine. Le roi surtout en a beaucoup de très-beaux, parmi lesquels un, complétement rouge, lui ceint le front en guise de diadème. Une ceinture, ordinairement bleue, complète les insignes de sa resplendissante dignité.

La reine, habillée avec une luxueuse simplicité, montre aussi sa prédilection pour la couleur rouge (1),

(1) Le rouge est la couleur royale à M'dra. (BOSMAN.)

qui est, généralement, celle de son baudrier ou de sa ceinture.

Le roi et la reine se placent à une des extrémités du lieu de réunion, auprès d'une espèce d'autel qui supporte une cage où se trouve le serpent, que les adeptes peuvent voir à travers les barreaux.

Quand on s'est assuré qu'aucun étranger curieux n'a pénétré, la cérémonie commence par l'adoration du serpent. L'assistance proteste qu'elle restera fidèle à son culte et soumise à ses commandements. On renouvelle alors, entre les mains du roi et de la reine, le serment de garder le secret, qui est la base de l'association, et qui est accompagné des paroles les plus horribles que puissent trouver des imaginations en délire, afin de le rendre plus imposant.

Quand les fidèles sont ainsi préparés à recevoir les impressions qu'ils veulent leur imposer, le roi et la reine commencent à vanter, avec le ton de parents bien tendres, le bonheur des dévots du Vaudoux, et les engagent à avoir confiance en eux, et à les consulter dans les circonstances les plus importantes de leur vie.

Alors la foule s'écarte; tous ceux qui le désirent s'approchent, selon leur rang d'ancienneté dans la secte, pour implorer l'aide de la divinité. La plupart demandent le pouvoir de diriger la conduite de leurs maîtres; cependant, les souhaits sont de toutes sortes. L'un désire devenir plus riche, l'autre voudrait pouvoir plaire à une insensible ou ramener un amour infidèle. Celui-ci demande une prompte guérison ou une longue vie; cette vieille femme vient conjurer le dieu

de mettre fin au dédain avec lequel la traite le jeune homme qu'elle voudrait captiver; une, plus jeune, demande une affection éternelle ou profère les malédictions que lui inspire la haine d'une rivale préférée. Il n'y a pas une passion qui ne vienne exposer ses vœux, et le crime lui-même ne déguise pas toujours ceux qu'il forme pour le succès de ses entreprises. A chacune de ces invocations, le roi paraît d'abord absorbé dans ses pensées; puis, pénétré par l'esprit, il saisit soudain la cage du serpent, la pose sur le sol, et commande à la reine de se placer dessus. A peine l'arche sacrée est-elle sous ses pieds, que l'esprit du dieu l'envahit; elle tremble, tout son corps entre en convulsion, et l'oracle parle par sa bouche. Tantôt elle flatte et fait des promesses de bonheur, tantôt elle éclate en reproches. Selon ses désirs, son intérêt ou son caprice, elle formule au nom du serpent, et comme des décrets sans appel, tout ce qu'il lui plaît de prescrire. La foule imbécile n'exprime jamais aucun doute sur cette monstrueuse absurdité, et ne sait qu'obéir à ces ordres despotiques.

Quand toutes les questions ont reçu des réponses de l'oracle, la plupart du temps ambiguës, le cercle se forme, et le serpent est replacé sur l'autel. Alors les fidèles apportent les objets qu'ils supposent devoir être favorablement accueillis, et, afin d'éviter les comparaisons jalouses, les offrandes sont déposées dans un chapeau couvert, et le roi et la reine promettent qu'elles seront acceptées. C'est avec ces ressources qu'ils payent les dépenses des assemblées, qu'ils viennent en aide aux membres indigents présents ou

absents, et qu'ils font des cadeaux à ceux qui peuvent quelque chose pour le bien ou la gloire de leur société. Ils examinent ce qui a été fait et expliquent ce qui doit être exécuté, toujours selon la volonté du dieu, bien entendu. Trop souvent, ces plans n'ont pas pour objet le bon ordre et la tranquillité publiques. Un nouveau serment, aussi exécrable que le premier, engage chacun à se taire et à contribuer à l'exécution de ce qui a été décidé. Quelquefois, un vase rempli du sang encore chaud d'un chevreau vient sceller sur les lèvres de chacun le serment de souffrir la mort, plutôt que de rien révéler, et même de l'infliger à celui qui le violerait.

La fête de la danse du Vaudoux commence, après ces cérémonies, par l'admission de nouveaux postulants. Le roi en fait entrer un dans un cercle noir qu'il a tracé sur le sol, lui met dans les mains des herbes, des crins de cheval, des morceaux de corne et autres menus objets ; puis il le touche légèrement sur la tête avec une mince baguette, en vociférant un chant africain que l'assistance répète en chœur. A ce moment, le nouvel adepte se met à trembler et commence à danser. C'est ce qu'on appelle pratiquer le Vaudoux. Si, par malheur, dans sa surexcitation, il sort du rond, les chants cessent immédiatement, le roi et la reine se retournent pour conjurer ce mauvais présage, et le danseur rentre dans le cercle, après s'être recueilli. Il recommence à danser, se met à boire, et finit par arriver à un tel état de convulsion, que le roi lui donne l'ordre de s'arrêter, en le touchant sur la tête avec sa baguette, ou même en lui appliquant un

grand coup de courbache, s'il le juge nécessaire. On le conduit alors à l'autel pour prêter serment, et, à partir de ce moment, il appartient à la secte.

Après la réception, le roi met le pied ou la main sur la cage du serpent, et ne tarde pas à entrer en agitation : il communique cette impression à la reine, qui la transmet à l'assemblée. Tous se mettent alors en mouvement, en remuant la partie supérieure du corps, les épaules et la tête, comme s'ils étaient disloqués. Plus que tout autre la reine est en proie à cette violente surexcitation. De temps en temps, elle approche du serpent, ce qui accroît sa frénésie, et choque sa cage de façon à faire résonner, comme la marotte d'un fou, les grelots qui y sont attachés, ce qui met le comble à son effervescence. L'usage de liqueurs spiritueuses, que les adeptes ne ménagent pas, produit aussi son effet. Les uns tombent en syncope, d'autres sont pris d'une sorte de furie, mais tous sont saisis d'un tremblement qu'ils sont incapables de maîtriser. Ils avancent en rond, à la file, déchirant leurs vêtements ou mordant leur propre chair ; enfin beaucoup tombent inanimés sur le sol. On les enlève et on les traîne dans un appartement obscur du voisinage. Dans ces ténèbres il se passe, dit-on, des scènes de la plus horrible prostitution. La fatigue seule met un terme à toutes ces pratiques immorales, qui se renouvellent à des dates fixées à l'avance.

Après avoir lu dans Moreau de Saint-Méry tous les faits qui précèdent, je fus frappé du peu de changement qui s'était produit dans le Vaudoux, sinon en mal. Bien que la secte se réunisse encore secrètement,

la présence des compatriotes non initiés ne semble plus importune. En fait, on ne reconnaît plus la nécessité d'un si grand mystère, depuis qu'il n'y a plus de magistrats français pour condamner les assassins.

Malgré toutes les précautions pour éloigner les étrangers blancs, deux Français sont parvenus, à différentes occasions, à assister aux sacrifices (1).

Dans un dîner auquel j'assistais, à Port-au-Prince, en 1869, j'ai entendu l'archevêque raconter le fait suivant, qui s'était passé la semaine précédente. Un prêtre français, qui exerçait son ministère dans le district de l'Arcahaye, ayant le désir d'assister aux cérémonies du Vaudoux, avait obtenu de quelques-uns de ses paroissiens de le conduire dans la forêt où elles devaient avoir lieu. Ils avaient montré, tout d'abord, beaucoup de répugnance, et n'avaient cédé que devant le serment de ne pas souffler mot, quoi qu'il arrivât. Il se déguisa en paysan, se noircit la figure et les mains, et partit avec eux. Du temps de Salnave, les prêtres du Vaudoux étaient si rarement interrompus, qu'ils prenaient peu de précautions pour ne pas être surpris, et les villageois d'alentour affluaient aux réunions. Le prêtre catholique resta au milieu d'eux et fut témoin oculaire de toute la cérémonie. Comme dans le récit précédent, chacun vint demander l'accomplissement

(1) Je tiens de bonne source que le culte du Vaudoux est encore pratiqué par les nègres de la Louisiane, qui, à certaines époques de l'année, se retirent dans les bois, pour en célébrer les cérémonies. Un article du journal parisien *le Temps,* du 18 février 1885, traite ce même sujet, et dit que, dans la république de Honduras, les noirs n'ont pas oublié leur ancienne religion.

de ses vœux, et la prêtresse monta sur la cage du serpent. Elle entra d'abord dans un violent paroxysme, puis tomba dans une demi-extase, et finit par promettre tout ce que l'on pouvait désirer. On tua un coq blanc et une chèvre, dont le sang servit à marquer les assistants. Jusque-là, j'avais cru entendre monseigneur réciter quelques pages de Moreau de Saint-Méry, mais cela ne dura pas longtemps. Il continua ainsi : Un jeune nègre de formes athlétiques se présenta devant la prêtresse, fléchit le genou, et lui dit : « Oh! maman, j'ai une faveur à vous demander. — Qu'est-ce, mon fils ? — Accordez-nous le sacrifice complet, celui du chevreau sans cornes. » Elle fit un signe d'assentiment; la foule s'ouvrit et laissa voir un enfant assis, les pieds liés. En un instant, une corde passée dans une poulie fut attachée, la victime enlevée par les pieds, et le prêtre s'approcha d'elle, un couteau à la main. Le cri affreux qu'elle poussa ne laissa pas de doute au Français sur ce qui allait se passer. « Oh! épargnez l'enfant! » s'écria-t-il, et il allait s'élancer à son secours; mais, saisi par ceux qui l'entouraient, il fut littéralement porté dehors. Ses amis et lui furent poursuivis pendant quelque temps, mais il put rentrer en ville sain et sauf. C'est en vain qu'il essaya de faire partir la police immédiatement; ce ne fut que le lendemain matin qu'elle consentit à l'accompagner sur le lieu du sacrifice. On y trouva les débris de la fête et le crâne bouilli de l'enfant.

Les autorités de l'Arcahaye furent irritées de l'intervention de ce prêtre, et le firent embarquer pour Port-au-Prince, sous prétexte qu'on ne pouvait plus

répondre de sa sûreté. L'archevêque tenait le récit de sa propre bouche.

Un autre Français, habitant un des villages du sud, assista aussi à toutes les cérémonies, sans être découvert, parce qu'il garda le silence jusqu'au bout. Cependant, comme le bruit en courut, la famille de sa femme, jugeant sa vie en danger, le fit changer de résidence.

Des faits de ce genre m'ont été plus d'une fois racontés par des Haïtiens instruits; j'en donnerai dans la suite quelques exemples.

Les temples du Vaudoux portent le nom de Humfort : on en trouve dans tous les districts. Ils sont généralement petits; pourtant j'en ai visité un dont l'intérieur était spacieux. Les murailles étaient tapissées avec des gravures de l'*Illustrated London News* et décorées de tableaux représentant la Vierge Marie et des sujets de sainteté. Toutes les fois que j'en ai visité, j'ai trouvé des ornements semblables; j'ai connu un prêtre catholique qui y avait souvent dit sa messe, en voyageant dans l'île. Il soupçonnait bien que l'on y célébrait aussi le culte du Vaudoux, mais il n'avait pu en acquérir les preuves. J'ai vu chez lui certaines pierres polies, et entre autres une hache en forme de croissant; elles venaient de la côte d'Afrique. Il se les était fait donner par une jeune négresse, en l'absence de son mari, qui éprouva une violente indignation en ne retrouvant plus, à son retour, ces reliques d'une religion vénérée. Le prêtre les détruisit un jour, afin de les empêcher de retomber entre les mains des gens de la secte.

J'ai remarqué dans un de ces temples, parmi les em-

blèmes chrétiens, un drapeau de soie rouge sur lequel était brodée cette inscription : *Société des fleurs za Dahomian,* qui avait sans doute quelque rapport avec le Vaudoux. Ce drapeau était un cadeau de l'impératrice, femme de Soulouque, d'après ce que l'on m'a dit.

En me promenant avec un ami dans les montagnes, en dessous de la Coupe, à six milles de Port-au-Prince, je vis encore un de ces petits temples. Comme le gardien dépendait absolument de mon compagnon, nous pûmes entrer, et nous vîmes, sur une sorte d'autel, la niche où le serpent était enfermé ; mais nous ne pûmes décider cet homme à nous le faire voir, car il craignait la colère du papaloi.

Les temples étant presque tous petits, on établit, tout à côté, des appentis pour recevoir la foule ; la maison du gardien sert aussi d'abri et, au besoin, de théâtre aux débauches des sectateurs.

Les papalois se reconnaissent ordinairement à la façon particulière dont sont arrangés leurs cheveux. J'ai pu me rendre compte de cette coiffure, qui exige un travail considérable, lors du procès de quelques sorciers. Les gardiens les avaient dépouillés des ornements qui leur recouvrent généralement la tête, et qui leur servent aussi de marques distinctives. J'ai, depuis, rencontré beaucoup de nègres dont la chevelure était disposée de la même manière, et j'ai toujours remarqué le respect qui leur était témoigné par leurs noirs compatriotes.

Quand, dans le monde, on vient à parler de ce qui tient au Vaudoux, les Haïtiens cherchent toujours à détourner la conversation, ou à vous faire croire que

l'on vous a fait des histoires, et que l'on a bien exagéré les faits. Cependant, les incidents que je vais raconter ont été le sujet d'un procès criminel, et les détails en ont été rapportés dans le *Journal officiel* de l'époque ; j'ai même assisté aux débats, qui ont duré deux jours.

L'affaire s'est passée sous la présidence de Geffrard, le chef le plus éclairé, depuis Boyer, qu'ait eu ce malheureux pays. Elle a trop clairement donné la preuve que les descendants des nègres de la côte d'Afrique n'ont pas oublié le culte de leurs ancêtres, comme on aurait voulu le nier, et elle a aussi attiré l'attention sur le cannibalisme. Comme ces détails m'intéressaient vivement, je les ai suivis avec beaucoup d'attention, et j'ai pris les informations les plus minutieuses.

Avant d'exposer les faits repoussants qui vont suivre, je dois faire remarquer qu'il ne s'est jamais élevé le moindre doute à leur sujet.

A deux milles dans l'ouest de Port-au-Prince, se trouve le village de Bizoton, où vivait un noir appelé Congo Pellé, journalier servant chez un propriétaire. Comme il était fort paresseux, il désirait beaucoup améliorer sa position sans se donner de peine. En face de ce dilemme, il s'adressa à sa sœur Jeanne, qui était depuis fort longtemps affiliée au Vaudoux. Fille d'une prêtresse, elle était elle-même une mamanloi bien connue. Il fut décidé entre eux qu'on ferait un sacrifice, pour rendre le serpent favorable. Un homme plus modeste se serait contenté d'un coq ou d'un chevreau blanc ; mais il pensa qu'en pareille occasion, il serait mieux d'offrir un sacrifice plus important. On tint conseil avec deux papalois, Julien Nicolas et Floréal

Apollon, et l'on décida que la victime serait une petite fille : le choix tomba sur Claircine, nièce de Jeanne et de Congo.

L'acte d'accusation disait bien que l'on choisit la veille du premier jour de l'an ; mais il est hors de doute que l'on sacrifie régulièrement des victimes humaines à Pâques, aux veilles de Noël, du jour de l'an, et, plus particulièrement, à la douzième nuit, c'est-à-dire à la fête des Rois.

Le 27 décembre 1863, Jeanne pria sa sœur, mère de Claircine, de l'accompagner à Port-au-Prince. L'enfant, âgée d'une douzaine d'années, resta seule à la maison avec Congo, qui en profita pour la conduire chez Julien et ensuite chez Floréal, qui la garrotta et la porta sur l'autel d'un temple voisin. A son retour, dans la soirée, la mère demanda où était son enfant. Congo lui répondit qu'elle s'était perdue. On simula des recherches dans les environs, et l'on consulta un autre papaloi. Cet homme dit à la mère de ne pas être inquiète de sa fille, qu'elle avait été prise par l'esprit des eaux, et qu'elle lui serait bientôt rendue. La femme crut, ou fit semblant de croire, à cette histoire et, suivant la recommandation du prêtre, fit brûler des cierges devant l'autel de la Vierge Marie, pour le retour de son enfant. N'est-ce pas encore une preuve d'un mélange étrange du catholicisme et du culte du Vaudoux ?

Le soir du 31 décembre, on se rassembla en grand nombre chez Jeanne, pour attendre l'arrivée de l'enfant, qui était restée quatre jours attachée sur l'autel. Comprenant le sort qui lui était réservé, elle poussa

deux ou trois cris perçants, à l'entrée dans le temple des principaux chefs du complot, qui venaient pour la prendre. Elle fut aussitôt bâillonnée et liée, puis on la porta chez Jeanne, où tout était prêt pour le sacrifice. Renversée par terre, sa tante la maintenait à mi-corps, pendant que le papaloi pressait sa poitrine et que les assistants lui tenaient les bras et les jambes. Elle ne se débattit pas longtemps, car elle fut étranglée par Floréal, à qui Jeanne tendit un grand couteau, avec lequel il abattit la tête. Les assistants recueillirent le sang dans une jarre. Floréal, passant alors un instrument sous la peau, écorcha sa victime ; la chair, séparée des os, fut disposée dans de grands plats de bois, pendant qu'on allait enfouir la peau et les entrailles dans le voisinage. On transporta ces plats chez Floréal; Jeanne, tintant une clochette, fit ranger tous les assistants en une procession, où chacun marchait, la tête renversée, en entonnant un chant sacré.

On s'occupa ensuite des préparatifs du festin, dont on sut les détails par une femme et une petite fille couchées dans une chambre voisine, qui furent réveillées par le bruit de tant de monde, et qui virent tout ce qui se passait par les fentes de la cloison. Jeanne faisait cuire la chair avec des pois du Congo, tandis que Floréal faisait de la soupe avec la tête, mise dans un vase avec des ignames. Roséide Sumera, une des femmes présentes, saisie d'un effrayant appétit de cannibale, avait coupé et dévoré cru un morceau de la paume de la main. Je le lui ai entendu avouer à elle-même, devant la cour.

Quand tout fut prêt, on passa à la ronde la soupe et

les plats ; chacun en prit sa part, et mangea sans hésitation. Toute la nuit se passa à boire et à danser ; ce fut une véritable orgie. Dans la matinée, on fit réchauffer les restes, et l'on invita les deux curieuses à prendre part au repas. La petite fille refusa, mais la jeune femme accepta.

N'étant pas rassasiés de chair humaine, les prêtres s'emparèrent de l'enfant et lui firent prendre sur l'autel la place qu'avait occupée Claircine, afin de la réserver pour le sacrifice de la fête des Rois. On a su depuis qu'elle avait été attirée dans ce but, et que la jeune femme qui se trouvait avec elle avait été chargée de cette mission.

Heureusement que les recherches de la mère de Claircine et que la disparition d'une seconde fillette avaient éveillé l'attention d'un officier de police. Il se mit en quête, et découvrit bientôt, dans les environs de la maison de Floréal, le crâne récemment bouilli de la victime, que les assassins, habitués à l'impunité, avaient négligemment jeté. Une minutieuse perquisition fit trouver la petite fille attachée sur l'autel, et même, ensuite, tout ce qui restait de Claircine.

Quatorze personnes furent arrêtées, mais on ne put réunir de preuves suffisantes que contre huit, qui furent mises en prison et traduites devant une cour criminelle, pour répondre de leurs forfaits. Le procès commença le 4 février 1864, et dura deux jours. Il montra à quel point les basses classes étaient ignorantes et barbares. On y aurait, s'il avait été besoin, trouvé les preuves que le culte du Vaudoux est associé à l'exercice de la religion chrétienne, car il ressortit

des dépositions que les papalois avaient recommandé de brûler des cierges dans des églises catholiques, et de placer sur les autels les divers objets de leur superstition, à côté des croix et des images de la Vierge.

J'ai vu à la barre les huit prisonniers, quatre hommes et quatre femmes. Ils avaient le type ordinaire d'Haïti, ni mieux, ni pire. Les hommes s'appelaient Julien Nicholas, papaloi; Floréal Apollon, autre papaloi; Guerrier François et Congo Pellé. Les femmes étaient : Jeanne Pellé, mamanloi; Roséide Sumera, Néréide Français et Beyard Prosper, blanchisseuse. La procédure française est en usage à Haïti; mais pour un Anglais, la façon dont elle est appliquée est tout à fait contraire aux principes fondamentaux de la justice. Les prisonniers avaient été tour à tour maltraités, cajolés et tourmentés de questions entre-croisées, pour les amener à faire des aveux, et à leur faire répéter devant la cour tout ce qu'ils avaient dit dans les premiers interrogatoires. Je n'oublierai jamais la façon dont le plus jeune des accusés se tourna vers le ministère public pour lui dire : « Je confesse tout ce que vous affirmez, mais n'oubliez pas combien j'ai été cruellement battu, avant d'avoir dit un mot. » En effet, personne n'ignorait que les prisonniers avaient d'abord refusé de parler, parce qu'ils croyaient que le Vaudoux leur viendrait en aide, et qu'il avait fallu le fréquent emploi du bâton pour leur enlever cette illusion. C'est la coutume d'Haïti de torturer les captifs, pour les faire avouer; tout le monde le sait dans le pays.

On avait disposé sur une table, devant le juge, le crâne de la petite fille assassinée et des vases conte-

nant les restes de la soupe et des os calcinés. Les aveux des prisonniers et les récits des témoins étaient tellement clairs et circonstanciés, qu'il ne pouvait exister le moindre doute sur leur culpabilité.

Je n'ai jamais vu un juge conserver plus de dignité que celui qui dirigeait les débats : il s'appelait Lallemand. C'était un des rares magistrats assez courageux pour faire bonne justice, même quand la passion politique réclamait une condamnation capitale, sans vouloir entendre la défense de la victime.

Parmi les témoins se trouvait la jeune fille qui avait assisté à la cérémonie et à laquelle avait été réservé le sort de Claircine. Le juge l'appela près de lui et l'engagea avec douceur à répéter devant la cour tout ce qu'elle avait vu. Comme il la voyait, interdite et tout en larmes, porter autour d'elle des regards effrayés, il jeta les yeux sur les prisonniers, et vit qu'ils la menaçaient par gestes, de la façon la plus effrayante. Se tournant alors vers le jury, il le prévint qu'en présence de ces essais d'intimidation, il allait faire une chose un peu en dehors de la stricte légalité, en se faisant raconter tout bas par l'enfant tout ce qu'elle savait, et qu'il le répéterait ensuite tout haut. Il lui fit donc tourner le dos aux accusés, l'attira doucement par le bras, et lui dit : « Racontez-moi, ma chère, ce qui est arrivé. » La fillette commença son témoignage à voix basse; mais le silence était si profond que l'on ne perdit pas une seule de ses paroles. Elle raconta sans hésitation l'histoire dans tous ses horribles détails ; mais, à la fin, ses nerfs prirent tellement le dessus, qu'il fallut l'emmener, et qu'on ne put la faire

rentrer, pour répondre à quelques questions que les jurés auraient voulu lui adresser.

La jeune femme avec qui elle avait passé la nuit fut appelée à son tour; elle confirma son récit et avoua que, le matin, elle avait pris part au repas. On entendit ensuite la mère et de nombreux témoins. La culpabilité était déjà bien établie, quand une des prisonnières, Roséide, probablement dans l'espoir d'obtenir son pardon, raconta toutes les particularités de l'affaire, au grand ennui de ses compagnons, qui cherchaient vainement à la faire taire. Il était donc impossible de douter. Je demandai au président Geffrard si cette considération ne lui ferait pas faire grâce de la mort; mais il me rappela qu'elle avait avoué elle-même, devant le tribunal, qu'elle avait mangé un morceau de la main de la victime.

La vieille Jeanne montra un grand calme pendant les débats, mais elle fit, à la fin, un appel à la clémence, en disant qu'elle n'avait fait que pratiquer ce que sa mère lui avait enseigné comme étant la religion de ses ancêtres. « Serai-je donc mise à mort pour avoir observé nos anciennes coutumes? »

Déclarés coupables de sorcellerie, de cruautés et de meurtres, ils furent tous condamnés à mort.

Je demandai au procureur s'il croyait que la mère eût réellement été ignorante du sort réservé à son enfant. Il me répondit : « Nous n'avons pas jugé à propos de pousser trop loin l'enquête à ce sujet, dans la crainte de découvrir qu'elle avait pris part au festin. Nous l'avons donc appelée simplement comme témoin. » Il s'arrêta un instant et reprit : « Si l'on avait voulu

faire justice complète, il aurait fallu faire asseoir sur ces bancs cinquante accusés au lieu de huit. »

L'exécution eut lieu le samedi 13 février 1864. Les autorités eurent raison de choisir un jour de marché, afin que l'exemple produisît un plus grand effet. Les détails qui suivent m'ont été donnés par un commissionnaire américain, M. Whiddon, qui avait assisté à la dernière scène de ce drame. Les condamnés, hommes et femmes, vêtus et coiffés de blanc, tenue réservée aux parricides, furent amenés en charrette au lieu d'exécution. A part un seul, tous avaient l'air résigné. Aucun ne proféra un mot ni une plainte, à l'exception de la jeune Roséide, qui ne cessa de s'entretenir avec la foule.

Le gouvernement voulut donner beaucoup de retentissement à l'exécution : on convoqua les troupes et la garde nationale, car on craignait une tentative pour délivrer les condamnés; les autorités étaient présentes, et des milliers de spectateurs remplissaient la place. Les prisonniers, attachés deux à deux, étaient placés sur une ligne, et cinq soldats faisaient face à chaque couple. Les exécuteurs furent si maladroits qu'il ne tomba que six de ces malheureux à la première décharge : il ne leur fallut pas moins d'une heure et demie pour les achever, et les détails de cette sinistre besogne furent si affreux que l'horreur inspirée par les criminels se changea en pitié à la vue des souffrances inutiles qui leur étaient infligées. Comme toujours, les patients firent preuve d'un grand courage, même les femmes : intrépides devant les exécuteurs, ils supportèrent le feu sans défaillance et ne poussèrent

pas un cri en tombant; mais on les vit faire signe aux soldats de se rapprocher. Roséide saisit même le canon d'un fusil, le dirigea sur sa poitrine, en disant au soldat de faire feu.

Les prêtres du Vaudoux déclarèrent que si le dieu avait permis l'exécution, c'est qu'il voulait montrer sa puissance en rappelant les suppliciés à la vie. Pour empêcher que les corps ne fussent enlevés, pendant la nuit, de l'endroit voisin du lieu du supplice où ils avaient été enterrés, on avait disposé, alentour, des piquets de troupe. Malgré cette prévoyance, on constata, le lendemain matin, que trois des tombes avaient été ouvertes, et que les corps des deux prêtres et de la prêtresse avaient été enlevés. Une crainte superstitieuse avait sans doute éloigné les soldats du poste qui leur avait été assigné, car la plupart d'entre eux étaient affiliés à la secte; il est même probable qu'ils avaient prêté la main à l'exhumation, au lieu de s'y opposer.

Le chargé d'affaires d'Espagne, M. Mariano Alvarez, et l'amiral Mendès Nunez, assistaient au procès; mais la vue des débris humains placés sur la table du juge, et le récit des épouvantables détails de la cause, leur firent tellement horreur qu'ils furent obligés de se retirer. Les pois du Congo furent bannis de notre table pendant plusieurs années.

Comme M. Alvarez aimait beaucoup la société haïtienne et fréquentait quelques familles, il était fort au courant de tout ce qui se passait dans le pays. Cela m'engagea à lui demander s'il verrait quelque inconvénient à me donner communication de ses rapports officiels sur le Vaudoux. Il y consentit volon-

tiers, et me permit même d'en publier des extraits, si je le jugeais convenable. J'en donnerai quelques-uns dans ce chapitre, afin de confirmer mes observations personnelles.

Je dois rappeler ici qu'à Haïti tous les condamnés à mort sont fusillés, que leur crime soit politique ou non. Comme on ne désigne que deux ou trois soldats pour exécuter chaque condamné, il arrive généralement que l'exécution ne donne que le spectacle d'une horrible et pitoyable boucherie, au lieu d'un exemple solennel.

A l'occasion de l'affaire que nous venons de raconter, le président Geffrard fit preuve d'une grande fermeté, car il resta inflexible, malgré les nombreux appels faits à sa clémence, quoiqu'il n'ignorât pas que l'exécution rigoureuse de la sentence lui aliénerait l'affection populaire.

Il est probable que cet exemple diminua le nombre des crimes du même genre, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il empêcha de les commettre dans le voisinage des centres civilisés. Cependant la secte releva la tête quand Geffrard quitta le pouvoir, et les sacrifices humains recommencèrent.

Nous n'avons plus entendu parler, depuis la chute de Salnave, de ces rites effrayants ; mais je n'ose dire que ce soit par suite des progrès de la civilisation ; je crois plutôt que les autorités, absorbées par leurs basses intrigues pour se maintenir au pouvoir, ne prenaient aucun souci d'ordonner des enquêtes minutieuses sur les disparitions d'enfants.

La vérité me paraît être qu'il n'y a pas eu d'amé-

lioration, mais qu'on a voulu tout simplement étouffer une question importune. Au lieu d'avancer en civilisation, le pays a reculé, depuis la chute de Geffrard. Le gouvernement impuissant de Nissage-Saget, qui le remplaça, vit renaître les insurrections et les guerres civiles.

On ne peut supposer que le gouvernement du général Domingue (1874 et 1875) ait tenté quoi que ce soit contre le Vaudoux; car, au su de tout le monde, un de ses ministres était papaloi et chef de la secte dans le département du sud. Son caractère brutal et sanguinaire ne peut que confirmer cette opinion.

Le président Boisrond-Canal (1876-1878) promulgua, pour interdire les danses du Vaudoux, un décret qui a été abrogé depuis, m'a-t-on dit. Comment le progrès pourrait-il se répandre dans les masses, quand les chefs ne s'occupent que de conserver un pouvoir précaire? Le rapport de M. Alvarez sur l'affaire de Claircine ne diffère du mien que par quelques détails insignifiants : il n'avait pu rassembler autant d'informations que moi. Il s'exprime ainsi :

« J'ai déjà parlé de la secte fétichiste du Vaudoux, importée à Haïti par les esclaves provenant de la côte occidentale d'Afrique, et j'ai dit les crimes de ces cannibales. J'envoie aujourd'hui un extrait du *Moniteur officiel,* qui publie le procès de quatre hommes et d'autant de femmes, qui ont été fusillés le 13 courant auprès de la capitale. D'après leurs propres aveux, le 10 décembre dernier, à Bizoton, non loin de Port-au-Prince, ils avaient mangé une petite fille de six ans, nommée Claircine, que sa propre tante avait livrée

aux anthropophages. Ces derniers avaient encore mis en réserve un autre enfant, qu'ils comptaient sacrifier et manger dans les premiers jours de janvier, à la fête commémorative d'un roi africain. J'ai assisté aux débats, et il est certain, si le ministère public avait voulu poursuivre l'affaire jusqu'au bout, que les témoins et même la mère eussent mérité le même sort que les cannibales qui avaient mangé l'enfant.

« Le président Geffrard, sans crainte du Vaudoux, malgré le grand nombre de ses sectaires anthropophages, qui infestent la campagne et les montagnes, a déployé une honorable énergie, en ordonnant aux autorités de jeter bas les autels des fétiches et de saisir les tambours, tambours de basque et autres instruments ridicules, dont se servent les papalois dans leurs cérémonies diaboliques. Dans le district de Port-au-Prince, on a interrogé beaucoup d'individus qui ont fait connaître le sort funeste d'enfants disparus de chez leurs parents, et dont on n'avait plus entendu parler. »

Je puis encore invoquer le témoignage de M. Alvarez sur ce qui se passait du temps de Soulouque. En 1852, à la suite de dénonciations, Vil Lubin, gouverneur de Port-au-Prince, fit arrêter, dans les environs de la capitale, une cinquantaine de personnes des deux sexes. Un sacrifice humain avait été accompli, dans une maison où l'on trouva des morceaux de chair humaine conservés dans le sel, qui furent jetés à la mer. Lors de leur interrogatoire, les prisonniers déclarèrent qu'il y avait beaucoup d'affiliés au Vaudoux dans les meilleures familles de la capitale, et que si l'on voulait

en avoir la preuve, les autorités n'avaient qu'à leur permettre de battre le tambour sacré. L'empereur Soulouque, le premier, répondrait à cet appel et serait suivi de tous les sectateurs, car rien ne saurait empêcher les adeptes de tenir leurs engagements, même au péril de leur vie. On laissa tomber l'affaire.

Comme preuve de l'affirmation de ces misérables, Alvarez raconte que le général Vil Lubin rencontra une nuit, étendue à la porte de la cathédrale, une des dames les plus riches et les plus en vue de Port-au-Prince. Vêtue simplement de la robe bleue des négresses de la campagne, elle avait les pieds nus et murmurait des incantations, qui portent le nom de wanga. Le gouverneur la reconduisit chez elle. J'ai connu la personne à laquelle M. Alvarez faisait allusion, et c'était certainement la dernière qu'on eût soupçonnée d'appartenir au Vaudoux.

Voici encore quelques notes plus récentes de M. Alvarez. On y trouvera les impressions d'un catholique représentant une puissance catholique. « En 1862, Mgr Testard du Cosquer a quitté le pays, dégoûté par la corruption des mœurs et par la décadence de la religion pratiquée par les sectateurs du Vaudoux, après avoir souffert de l'opposition et du manque de confiance qu'il avait rencontrés dans ce que l'on appelle, à Haïti, la société civilisée. Pour permettre d'apprécier exactement ce qui se passe ici, il suffira du récit de quelques incidents très-récents, par lesquels on connaîtra la puissante influence exercée sur les habitants par la société ou la secte du Vaudoux, si répandue dans tout le pays. De ces faits et de certains dé-

fauts inhérents à la race, et qu'il serait inopportun d'énumérer ici, il ressortira clairement que de toutes les républiques d'Amérique, la plus arriérée et la plus barbare est incontestablement celle d'Haïti, à tous les points de vue. Mettant de côté l'origine de la religion fétichiste du Vaudoux et du culte du serpent, importé par les esclaves africains, je passe tout de suite aux faits.

« En 1862, mourut dans le quartier de Belair un nègre dont le corps fut porté à l'église catholique : il appartenait à la société du Vaudoux. Les hommes et les femmes qui l'accompagnaient se mirent à crier dans le temple, comme s'ils étaient possédés. Alors commença une scène comme il doit s'en passer au cœur de l'Afrique. L'abbé Pascal tenta de rétablir l'ordre et de faire respecter l'enceinte consacrée, mais il n'y put parvenir; et comme, à cause de ce scandale, il refusa d'accompagner le corps au cimetière, les assistants se jetèrent sur lui, le prirent au collet et le traînèrent dans la sacristie. Seule, l'intervention d'un étranger put le préserver d'autres mauvais traitements. Le désordre avait été si grand que la croix qui sert pour les enterrements avait été brisée, et que deux femmes étaient tombées en faiblesse. La populace alla au cimetière et enterra le corps. On fit quelques arrestations, mais on ne sut jamais quelles peines furent prononcées, car les tribunaux laissent toujours impunis les méfaits des sectateurs du Vaudoux, ainsi que je vais le prouver. »

M. Alvarez raconte alors une horrible histoire, sur laquelle je reviendrai, car elle a sa place marquée dans une autre partie de ce chapitre.

« En février 1862, on arrêta à Ouanaminthe un nègre qui avait assassiné son père : il se défendit en disant qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres du serpent. Bien qu'il eût été condamné à mort, il fut mis en liberté quelques mois après.

« Il n'y a pas longtemps, on a trouvé de bon matin, dans les rues de Port-au-Prince, le cadavre d'un jeune homme inconnu, qui avait un coup de poignard dans le cœur ; une baguette mince et creuse, qui plongeait dans la blessure, avait probablement servi à sucer le sang, et l'on suppose que ce crime n'avait pas d'autre but. Je pourrais encore raconter bien d'autres faits de même nature.

« Les disparitions d'enfants sont fréquentes à certaines époques, et il est à supposer qu'on les enlève pour les manger dans des réunions de cannibales.

« La boisson usitée dans les cérémonies secrètes du Vaudoux est le mélange du sang des animaux avec le tafia. Les papalois en font une consommation immodérée, et comme ils manipulent souvent des poisons dans leurs préparations diaboliques, ils meurent souvent dans un âge avancé, mais couverts de lèpre et d'ulcères. »

J'avais bien entendu dire cela quand j'étais à Haïti, mais je crains qu'on ait déduit une règle générale de quelques exceptions.

Les gens du peuple sont véritablement opprimés par les papalois, et, si on leur demande pourquoi ils se laissent ainsi vexer et supportent les abus dont ils sont victimes, ils répondent : « Nous y sommes bien obligés, malheureux que nous sommes : si nous dé-

noncions nos voisins, nous serions bientôt morts. » Il faut conclure de là qu'ils supportent tout parce qu'ils ont peur, et que leur crainte provient de ce qu'ils se connaissent trop bien entre eux. Les résidents étrangers ont toujours signalé cette appréhension, qui s'étend aux classes élevées elles-mêmes.

« Bien que la société du Vaudoux ne soit pas actuellement (1862, sous Geffrard) aussi prépondérante que du temps de Soulouque, un de ses plus fidèles croyants, elle ne s'en étend pas moins dans toute la république. Le nombre de ceux qui sont initiés à tous les secrets n'est pas considérable : ils ont des symboles et des signes de reconnaissance. La société s'est occupée de politique sous tous les gouvernements qui ont existé à Haïti, quelquefois pour les soutenir et leur servir de police secrète ; de sorte que le Vaudoux est même considéré comme un des plus fermes soutiens de l'indépendance du pays. »

Les papalois mènent la vie la plus dépravée. Tout le monde les craint, et la frayeur qu'ils inspirent est si grande que peu de femmes de la basse classe oseraient résister à leurs avances, qu'elles regardent peut-être, d'ailleurs, comme un honneur. Boire indéfiniment paraît être pour le nègre le dernier mot du bonheur ; les offrandes des sectateurs permettent à leurs prêtres d'en abuser.

Quand on a étudié l'histoire d'Haïti, on ne peut s'étonner que le Vaudoux continue à être florissant. Les nègres importés de la côte d'Afrique ont conservé leur religion, dont le culte du serpent est une des formes distinctives. Saint-Méry parle d'esclaves arri-

vant avec une religion composée de mahométisme et d'idolâtrie, qui ne tardaient pas à y adjoindre un peu de catholicisme. Je dois dire que, pour ma part, je n'ai jamais reconnu aucune trace de mahométisme. En retrouvant dans l'île leur grand et presque inoffensif serpent, ils le saluèrent pour ainsi dire comme un dieu, et leurs prêtres rassemblèrent bientôt les adeptes autour d'eux. Les autorités françaises essayèrent d'empêcher toutes les réunions de la secte, surtout parce qu'elles les considéraient comme politiques, mais elles ne purent y réussir.

Beaucoup de tribus africaines sont cannibales : il est probable que leurs ancêtres ont importé cette habitude dans la colonie française. Pourtant, à cette époque, il était difficile de s'y adonner, car tous les enfants des esclaves étaient soigneusement enregistrés, et les disparitions auraient été bien vite remarquées. Cependant les papalois avaient des expédients pour s'en procurer; par exemple, en produisant des morts apparentes, sujet dont je m'occuperai bientôt.

Quelques personnes croient que le cannibalisme n'a été importé que tard par les Africains délivrés par nos croiseurs; s'il en était ainsi, la semence serait tombée en bonne terre, car elle s'est répandue dans toute la république. Cette opinion ne peut se soutenir. En effet, Moreau de Saint-Méry disait, en énumérant les diverses tribus de provenance : « Aucune n'avait de dispositions plus hideuses que les Mondongues, qui ont les goûts les plus dépravés, commettent les excès les plus horribles, et mangent leurs semblables. Parmi eux, il arrive des bouchers de chair humaine (car dans

leur pays, il y a des boucheries où l'on vend des esclaves comme on vendrait des veaux). Ces gens sont, comme en Afrique, l'horreur de tous les autres nègres.»

Ce qui précède est une introduction très-convenable à la seconde partie de ce chapitre, dans lequel je vais parler de la connaissance des poisons et de leurs antidotes, que les papalois possèdent à un haut degré, bien qu'on l'ait peut-être exagérée quelquefois. J'y parlerai aussi du cannibalisme, en dehors de ses relations avec les rites religieux.

La première impression, en lisant les notes suivantes de M. Alvarez, sera qu'elles doivent être empreintes d'une grande exagération. Je l'ai éprouvé moi-même, mais mes doutes se sont dissipés à mesure que j'ai recueilli des renseignements. Si des faits ne sont pas tout à fait exacts, ils passent pour l'être dans toutes les classes de la société. Pendant treize ans, j'ai eu de nombreuses occasions de connaître les opinions des présidents, des secrétaires d'État les plus intelligents, des principaux membres du corps médical, de légistes, ainsi que de beaucoup de gens du pays et d'étrangers: tous savaient que les papalois possèdent une connaissance approfondie de l'usage des simples.

« L'imagination humaine ne peut rien concevoir de plus absurde, de plus barbare et de plus ridicule à la fois que les actes commis par ces farouches sectaires nommés papalois, papaboco, et autres noms aussi ridicules que malsonnants. Ils produisent la mort apparente, instantanée ou lente, la démence, la paralysie, l'impotence, l'idiotie, et donnent, selon leur volonté, la pauvreté ou la richesse.

« On a vu des gens se coucher en excellente santé, qui se réveillaient idiots, et qui restaient dans cet état tant qu'ils étaient sous l'influence des causes qui l'avaient produit, et qui guérissaient ensuite en quelques jours.

« Un individu en ayant frappé un autre, celui-ci le menaça de le rendre impotent. Quelques jours après, en effet, il fut paralysé de tous les membres (1). Suivant les conseils d'un de ses amis, il alla consulter un papaloi, qui eut l'audace de lui avouer qu'il avait lui-même vendu à son ennemi le philtre qui l'avait réduit à cet état, et qui lui proposa de le guérir, s'il voulait donner cinq cents francs. En effet, il lui donna un remède grâce auquel il fut rétabli en quelques jours. Si l'on s'étonnait de voir des gens peu intelligents et sans instruction posséder assez la connaissance et la combinaison des plantes pour s'en servir à leur volonté, pour ou contre leurs semblables, je répondrais que la tradition vaut bien des grands livres, et qu'elle transmet cette science, de génération en génération, comme un dépôt sacré. Les hauteurs de l'île sont d'ailleurs riches des mêmes

(1) Burton dit, dans sa *Mission auprès du roi de Dahomey,* que les prêtres des fétiches forment une sorte de police secrète, dont se sert ce monarque despotique, et qu'il existe aussi à Haïti une organisation du même genre. Ils passent pour avoir le pouvoir, moyennant des offrandes, de donner la santé, la richesse et la longévité, ainsi que la puissance de détruire les ennemis de ceux qui les sollicitent. Bossman, dans son travail sur les *Côtes des Esclaves,* dit que les prêtres empoisonnent et frappent de mutisme et de paralysie tout nègre qui n'obéit pas à leurs ordres, et qu'ils font brûler vive la femme qui trahit leurs secrets.

plantes qui servent en Afrique pour toutes les conjurations. »

Il se présenta en 1860 un fait tout à fait extraordinaire, qui attira l'attention générale, et que de nombreux témoignages ne permettent pas de mettre en doute. Il m'a été raconté d'abord par un des principaux médecins de Port-au-Prince et confirmé ensuite, sur sa parole, par un autre praticien, qui en avait été témoin. Comme j'éprouvais encore quelques doutes, j'en parlai à la légation française, et j'appris, à ma grande surprise, que cette affaire avait été l'objet d'un rapport officiel. Le comte Méjan, qui était chargé d'affaires à cette époque (1867), me donna les détails qui suivent, et m'autorisa à les publier si je le jugeais convenable :

« La police ayant appris qu'une nuit on avait entendu des cris dans le cimetière de la capitale, s'y rendit le matin, trouva une tombe bouleversée, et, étendu à côté d'un cercueil vide, le corps d'une dame que l'on avait enterrée la veille. Le sein était percé d'un coup de poignard, et comme le linceul était couvert de sang, il était évident qu'elle avait été déterrée, après avoir été ensevelie vivante. Quelques personnes furent arrêtées, mais on étouffa l'affaire. Le bruit courut que le mari de la victime avait eu une maîtresse, qu'il avait abandonnée en se mariant, et qui avait été implorer le secours d'une mamanloi. Celle-ci lui avait remis un narcotique, qu'elle avait pu faire prendre à la dame, lors de ses premières couches. On avait enterré avec précipitation cette malheureuse, qui n'avait été rappelée à la vie que dans le cimetière, pour se

trouver en face de sa rivale un poignard à la main. Ses gémissements avaient attiré l'attention de quelques noirs de la Jamaïque, que la superstition empêcha d'entrer dans le cimetière, mais dont les cris mirent en fuite les meurtriers, qui abandonnèrent le cadavre dans l'état où on le retrouva le lendemain matin. »

Cette histoire m'a été affirmée par des médecins de mes amis. Tout le monde la croyait vraie, et elle l'était réellement, car aucune des autorités, avec qui j'en ai parlé, n'essaya jamais de la nier. Mes collègues de France et d'Espagne, qui étaient présents à Port-au-Prince, lorsque cette tragédie s'y passa, m'en firent des récits encore plus détaillés et peut-être plus exacts. Le marquis de Forbin-Janson écrivait ce qui suit le 2 août 1860 :

« Deux jours après mon arrivée à Port-au-Prince, une femme, endormie au moyen d'un narcotique et enterrée le soir au cimetière de la ville, fut exhumée dans la nuit; elle respirait encore, on la tua, puis on enleva la cervelle, le cœur et le foie de la victime, dont on retrouva les débris près de la tombe : le lendemain matin, une enquête fut ordonnée, on fit plusieurs arrestations, entre autres celle d'une prêtresse du Vaudoux (mamanloi). Cette femme fit des révélations et offrit même de livrer à la justice les auteurs du meurtre et de la profanation, en les attirant à la prison par une puissance irrésistible, en battant son tambour d'une manière particulière. La justice et la police, déjà effrayées du nombre et de l'importance des personnes compromises, reculèrent devant cette nouvelle épreuve.

On ordonna aux journaux de se taire, et l'affaire fut étouffée. On croit que le principal mobile du crime était un sentiment de vengeance, mais on tient pour certain que les parties mutilées ont été destinées à la célébration de quelque mystère vaudoux du fétichisme africain, encore pratiqué, quoi qu'on dise, par la grande majorité des Haïtiens. »

Je considère cette affaire comme si grave, qu'au risque de me répéter, je donnerai encore le rapport de M. Alvarez :

« En juillet 1860, un crime horrible, incroyable, a été commis à Port-au-Prince : une jeune femme mourut et fut enterrée le lendemain. Dans la nuit, des hommes et des femmes entrèrent dans le cimetière, déterrèrent le cercueil et l'ouvrirent. Ce qu'ils firent, on l'ignore; mais ce qui est positif, c'est que la femme déterrée se mit à crier et à implorer du secours. La garde voisine du cimetière se composait de gens de la Jamaïque, de la Louisiane et de créoles; elle approcha et vit la femme assise sur son cercueil : elle était entourée d'un certain nombre de personnes tenant une torche d'une main et un poignard de l'autre, qui vociféraient des mots incompréhensibles. Les soldats créoles du pays s'enfuirent épouvantés, mais les Louisianais, après avoir surmonté le premier moment de terreur, se précipitèrent à son secours : il était déjà trop tard. Elle était morte d'un coup de poignard, et le cœur ainsi que les poumons avaient été enlevés. Les assassins s'étaient échappés, mais, quelque temps après, on prit quelques personnes qui furent mises en liberté au bout de quelques jours. On raconte que le

cœur et les poumons avaient été cuits et mangés dans une maison de campagne à Bizoton. »

Mon ami Auguste Élie, ministre des affaires étrangères, déplorait ce crime, mais ne pouvait le nier. Ayant été élevé en France, il n'avait aucun rapport avec le Vaudoux, en parlait facilement, et nous racontait tout ce qui parvenait à sa connaissance à ce sujet.

Les faits suivants m'ont été racontés par des témoins oculaires. Une dame ayant entendu dire qu'un enfant était malade, dans son voisinage, alla le voir et le trouva étendu inerte sur les genoux de sa mère. Elle fut saisie de soupçons et s'informa de ce qu'on lui avait fait. Les réponses de la mère, quoique tristes, ne la satisfaisant pas complétement, elle se promit de veiller. Elle revint le soir, et on lui dit que l'enfant ne vivait plus. Elle insista pour voir le corps; le cœur était arrêté et le pouls ne battait pas, et pourtant il lui sembla que l'enfant n'était pas mort. En ayant fait la remarque aux assistants, ils lui répondirent qu'elle se trompait. Elle dit à la mère que cela ne lui semblait pas clair, qu'elle reviendrait le lendemain avec son mari, et que d'ici là il ne fallait pas laisser enterrer son enfant. Elle revint, en effet, dès le matin, avec son mari, et demanda à voir le cadavre; la mère, sur l'insistance des voisins, l'avait laissé emporter et mettre au tombeau. Le mari, un Français, fit venir quelques-uns de ses ouvriers qui ouvrirent la tombe et en retirèrent la bière : le cadavre n'y était plus. On fit des arrestations, mais rien ne s'ensuivit. On suppose que c'était au moyen de semblables procédés que



les papalois se procuraient des victimes, pendant la période de la colonisation française.

Il n'est pas nécessaire de multiplier les citations d'horreurs de ce genre, mais il est certain qu'elles se sont pratiquées plus ou moins, dans toute l'île, et sous tous les gouvernements.

« Li gagné chagrin » est une expression fort usitée dans le pays et qui, si elle se rapporte quelquefois à une cause connue, s'applique souvent aussi à une sorte d'anémie de l'esprit que l'on remarque chez des gens qui paraissent n'avoir plus souci de rien. Si l'on demande en public ce qui leur est arrivé, on vous répond que l'on n'en sait rien; mais si l'on interroge quelqu'un en particulier, il vous répondra probablement qu'on lui a administré le wanga, nom général donné aux poisons, philtres et charmes.

On peut se demander, et je l'ai fait moi-même, comment, la grande majorité des Haïtiens appartenant au Vaudoux, il peut se trouver des gens pour dénoncer ces crimes horribles et les punir. Cela tient à ce que le culte du Vaudoux est partagé en deux sectes, ainsi que je l'ai déjà dit. L'une, la moins nombreuse, je le crois, prend part à des sacrifices humains, tandis que l'autre se contente de verser le sang du chevreau et du coq blancs. Autrefois la police ne s'occupait pas des derniers et leur permettait de faire leurs cérémonies dans une cour voisine de la maison où logeait un de mes amis. Pour assurer autant que possible le secret, ils pendaient des draps tout autour de la cour, et des sentinelles tenaient à distance les yeux indiscrets. Quoiqu'il ne fût pas curieux, mon ami put surprendre

quelques-uns de leurs rites. Ils ressemblaient beaucoup à ceux décrits par Moreau de Saint-Méry. Les prêtres catholiques disent que, dans la campagne, ces scènes de fétichisme portent le nom de « mystères », et qu'on les allie d'une singulière façon aux cérémonies catholiques. Bien des gens, en rapport avec la police haïtienne, m'ont dit que si les fidèles de cette secte ne dénonçaient pas les crimes de l'autre et les assassins qui les commettent, la police ne pourrait jamais les découvrir. Il est probable que si le gouvernement avait la ferme volonté de mettre un terme à l'effusion du sang humain, il pourrait y réussir, en déployant quelque vigueur contre ces gens grossiers.

J'ai entendu dire que quelquefois, en outre du coq et du chevreau blancs, un agneau de même couleur est sacrifié au dieu. Dans ce cas, on le lave, on le peigne et on l'orne avec soin avant de l'immoler. Cette coutume a, probablement, pour origine l'agneau sans tache du culte catholique.

Tout ce que j'ai dit, jusqu'à présent, des sacrifices humains se rapportait aux rites religieux; mais il est une autre sorte de cannibalisme, pratiqué par des gens de la plus basse classe, qui tuent des êtres humains dans le but de les manger.

Voici ce que dit M. Hutchinson, dans les articles sur la traite des tribus africaines qu'il a publiés dans *The transactions of the Ethnological Society,* nouvelle série, vol. I, p. 338 : « J'ai lu l'année dernière, dans un journal de Sierra Leone, qu'un missionnaire de l'œuvre de la comtesse d'Huntingdon, dans cette colonie, avait vu de ses propres yeux des paniers remplis de chair

humaine desséchée, que l'on transportait à dos d'homme pour être vendue, à la suite de la guerre récente entre les tribus des Soosoo et des Tisnney (1). » Cela ressemble beaucoup à ce qu'a vu à Haïti une dame de ma connaissance.

Veuve d'un missionnaire, elle avait été, après la mort de son mari, obligée de rester dans l'intérieur d'Haïti, au nord-est des Gonaïves, à cause de la guerre civile qui sévissait, en 1868 et 1869, dans tous les districts environnants. Elle me raconta quelques horribles incidents qu'elle savait pertinemment. Elle me disait que les sacrifices humains étaient fréquents, et que l'on en vendait ouvertement les produits au marché. J'aurais été tenté de taxer d'exagération les affreux détails dans lesquels elle entrait, si un homme aussi intelligent et aussi véridique qu'Auguste Hélie ne m'avait cité des faits semblables, qui s'étaient passés du temps de Soulouque.

Je tiens d'un notable commerçant français à Port-au-Prince, M. Desjardins, que, se promenant un jour auprès de Cap-Haïtien, il rencontra des soldats qui frappaient un homme à coups de bâton. Ayant demandé pourquoi ils le maltraitaient, ils ouvrirent son

(1) Barbot raconte que la nourriture habituelle des naturels du royaume d'Ansiko, sur la côte occidentale d'Afrique, est la chair humaine, à tel point que les marchés en sont approvisionnés comme les nôtres le sont, en Europe, de bœuf et de mouton. Tous les prisonniers de guerre, à moins qu'on ne puisse en tirer un parti plus avantageux en leur laissant la vie, sont engraissés pour être vendus à des bouchers qui en débitent la chair. (Ceci est daté de 1700. Collection Churchill, vol. V, p. 479.) Barbot parle aussi du cannibalisme des habitants de Jagos, du Congo et d'Angola.

panier et lui firent voir qu'il contenait le corps désarticulé d'un enfant.

Auguste Hélie m'a fait connaître le fait suivant, datant du règne de Soulouque. Un homme de sa connaissance faisait, dans la campagne, une tournée de visites avec sa femme. Celle-ci se trouvant indisposée, ils montèrent à cheval pour rentrer en ville, mais, au coucher du soleil, un violent orage les obligea à chercher un abri dans une habitation, où se trouvaient deux hommes et une femme. L'état de la malade empirant, le mari se décida à aller chercher du secours, mais il fut très-longtemps avant de trouver quelqu'un pour venir avec lui. A son retour, ne voyant pas sa femme, il demanda où elle était. On lui répondit que, saisie d'inquiétude à cause de sa longue absence, elle était partie pour le rejoindre. Il sortit sans mot dire, se rendit à la station de police la plus voisine, et se fit accompagner d'agents qui cernèrent la maison et s'emparèrent des trois habitants. En faisant des recherches, ils trouvèrent dans une barrique, et recouvert de sel, le corps de la femme, dont les membres étaient déjà détachés. Les assassins ne reçurent d'autre punition que les coups de bâton que les soldats leur avaient administrés, en les conduisant en prison.

Les journaux du pays publient quelquefois les récits de crimes du genre de celui qui suit, et dont j'ai eu connaissance en lisant une feuille locale.

Sur la côte sud, à Jacmel, une vieille sage-femme, sur son lit de mort, était entourée de ses voisins. Il y avait dans la façon dont elle se débattait et dans les grands cris qu'elle poussait quelque chose d'extraordi-

naire; tout à coup on l'entendit s'écrier : « Je ne puis mourir en paix : dérangez mon lit et fouillez le sol. »

On le fit, et l'on fut très-étonné de trouver quelques petits squelettes, que la vieille mécréante avoua être les restes de petits enfants qu'elle avait mangés. Elle était morte tranquillement, dit-on, après avoir fait cette confession. Cela rappelle l'affreuse peinture du musée Wiertz, à Bruxelles, qui représente une mère coupant son enfant en morceaux pour le faire cuire et le manger, tableau qui n'a pu être fait que sous l'influence d'un cauchemar.

L'histoire suivante, relatée par Moreau de Saint-Méry, prouve que depuis bien longtemps il y avait, à Haïti, des sages-femmes qui tuaient des enfants pour les manger :

« On a eu à Saint-Domingue (Haïti) des preuves que les Mondongues y avaient gardé leur odieuse inclination ; on citait notamment, en 1786, une négresse accoucheuse et garde-malades des environs de Jérémie. Le propriétaire, ayant remarqué que la plupart des négrillons périssaient dans les huit premiers jours de leur naissance, fit épier la matrone ; elle fut surprise mangeant un de ces enfants, récemment inhumé, et elle avoua qu'elle les faisait périr dans ce dessein. »

En 1878, la dernière année dont je compte m'occuper, on arrêta deux femmes dans une cabane auprès de Port-au-Prince. On les avait surprises mangeant la chair crue d'un enfant. En y regardant de plus près, on s'aperçut que tout le sang en avait été sucé, et qu'elles en avaient salé une partie pour la manger plus tard.

En 1869, la police arrêta, dans une délicieuse vallée, dont j'ai déjà parlé, une douzaine de cannibales, qu'elle garrotta et conduisit à La Coupe. Ils avaient été dénoncés par des gens de la secte dissidente du Vaudoux. En route, on les battit sans merci; en prison, on les tortura avec les poucettes et on leur serra des cordes autour du front; sous l'influence de ces souffrances, ils firent des aveux si effrayants que l'on pouvait à peine y croire. Un prêtre français, de mon intimité, eut la curiosité d'aller les voir. Tout d'abord, ils ne voulurent point lui parler; mais quand ils l'eurent entendu protester contre l'inhumanité avec laquelle on les traitait, et menacer le geôlier de le dénoncer officiellement, si ces barbaries continuaient, ils prirent plus de confiance en lui. Il les visita presque chaque jour et eut avec eux des conversations particulières. Ils confessèrent que les aveux qui leur avaient été arrachés par la torture étaient véridiques; quand le prêtre, terrifié par leurs récits, demanda à une mère comment elle avait pu manger de la chair de ses propres enfants, elle lui répondit : « Eh ! qui y aurait eu plus de droits que moi? Est-ce que ce n'est pas moi qui les ai faits (1) ? »

Un des prisonniers succomba à cette torture de la corde serrée autour du front.

Les Haïtiens croient aux loups-garous et sont per-

(1) En parlant des Ansiko, Barbot dit : « Ce qu'il y a de plus affreux, c'est que le père n'hésite pas à manger son fils, le fils son père et le frère son frère. Quel que soit le genre de mort, même une maladie contagieuse, la chair du défunt est dévorée comme un aliment de choix. » BARBOT, collection Churchill, vol. V, p. 479.

suadés qu'il y en a parmi leurs compatriotes de la campagne. Ce sont ces loups-garous dont se servent les papalois afin de se procurer des victimes pour les sacrifices, lorsque le voisinage ne leur fournit pas de sujets convenables; ils sont censés fréquenter les habitations isolées, pour en enlever les enfants. Étant à ma maison de campagne, j'ai vu souvent nos jeunes serviteurs haïtiens rentrer en riant, mais avec précipitation, en disant qu'ils venaient de voir un loup-garou. Leur rire n'était pas exempt de peur. Ils assuraient que ces monstres humains rôdaient la nuit autour de la maison, et que la présence de mes chiens pouvait seule les tenir en respect. Je me suis assuré, plus d'une fois, que l'objet de leur crainte n'était qu'un nègre de mauvaise mine que la vue de mes fidèles gardiens faisait passer au large. Il est heureux que les chiens causent aux nègres une terreur presque superstitieuse. Les loups-garous enlèvent beaucoup d'enfants, non-seulement pour les prêtres, mais aussi pour les cannibales, ce n'est pas douteux. Ils ne s'attaquent qu'aux enfants indigènes, et je n'ai entendu dire qu'une seule fois qu'ils aient essayé de s'emparer d'une petite fille blanche. Elle avait été arrachée des bras de sa nourrice, qui la promenait au Champ de Mars, par un nègre colossal qui s'enfuit avec elle du côté du bois. Deux cavaliers, que le hasard avait rendus témoins de ce rapt, se mirent à sa poursuite, et l'obligèrent à lâcher l'enfant, pour se sauver lui-même.

Un Haïtien de mes amis, qui avait étudié la botanique, m'a confirmé que l'on trouvait dans l'île une grande quantité de plantes vénéneuses, et qu'il était

absolument certain que les papalois s'en servaient dans leurs pratiques. Je pense que des ouvrages français en ont publié la liste, et que l'étude de leur valeur médicale a été faite avec soin. Il n'est pas plus étonnant que les papalois aient reconnu les propriétés des plantes de leur pays, que les Indiens du Pérou et de Bolivie celles de l'écorce du quinquina et de la feuille du coca.

Si l'on réfléchit que la république d'Haïti n'est pas une région abandonnée de Dieu, dans le centre de l'Afrique, mais que c'est une île entourée de pays civilisés, possédant un gouvernement calqué sur celui de la France, avec un Sénat, une Chambre des députés, des secrétaires d'État, des préfets, des juges, des cours de justice, de la police, et même un archevêque, des évêques et un clergé presque entièrement français, on ne peut comprendre que la sorcellerie, les empoisonnements moyennant finances, par des malfaiteurs connus, et le cannibalisme, puissent continuer à l'infester. C'est qu'aucun des gouvernements, sauf pendant une année de la présidence de Geffrard, n'a essayé de lutter avec énergie contre le mal. S'ils ne l'ont point encouragé, ils ont fermé les yeux, afin de ne pas s'aliéner la faveur populaire.

CHAPITRE VI

LE GOUVERNEMENT.

La forme du gouvernement d'Haïti est républicaine (1), mais, en réalité, c'est un despotisme militaire, tout le pouvoir étant concentré dans les mains d'un président, qui n'applique les lois que suivant son bon plaisir. Il y a des secrétaires d'État, un Sénat et une Chambre des représentants; mais, sous le général Geffrard, les ministres, impuissants dans leurs départements respectifs, n'étaient que de simples commis qui enregistraient les volontés du chef de l'État. Le Sénat était très-humble, et quand la Chambre des députés voulait donner quelque signe d'indépendance, elle était sommairement dissoute et remplacée par une assemblée plus docile.

Sous le président suivant, le général Salnave, la guerre civile avait empêché les réunions régulières du

---

(1) Les Haïtiens ont choisi pour arbre de la liberté le *palma nobilis,* qui pousse sur les hauteurs et qui est remarquable par son feuillage vert sombre et son port élégant. Le bonnet qui le surmonte, dans les armes du pays, est d'un effet assez étrange, et les faisceaux qui en encadrent le pied semblent mal appropriés à un pays aussi peu militaire.

Congrès. Quand elles purent enfin avoir lieu, les coups de pistolet, les sabres au vent et les hurlements de la foule firent comprendre aux députés qu'avec un pareil chef d'État, le gouvernement constitutionnel n'avait qu'à disparaître. « En temps de révolution, mesures révolutionnaires », disait le premier ministre; « il faut que nous revenions aux immortels principes de 1793. » Il parlait beaucoup de couper des têtes; mais je dois dire, à sa louange, que tant qu'il a été au pouvoir, il n'a jamais versé une goutte de sang. On en avait assez répandu pendant la révolution de 1865.

La présidence de Nissage-Saget vint ensuite. Quoique l'exécution du général Chevalier eût montré qu'il méprisait la légalité, autant que n'importe lequel de ses prédécesseurs, c'était un homme tranquille, qui eût pu s'entendre avec les représentants, s'ils avaient voulu fermer les yeux sur ses peccadilles et sur celles des ministres, qu'il choisissait parfois fort mal. Malheureusement, les Chambres veillaient d'un œil sévère sur ses puissants amis. Malgré cela, le Sénat et la Chambre des députés avaient une certaine influence sur le gouvernement; mais, comme la majorité lui faisait généralement de l'opposition, le pouvoir législatif était souvent en querelle avec l'exécutif.

Nissage-Saget s'en vengea par sa connivence dans la nomination illégale du général Domingue à la présidence, au printemps de 1874. Depuis ce temps, tout a été de mal en pis, et, de révolution en révolution, on en est arrivé à la présidence du général Salomon, l'ancien ministre des finances de Soulouque.

D'après cette esquisse, on peut voir que le gouver-

nement constitutionnel n'a pas trouvé un sol favorable à son développement. La masse des habitants, composés d'Africains ignorants, ne demande qu'à être menée par un chef despotique, et non par ceux qu'ils traitent de *tas de voleurs*. Le frein constitutionnel n'est pas assez puissant pour tenir contre la volonté populaire; jusqu'à présent, il s'est trouvé assez peu de présidents capables de résister aux préférences du peuple pour un gouvernement personnel, pour lequel ils étaient, d'ailleurs, très-disposés à partager la prédilection nationale.

Je connais Haïti depuis plus de vingt ans, et je dois avouer que, l'une après l'autre, j'ai perdu toutes mes illusions; mes opinions sont bien différentes, maintenant, de ce qu'elles étaient pendant mon premier séjour. Je connaissais alors nombre de jeunes légistes, députés et employés du gouvernement, pleins d'enthousiasme, qui parlaient merveilleusement de projets de réformes et du désir de voir leur pays progresser dans la civilisation. Ils m'inspiraient confiance, et j'avais hâte de les voir arriver au pouvoir. Cependant, quand ils y furent parvenus, et qu'ils eurent la possibilité de mettre le gouvernement d'accord avec la législation, pour édicter des réformes judicieuses, ils eurent une lamentable défaillance. Le président était Boisrond-Canal, homme honnête, rempli de bonnes intentions, qui avait bravement combattu la tyrannie de Salnave, tout à fait digne de l'épithète : *Homme sans peur et sans reproche*. A peine fut-il au pouvoir, que ses anciens amis, jaloux de sa haute position, s'écartèrent de lui, lui firent opposition dans les

Chambres, et combattirent tous ses projets. Enfin, à force de complots et d'appels aux armes, ils soulevèrent une révolution, à la suite de laquelle ces mesquins conspirateurs durent prendre le chemin de l'exil, en même temps que celui qu'ils combattaient, et laisser le pouvoir au général Salomon. Qu'en adviendra-t-il? C'est la question que chacun se pose avec anxiété. Beaucoup pensent qu'un despotisme paternel est la meilleure solution, celle qui pourrait donner au pays quelques années d'une paix au moins relative.

Le gouvernement de Salomon reçut le baptême du sang, et quelques douzaines d'hommes, que j'ai bien connus, accusés d'avoir conspiré, ont été fusillés depuis son avénement. Leurs amis ont dit que le président avait voulu venger d'anciennes rancunes privées, et imiter Soulouque en terrifiant la population mulâtre par de grands massacres. Sous Domingue, Septimus Rameau avait suivi la même politique. Il avait choisi trois de ses plus puissants adversaires pour les mettre à mort, mais il ne réussit que pour deux, et exila beaucoup de gens de couleur. C'était ce que l'on appelle agir avec énergie. A peine les présidents noirs avaient-ils pris le pouvoir, qu'ils accusaient les mulâtres de conspirer. Qu'y avait-il de vrai dans ces allégations contre ceux qui vivaient à Haïti, pendant que j'y étais? Je n'oserais le dire, après un si long temps écoulé; mais ce que je crois pouvoir affirmer, c'est que l'on peut attribuer la mort de ceux qui en furent victimes aux pamphlets dont les réfugiés à la Jamaïque ne cessaient de harceler le gouvernement.

Une constitution nouvelle a été de tout temps la

suite presque nécessaire de toutes les révolutions. En 1805, Dessalines en donna une, qui fut modifiée l'année suivante par Pétion. De son côté, Christophe, dans le nord, en promulgua une, qu'il fit reviser en 1811, en devenant roi. Pour l'ouest et le sud, Pétion, en 1816, y apporta encore des modifications, et cette nouvelle constitution dura longtemps, car elle était encore en vigueur en 1843, à la chute du président Boyer. A cette époque, les insurgés vainqueurs en exigèrent une nouvelle, qui fut remplacée en 1846, sous Riché, par celle de 1816, quelque peu amendée. Elle fut changée par Soulouque, lors de la création de l'empire, pour une autre qui dura jusqu'à son expulsion. Geffrard n'essaya pas d'établir un nouveau pacte social, mais en 1867, à la suite de la révolution faite par Salnave, il en fut voté une autre que Domingue mit de côté en 1874. Enfin, la dernière, celle qui est encore en vigueur, est celle qui fut adoptée en 1879.

Cette constitution contient 205 articles et porte la date du 18 décembre 1879. Le 23 octobre précédent, le général Salomon avait été élu président pour sept ans.

Article premier. — « La république d'Haïti est une et indivisible; son territoire et les îles qui en dépendent sont inviolables, et ne peuvent être aliénés ni par convention ni par traité. » Telle est la formule favorite en Amérique; c'est elle qui a servi de prétexte pour continuer une guerre inutile sur la côte du Pacifique, le Pérou et la Bolivie ayant déclaré que leur constitution leur interdisait toute cession. L'inviolabilité du territoire d'un pays dépendant aussi des

autres nations, c'est une formule qu'il est au moins inutile d'inscrire dans une constitution. Les articles qui concernent les droits des citoyens ont été un peu modifiés et sont plus libéraux que dans les constitutions antérieures. Le quatrième déclare que tout Africain ou tout Indien et leurs descendants sont aptes à devenir Haïtiens. Il contient, en outre, une disposition par laquelle, sur la proposition du président, un étranger remplissant certaines conditions peut être naturalisé.

L'article 6 établit qu'un Haïtien seul peut être propriétaire foncier. Il est moins offensant dans la forme que l'ancien article : « Aucun blanc ne pourra mettre le pied sur ce territoire à titre de maître ou de propriétaire. » Il serait plus avantageux, pour la prospérité du pays, que tout le monde pût y acquérir des propriétés ; cependant on ne doit pas s'étonner que la crainte des interventions étrangères ait fait édicter cette exclusion. Les articles de 8 à 13 fixent les droits civils et politiques des citoyens. L'article ancien qui déclarait comme sacré et inviolable le droit d'asile dans les légations et consulats, n'a pas été reproduit. C'était une mention qui n'était pas à sa place dans une constitution. De 14 à 40, les articles fixent le droit public.

Article 14. — Tous les Haïtiens sont égaux devant la loi, mais un étranger naturalisé ne peut remplir aucune fonction législative ou exécutive.

Article 16. — « La liberté individuelle est garantie. » Aucun gouvernement n'en a jamais tenu compte. Le moindre fonctionnaire croit qu'il a le droit de *flanquer en prison* qui il veut.

L'article 17 prescrit que chacun doit être envoyé devant le juge désigné par la constitution ; mais il est fort négligé, et bien des gens ont passé des années en prison sans avoir été jugés.

Article 18. — Toute maison d'Haïti est un asile inviolable.

Article 24. — « En matière politique, elle (la peine de mort) est abolie et remplacée par la détention perpétuelle. » Rien ne peut mieux faire ressortir l'inanité des lois et des constitutions haïtiennes. La plume qui avait signé cette constitution n'était, pour ainsi dire, pas sèche que les proscriptions politiques commençaient déjà, et que presque toutes les villes étaient rougies du sang des suspects et des gens accusés d'avoir conspiré contre le gouvernement du général Salomon.

Article 25. — « Chacun a le droit d'exprimer son opinion sur tout sujet, d'écrire, d'imprimer et de publier ce qu'il pense », etc., etc. En résumé, la liberté complète de la presse, qui n'est, d'ailleurs, nullement respectée.

L'article 26 sur la liberté des cultes est appliqué dans toute son extension, pour le culte africain comme pour le christianisme.

Article 30. — « L'instruction est libre. — L'instruction publique est libre et gratuite. — L'instruction primaire est gratuite et obligatoire. » Ceci est pour l'avenir, car, à Haïti, décréter une institution quelconque est censé suffisant pour la créer.

Article 31. — Les débats devant le jury sont institués en matières criminelles et politiques.

Article 35. — « Le secret des lettres est inviolable. »

Du temps du président Salnave, les correspondances étaient portées au préfet de police, qui les ouvrait, les lisait et les faisait distribuer, sans même prendre la peine de les faire recacheter; celles adressées aux étrangers n'étaient pas respectées davantage.

Article 40. — « Les dettes publiques sont garanties et placées sous la sauvegarde de la loyauté de la nation. » Quand le général *** alla à Paris, chez un fameux banquier, pour contracter un emprunt, le capitaliste lui demanda quelles garanties il comptait offrir; il lui répondit : « La constitution place les dettes publiques sous la sauvegarde de la loyauté de la nation. » Le banquier le regarda fixement pendant un instant, et lui dit froidement : « Mes affaires me réclament ailleurs. — Bonjour! »

Les articles 41 à 49 parlent de la souveraineté et de l'exercice des pouvoirs qui en dérivent.

Article 41. — La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens.

Article 42. — « L'exercice de la souveraineté est délégué à trois pouvoirs : le législatif, l'exécutif et le judiciaire. — Ces pouvoirs forment le gouvernement de la république, qui est essentiellement démocratique et représentative. »

Article 44. — « Le pouvoir législatif est exercé par deux Chambres : une Chambre des députés et un Sénat. — La constitution leur permet de se réunir pour former une assemblée nationale. »

Article 46. — Le pouvoir exécutif est délégué à un citoyen, qui prend le titre de président de la république.

Article 47. — Les affaires exclusivement relatives

aux communes sont réglées par les conseils communaux, sous le contrôle du pouvoir exécutif.

Article 48. — Le pouvoir judiciaire est exercé par une cour de cassation, des cours civiles, des cours d'appel, ainsi que par des cours de commerce et de police.

Article 49. — La responsabilité individuelle est attachée à toute fonction publique.

Articles 50 à 56. — Les représentants sont élus par les assemblées primaires de chaque commune. Ils doivent avoir vingt-cinq ans d'âge. Ils sont nommés pour cinq ans, et touchent quinze cents francs par mois, pendant la durée de la session.

Les articles 57 à 66 traitent du Sénat, qui se compose de trente membres, élus pour six ans. Les sénateurs sont choisis par la Chambre des députés sur deux listes de candidats présentées, l'une par les assemblées électorales, l'autre par le pouvoir exécutif. Il faut avoir trente ans pour être nommé sénateur. Le Sénat se renouvelle par tiers tous les deux ans; il ne peut se réunir que pendant la session législative, sauf dans les cas exceptionnels. Pendant les prorogations, il laisse un comité de permanence de cinq membres. Le traitement de sénateur est de neuf mille francs par an.

Les articles 67 à 69 se rapportent à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire à la réunion de la Chambre des députés et du Sénat. — Elle s'assemble à l'ouverture de chaque session. — Ses prérogatives sont : d'élire le président; de déclarer la guerre; d'approuver les traités, qui ne peuvent avoir d'effet avant son acceptation; d'autoriser à contracter des emprunts; de constituer la banque nationale; de changer la capitale de

la république; de reviser la constitution et de donner des lettres de naturalisation.

Les articles 70 à 100 déterminent l'exercice du pouvoir législatif.

Article 71. — Les Chambres se réunissent de droit le 1er avril de chaque année.

Article 73. — Le président, avec l'approbation des deux tiers du Sénat, peut dissoudre les Chambres.

Article 77. — Chaque membre prête le serment de maintenir les droits du peuple et d'être fidèle à la constitution.

Article 79. — La Chambre des députés a l'initiative des lois de finances. Les articles suivants s'occupent des droits et devoirs de ses membres.

Les articles 101 à 123 concernent le président. — Il est élu pour sept ans et n'est pas immédiatement rééligible. — Il doit être âgé de quarante ans et propriétaire foncier. — Le président est appelé à prononcer le serment suivant : « Je jure devant Dieu, devant la nation, d'observer, de faire observer fidèlement la constitution et les lois du peuple haïtien, de respecter ses droits, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire. » Je doute que jamais un président ait eu en prêtant ce serment l'intention de le tenir. Prenons pour exemple l'article 24 qui abolit la peine de mort en matière politique. Le général Salomon a dû être bien malheureux, s'il a réfléchi au grand nombre d'occasions où il a cru devoir le violer.

Articles 110 à 111. — Le président commande les armées de terre et de mer. Il confère les grades en se

conformant à la loi. — Il nomme aussi tous les fonctionnaires civils.

Article 112. — Il fait les traités.

Article 114. — Il a le droit d'amnistie et de pardon.

Article 115. — Toute mesure doit être soumise au conseil des ministres, et (art. 116) tout acte contre-signé par l'un d'eux.

Article 120. — La Chambre peut appeler le président devant le Sénat.

Article 122. — Le traitement du président est de cent vingt-cinq mille francs.

Les articles 124 à 131 s'occupent des secrétaires d'État, qui doivent avoir trente ans d'âge. — Ils forment un conseil sous la présidence du chef de l'État. — Ils ont l'entrée dans les deux Chambres, pour soutenir ou combattre les mesures en discussion. — Ils peuvent être appelés devant les Chambres, pour répondre aux interpellations, soit en session publique, soit en séance secrète. — Ils sont responsables, pour tous les actes qu'ils ont signés ou contre-signés. — Ils reçoivent trente mille francs par an.

Les articles 132 à 135 regardent les institutions communales. — Chaque commune a un conseil électif dont le chef, payé, sous le titre de magistrat communal, est nommé par le président de la république.

Les articles 136 à 158 se rapportent aux autorités judiciaires.

L'article 138 est particulièrement important : « Aucun tribunal extraordinaire ne peut être créé, sous aucune dénomination, et spécialement sous celle de cour martiale. » — Il est établi une cour de cassation

dans la capitale, et cinq cours d'appel, une dans chaque département. Chaque commune a, au moins, une justice de paix. — Des cours civiles sont instituées, une, ou plus, par arrondissement. — Tous les juges sont nommés par le président; ils sont inamovibles, et ne peuvent être déplacés sans leur consentement. — Des tribunaux de commerce sont aussi créés. — Aucun délit politique ou de presse ne peut être jugé en session secrète. — Les autres articles ont rapport aux fonctions usuelles des juges.

Les articles 159 à 165 traitent des assemblées ordinaires et électorales. — Tout citoyen âgé de vingt et un ans a le droit de voter. — Le vote se fait par bulletins. Lors d'une élection, à Port-au-Prince, le pouvoir désirait beaucoup voir échouer le candidat populaire; en conséquence, il fit placer autour du bureau du scrutin des soldats armés de bâtons, qui demandaient à chaque électeur pour qui il allait voter. Quand un partisan connu du candidat venait à s'approcher, ils le battaient et le chassaient. Le gouvernement, estimant que, malgré tout, le scrutin tournait contre lui, fit occuper le bureau et arrêter le vote, au risque de troubler la paix publique.

Les articles 166 à 178 parlent des finances. — Aucun impôt ne peut être levé sans une loi. — Les taxes sont votées annuellement; il ne peut y avoir d'émissions de monnaies sans sanction légale. — Les pensions, gratifications, etc., ne peuvent être accordées que conformément à la loi. — Toutes précautions doivent être minutieusement prises pour assurer le bon emploi des finances et la reddition des comptes. — Aucune

monnaie ne peut être frappée à l'étranger, et ne doit porter d'autre effigie que celle de la république. J'ai su, pourtant, que tous les nouveaux dollars avaient été frappés au dehors. Les articles 179 à 188 concernent la force armée. — L'armée ne délibère pas. — Il n'y a pas de corps privilégiés. — Un soldat seul peut être promu à un grade militaire. Quand j'étais à Haïti, la plus grande partie des officiers n'avait pourtant jamais été soldats. — La garde nationale se compose des citoyens qui ne font pas partie de l'armée active.

Les articles 189 à 205 s'occupent de sujets divers. — Les couleurs nationales sont le bleu et le rouge placés horizontalement. (Il y a longtemps que le blanc a été banni du pavillon.) — Les armes de la république se composent d'un palmier surmonté du bonnet de la liberté et orné de faisceaux d'armes, avec cette devise : « L'union fait la force. »

Article 192. — « Nul Haïtien ou étranger ne peut réclamer d'indemnité pour les pertes subies à la suite de troubles civils. » Article absolument ridicule, qui ne saurait lier en quoi que ce soit un gouvernement étranger.

Article 194. — Les fêtes nationales sont celles de l'indépendance d'Haïti et de ses héros : le plus grand de tous est Dessalines, l'ordonnateur du massacre des hommes, des femmes et des enfants inoffensifs apparentés aux blancs. Dessalines était certainement le plus méprisable des hommes, sous tous les rapports. Le 1er janvier est consacré à sa mémoire : c'est le jour où les Haïtiens glorifient ses actes sanguinaires.

La seconde fête nationale est celle de l'agriculture; les détails en sont absolument ridicules. Quelques cultivateurs porteurs de régimes de bananes et d'autres produits sont réunis pour une distribution de prix que fait le président, entouré d'un grand nombre d'officiers moqueurs, qui ne peuvent que sourire de cette absurdité, intitulée : « Encouragement à l'agriculture. »

Article 197. — L'état de siége ne peut être proclamé qu'en cas de guerre civile, et le décret doit être signé par le président, ainsi que par tous les secrétaires d'État.

Article 200. — Sous aucun prétexte, la constitution ne peut être suspendue, ni en tout, ni en partie. — Elle peut cependant être revisée dans des conditions déterminées.

L'article 204 est tout à fait merveilleux : il suspend pour un an les articles qui proclament l'inamovibilité des juges, afin que le président puisse élever la magistrature à la hauteur de sa mission.

Cette constitution, qui semble fort étudiée, a bien proclamé de grands principes, mais elle a laissé tous les détails à déterminer par des lois spéciales qui voient rarement le jour, ou qui ne sont jamais appliquées, à moins que cela ne plaise au chef de l'État.

Avec les habitudes de leur pays, les auteurs de la constitution devaient bien savoir qu'en exigeant du président le serment de l'observer, ils l'obligeaient d'avance à commettre un parjure. Jusqu'à présent, en effet, le président a juré et n'a pas tenu; il en sera, sans doute, toujours de même. L'article 24, qui interdit la condamnation à mort pour des faits politiques, a toujours été mis de côté, et un nombre considérable

d'hommes de couleur ont été, de ce fait, condamnés à mort, et fusillés. De même que l'on dit que le gouvernement russe est un despotisme tempéré par l'assassinat, de même on peut dire que celui d'Haïti est un despotisme tempéré par la révolution, l'exil, et quelquefois aussi par la mort.

Le premier chef de l'État, Dessalines, a été fusillé. Christophe a échappé par le suicide à un sort plus cruel. Pétion est mort président, après avoir exercé le pouvoir pendant douze ans. Boyer a été exilé après vingt-cinq ans de présidence. Hérard-Rivière, proclamé avec beaucoup d'enthousiasme, le 30 décembre 1843, a été déposé avec non moins d'enthousiasme, le 7 mai 1844, puis exilé et remplacé par le général Guerrier. Ce dernier étant mort, moins d'un an après, le 15 avril 1845, le général Pierrot fut nommé. Le 1er mars 1846, les troupes proclamèrent, à Saint-Marc, le général Riché, et Pierrot abdiqua. Le 27 février 1847, Riché mourut, et, le 2 mars, Soulouque devint président. Il ne fut pas longtemps satisfait de cette position, se fit proclamer empereur en août 1849, et régna jusqu'en 1859, année où, renversé par le général Geffrard, il fut exilé.

Geffrard restaura la république et resta président jusqu'en février 1867, puis il fut à son tour envoyé en exil. Le général Salnave, nommé en 1867, fut renversé et fusillé en 1870.

Le seul président qui, dans les dernières années, put compléter la durée constitutionnelle de sa présidence, fut le général Nissage-Saget, qui ne fut ni exilé ni fusillé. Après avoir terminé ses quatre années, il se retira dans sa ville natale, avec une pension. Après lui,

le général Domingue prit les rênes du gouvernement, mais il fut chassé, blessé et envoyé en exil en 1876. Boisrond-Canal vint après lui ; arrivé à la troisième année de sa présidence, il fut renversé et banni. Enfin, en octobre 1879, le général Salomon a été élu président pour sept ans.

On voit d'après cela que deux seulement de tous ces présidents ont pu atteindre l'époque où devaient cesser leur fonctions.

Comme il était naturel que cela fût, dans une ancienne colonie de la France, les divisions du pays sont françaises. Il est partagé en départements, arrondissements et communes, et l'édifice départemental est très-compliqué. Il ne manque de candidats pour aucun poste. Le général du département et le général de l'arrondissement sont des officiers qui réunissent tous les pouvoirs. Ils les exercent, généralement, dans leurs districts d'une façon absolue. Cependant il arrive souvent que le gouvernement témoigne plus de confiance au second, dans la crainte que le premier ne devienne trop puissant. Ces chefs sont de véritables despotes, qui ne se conforment aux lois qu'autant qu'il leur plaît, et qui rendent bien rarement compte de leur conduite à l'autorité suprême.

Voici les divisions de la république :

Départements.	Chefs-lieux.	Arrondissements.	Communes.
Nord...........	Cap-Haïtien........	7	18
Nord-Ouest.....	Port-de-Paix.......	2	5
Artibonite......	Gonaïves..........	3	9
Ouest..........	Port-au-Prince.....	5	14
Sud............	Les Cayes.........	6	21
		23	67

Le département du Nord est celui qui, en général, est le plus agité, à cause des opinions séparatistes de ses habitants. Cette tendance leur vient du roi Christophe, qui les maintint indépendants pendant plusieurs années. Salnave tenta, mais sans succès, d'en faire autant en 1867. Ils sont généralement remuants et hostiles à ceux des autres départements.

Le département du Sud est le plus arriéré de tous; jusqu'ici il a presque toujours été négligé, mais le détenteur actuel du pouvoir, étant natif des Cayes, peut le mettre en voie de progrès.

Tous les autres départements sont jaloux de celui de l'Ouest, qui possède la capitale, siége du gouvernement, et où le trésor centralise les contributions de tout le pays. Chacun d'eux voudrait en détourner le plus possible pour ses besoins locaux, en songeant avec envie que s'il formait une république à part, il pourrait disposer de la totalité de ses impôts.

Pour résumer, il y a d'abord, à la tête du gouvernement, un président nommé pour sept ans, aidé par quatre ou cinq secrétaires d'État qui, lorsqu'il est fort, ne sont que des commis en chef. Vient ensuite un corps législatif composé d'un Sénat de trente membres payés, qui ne doit pas gêner beaucoup un chef qui s'arroge le droit de vie et de mort. Le plus ferme appui du président, mais aussi le plus dangereux, c'est l'armée. Le général Salomon s'en occupe beaucoup, car il sait que tant que les chefs seront satisfaits, il pourra braver toutes les tentatives révolutionnaires de ses ennemis. L'armée, fortement recrutée, est composée en grande partie de noirs : sous un président de même couleur

elle est comme son bras droit. Elle n'obéit à un chef mulâtre qu'en murmurant, et à force de punitions, tandis qu'un général noir pourrait faire mourir un soldat sous les coups, sans craindre de s'aliéner l'affection de ses camarades.

CHAPITRE VII

RELIGION. — ÉDUCATION — JUSTICE.

RELIGION.

Pendant sa longue présidence, Geffrard fit exécuter le concordat conclu avec la cour de Rome, dans ses points les plus essentiels. Jusque-là, le clergé catholique romain d'Haïti n'avait été qu'un sujet notoire de scandale, pour tous ceux qui respectaient la religion. On y trouvait beaucoup de prêtres expulsés d'autres pays, et même des aventuriers qui avaient usurpé l'habit ecclésiastique, pour mener une vie facile et lucrative.

On citait, dans le sud, un desservant ami de la bonne chère, qui recherchait toutes les occasions de se procurer de l'argent. Chaque semaine, il sortait de la ville des Cayes, pour aller exploiter les environs; peu lui importait ce qu'on lui demandait de bénir, pourvu qu'on le payât. Il aspergeait aussi volontiers d'eau bénite un temple du Vaudoux qu'une maison neuve. Les naïfs campagnards lui eussent apporté à bénir les objets en pierre, vénérés dans le culte africain, qu'il ne

les aurait pas refusés, et serait ensuite allègrement rentré en ville, heureux de son gain. En un petit nombre d'années, il avait fait passer trois cent mille francs en Europe, par l'intermédiaire d'une maison anglaise (1).

Personnellement, j'en ai connu un autre, habitant une ville voisine de la capitale, dont la conduite causait un véritable scandale, auquel l'archevêque aurait voulu mettre fin en lui faisant quitter sa paroisse, sans pouvoir obtenir ce changement. Ce prêtre était populaire et se sentait des attaches gouvernementales assez puissantes pour lui permettre de braver son supérieur. Cela aurait pu durer encore longtemps, s'il ne s'était avisé de faire de la politique; mais il embrassa un parti qui fut vaincu, et finit par être banni.

Dans le même district, vivait un curé qui avait été suspendu par l'archevêque, parce qu'il avait une nombreuse famille, avec laquelle il se livrait au commerce. Monseigneur avait réclamé son expulsion de la république, mais ce prêtre avait fait appel à la protection de la légation française, en exposant que lui faire quitter immédiatement le pays, c'était prononcer sa ruine. Le ministre de France, reconnaissant qu'un

(1) « Nous ne sommes plus au temps où quelques rares curés, répartis dans les principales paroisses de la république, faisaient d'énormes bénéfices par des moyens souvent, hélas! réprouvés par la conscience et par les lois de l'Église... Qu'ai-je besoin d'évoquer dans le passé les lamentables souvenirs de l'Église en Haïti? Je suis prêtre, et je voudrais, pour l'honneur du sacerdoce, pouvoir laver son opprobre de mes larmes et les plonger dans un éternel oubli. Mais il ne dépend ni de moi ni de personne d'en effacer la triste mémoire. » (Mgr A. GUILLOUX, archevêque de Port-au-Prince.)

délai lui serait nécessaire pour l'arrangement de ses affaires, soumit le cas au ministre, qui l'accorda, en disant : « C'est peut-être un mauvais prêtre, mais c'est un bon père de famille. »

Il y avait un prêtre parisien, curé de La Coupe, résidence d'été des habitants de la capitale, qui ne pouvait croire à tout ce que ses paroissiens racontaient de son prédécesseur. Dans ce district, où abondaient comme partout les adorateurs du Vaudoux, ce dernier assistait à toutes les fêtes des nègres, excepté à celles où l'on faisait des sacrifices humains.

Parmi ces détestables prêtres, se trouvaient quelques Corses, qui avaient dû quitter leur pays à cause de leurs crimes.

Dans la crainte d'être taxé d'exagération, j'invoquerai, en outre du témoignage de l'archevêque, celui de M. Valmy-Lizaire, qui s'exprime comme il suit, dans un discours prononcé en 1863 :

« N'éprouve-t-on pas un sentiment pénible et douloureux en contemplant l'état de notre Église, depuis sa naissance jusqu'à ce jour, en voyant la dignité du saint ministère si souvent menacée et compromise par des inconnus sans qualité ; par quelques moines, la plupart du temps échappés de leurs couvents, et venant offrir, jusque chez nous, le dangereux spectacle de leurs déréglements ? Je ne ferai point de l'horreur à plaisir, en essayant de retracer ici tout ce que nos annales religieuses renferment de désordres et d'excès. Il suffit de dire que nulle part, peut-être, dans la chrétienté, le clergé n'a profané autant qu'en Haïti le sacerdoce dont il est revêtu. »

Le scandale avait fini par devenir si grand que le gouvernement s'était décidé à négocier avec Rome un concordat qui, après de longues difficultés, fut signé en 1860. Le Pape désigna pour aller le mettre en pratique un homme fort distingué, très-bien de sa personne, et qui avait le don de l'éloquence : Mgr Testard du Cosquet. L'épisode romanesque et terrible qui lui avait fait quitter l'armée, pour entrer dans les Ordres, attirait sur lui tout l'intérêt du beau sexe.

Il amena à sa suite un clergé français, qu'il installa peu à peu dans les diverses paroisses, non sans difficultés, toutefois, du fait des anciens prêtres qui avaient fait tant de mal à l'Église.

Le concordat comprenait dix-sept articles et deux additions. Il stipulait, en premier lieu, une protection spéciale pour le culte catholique, puis l'institution d'un archevêché à Port-au-Prince et, aussitôt que possible, celle de plusieurs évêchés suffragants, payés par l'État; la nomination de trois évêques par le président, soumise à l'approbation du Saint-Siége; le serment prêté au gouvernement par le clergé; l'établissement de séminaires et de chapitres; et enfin le choix, avec assentiment du gouvernement, des prêtres par les évêques. Venaient ensuite quelques dispositions de moindre importance.

Bien que le culte catholique romain soit la religion de l'État, il n'a jamais été populaire à Haïti; trois causes principales l'ont empêché de gagner la confiance et l'affection des masses : l'indifférence des classes élevées, l'influence du Vaudoux sur le peuple, et l'opposition fanatique faite par le clergé à la franc-maçon-

nerie. Les prêtres y ont, même sur les femmes, un ascendant moindre que partout ailleurs. La reconnaissance d'une religion d'État n'empêche pas les autres cultes d'être tolérés, et l'on a vu plus d'un ministre haïtien encourager le protestantisme, dans le double but de contre-balancer l'influence politique des prêtres, et de créer une émulation entre les missionnaires des deux cultes dans l'accomplissement de leurs devoirs. Ces essais d'amélioration ne furent jamais de longue durée, et la réalité est que l'on a fait bien peu de chose pour encourager une religion quelconque.

Actuellement, le territoire est nominalement divisé en cinq diocèses; mais à l'époque des derniers renseignements que j'ai pu obtenir, il n'y avait encore qu'un archevêque et deux évêques, assistés de quatre vicaires généraux.

La capitale est le siége de l'archevêché, très-dignement occupé par Mgr Guilloux, secondé par un chapitre et par un vicaire général. Il a eu à surmonter bien des difficultés, et peu s'en est fallu qu'il ne fût chassé du pays, pendant la guerre de 1869, où il a couru des dangers personnels très-sérieux.

Il est prévu par le budget :

1 archevêque à.	20,000	francs.
2 évêques à	12,000	—
1 vicaire général de Port-au-Prince à. . . .	4,000	—
4 autres vicaires généraux à.	3,000	—
67 prêtres de paroisses à.	1,200	—

Outre ces émoluments réguliers, l'État est tenu de fournir au clergé des habitations convenables. Le logement de l'archevêque est une maison spacieuse,

convenablement méublée pour le climat, et située dans le quartier le plus sain de la capitale. Le clergé reçoit, en outre, des rémunérations fixées d'accord avec le gouvernement, pour les baptêmes, mariages et funérailles. Quand j'étais à Port-au-Prince, il y avait de grandes discussions à ce sujet. Les uns soutenaient que ces allocations devaient servir à payer les appointements des desservants, les autres affirmaient le contraire, et chacun des partis accusait l'autre de violer le concordat. Après l'expulsion du président Geffrard, les révolutionnaires voulurent abroger tous les arrangements qu'il avait conclus, y compris le concordat. Mgr Guilloux publia une très-vigoureuse défense de ce traité, dans laquelle, se plaçant sur un terrain très-élevé, il soutenait hautement les droits de l'Église.

Cette brochure lui attira l'épigramme suivante du général Alibé Féry :

LES DEUX ENCLOS.

César ne doit au Christ rien soustraire à la vigne,
Dit notre bon prélat, plus absolu qu'un czar.
D'accord ; mais ce gardien d'un végétal insigne
Doit-il parfois glaner dans le champ de César ?

C'est un des spécimens les plus admirés de l'esprit haïtien.

J'ai déjà dit que le clergé n'avait jamais pu s'accorder complétement avec la population d'Haïti, et que, par conséquent, il avait moins d'influence que dans les autres pays catholiques, ce qui peut être attribué, en grande partie, au pouvoir du Vaudoux sur le peuple et à l'opposition de l'Église à la franc-maçonnerie.

On vante généralement l'intelligence de l'Église de Rome et la hauteur de ses vues ; et pourtant elle n'a pas senti que cette opposition contre une institution inoffensive, à Haïti, contribuait plus que toute autre cause à atténuer l'influence des prêtres sur les classes élevées. Tous ceux qui connaissent la franc-maçonnerie savent qu'elle ne cherche qu'à favoriser les associations amicales, dans un but d'aide mutuelle et de charité. L'exercice de ses anciens rites, mystérieux il est vrai, mais innocents et même puérils, n'était pas digne de lui attirer l'inimitié d'un clergé sérieux. Les Haïtiens sont fort attachés à cette institution, à cause de la pompe qu'elle déploie dans les funérailles.

Invité à une cérémonie de ce genre, je pris, un jour, place dans un cortége qui parcourut la ville bannières déployées. Chacun portait les insignes de son grade. En arrivant près de l'église, je remarquai qu'on les retira de dessus le cercueil et que tout le monde les mit dans sa poche, avant d'entrer dans l'enceinte consacrée. Cette cérémonie était des plus émouvantes : nous conduisions à sa dernière demeure un jeune officier tué en duel, le matin même, dans les plus malheureuses circonstances. Les prêtres étaient venus au-devant du convoi, mais étaient rentrés dans l'église, en donnant les signes du plus violent mécontentement. Un des assistants en ayant demandé la cause, le curé lui répondit qu'on ne procéderait à la cérémonie que lorsque tous les signes franc-maçonniques auraient disparu. « Quels signes ? » Il répliqua en désignant les petits bouquets que tous les gens du deuil portaient à la boutonnière. Il fallut les cacher jusqu'à la fin de la

cérémonie. C'était peu de chose, mais le mécontentement des assistants n'en fut pas moins grand.

Une lettre de mon défunt ami M. Seguy Villevaleix m'a fait connaître un autre fait : un général, homme important dans le pays, étant mort, les francs-maçons voulurent lui faire de grandes funérailles, auxquelles le président Domingue résolut d'assister. On organisa une grande procession, qui se disposait à se rendre à la cathédrale, lorsqu'un messager du grand vicaire vint annoncer que le service ne se ferait pas tant que l'on n'aurait pas renoncé à la procession maçonnique. Le président devint furieux, et, comme il était extrêmement violent, il allait donner ordre à un bataillon de vaincre cette opposition, quand un conseiller prudent lui dit : « Les protestants ne sont pas opposés à la franc-maçonnerie ; voulez-vous que nous allions demander à l'évêque Holly s'il voudrait faire le service ? » L'évêque y consentit volontiers, et la procession se dirigea vers la cathédrale protestante, où l'on procéda au service, bannières déployées, et sans cacher les insignes. Presque toute l'assistance était catholique ; c'était probablement la première fois que le président, avec ses aides de camp et ses ministres, et toute leur suite, se trouvaient réunis dans un temple protestant.

Les sentiments d'opposition contre l'Église ne proviennent pas seulement de la prédominance du culte du Vaudoux, mais aussi de son influence sur des milliers de gens, qui n'ont jamais eu l'idée d'assister à aucune de ses cérémonies, mais qui pourtant y croient encore, et ont une grande frayeur de ses prêtres.

Cependant, ainsi que je l'ai constaté dans le cha-

pitre V, les papalois ne se font pas faute de pousser les sectateurs à une étrange combinaison des deux religions. Ils font brûler des cierges dans les églises, jettent sur les marches des cathédrales les débris d'os et de chevelures, qui sont pour eux des emblèmes religieux, et suspendent dans leurs temples des images du Christ et de la Vierge.

Avant l'époque concordataire, ils ne regardaient pas à payer largement des prêtres pour venir bénir les autels sur lesquels ils plaçaient leur visqueuse déité.

Quand on songe à quel point les couches inférieures de la population sont inféodées à ce culte dégradant, on ne peut guère s'étonner du peu de pouvoir du clergé dans les campagnes. Les prêtres catholiques, peu nombreux et salariés par l'État, fuient, autant qu'ils le peuvent, les emplois dans l'intérieur du pays. Il n'y aurait donc pas de grands obstacles à l'établissement du culte protestant, avec des chances réelles de succès.

Il est certain que l'on n'a pas épargné les critiques au clergé, depuis l'archevêque jusqu'aux plus humbles desservants, et que les conteurs de gais propos ne les ont pas ménagés : j'ai pourtant pu juger, par moimême, qu'à de fort rares exceptions près, la moralité de leur conduite ne laissait rien à désirer. Cependant, je dois dire qu'ils ne s'occupaient des fidèles qu'avec un zèle peu ardent, qu'ils avaient le goût de la domination, préféraient le confortable de la ville aux fatigues des missions dans la campagne, et se montraient hostiles aux mesures libérales. Pendant que j'étais à Port-au-Prince, un prêtre se permit un jour de souffleter une dame, qui avait commis une erreur de cérémonial.

Le nouveau clergé a eu à remplir une tâche rendue difficile, autant par les pernicieux exemples des anciens prêtres, que par leur opposition. Actuellement, Mgr Guilloux a réussi à purger l'île de ces derniers et à les remplacer par des gens honorables, dont l'influence s'accroît chaque jour.

Jusqu'à présent, les protestants n'ont pas eu beaucoup de succès. Les Épiscopaliens ont pour chef un évêque noir, Mgr Holly, Romain converti, doué des qualités qui font bien accueillir un homme. Bien élevé, fort intelligent et très-fervent, quand je le connus, à Port-au-Prince, il ne pouvait parvenir à rien accomplir de ce qu'il aurait désiré faire, tant étaient minimes les ressources pécuniaires dont il disposait.

L'Église anglicane compte à peine mille fidèles, en majorité Américains et émigrants anglais de couleur.

C'est Mgr Bird qui, le premier, a introduit le culte wesleyen à Haïti; il était fort estimé et avait fondé une excellente école. Cette religion possède des chapelles dans différentes localités, et je sais, par un rapport consulaire, qu'elle est suivie par 1,400 personnes. En réunissant les fidèles des différentes sectes, on peut bien évaluer le nombre total des protestants entre trois et quatre mille.

Dans les premiers temps de mon séjour, quand je prenais des informations sur le caractère de certaines personnes, j'ai reçu plus d'une fois cette réponse : « Oh! c'est un honnête homme; mais, enfin, c'est un protestant! » C'étaient des catholiques romains qui parlaient ainsi!

Les protestants ne sont encore ni assez nombreux

ni assez influents pour contre-balancer le clergé catholique, et par conséquent pour provoquer son émulation. J'avais émis l'opinion que le clergé protestant aurait dû s'entendre avec les loges des francs-maçons, et accepter de se charger de toutes les cérémonies funèbres qu'on lui aurait demandées. Sa popularité et son influence y eussent beaucoup gagné : je crains que mes avis n'aient paru trop profanès.

Le divorce est un motif de plus de démêlés entre le peuple et les prêtres catholiques. Les lois civiles le reconnaîssent, et il s'en présente journellement des cas. Le clergé dénonce ceux qui se remarient civilement, comme vivant en état de concubinage, et cela produit le plus mauvais effet.

Bien que la conduite du clergé catholique se soit considérablement améliorée, depuis le concordat, il lui reste encore beaucoup à gagner dans l'estime publique. Je n'ai pas oublié le bruit causé par une chanson faite sur un de ses membres par un jeune noir haïtien.

Un prêtre, fort bel homme, s'étant montré très-inconsidéré en plusieurs circonstances, l'évêque se décida à le bannir de la capitale et à le reléguer dans un district rural. Un matin, une députation de femmes se présenta de bonne heure à l'archevêché, pour implorer en sa faveur; mais Monseigneur resta inébranlable. La chanson disait :

Il fallait voir pleurer les mulâtresses,
En beaux peignoirs et les cheveux au vent;
Il fallait voir sangloter les négresses,
Tout ce tableau par un soleil levant.
Bon voyage,
Cher petit blanc ! Etc., etc.

Comme il y avait un fond de vérité dans les histoires qui circulaient, Monseigneur, très-irrité contre l'auteur, demanda au gouvernement de le faire arrêter, et l'obtint. Mais l'écrivain avait des relations très-influentes; il ne tarda pas à être rendu à la liberté, sous condition de supprimer sa chanson. En fait, il fut le héros du jour, et ses vers eurent plus de succès que jamais.

Quoique « l'ascendant complet de l'Église romaine soit peu compatible avec la liberté et avec un bon gouvernement », il faut pourtant regretter que ses prêtres ne réussissent pas davantage. Leur tâche est bien difficile, et les circonstances actuelles ne leur sont pas favorables. Ils sont en droit de se plaindre du peu d'assistance que leur prêtent les hautes classes, qui ne les aident pas à lutter contre une telle accumulation d'ignorance brutale et de grossières superstitions. Le chargé d'affaires d'Espagne, mon ami Alvarès, était indigné de ce qu'un auteur français, M. Bonneau, eût émis l'opinion que le catholicisme était incapable de l'emporter sur le culte du Vaudoux; il est pourtant hors de doute qu'aucune influence n'est parvenue à l'affaiblir.

Je dois dire que, depuis 1877, époque où j'ai quitté Haïti, l'Église catholique a beaucoup gagné. Elle compte actuellement soixante-dix prêtres, et le nombre des communiants, à Pâques, s'est élevé à soixante-quatre mille en 1883. Qui pourrait dire combien, parmi eux, se trouvaient de sectateurs du Vaudoux? Afin d'assurer le recrutement du clergé haïtien, Mgr Testard du Cosquet avait fondé à Port-au-Prince un séminaire,

pour l'entretien duquel la Chambre avait voté 20,000 francs par an. Cette allocation n'étant payée que très-irrégulièrement, il fallut fermer l'établissement; Mgr Guilloux le rouvrit, après avoir obtenu du gouvernement une subvention annuelle de 10,000 francs. Il me semble superflu de dire que le payement de cette modeste somme subit presque toujours des retards considérables.

Il est certain que Mgr Guilloux et ses collaborateurs combattent sans défaillance le bon combat pour la civilisation; mais, avec un tel gouvernement et un peuple pareil, les progrès ne peuvent être que bien lents.

ÉDUCATION.

L'anecdote suivante amènera certainement cette question : Qui instruira les maîtres? Il est d'usage dans toutes les écoles d'Haïti, privées ou publiques, de faire, une fois par an, un examen solennel en présence d'une commission nommée par le gouvernement. M. Villevaleix tenait la meilleure institution de Port-au-Prince; le jour fixé pour cette épreuve publique, la commission s'installa sur des siéges d'honneur, on lui présenta les maîtres et les élèves, et la séance commença. Tout alla bien jusqu'aux exercices d'orthographe; à ce moment, le directeur eut la malencontreuse idée de se tourner vers le président, nègre du plus beau noir, haut fonctionnaire de l'État, et de lui demander s'il voulait interroger lui-même les élèves. Il y consentit, et dicta quelques mots, qui furent écrits sur le tableau noir, à la satisfaction générale. Enfin, il finit par donner le mot « pantalon », qu'un écolier s'empressa d'écrire. « Arrête! » cria le nègre, « il y a une faute d'orthographe. » Le maître, les moniteurs et les enfants épelaient le mot avec toute l'attention possible, sans pouvoir découvrir la faute. Le président souriait comme un homme qui a conscience de sa supériorité; le maître lui dit : « Je ne vois pas de faute, président. — Vous ne la voyez pas! Ne savez-vous pas que le mot s'écrit avec un *e* : *pentalon?* » Le directeur se montra tout à fait à la hauteur de la situation : il fit signe à ses élèves de ne pas rire et

répondit : « On l'écrivait ainsi autrefois, président, mais l'Académie a changé cela, et on l'écrit actuellement avec un *a*. » La gravité courtoise de M. Villevaleix plut beaucoup au fonctionnaire, qui se retira satisfait et fit un rapport très-favorable sur cette école. Quel eût été ce rapport, si les enfants se fussent livrés à un irrésistible éclat de rire ? Cet homme était pourtant considéré comme un des premiers esprits du pays, et jugé apte aux plus hauts emplois, quoiqu'en réalité il fût lourd et ignorant. J'arrivai trop tard pour assister à la scène, mais j'entendis les rires inextinguibles des enfants, qui, après le départ de la commission, firent retentir la cour des récréations de leurs moqueries joyeuses.

Geffrard, pendant sa présidence, qui dura de janvier 1859 à février 1867, fit plus que tout autre pour encourager l'éducation ; cependant, même de son temps, il n'y avait pas plus d'un enfant sur dix, en âge de s'instruire, qui fréquentât les écoles.

Le rapport du major Stuart sur Haïti, pour 1876, contient des tables statistiques qui indiquent l'état de ces établissements pour l'année précédente : les chiffres suivants, qui n'ont pas beaucoup varié depuis cette époque, donneront des indications suffisamment exactes :

4	lycées	543	élèves.
6	écoles supérieures de filles	563	»
5	écoles secondaires	350	»
165	écoles primaires	11,785	»
200	écoles rurales	5,939	»
1	école de médecine	25	»
1	école de musique	46	»
		19,251	»

A ce total il faut ajouter les élèves des classes des Frères de la Doctrine chrétienne, des Sœurs de Cluny, et ceux des écoles privées.

Il est très-difficile d'apprécier les résultats obtenus par les écoles officielles, mais, si j'en juge par mon expérience, ils doivent être médiocres. Les rapports des commissions chargées des examens sont favorables, mais l'exemple de M. *Pentalon* ne m'inspire pas une grande confiance dans leur appréciation.

Le rapport de 1878 révèle bien des déceptions : le sentiment, après l'avoir lu, est que la plupart des maîtres sont insuffisants, et qu'ils s'acquittent de leurs devoirs avec beaucoup de négligence. Les bons maîtres ne veulent pas rester dans des emplois dont les appointements sont trop souvent en retard de six mois; on ne peut garder que ceux qui seraient incapables de faire autre chose. Le peu d'assiduité des élèves est la conséquence de l'indifférence des maîtres. Les moyens d'instruction font souvent défaut, parce que, dans ce pays révolutionnaire, l'argent voté pour des achats de livres est fréquemment détourné pour se procurer des armes et de la poudre. Les parents et particulièrement les noirs, apprécient peu les connaissances que l'on enseigne dans les écoles; ils sont disposés à y envoyer leurs enfants trop tard et à les retirer trop tôt, préférant tirer parti de leur travail pour l'entretien de la famille.

La meilleure école est le petit séminaire, dirigé par des prêtres dissimulant, dit-on, leur qualité de Jésuites. Le Père Simonet, autrefois directeur de l'établissement, et qui l'est peut-être encore, était un

homme supérieur et très-capable de le bien diriger. On m'a dit que son système d'éducation avait donné des résultats très-favorables. En septembre 1883, la maison, dirigée par quinze prêtres de la congrégation du Saint-Esprit, comptait trois cents élèves.

Les Sœurs de Cluny ont, dans le voisinage de la capitale, un établissement qui a très-bonne réputation, où les filles des principales familles reçoivent leur éducation. J'y ai assisté à une séance d'examens, et j'ai éprouvé un véritable plaisir à entendre les récitations de ces jeunes filles et les scènes qu'elles ont jouées. Quelques-unes m'ont semblé particulièrement intelligentes, et ont joué leur rôle d'une manière fort agréable. Depuis mon départ, les maisons d'éducation pour les filles ont pris une grande importance. Il y a maintenant soixante Sœurs de Cluny et vingt Filles de la Sagesse, dont les établissements, répandus dans les principaux centres de population, recevaient cinq mille élèves en 1883.

Les Frères de la Doctrine chrétienne tiennent aussi quelques écoles fort bien installées, principalement dans les grandes villes. Ils avaient au moins trois mille élèves à la même époque.

L'opinion générale est que, dans ces écoles, le système d'éducation n'est pas bien approprié au développement intellectuel des élèves. Les parents se plaignaient souvent à moi de l'importance exagérée donnée à certains sujets, et entre autres du temps que l'on faisait perdre aux jeunes filles pour leur faire apprendre la vie des saints et une infinité d'hymnes à la Vierge.

Quelqu'un me racontait qu'entrant un jour dans une

chambre où ses nièces s'occupaient à des travaux de couture, il les entendit chanter une chanson créole des plus inconvenantes; c'était, sans doute, bien innocemment et sans savoir ce qu'elles disaient. Elles prétendirent l'avoir apprise d'un domestique de l'institution. Les élèves du petit séminaire ont aussi à souffrir des exemples d'extrême dépravation des gens de la basse classe.

Dans un de ses rapports officiels sur le principal lycée, le ministre de l'instruction publique s'exprime ainsi : « En ce qui concerne les études, la discipline et les maîtres, le lycée national est tombé dans un état honteux. C'est en partie à la direction supérieure que cet abaissement doit être attribué; elle pousse assez loin l'oubli de ce qu'elle se doit à elle-même, pour donner aux professeurs et aux élèves le scandaleux spectacle du mépris des convenances et de la réserve la plus ordinaire, dont ne devraient jamais s'écarter les gens chargés d'élever la jeunesse. » Il semble donc que les élèves ne reçoivent que trop de tristes exemples. J'aurais été tenté de mettre cette violente censure sur le compte de manœuvres politiques, si je ne m'étais rappelé que de mon temps le lycée était déjà tombé bien bas dans l'estime publique. Quelque pauvre que soit l'éducation donnée aux jeunes gens, elle est pourtant un progrès, et si jamais l'ère des révolutions pouvait être close et faire place à quelques années de paix, le gouvernement pourrait de nouveau s'occuper de créer un système d'éducation sur des bases solides. A vrai dire, il y a peu de raisons pour l'espérer.

Parmi plusieurs écoles privées, la meilleure, je l'ai

déjà dit, était tenue par feu M. Seguy Villevaleix. Il avait une très-haute idée de l'aptitude des enfants haïtiens à recevoir de l'instruction, et avait formé d'excellents élèves. Mais son école avait décliné lors de mes dernières années de séjour : la négligence des parents à le payer, et celle du gouvernement qui ne réglait pas le compte de ses boursiers, l'avaient mis dans l'impossibilité de s'assurer le concours de bons maîtres.

Je mentionne le fait suivant pour faire voir quelles gens sont les Haïtiens. Pendant la guerre civile de 1868 et 1869, M. Villevaleix dépensa tout son capital pour entretenir quelques douzaines de pensionnaires, dont les parents étaient parmi les insurgés ; il parvint même, par son énergie, à empêcher ces jeunes gens d'être envoyés à l'armée. Quand la guerre fut terminée, si quelques-uns de ces parents lui remboursèrent ce qui lui était dû, leur nombre fut bien petit, et encore ne le payèrent-ils qu'en papier déprécié, ce qui équivalait presque à ne lui rien donner du tout.

L'éducation est trop souvent sacrifiée aux exigences politiques, auxquelles beaucoup de maîtres doivent leur position, plutôt qu'à leur capacité.

Mes amis et moi avons constaté ce qui avait déjà été observé en Afrique ; c'est que, jusqu'à l'âge de la puberté, les enfants noirs sont aussi éveillés d'intelligence que les jeunes mulâtres, qui eux-mêmes sont très-capables d'entrer en lutte avec leurs camarades blancs. Je puis citer l'exemple d'un de ces enfants de couleur, Fénelon Faubert, qui obtint, en rhétorique, le prix d'honneur de discours latin, au grand concours

de Paris, et qui ne manqua un pareil succès, l'année suivante, que par une négligence impardonnable.

La mémoire des enfants du pays est quelquefois extraordinaire. Un d'eux était entré, déjà assez âgé, chez M. Villevaleix. Celui-ci, pour se rendre compte de ce qu'il savait, ouvrit un livre de rhétorique, et en tira quelques questions, auxquelles il fut répondu dans les termes exacts de l'auteur. Le maître, poussant son interrogatoire, alla de page en page, et reconnut que l'élève possédait par cœur tout le volume. Il voulut ensuite causer avec lui et s'aperçut, sans peine, qu'il ne comprenait rien de ce qu'il avait répété et qu'il n'avait fait preuve que de mémoire.

Voici un fait dont j'ai été témoin : parmi un certain nombre de marchands, ayant acquis une honnête aisance dans le commerce de détail, qui avaient envoyé leurs enfants faire leur éducation en France, se trouvait une Haïtienne, dont la fille était entrée au Sacré-Cœur de Paris. Après y être restée sept ans, l'enfant alla passer quelques mois dans une famille française, qui la mena un peu dans le monde.

De retour ensuite à Port-au-Prince, elle fut reçue en débarquant par une grosse femme à l'aspect assez commun, que son cœur lui fit reconnaître pour sa mère. Cette dernière tenait une boutique, non loin de la place du marché, où elle débitait au détail du porc salé et du rhum. La pièce était remplie de nègres des deux sexes, de la classe ouvrière, parlant un langage très-grossier, qui l'entourèrent et la saluèrent comme une ancienne connaissance. Derrière la boutique se trouvait une petite salle, où elle était destinée à passer

sa vie. Le commerce était prospère, de sorte que la mère était toujours dans le magasin, réceptacle de vivres, dont la mauvaise odeur parvenait jusqu'à la pauvre enfant, déjà révoltée par le langage grossier des habitués. Quel contraste avec la simplicité sévère du couvent, la bonté des religieuses et leur exquise propreté! Et quelle comparaison avec la société parisienne!

C'était une tendre plante, incapable de résister à une aussi rude épreuve : elle tomba malade et mourut deux mois après. A son enterrement, on prononça quelques discours ; le docteur qui l'avait soignée prit la parole, et après avoir affirmé qu'elle n'était morte d'aucune maladie spéciale, il engagea les familles à ne pas envoyer les enfants faire leur éducation en Europe, s'ils ne pouvaient, au retour, leur offrir une existence convenable.

Comment pourrait-on s'étonner qu'après avoir reçu une pareille éducation, les jeunes filles aspirent à épouser un étranger et à quitter le pays?

Un légiste bien connu, Deslandes, disait que faire élever à Paris les enfants d'Haïti, c'était introduire dans le pays les idées françaises et, par conséquent, mettre l'indépendance en péril.

Je pense que, maintenant, l'éducation doit être absolument négligée, car toutes les facultés du pays ne sont tournées que vers la destruction mutuelle.

JUSTICE.

C'est à l'occasion d'un procès politique que j'ai su, pour la première fois, ce que c'était que la justice haïtienne. Il s'agissait d'une affaire capitale, dans laquelle étaient compromis quatre des habitants de Port-au-Prince les plus honorables et les plus respectés. Ils étaient accusés de conspiration contre le gouvernement du président Geffrard. Mes collègues et moi avions résolu d'y assister. Les abords du tribunal étaient remplis d'une foule considérable, contre laquelle on avait pris quelques précautions militaires. Nous allâmes prendre place sur des siéges réservés : la salle était comble. Il y avait, à gauche, un espace réservé aux prisonniers ; un autre, à droite, était destiné au jury ; et, au milieu, une table et des siéges pour trois juges, et une tribune pour le ministère public.

Après quelques préliminaires, le procès commença par un acte d'accusation violent, prononcé par le procureur de la république, nègre énergique et farouche, à l'œil flamboyant, nommé Bazin, qui croyait de son devoir de faire du zèle. Un des accusés était un avocat; aussi les principaux membres du barreau s'étaient inscrits pour la défense, et remplissaient leur tâche avec un grand courage. Au moindre signe d'indépendance, le procureur les faisait jeter en prison, de sorte que les accusés restèrent bientôt sans défenseurs.

Le juge principal était Lallemand, que j'ai déjà cité comme sachant joindre l'urbanité à la fermeté. Il avait

peine à faire respecter son autorité par Bazin, cet énergumène qui en imposait aux témoins, intimidait le jury, tonnait contre les avocats et insultait les prisonniers. Il invectiva l'auditoire, dont nous faisions partie, d'une façon si violente, que le corps diplomatique et consulaire se leva tout à la fois et quitta l'audience. Je n'ai jamais assisté à une scène plus pénible.

J'ajouterai que les prisonniers furent condamnés à mort; cependant, à notre intervention, la sentence fut commuée en un emprisonnement qui ne dura pas longtemps. Leur noir persécuteur fut saisi par des insurgés, l'année suivante, et fusillé sommairement (1).

Cette expérience des procès devant le jury n'était pas encourageante; aussi ne suis-je guère retourné au tribunal, sauf quand un sujet anglais s'y trouvait intéressé.

La capitale possède la cour de cassation, des cours civiles et commerciales et des tribunaux de paix. Les chefs-lieux des départements réunissent les mêmes juridictions, moins la cour de cassation. Le système français a été pris pour modèle, autant que possible;

(1) Les procès militaires ont toujours été un malheur pour Haïti; sous Boyer, le président modèle, ils étaient aussi cruels qu'à l'époque de Soulouque ou de Salomon, le président actuel. Dans ses notes sur Haïti, Mackensie constate qu'on ne supportait pas la défense, qui était considérée comme une perte de temps. Quatre officiers ayant été condamnés à mort, on leur attacha les bras, et la police les conduisit au lieu de l'exécution. Ils montrèrent jusqu'au bout une grande intrépidité, bien que les soldats eussent tiré plus de cent coups de fusil pour les mettre à mort. Le président Geffrard montrait certainement plus de respect que les autres pour les formes légales.

j'entends quant à la forme, mais non quant à l'esprit.

J'ai beaucoup étudié les tableaux de statistique dans les rapports consulaires très-intéressants du major Stuart, en 1876 et 1877, et je puis dire ici, avec toute compétence, comment est administrée la justice. Je commence par noter que ses décisions inspirent bien peu de confiance. A quelques remarquables exceptions près, les juges sont trop souvent influencés par des considérations d'argent ou de politique, et, à moins qu'il ne paye largement, l'étranger blanc a peu de chances de faire valoir ses droits.

Dans les cours de police, les blancs sont, d'avance, fixés sur leur sort. Quand j'étais à Port-au-Prince, ils cherchaient à les éviter autant que possible; mais ils étaient bien obligés, quelquefois, de comparaître. Un Français y fut cité au sujet d'une dispute avec un noir. L'évidence était tellement en sa faveur, que le magistrat haïtien allait l'acquitter, quand, de tous les côtés de la salle, on lui cria : « Quoi ! vous allez prendre le parti d'un blanc? » Et la condamnation fut prononcée. Une pareille injustice ne pouvait passer inaperçue, et l'autorité, craignant de voir la sentence cassée par un tribunal supérieur, laissa tomber l'affaire et n'exigea pas l'amende.

Un noir américain vint, un jour, trouver notre consul, M. Byron, et lui raconta qu'il était accusé par son hôtesse de lui avoir soustrait un jeu de dominos; il le priait de l'accompagner devant la cour, pour voir de quelle façon il serait jugé. L'accusatrice disait que, pendant qu'elle était assise à sa porte, causant avec un voisin, elle l'avait vu mettre la boîte dans sa poche

et qu'il l'avait emportée. Elle ne s'était pas plainte le jour même, mais, le lendemain, elle avait porté l'accusation. L'homme niait absolument. Cependant, le magistrat lui dit : « Elle assure vous avoir vu, vous ne pouvez pas dire le contraire. » Et si M. Byron n'avait fait observer que la parole de l'accusé, qui, en somme, était une personne honorable, valait bien celle de la partie adverse, il aurait été immédiatement conduit en prison.

Un procès très-important fut celui de deux frères, accusés du meurtre d'un Français, leur bienfaiteur. L'évidence contre eux était éclatante, et leur avocat, un vrai bandit, à bout d'arguments pour les défendre, jeta les yeux sur la foule qui remplissait la salle et, se tournant vers le jury, fit une large grimace, en s'écriant : « *Après tout, ce n'est qu'un blanc de moins!* » Cette sortie provoqua un rire général, et les accusés furent triomphalement acquittés par le tribunal; il n'en fut pas de même pour l'opinion publique, et le peuple chante encore une chanson dont le refrain est : *Moué pas tué petit blanc-là!*

En 1869, parmi une cinquantaine de réfugiés politiques, qui vécurent pendant plusieurs mois à la légation, se trouvait un de ces accusés. Un jour, je le regardais jouer aux dames avec un de ses compagnons, qui ne savait pas le nom de son adversaire, et qui, en jouant chaque coup, répétait le refrain : *Moué pas tué petit blanc-là.* Je remarquai que le premier devenait de plus en plus pâle ; enfin il se dressa sur ses pieds et s'écria : « Est-ce que vous voulez m'insulter? » Ces paroles nous surprirent tous ; c'est alors

qu'un ami me fit signe d'approcher et me raconta le procès.

Un vieux dicton disait qu'à Haïti les blancs ne possédaient aucun droit que les nègres fussent obligés de respecter. On ne l'exprime plus ouvertement, mais son esprit n'en existe pas moins.

Dans les affaires civiles, la corruption des juges est notoire; c'est la bourse la mieux garnie ou la plus généreuse qui l'emporte; de sorte que bien des gens aiment mieux subir une injustice que d'affronter un procès. Il est à remarquer que les juges ne sont presque jamais choisis parmi les légistes. Le gouvernement peut nommer qui lui convient, et comme il donne ces positions en récompense de services politiques, les élus pensent qu'on ne les met là que pour leur permettre de faire fortune le plus rapidement possible.

Les femmes des magistrats trouvent dans la modicité des appointements de leurs maris une excuse pour tenir des boutiques de détail; mais la réalité est qu'une Haïtienne n'est jamais aussi satisfaite que lorsqu'elle se trouve derrière un comptoir.

Le barreau est composé de gens très-inférieurs. J'ai souvent entendu plaider mon ami Deslandes, qui était une des sommités de sa profession; l'avoir comme avocat était, généralement, considéré comme une certitude de gagner sa cause. Il était regardé comme un homme habile et éloquent. Pourtant, un jour qu'il défendait un Anglais accusé d'avoir assassiné un noir américain, j'ai éprouvé, en l'entendant, une pénible surprise; au lieu d'invoquer dans sa plaidoirie l'argument naturel de légitime défense, il

avait fatigué son auditoire pendant deux heures, pour lui prouver que l'accusé avait été un instrument choisi par la divine Providence, pour débarrasser le monde d'un coquin. Naturellement, l'Anglais fut condamné.

Pendant ce procès, j'ai pu juger de la valeur des interprètes officiels. Le ministère public ayant voulu faire demander à la veuve du nègre si le prisonnier ne lui avait jamais fait de propositions inconvenantes, l'interprète s'exprima ainsi : « Le prisonnier n'a-t-il jamais eu de rapports intimes avec vous ? » La veuve tressaillit et répliqua tout de suite : « Comment l'aurait-il pu, puisque j'étais mariée? » La naïveté de la réponse amena un sourire, auquel ne résista pas la gravité du juge.

Devant la cour, les avocats s'entourent d'amas de livres et lisent à chaque instant de longs extraits des lois du pays, ou, ce qu'ils préfèrent de beaucoup, des passages entiers des discours des avocats français les plus célèbres, sans s'inquiéter de savoir s'ils ont le moindre rapport avec l'affaire que l'on plaide. Mes collègues français s'en étonnaient comme moi, et n'avaient jamais pu comprendre quel était le but de ces citations. Rarement ces avocats sont d'un caractère élevé, et on les accuse, généralement, de connivences et de toutes sortes de pratiques malhonnêtes. Malheur à la veuve, à l'orphelin ou à l'homme sans appui qui tombe entre leurs mains.

Plusieurs de mes amis du pays m'ont assuré que, bien qu'ils eussent fait leurs études de droit, ils ne croyaient pas possible d'exercer la profession d'avocat sans perdre le respect qu'ils se devaient à eux-mêmes. Dans le barreau d'Haïti, il y a certainement d'honnêtes

gens, mais la majorité a mauvaise réputation. Ce n'est pas la faute des lois, car elles sont aussi minutieusement élaborées que celles d'aucun pays, et assez nombreuses pour charger les rayons d'une bibliothèque. Si M. Linstant-Pradine avait pu continuer l'utile publication qu'il avait commencée, il eût rendu un grand service, en classant par séries les lois et les décrets par lesquels la République est censée être gouvernée. Peu de jeunes gens de bonne famille vont étudier le droit en France; cependant la majorité des membres du barreau se compose de gens instruits, qui ont travaillé chez eux. Un conseil, composé de deux juges et de trois jurisconsultes, est chargé d'examiner les candidats. Les admis reçoivent un diplôme contre-signé par le ministre de la justice. Cette formalité remplie, chacun peut ouvrir un cabinet.

Une des plus grandes difficultés que rencontrent les agents consulaires et diplomatiques dans la république haïtienne, c'est d'obtenir prompte et loyale justice pour leurs nationaux. Bien que le juge d'instruction soit tenu d'achever son travail dans un délai qui ne doit pas dépasser deux mois, les procès traînent en longueur : comme la loi n'admet pas les cautions, les prisonniers peuvent rester et restent détenus pendant des années, avant que leur cause soit appelée.

Le président de la république nomme les juges de paix et leurs commis, les juges des cours civiles et criminelles, ceux des cours d'appel et les membres de la cour de cassation. Sauf les premiers, tous sont inamovibles : ainsi le veut la constitution; mais les chefs révolutionnaires ne sont pas capables de respec-

ter la loi. Sous la présidence du général Domingue, les ministres ont fait bon marché de toutes les garanties légales. En 1869, la dernière constitution a donné au président le pouvoir, pendant une année, de révoquer les juges, et de les remplacer par des amis prêts à faire tout ce que l'administration exigerait d'eux.

Il me paraît inutile de décrire en détail le système légal d'Haïti, qui est calqué sur celui de la France.

CHAPITRE VIII

ARMÉE ET POLICE.

ARMÉE.

Une grande partie des revenus publics sert à l'entretien d'une armée nominalement nombreuse, mais qui, en réalité, n'est qu'une populace, la plus indisciplinée qui ait jamais été rassemblée sous les armes. A part quelques centaines de tirailleurs, dont la création, remontant au temps de Geffrard, est due à Pétion Faubert, officier fort intelligent et très au courant du service de l'armée française, les régiments ont toujours été composés de paysans sans discipline, commandés par des officiers aussi ignorants que leurs subordonnés. Dans une parade, j'ai vu un bataillon composé de treize simples soldats, dix officiers et six tambours ; le reste des hommes avait trouvé inutile de se présenter, en dehors du jour de solde.

Un amiral français, assistant à une revue du dimanche matin, vit défiler un régiment de cavalerie, aussi pauvre en effectif que le bataillon dont je viens de parler ; le président se tourna gravement vers son

hôte et lui dit : « *Beaucoup souffert dans la dernière guerre.* »

Rien n'est plus bizarre qu'un de ces régiments en marche. Presque tous les hommes ont des vêtements en lambeaux ; l'un n'a qu'une manche ou qu'un pan, l'autre n'a pas de col. Quant aux coiffures, on en voit de toutes sortes : shakos déformés, chapeaux ronds, chapeaux de paille, ou même, tout simplement, mouchoirs noués autour de la tête. Les officiers portent le sabre à droite ou à gauche, selon leur caprice. Les soldats marchent en lignes onduleuses, en tenant leur fusil dans toutes les positions, pendant qu'un brillant état-major, réunissant tous les uniformes connus de l'armée française, galope sur les côtés.

Le président Geffrard regardait toujours ses troupes avec un sourire de satisfaction, et demandait gravement dans quelle partie du monde on pouvait en voir de plus belles.

J'ai déjà raconté que l'intendant en chef, qui avait résidé quelque temps à Paris, disait que les soldats y étaient bien plus nombreux, mais qu'en revanche ils n'avaient pas la *tenue* des Haïtiens ; c'est lui qui prétendait que le président ferait bien d'envoyer quelques officiers, pour servir de modèle à l'armée française. Ce n'est pas une exagération, et j'ai entendu, moi-même, des observations de ce genre.

Le nègre, qui est ordinairement lourd et mal tourné, a mauvaise tenue sous les armes ; il déteste le service militaire. Afin de lui rendre moins pénible la corvée des factions, on donne des chaises aux sentinelles.

C'est après avoir assisté à un défilé, qu'un officier

français me disait : « *Est-ce que vous prenez au sérieux tous ces gens-là ?* » Les Haïtiens se considèrent pourtant comme une nation militaire, et se vantent continuellement d'avoir chassé de l'île les Anglais et les Français. Ils oublient que le climat et la fièvre jaune leur ont été d'un grand secours, et ne disent pas qu'ils n'ont pu secouer le joug des Français que lorsque la mort en eut détruit un grand nombre, et que la guerre, éclatant en Europe, permit aux Anglais de venir à leur secours.

L'importance de l'armée haïtienne a éprouvé de grandes variations. De 1825 à 1830, sous Boyer, elle comptait 30,000 hommes, avec une proportion raisonnable d'officiers. En 1867, peu de mois après la chute du général Geffrard, un rapport officiel donnait les chiffres suivants :

Officiers généraux et états-majors	6500
Officiers des régiments	7000
Soldats	6500
TOTAL	20,000

On ne saurait jamais dire exactement quelle est la force de l'armée ; un document récent la portait à 16,000 hommes, auxquels il fallait ajouter les gens hors cadre, parmi lesquels 1500 généraux de division. Le système est toujours le même, et le mot du président, que je viens de citer, à propos d'un bataillon appauvri, est certainement applicable à presque tous les autres. Gustave d'Alaux a dit quelque part que *tout Haïtien qui n'est pas général de division doit être au moins soldat.*

Cette abondance d'officiers généraux provient de ce qu'on donne l'avancement au grade supérieur, pour récompenser, à bon marché, des services politiques. Toute révolution qui triomphe amène une nouvelle fournée de généraux et de colonels, car des grades inférieurs ne seraient pas acceptés. J'ai vu un général tenir une épicerie ; il vendait de la chandelle, en uniforme. Une contre-révolution l'obligea à fuir son pays et à se réfugier dans un port français, où il se plaça comme domestique (1).

Ayant voulu être agréable à une courtisane, un ministre de la guerre lui avait donné une commission en blanc ; elle la vendit à peu près 125 francs.

Le président Salnave avait élevé un simple ouvrier au grade de général de brigade. Comme il n'avait pas d'argent pour acheter un uniforme, cet homme vola un pantalon galonné d'or, dans la boutique d'un tailleur ; on le vit et on le poursuivit. Le coupable courut vers le palais et chercha un refuge dans la chambre même de Salnave, qui le livra à la police ; on lui noua la culotte volée autour du col et on lui attacha une corde à la jambe. On promena ainsi le nouveau général dans toute la ville ; les soldats lui administraient de temps à autre des coups de bâton. Quand il fut hors d'état de marcher, on le mit sur un âne, la figure tournée du côté de la queue, avec l'écriteau de voleur.

La plupart des officiers ne sont, en réalité, que des

(1) Mackensie raconte l'histoire d'un adjudant de place, qui était venu lui faire visite en grand uniforme, et qu'il retrouva le lendemain faisant la cuisine chez son hôte.

civils sans instruction militaire, mais passionnés pour l'uniforme; leur excuse est le respect que la tenue inspire aux classes inférieures.

Les noirs rient un peu de leur propre amour pour le galon d'or. Entrant, un jour, dans la cathédrale, avec tout le corps diplomatique en grand uniforme, j'entendis un nègre dire à ses camarades : « *Gardé donc, blancs là aimé galon too* (aussi). » Et un léger grognement indiqua qu'ils n'étaient pas fâchés de s'apercevoir que les blancs partageaient leur faiblesse. Je ferai remarquer, en passant, que le mot *too* est presque le seul mot anglais qui soit resté, comme un vestige de notre domination momentanée dans l'île.

L'honneur militaire n'a jamais été un des caractères saillants de l'armée haïtienne. J'entends cet honneur militaire impliquant fidélité au gouvernement que l'on a juré de servir. La révolution soulevée par Salnave et Delorme, qui éclata au Cap-Haïtien en 1865, en a donné plus d'une preuve. Presque tous les officiers supérieurs y trahirent plus ou moins le général Geffrard ; cependant, comme ils haïssaient encore plus Salnave, leur trahison consistait à l'empêcher de réussir, plutôt qu'à aider son ennemi. Geffrard, ne l'ignorant pas, mit à la tête de l'armée le général Nissague-Saget, qui était, je crois, un ancien tailleur, absolument incapable, et qui ne réussit pas plus que les autres. Salnave n'eût pu tenir plus d'une semaine, si les officiers avaient fait leur devoir ; mais ils ne s'inquiétaient que de ce qui pouvait favoriser leur intérêt personnel, sans jamais songer à l'honneur et à la dignité du gouvernement et du pays. Quelques-uns

formèrent une conspiration contre la vie du président; ils furent découverts et se jetèrent à ses genoux, en implorant leur grâce, que Geffrard accorda avec quelque mépris, en leur disant : « Vous n'êtes pas de l'étoffe dont on fait les conspirateurs! »

Les chefs n'ont pas manqué de courage personnel, dans la longue lutte entre la civilisation et la barbarie, de 1868 à 1869, et quelques-uns ont accompli des actes d'intrépidité remarquables. On peut citer, parmi eux, Montplaisir-Pierre, nègre, et Brice, mulâtre, qui furent, plus tard, odieusement assassinés par ordre de leur ancien allié, Septimus Rameau; et aussi Boisrond-Canal, mulâtre véritablement digne de l'épithète de *sans peur et sans reproche*, qui lui fut donnée, un jour, dans un banquet à Port-au-Prince.

Les traits de bravoure furent encore très-nombreux lors de la défense de la ville des Cayes, dans laquelle le jeune colonel Lys se distingua particulièrement. Lui aussi, comme les plus braves et les meilleurs, est tombé victime de la férocité des autorités noires. Le Haïtien n'est pourtant pas un être guerrier. Rendus furieux par les excès des Français, leurs anciens maîtres, les nègres se sont bien battus à l'époque de la Révolution; mais, ensuite, ils ont perdu leurs qualités militaires. Ce sont encore de bons marcheurs, patients et sobres; mais les honteuses campagnes de Soulouque contre Saint-Domingue ont bien prouvé que le soldat haïtien n'aime pas à se battre. Depuis, il n'y a eu que peu ou point de vrais combats. Des masses nombreuses ont, quelquefois, essayé de s'emparer d'une position, mais il n'y a eu aucune bataille pendant la guerre

civile de 1869. Le seul acte d'audace qui s'y soit accompli fut, en décembre, la surprise par mer de Port-au-Prince, dans laquelle Brice et Boisrond-Canal furent appuyés par les troupes du général Carrié.

L'ignorance des officiers les jette parfois dans d'amusantes méprises. Un général, commandant à Port-au-Prince, voyant, un jour, entrer dans le port un bâtiment qui portait le pavillon espagnol, se rendit immédiatement au débarcadère. « Qui êtes-vous? demanda-t-il aux officiers. — Espagnols, répondirent-ils. — *Paniols,* alors vous êtes des ennemis ». Et il voulait les faire arrêter, s'imaginant que tous les Espagnols étaient des Dominicains, avec qui on était en guerre. Il fallut la très-vigoureuse éloquence du consul français, accentuée énergiquement avec son pied, pour empêcher les officiers d'être jetés en prison. Quoique Cuba soit presque en vue des côtes d'Haïti, ce nègre n'avait jamais entendu parler de l'Espagne.

Un amiral anglais venait d'entrer dans le port de la capitale; le président Salnave envoya, pour lui souhaiter la bienvenue, un officier tellement gris, qu'une fois à bord, il se mit à faire de profonds saluts au grand mât, qu'il prenait pour l'amiral. Celui-ci, prévenu de son fâcheux état, vint le recevoir sur le pont et le congédia au plus vite. J'ai entendu dire que cet homme avait raconté qu'il avait vu deux amiraux à bord. Je le connaissais bien : il occupait un poste militaire fort important, tout ivrogne et sauvage qu'il fût.

Légalement, l'armée est recrutée par la conscription; la durée du service militaire est de sept ans, mais les volontaires n'en font que quatre. Tout cela n'est

d'ailleurs que nominal. Quand je résidais dans le pays, chaque colonel envoyait des bandes de soldats dans les rues, afin de s'emparer de tout homme paraissant bon pour le régiment, quand il avait besoin d'être complété. C'était la coutume invariable dans les moments difficiles, ou quand les gardes du corps du président n'étaient pas assez nombreux. Ces volontaires malgré eux avaient, le plus souvent, beaucoup de difficulté à sortir des griffes des sergents recruteurs. De mes yeux, j'ai vu sept députés et sénateurs entraînés ainsi vers les casernes.

Aussitôt que l'on apprend que les recruteurs sont en campagne, les hommes restent à la maison, et les femmes seules circulent en ville. La brutalité de ce système d'enrôlement a causé la chute de Geffrard. Pour punir les habitants du Cap-Haïtien de leur infructueuse insurrection de 1865, il avait envoyé des recruteurs, qui s'étaient emparés de quelques douzaines de jeunes gens honorables, et les avaient traînés à Port-au-Prince, où on les avait incorporés de force dans les bataillons de tirailleurs. Ce furent eux qui, en 1867, donnèrent le signal des mouvements révolutionnaires qui finirent par renverser le président. La brutalité de ces enrôleurs est révoltante : armés de bâtons, il leur est loisible de s'en servir à leur gré.

Geffrard haranguait habituellement ces volontaires comme s'ils eussent brûlé d'enthousiasme de faire partie de l'armée ; ces malheureux, navrés, meurtris et déguenillés, l'écoutaient mélancoliquement, sous l'étroite surveillance de leurs sauvages capteurs. Il prétendait ne pas voir la mine piteuse qu'ils faisaient.

Ceci me remet en mémoire un incident de la dernière guerre entre le Chili et le Pérou. Quelques centaines d'Indiens avaient été pris au lasso dans l'intérieur, et amenés à Lima pour remplir les vacances des régiments. Le président Prado, sollicité de leur parler, les fit rassembler sous une fenêtre du palais, où il parut entouré de son état-major. Il avait commencé en disant : « Nobles volontaires ! » quand il s'aperçut que ces hommes étaient attachés et qu'une longue corde réunissait les escouades deux par deux. Il se retira vivement en s'écriant : « Nobles volontaires, en vérité !... Je ne puis me prêter à une pareille comédie. » Et il fut impossible de lui faire continuer son discours. Ce président a été critiqué, à juste titre, pour sa conduite pendant la guerre ; il n'en est pas moins vrai que si ses compatriotes avaient écouté ses avis, le conflit entre le Chili et le Pérou eût été évité.

Nominalement, la solde annuelle de l'armée d'Haïti est fixée comme il suit :

Général de division	3500 fr.
Général de brigade	2625
Adjudant général	1875
Colonel	1000
Commandant ou major	500
Capitaine	300
Lieutenant	250
Sous-lieutenant	175
Adjudant	75 à 125
Simple soldat	62 fr. 50

Les rations d'un fantassin en service montent à 2 fr. 50 c. par semaine, et celles d'un cavalier à 3 fr. 75. Comme les soldats qui ne sont pas de service sont au-

torisés à travailler en ville, il ne leur est pas alloué de ration. La garde du président forme plusieurs bataillons, composés surtout d'artisans et de braves ouvriers, qui payent, généralement, une certaine somme par semaine à leur colonel, pour être exempts du service actif.

Les bataillons ordinaires sont recrutés parmi les gens de la campagne, qui ne se présentent guère que les jours de paye. On les y encourage d'ailleurs fort peu, car s'ils ne sont pas là à l'heure voulue, les officiers se partagent ce qui reste de l'argent destiné à la solde.

La solde des officiers est si exiguë que les classes supérieures n'entrent pas dans l'armée pour en faire leur carrière. Les grades les plus élevés sont, le plus souvent, accordés pour des services politiques, tandis que les bas grades sont composés d'hommes sortant du rang. Sauf dans des cas particuliers, il est rare qu'un officier ait parcouru régulièrement tous les grades.

Les généraux forment, dans l'État, un pouvoir qu'il faut savoir se concilier. J'ai déjà dit que les commandements les plus importants étaient donnés aux plus ignorants des noirs, à cause de leur influence sur les gens de basse classe, auxquels ils ressemblent, d'ailleurs, en tout, sauf par l'uniforme. Ils suppléent à l'irrégularité de la paye par toutes sortes de moyens illicites.

Le président Geffrard avait le désir très-réel de former une armée, mais il disposait pour cela de trop pauvres éléments. La plupart des bas officiers n'etaient pas d'une honnêteté bien scrupuleuse. Un capitaine fut

surpris à faire la contrebande; comme il appartenait à la garde, le président résolut de faire un exemple. Je retrouve ce fait dans le journal que je tenais à cette époque, et je vais le raconter tout au long, parce que les détails sont caractéristiques. On pourra y voir quel danger on court à ne pas connaître les gens devant qui l'on parle. Pendant le quart d'heure précédant un dîner, je me trouvais auprès d'une aimable Haïtienne, élevée en Angleterre et femme d'un Anglais, qui se mit à me raconter les nouvelles du jour. A la parade du matin, le président avait fait arracher les épaulettes d'un officier qui avait commis une petite fraude au préjudice de la douane. Un instant après avoir donné cet ordre, il se retourna en s'écriant : « Est-il mort? — Mort, Excellence! répliqua l'aide de camp étonné. — Oui, mort! Je pensais qu'un officier de mon armée, dégradé en public, aurait mis fin à ses jours. » Le récit de cette dame provoqua un rire général, d'abord à cause de l'acte du président, puis par l'idée qu'un officier haïtien pût avoir un sentiment d'honneur si raffiné. Je fis à ma voisine l'observation que le président ferait mieux, au lieu de punir les petits voleurs, de sévir contre les grands coupables, comme M. ***. La dame se tourna vers moi avec calme et me dit : « Je suis sûre que vous ignorez que M. *** est mon frère. » Le mouvement qui m'échappa lui prouva que je ne le savais pas. Je fus mal à mon aise, jusqu'au moment où, dans le courant du dîner, cette dame, d'un signe de tête, me demanda en souriant de boire un verre de vin avec elle. M. *** s'était laissé aller à faire, avec quelques autres per-

sonnes, un *détournement,* mot que l'on employait délicatement, d'une soixantaine de mille dollars ; malgré cela, plus tard, quand je le connus, il était secrétaire d'État aux affaires étrangères : il eût été difficile de trouver dans Haïti un homme moins estimable.

Salnave avait un régiment favori, toujours au complet et fort bien discipliné. C'étaient les seuls hommes qui eussent l'air de vrais soldats, mais ils étaient brutaux et insolents. Le président, voulant frapper de terreur la capitale, leur ordonna, un jour, d'envahir la rue des Fronts-Forts, où se trouvent les magasins, et en autorisa le pillage. Nous avons déjà dit la phrase restée proverbiale qui fut dite aux soldats à cette occasion : « *Mes enfants, pillez en bon ordre !* »

Chaque fois qu'il y avait une exécution politique, ce régiment fournissait le peloton : il avait le mauvais renom d'avoir massacré tous les prisonniers politiques renfermés dans la prison de Port-au-Prince, en décembre 1869.

Les seuls bataillons qui soient au complet, en temps de paix, sont ceux que l'on envoie tenir garnison dans les villes éloignées de leur district.

POLICE.

De toutes les institutions d'Haïti, la police est certainement la plus mal dirigée. Il y a des commissaires spéciaux sous les ordres des préfets, mais ce sont généralement les soldats qui servent d'agents de police. De mon temps, ils se promenaient dans les rues armés d'un gros bâton de bois dur, appelé *cocomacaque,* dont ils se servaient de façon à confirmer la remarque que la cruauté est innée chez le nègre. Je n'ai jamais vu d'Haïtien de la société tenter aucune protestation, sans doute parce qu'ils connaissaient trop bien leurs compatriotes. Quant au peuple, le spectacle de ce châtiment le réjouit et provoque son hilarité.

Dès qu'un accusé est arrêté, il est traité comme coupable, et le cocomacaque est appelé à jouer un rôle sur sa tête et ses épaules. Un observateur a remarqué qu'à Haïti on ne considère jamais un prisonnier comme innocent. Une femme, accusée d'avoir tué, par jalousie, l'enfant d'une voisine, fut arrêtée près de chez nous. On disait qu'elle était *loup-garou;* les soldats se mirent à la battre; en arrivant à la prison, elle était couverte de blessures, et l'une de ses connaissances, qui avait voulu s'interposer, fut traitée de la même façon.

Un jour, me trouvant au consulat américain, j'entendis du bruit dans la rue; je n'y fis d'abord pas attention, puis je regardai et je vis que la police voulait faire relever un homme étendu par terre. Il avait été

insolent avec son chef, et un général qui passait avait ordonné à son escorte de le conduire en prison. Elle avait assommé le coupable, qui mourut avant d'arriver à destination. Quelques semaines plus tard, je vis au même endroit le cadavre d'un nègre : c'était un voleur dont les gens de la police venaient de faire justice sommaire avec leurs bâtons.

Un marchand anglais me raconta qu'il avait vu deux soldats arrêter un homme accusé de meurtre ; comme il se débattait, ils lui avaient attaché les pieds et le traînaient dans les rues, la tête frappant sur toutes les pierres. L'Anglais, ayant voulu leur faire des remontrances, avait été menacé des mêmes sévices.

Un nègre fut arrêté pour avoir volé des volailles ; on lui lia les bras derrière le dos, et on lui attacha une jambe avec une corde tenue par un policier, pendant qu'un autre, placé près de lui, le frappait d'un bâton. S'il voulait avancer pour éviter les coups, on tirait la corde, et l'infortuné tombait à terre, sur la figure. Cela se passait en public, devant des autorités civiles et militaires, et personne ne cherchait à faire cesser un aussi odieux traitement !

J'ai vu si souvent des faits de ce genre, que je ne puis mettre en doute aucun de ces récits.

Les soldats de police sont tout à fait inutiles pour découvrir les crimes ; et, à moins d'avoir été perpétrés ouvertement, les forfaits restent généralement impunis. On a vu des voleurs bien connus continuer pendant des années l'exercice de leur industrie, sans que l'on ait fait le moindre effort pour les prendre. L'un d'eux était connu pour la longue série de crimes

qu'il avait pu commettre avec impunité. Quand il entrait dans une maison où il avait l'intention de voler, il se mettait nu, se frottait d'huile, et se glissait, un couteau à la main. Malheureusement pour lui, il fut dérangé, une nuit, dans ses opérations et poignarda son assaillant, qui se trouva être un sénateur. Voler et poignarder le commun des martyrs, c'était bon ; mais le meurtre d'un sénateur ne pouvait rester impuni. Le commissaire de police, estimant qu'on lui en avait assez passé, et certain qu'il s'échapperait encore, si on le mettait en prison, le fit prendre hors de la ville, où il avait été se coucher tranquillement, sans crainte des poursuites, et le fit fusiller immédiatement, sous prétexte qu'il avait cherché à fuir, et en vertu de *la ley de fuga,* comme disent les Espagnols.

Au temps de Soulouque, le général Vil-Lubin commandait l'arrondissement de Port-au-Prince. Il était capable d'exercer cette fonction, mais c'était un homme cruel. Il donna un jour l'ordre de châtier deux soldats ; leurs camarades l'exécutèrent si bien, qu'en peu de temps il n'y avait plus que deux corps affreusement meurtris, à la porte de la caserne. Le fait vint à la connaissance de Soulouque, qui fut irrité du traitement infligé à des hommes de sa propre garde, et adressa de vifs reproches à Vil-Lubin, qu'il poursuivit pendant plus d'un an, toutes les fois qu'il le rencontrait, par ces mots : « Rendez-moi mes soldats ! » Il en avait pourtant fait mettre à mort, lui-même, des centaines.

Sans exception, la brutalité est la règle, aussi bien dans l'ordre civil que dans le militaire. Quoique l'on

parle depuis longtemps d'établir une police rurale, on n'a encore rien fait dans ce sens.

Le gouvernement compte plus sur les délateurs, pour découvrir les conspirations, que sur la police : comme il s'en trouve dans tous les rangs, ce sont souvent des amis qui lui fournissent les informations. Il arrivait quelquefois au président Geffrard de faire allusion à des conversations auxquelles avaient pris part des membres du corps diplomatique, qui, à certaines notes, reconnaissaient sûrement les amis indiscrets qui les lui avaient divulguées. Les diplomates usaient même de ce moyen, pour lui faire connaître, dans la mesure qui leur convenait, leur opinion sur ses actes. Du temps de Soulouque, dont l'esprit soupçonneux acceptait comme vraies toutes les insinuations, ce système était poussé fort loin. Une vieille mendiante, qui passait un jour devant son palais, se voyant refuser une aumône par un groupe d'officiers en conversation fort animée, se précipita sous la fenêtre du souverain en criant : « Empereur, ils conspirent contre vous ! » et fit tant de tapage que la garde sortit pour la chasser. Les officiers furent trop heureux de s'en débarrasser, en lui donnant de l'argent, et cette femme partit en riant, les mains pleines de papier-monnaie.

Salnave et Domingue se servaient beaucoup d'espions, et, si l'on en juge par le nombre des exécutions militaires, les gouvernants actuels en font autant.

Comme on doit s'y attendre, les prisons sont fort mal tenues. J'ai visité plus d'une fois celle de la capitale : c'est un groupe de constructions basses, entourées d'une muraille d'une dizaine de pieds. Elle est si peu

sûre, qu'on ne pourrait y garder, toute une nuit, un Européen, qui n'y mettrait pas de bonne volonté. Le nègre, qui en est l'hôte ordinaire, manque de détermination et est si paresseux, qu'il attend en dormant le moment du jugement. Les condamnés à mort et, trop souvent aussi, les suspects politiques sont gardés en cellule, les fers aux mains et attachés à une barre qui fait le tour de la pièce. J'ai trouvé, une fois, cinq hommes sur la même barre. Comme je savais qu'il n'y avait que quatre condamnés à mort, je demandai quel était le crime du cinquième. On me répondit que c'était un militaire puni, et qu'on ne savait où le mettre ailleurs.

Sous le président Geffrard, on s'occupait un peu de la propreté des prisons; mais avant comme après lui, elle était complétement négligée. Un de mes amis, visitant la geôle, trouva neuf nègres attachés à la même barre et couchés par terre, tout nus, à cause de l'extrême chaleur. Le geôlier reconnaissait qu'il ne les avait pas détachés de toute la semaine, et qu'il n'avait pas songé à nettoyer leur cellule : l'odeur affreuse qui s'en échappait, quand on ouvrait la porte, ne confirmait que trop cette assertion.

J'ai connu un général, encore vivant, qui a été enfermé pendant sept ans dans une de ces cellules, pour cause politique. Le geôlier ne lui ôtait ses fers que très-rarement, et en secret.

Les meurtriers attendant leur jugement, les voleurs, les prisonniers politiques sans importance, les marins en punition, sont tous indistinctement enfermés dans de grandes salles ouvrant sur une cour, et

reçoivent leur nourriture de parents ou d'amis. Malheureux serait l'abandonné qui n'aurait personne pour s'occuper de lui ; la misérable allocation accordée aux prisonniers et très-irrégulièrement payée n'arrive, en effet, que bien rarement jusqu'à eux.

Les femmes sont gardées dans le même établissement, mais leurs salles donnent sur une autre cour. En 1869, la femme d'un général révolutionnaire y fut enfermée, on la tint longtemps aux fers, mais on fit droit à nos remontrances, et l'on finit par l'en exempter. Comme c'était une belle négresse, elle éveilla la fantaisie du geôlier, qui voulut la violenter, mais cette femme vigoureuse le rejeta hors de sa cellule, malgré toutes les menaces de vengeance. Peu après, pendant la nuit, elle parvint à s'échapper et à atteindre notre légation, où elle passa près de trois mois. Il fallut l'énergique intervention de lord Clarendon, pour que nous pussions l'embarquer pour la Jamaïque. Le jour de son départ, les environs de l'embarcadère étaient encombrés par une foule de noirs, qui l'attendaient pour l'insulter. En me voyant lui donner le bras, un vieux nègre dit dans son jargon : « *Consite specte négresse-ci-là !* » et on nous laissa passer sans mot dire. Cette dame était du Cap-Haïtien, et je dois ajouter que, sur quelques centaines de réfugiés à qui nous avons rendu des services de ce genre, elle est seule à nous avoir donné des témoignages de gratitude.

Depuis la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti, tous les membres du corps diplomatique ont engagé les divers gouvernements à s'occuper des prisons ; mais ils n'ont jamais pu y réussir. Elles sont ce que l'on

peut attendre, chez un peuple pareil. La plus mauvaise de toute l'île est, cependant, celle de Puerto-Plata dans la République dominicaine.

Quelquefois, le meurtre est puni de mort, mais ce châtiment est généralement réservé aux adversaires politiques. Je me rappelle une circonstance qui mérite d'être racontée, car elle dépeint le caractère haïtien, quand il est excité par la passion politique. A l'automne de 1868, cinq marchands de la province du Sud furent pris et amenés à Port-au-Prince. La foule réclamant leur mort, à cause de leur liaison avec des membres du parti révolutionnaire, le président Salnave donna ordre de les fusiller. Comme les représentants de la France, de l'Espagne et moi les savions parfaitement innocents, nous fîmes un effort collectif pour les sauver et nous rendîmes chez le ministre des affaires étrangères, afin de l'engager à nous accompagner au palais, dans la visite que nous voulions faire au président. On nous dit qu'il était souffrant, dans son lit, et dans l'impossibilité de venir avec nous. Ayant insisté, nous le trouvâmes sous ses couvertures et tremblant, non de fièvre, mais de peur. Nous le priâmes de se lever, mais il refusa avec obstination, sous prétexte qu'il était trop malade. Il n'y avait pas de temps à perdre, car l'exécution devait avoir lieu une heure après; nous le quittâmes donc, mais je ne pus m'empêcher de dire à ce personnage alité : « Dans un pareil moment, un ministre n'a pas le droit d'être malade. » Il ne me le pardonna jamais.

Nous allâmes au palais, mais on nous refusa une audience, et nous dûmes retourner à la légation fran-

çaise, d'où nous vîmes les cinq malheureux marcher à la mort. Un instant après, il en revint un, auquel le président avait fait grâce. Les quatre autres arrivèrent sur le lieu d'exécution envahi par des milliers de spectateurs, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre de négresses furieuses. Un cri s'éleva : « On nous en avait promis cinq ! Où est le cinquième ? » et la foule serrait de près le cortége, couteaux et pistolets au poing. Les officiers répliquèrent lâchement : « Il va venir ! » et ils envoyèrent prévenir Salnave, qui, ne voulant pas mécontenter ses plus fidèles amis, chercha sur la liste des prisonniers, y trouva un parricide, auquel il avait pardonné la veille, et donna l'ordre de l'exécuter. Pendant ce temps-là, les quatre condamnés restaient exposés aux insultes de la foule, qui s'attaquait particulièrement à l'un d'eux, qui lui était antipathique, à cause de la couleur blanche de sa peau, de sa chevelure et de sa barbe.

L'arrivée du cinquième prisonnier apaisa la foule. Les cinq hommes furent maladroitement fusillés ; les spectateurs se ruèrent sur eux, le couteau à la main, et mutilèrent les corps de la façon la plus obscène. Ainsi font les négresses, quand elles sont excitées par les tribuns politiques, et tels sont certainement les plus dévoués partisans du président Salomon, si l'on peut ajouter foi aux récits des atrocités effroyables commises pendant les massacres de septembre 1883.

Le chef de cette bande féroce était une jeune négresse, connue sous le nom de *Roi Petit Chou,* à laquelle le président Salnave avait donné une commission de général. Exaspérée de l'asile accordé aux réfu-

giés politiques, elle avait l'habitude de venir proférer des menaces affreuses devant la légation, un couteau d'une main et un pistolet de l'autre. On racontait des histoires horribles sur les cruautés et les meurtres commis par cette énergumène. On se servait des femmes qui la suivaient comme d'une haute police, afin de se les attacher. Au triomphe de la Révolution, le *Roi Petit Chou* fut arrêté, mais bien que l'on eût pu faire contre elle preuve d'assassinat, elle fut bientôt rendue à la liberté.

Comme les agents de police sont insuffisamment payés, ils sont, en général, sujets à corruption, et on les accuse de lever des contributions sur les pauvres gens. Sous Salnave, leurs actes sauvages n'étaient pas refrénés, et tous ceux qu'ils rencontraient dans les rues, natifs ou étrangers, étaient exposés à être saisis et envoyés dans les forts, comme recrues. Un commissaire de police les accompagnait, de sorte que l'on pouvait souvent croire ces arrestations faites avec un parti pris d'erreur volontaire. Quelquefois, elles n'avaient d'autre but que de provoquer des dons pécuniaires, en récompense de la complaisance des agents à relâcher un étranger.

Pour montrer comment la police agit, la plupart du temps, je vais faire connaître une aventure qui nous arriva, au chargé d'affaires d'Espagne et à moi. Un domestique infidèle, ayant forcé la porte de notre cave, vola dix-huit douzaines de bouteilles de vin de Bordeaux et se sauva. Nous avertîmes la police, qui prit la chose à cœur. Elle nous tint au courant de ses démarches, finit par retrouver une partie du vin, et

nous en rapporta triomphalement une trentaine de bouteilles. Quelques jours après, un Haïtien de nos amis étant venu nous demander à déjeuner, prit une bouteille sur laquelle il lut l'étiquette : *Château Giscours, de Luze, Bordeaux,* il se mit à rire et dit : « Maintenant je comprends pourquoi le ministre de l'intérieur disait que le ministre anglais avait fait venir un vin remarquable. » Une enquête ultérieure nous prouva que l'on en avait retrouvé quatorze douzaines de bouteilles. Les quatre autres douzaines avaient été achetées, sciemment, par notre ami le plus intime. Onze douzaines avaient été partagées entre divers personnages. Mon collègue se contenta de s'écrier : « *Quel pays !* » Mais moi, j'étais tenté de dire comme le peuple, quand il parle des hautes classes : « *Quel tas de voleurs !* » Le larron fut arrêté plus tard, pour un autre délit, et je ne pus qu'avoir pitié de lui, quand je le vis lié, sanglant et trébuchant, sous les coups du bâton de l'agent de police.

Pendant le siége de Port-au-Prince, lors de la guerre civile de 1868, je parcourais la ville avec mes collègues de France et d'Espagne, quand le bruit d'un coup de feu dans une rue voisine nous fit tressaillir. Nous y courûmes, et l'on nous dit que la police venait d'arrêter un Français. Comme celui-ci avait objecté qu'en qualité d'étranger il n'était pas soumis à la conscription, un nègre féroce, partisan du *Roi Petit Chou,* lui avait tiré un coup de fusil à bout portant. Le consul de France eut à peine le temps de recueillir ses dernières paroles, avant qu'il expirât.

Rien de ce que put dire le représentant de la France

ne décida le gouvernement haïtien à sévir. Le meurtrier fut promu sergent et envoyé à l'armée, pour nous le faire perdre de vue. Néanmoins, il revint bientôt à Port-au-Prince et se montra plus insolent que jamais. Nous eûmes, cependant, la satisfaction d'apprendre, lors de la prochaine révolution, qu'il avait été condamné à mort. Mon collègue voulut assister à l'exécution pour s'assurer par lui-même si la sentence était réellement exécutée.

En m'en référant à ma propre expérience, je ne dois pas supposer que les choses se soient améliorées depuis mon départ. Il est probable que la police, sans être plus honnête, était un peu plus tolérable, sous la présidence des généraux Nissague-Saget et Boisrond-Canal; mais, avec Domingue et Salomon, elle fut certainement pire que jamais, car elle était entre les mains des nègres.

Sous le régime actuel, les blancs et les mulâtres ne possèdent aucun droit que les noirs soient tenus de respecter : nous l'avons déjà dit ailleurs.

CHAPITRE IX

LANGAGE ET LITTÉRATURE.

On parle deux langues à Haïti : le français et le créole. Le français est le langage de la vie publique et de la littérature ; le créole, dont se sert le peuple, est celui de la vie domestique. Parmi d'autres excentricités, le président Geffrard se plaisait à vanter le créole comme le plus expressif et le plus doux des langages ; tous ses compatriotes professent unanimement cette opinion. Mais aucun Français ne saurait accepter comme tel cet étrange jargon, composé d'un français corrompu, mélangé d'africain. Les esclaves importés dans la colonie, ayant appris quelques mots de français, les ont appliqués aux tournures de leurs propres idiomes qui, comme tous ceux des peuples sauvages, sont d'une construction essentiellement simple.

M. J. Thomas, de la Trinité, a publié une grammaire fort étudiée du créole. L'examen de cet ouvrage m'a prouvé que le patois usité dans cette île est sensiblement le même que celui d'Haïti ; mais dans la colonie anglaise, il tient la place qu'occupait autrefois le saxon en Angleterre. Il est besoin d'interprètes, dans nos cours de justice, pour traduire ce langage

populaire. Ce livre fait ressortir qu'à la Martinique et à la Guadeloupe, ainsi que dans nos colonies de langue française, les nègres, qui veulent s'exprimer en français, le font de la même façon que leurs congénères d'Haïti. Je dois ajouter que le patois des habitants de l'intérieur de ce pays est si corrompu et si africanisé que les personnes qui comprennent bien les nègres de la côte sont parfois assez embarrassées, quand elles parcourent les montagnes, pour avoir besoin d'un interprète.

Le créole mérite l'attention que M. Thomas lui a accordée, car il est parlé par un million et demi de gens dans les Indes occidentales. Je vais indiquer ce qu'il y a d'intéressant dans cet ouvrage si consciencieux, où l'auteur s'efforce de son mieux d'indiquer des règles pour un jargon, qui n'en reste pas moins, tout simplement, dans mon opinion, un patois grossier.

Naturellement, il n'y a pas de littérature créole, mais il y a des chansons et des proverbes, dont quelques exemples feront connaître la manière dont s'expriment les Haïtiens. Les seules chansons que je puisse citer ont été écrites par des personnes familières avec le français, et par conséquent ne sont pas du créole pur ; mais les proverbes en sont du véritable, et donnent, par conséquent, une idée de la tournure d'esprit du peuple.

Moreau de Saint-Merry cite une chanson, écrite vers 1750, bien souvent réimprimée depuis, mais que je donnerai néanmoins, avec la traduction qu'un créole en a faite, il y a quelques années. Saint-Merry avait pour le créole la même admiration que Geffrard, et

trouvait que les sons inarticulés, que l'écriture ne saurait rendre, donnaient du charme à ce langage. Il est possible qu'il en soit ainsi.

Lisette quitté la plaine,
Mon perdi bonheur à moué,
Gié à moin semblé fontaine,
Dipi mon pas miré toué.
Le jour quand mon coupé canne,
Mon songé zamour à moué,
La nuit quand mon dans cabane,
Dans dromi mon quimbé toué.

Si to allé à la ville
Ta trouvé geine candio,
Qui gagné pour trompé fille
Bouche doux passé sirop,
To va crér yo bin sincère
Pendant quior yo coquin ho,
C'est serpent qui contrefaire
Crié rat, pour tromper yo.

Dipi mon perdi Lisette,
Mon pas souchié Calenda,
Mon quitté bram bram sonnette,
Mon pas batte bamboula.
Quand mon contré laut' négresse
Mon pas gagné gié pour li,
Mon pas souchié travail pièce
Tout qui chose à moin mourri.

Mon maigre tant com 'guon souche,
Jambe a moin tant comme roseau,
Mangé na pas doux dans bouche,
Tafia même c'est comme dyo.
Quand mon songé toué Lisette,
Dyo toujours dans gié moin,
Magner moin vini trop bête
A force chagrin magné moin.

Liset' mon tardé nouvelle,
To compté bintôt tourné,
Vini donc toujours fidèle,
Miré bon, passé tandé.

N'a pas tardé davantage,
To fair moin assez chagrin,
Mon tant comm' zozo dans cage,
Quand yo fair li mouri faim.

TRADUCTION.

Lisette, tu fuis la plaine,
Mon bonheur s'est envolé.
Mes pleurs, en doubles fontaines,
Sur tous tes pas ont coulé.
Le jour, moissonnant la canne,
Je rêve à tes doux appas;
Un songe, dans ma cabane,
La nuit te met dans mes bras.

Tu trouveras à la ville
Plus d'un jeune freluquet;
Leur bouche avec art distille
Un miel doux, mais plein d'apprêt.
Tu croiras leur cœur sincère;
Leur cœur ne veut que tromper :
Le serpent sait contrefaire
Le rat qu'il veut dévorer.

Mes pas, loin de ma Lisette,
S'éloignent du Calenda,
Et ma ceinture à sonnette
Languit sur mon bamboula.
Mon œil de toute autre belle
N'aperçoit plus le souris,
Le travail en vain m'appelle :
Mes sens sont anéantis.

Je péris comme la souche,
Ma jambe n'est qu'un roseau,
Nul mets ne plaît à ma bouche,
La liqueur se change en eau.
Quand je songe à toi, Lisette,
Mes yeux s'inondent de pleurs,
Ma raison, lente et distraite,
Cède en tout à mes douleurs.

Mais, est-il bien vrai, ma belle ?
Dans peu tu dois revenir :

Ah ! reviens toujours fidèle;
Croire est moins doux que sentir.
Ne tarde pas davantage,
C'est pour moi trop de chagrin;
Viens retirer de sa cage
L'oiseau consumé de faim.

Il est à remarquer que chaque mot est la corruption d'un mot français ; comme il ne saurait y avoir d'orthographe, dans ce que l'on pourrait appeler une langue sans écriture, chaque auteur a sa manière d'en rendre les sons. Seuls, les initiés peuvent saisir les beautés d'un tel parler; de même que la beauté des femmes du pays ne peut guère être appréciée que par les étrangers qui ont quitté leur patrie depuis assez longtemps pour en avoir pris l'habitude.

La traduction en vers ne donne pas une idée exacte de la construction des phrases créoles : je vais en reprendre un couplet, avec la traduction littérale interlinéaire.

Lisette, quitté la plaine,
Lisette, quitta la plaine,
Mon perdi bonheur à moué,
Je perdis mon bonheur,
Gié à moin semblé fontaine
Mes yeux semblaient une fontaine
Dipi mon pas miré toué.
Depuis je ne te vois pas.
Le jour quand mon coupé canne
Le jour quand je coupe la canne
Mon songé zamour à moué;
Je pense à mes amours;
La nuit quand mon dans cabane
La nuit quand je suis dans ma cabane
Dans dromi mon quimbé toué.
Dans un songe je te tiens.

Il est fort difficile de conclure de cela des règles de grammaire bien définies :

Lisette quitté (*Lisette a quitté*)	Passé.
Mon coupé canne (*Moi coupe canne*)....	Présent.
Si to allé (*Tu vas*)....................	Présent.
Ta trouvé (*Tu trouveras*).............	Futur.
Qui gagné (*Qui a*)...................	Présent.

On voit que la même forme est donnée exactement à tous les temps ou modes ; dans la conversation, on emploie divers artifices pour rendre la signification compréhensible.

Un Haïtien, M. L'Hérisson, est l'auteur d'une chanson qui se trouve dans la grammaire de M. Thomas. Cet échantillon du créole *cultivé* de notre époque mérite d'être reproduit ici :

BADINEZ BIEN AVEC MACAQUE.

Grand'maman moïn dit : nans Guinée
Grand mouché rassemblé youn jour
Toute pêpe li contré nan tournée
Et pis li parlé sans détour :
Quand zôt allez foncer nan raque
Connain coûment grand moune agi
Badinez bien avec Macaque,
Mais na pas magnié queue à li.
Grand'maman moïn, dit moin bon qui chose
Lô li prend bon coup malavoume.
Li dit moïn com ça, « Monrose »,
Nan tout grand zaffaires faut dit « Houme »
Mais peut-on flanqué moïn youn claque
On pilôt terminer ainsi ;
Badinez bien avec Macaque,
Mais na pas magnié queue à li.

Pour bien saisir la tournure du créole populaire, il est nécessaire d'étudier les proverbes. M. J. J. Audain, Haïtien bien connu, qui s'est attiré quelques désagré-

ments par ses premiers essais littéraires (1), en a publié une collection très-complète. Par suite de la disparition des éléments français, depuis qu'Haïti est devenue une nation indépendante, le créole a pris une forme particulière qui fait qu'un certain nombre des proverbes de la collection de M. Audain seront tout à fait incompréhensibles, pour les Français qui ne connaissent pas le pays.

En voici trois exemples :

16. Soufflé fatras pou ou bonais d'Io.
17. Bonais d'Io, ranne couie.
124. Quand digdale vernis piquée, cale basse vide douée pringa corps li.

Les suivants sont plus faciles à comprendre :

174. Bouré empile pas allé avec piti figu.
(*Trop de cheveux ne vont pas à petite figure.*)

60. Gé ouait, bouche pé.
(*Les yeux voient, la bouche parle.*)

73 Chique pas janmain respecté pié grand mouché.
(*Jamais chique* (insecte) *n'a respecté le pied d'un grand personnage.*)

D'autres sont plus simples et n'ont pas besoin de traduction, comme :

Moune qui rond pas capable vini carré.
Zafaire mouton, pas zafaire cabrite.
Calle pouésson, pas l'agent.
Toute bois cé bois, main mapou pas cajou.
Cé soulier qui connain si chaussons gangnain trou.
Quand ravette fait danse, li pas janmain invité poule.
Pas janmain couri deux chimins à la fois.
Toute pouésson mangé moune, cé requin seul qui pôté blâme.
La fimée pas janmain lévée sans di fé.

(1) *Recueil de proverbes créoles*, Port-au-Prince, 1877.

La collection de M. Audain contient mille et onze proverbes, dont le peuple se sert constamment, et dont il sème la conversation, absolument comme Sancho-Pança.

Quand on parle d'un bavard, on dit : *Bouche li pas gagné dimanche.*

Il ne me paraît pas nécessaire de multiplier davantage le spécimen des proverbes créoles et de leur traduction.

Les premiers donnent, certainement, une meilleure idée du langage parlé par les noirs que les derniers, et il est plus facile de les comprendre à la lectûre qu'à l'audition. Les nègres omettent souvent la moitié de leurs phrases, comme pour laisser deviner en partie ce qu'ils veulent dire.

Les documents officiels sont toujours écrits en français plus ou moins correct ; il n'y a donc pas lieu de s'y arrêter particulièrement. Je dirai seulement qu'on y rencontre un certain nombre de phrases qui sont constamment répétées.

Un Haïtien avait commis, ou était supposé avoir commis un crime; au lieu de l'arrêter pour le faire juger, on lui avait adressé la lettre suivante, amusante dans sa brièveté, pour lui signifier son bannissement :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI.

N° 392 QUARTIER GÉNÉRAL DE PORT-AU-PRINCE,
Le 30 *Avril* 1867,
An 64ᵉ *de l'Indépendance.*

Le Général de Division, Chef d'exécution de la volonté du peuple

souverain et de ses résolutions, et Vice-Président du Gouvernement provisoire,

AU CITOYEN JULES C***.

MONSIEUR, — Dès la présente reçue, vous aurez à chercher une occasion pour les plages étrangères, afin que vous partiez du pays qui a reconnu en vous l'homme qui cherche à pervertir la société haïtienne. — Je vous salue.

(Signé) V. CHEVALIER, G.

Ce M. Chevalier avait été élevé en France. On l'avait malicieusement accusé d'avoir mis la main à la rédaction de l'acte de déchéance du président Geffrard, proclamé à Saint-Marc, en 1867, par le comité révolutionnaire, et qui contenait le paragraphe suivant :

« Attendu que le général F. Geffrard assassine et empoisonne les citoyens les plus éminents d'Haïti ; attendu qu'il entretient à l'étranger un très-grand nombre d'espions et d'empoisonneurs, *à un prix exorbitant ;* attendu que toutes les écoles de filles de la République, notamment celles de Port-au-Prince, ont pour maîtresses des femmes d'une vie dissolue, afin de faire de ces établissements des maisons de séduction à son profit, etc., etc. »

Un Français demanda : « Était-il indispensable pour incriminer Geffrard, sur ce dernier chapitre, de faire tort à toutes les demoiselles du pays ? »

Parmi les ouvrages les plus remarquables publiés à Port-au-Prince, il faut citer l'histoire d'Haïti par Pierre Madiou, un mulâtre clair. Comme il a été écrit à Haïti, par un Haïtien, pour des Haïtiens, il faut le juger à ce point de vue. Je l'ai lu avec grand soin, et j'y ai trouvé un intérêt considérable ; j'ai admiré quelques descriptions, et spécialement le récit des attaques de la Crête-à-Pierrot par les Français. Comme production historique, c'est un travail plein de valeur

et de mérite, quoiqu'il soit rempli de détails erronés, et écrit avec beaucoup de préjugés contre les étrangers. A mon avis, il se distingue par un désir évident d'impartialité, dans tout ce qui concerne la politique locale. Je reconnais, pourtant, que mon opinion n'est pas généralement partagée.

Saint-Remy en parle dans la vie de Toussaint Louverture, et s'exprime ainsi : « Du reste, qu'il soit dit en passant que tout le livre de M. Madiou n'est qu'un tissu de faits erronés et de fausses appréciations. » Ce Français le condamne comme une relation inexacte de la guerre de l'indépendance, et blâme la défense qu'il contient des massacres de Dessalines. Sa partialité peut se prouver par cette assertion, que le gouverneur français Blanchelande a été l'instigateur de l'insurrection des noirs contre les blancs.

Madiou écrivait son histoire sur place, après avoir recueilli des informations de la bouche des survivants de la guerre, dont les griefs étaient encore chauds. Aucun doute qu'il n'ait subi leur influence, mais le travail auquel il s'est livré est indiscutable. Les amis et admirateurs de Toussaint n'en sont pas moins en droit de se plaindre de son désir évident de déprécier les qualités de ce noir qui, presque seul, sut s'élever au-dessus de la médiocrité.

Par moments le style de M. Madiou est empreint d'une grande exagération; par exemple, dans la description d'une bataille (1) entre les mulâtres et leurs adver-

(1) Vol. II, p. 24 : « Les légionnaires, au nombre de huit cents environ furent enveloppés de toutes parts; ils se trouvaient

saires, qu'il dépeint comme le combat le plus acharné que l'on ait jamais vu.

M. Madiou était mulâtre ; il a joué dans les événements de son pays un rôle important, et ses tendances étaient évidemment favorables à ceux de sa couleur ; aussi est-il sévère pour les efforts faits par Toussaint pour entraver les tentatives d'indépendance de Rigaud.

Un autre ouvrage, d'une inestimable valeur, est celui intitulé : *Études sur l'histoire d'Haïti,* par M. Beaubrun Ardouin, autre mulâtre. Cet écrivain a cherché à rassembler tous les documents qui pouvaient éclairer l'histoire de son pays. Il en avait déjà publié dix volumes, à l'époque de sa mort. Ayant été ministre à Paris, pendant plusieurs années, il avait eu toutes facilités pour consulter les archives. Je ne l'ai que fort peu connu ; c'était certainement un travailleur et un homme de talent, mais, comme les blancs connaissaient bien ses préjugés contre eux, ils l'évitaient généralement.

M. Saint-Remy, des Cayes, a écrit une vie de Toussaint ; œuvre de peu de valeur, remplie de préjugés et de violence contre les noirs et les blancs, tout à la fois.

---

sans nul espoir ; assurés de leur mort, mais résolus de se bien défendre, ils se retranchaient sous la mitraille la plus meurtrière, les uns derrière des arbres renversés, d'autres derrière d'énormes pierres ; percés de coups de baïonnette, criblés de balles, ils combattaient toujours avec une intrépidité sans égale ; plusieurs ayant un bras coupé se défendaient avec celui qui leur restait ; ceux qui par la perte de leur sang ne pouvaient plus se tenir debout, se traînaient sur les genoux, combattaient encore avec fureur, se faisaient un rempart des corps expirés de ceux qui étaient tombés, etc., etc. »

Un Français, M. Edgard La Selve, a publié un ouvrage intitulé : *Histoire de la littérature haïtienne.* C'est un volume de quelque intérêt, qui contient des poésies écrites par des natifs, mais qui est considéré comme inférieur au point de vue du style et de l'exagération des appréciations. En voyant cet écrivain mettre les produits indigestes d'une école grossière sur le même rang que celles des auteurs anciens et modernes les plus remarquables, on est vite convaincu qu'il a voulu flatter la vanité de ses amis.

Il est à regretter qu'un homme tel que M. La Selve ait ainsi compris sa tâche, au lieu de se montrer un vrai critique, ce qui eût prouvé sa valeur, et de surexciter l'amour-propre et la vanité des écrivains, ses compatriotes, par des exagérations comme celles-ci : « Comparable à Pindare. » — « La grande éloquence et la magnificence des images. » — « Sa plume magique. » — « La délicatesse de Charles Dovalle combinée avec la grâce de Lamartine. » — « Le nom modestement glorieux. » — « Esprit vraiment prodigieux et universel. » — « Trois génies supérieurs. » — « Cet autre Augustin Thierry. » — « A comparer aux dialogues de Platon. »

Qu'aurait-il pu dire de mieux des meilleurs classiques ? On ne peut s'étonner que cet ouvrage n'ait pas eu de succès.

Quant à la poésie, bien que l'on rencontre de jolis vers, on n'en trouve pas d'un mérite remarquable : la couleur locale en est la seule originalité. On rencontre aussi des reflets de productions d'auteurs français, parmi lesquels Lamartine occupe la place d'honneur.

Un critique français a fait la remarque que plus on s'éloigne de l'époque de la déclaration d'indépendance, plus la poésie devient médiocre. Les expressions sont moins exactes, le style moins correct, la phraséologie plus commune, et les vers perdent de leur cadence. La versification n'est soignée que dans un petit nombre de ces poésies. C'est une nouvelle preuve de l'état de décadence que j'ai déjà signalé.

Je vais citer quelques pièces qu'un Français de mes amis avait distinguées parmi les meilleures. Je préfère son jugement au mien, car je suis convaincu qu'il est extrêmement difficile d'apprécier complétement la poésie des nations étrangères. D'ailleurs, dans ce cas, je suis tout à fait d'accord avec lui : je n'hésite donc pas à prendre la responsabilité de ces citations.

Un mulâtre, Coriolan Ardouin, a écrit une très-charmante pièce intitulée *Alaïda* qui commence ainsi :

> Sur la natte de joncs nul souci ne la ronge :
> Ses petits bras croisés sur un cœur de cinq ans,
> Alaïda sommeille, heureuse, et pas un songe
> Qui tourmente ses jeunes sens.

Il n'y a pas de couleur locale dans ce sonnet, sauf peut-être *natte de joncs,* car c'est seulement sous les tropiques que les enfants couchent sur des nattes.

Dupré a écrit un hymne patriotique, qui peut passer pour un des meilleurs, parmi beaucoup d'autres de même genre ; il se termine par cette pensée féroce :

> Si quelque jour sur tes rives
> Osent venir nos tyrans,
> Que leurs hordes fugitives
> Servent d'engrais à nos champs.

Pierre Faubert a écrit plusieurs morceaux, parmi lesquels on remarque :

LA NÉGRESSE.

Je suis fier de te dire : O négresse, je t'aime !
Et ta noire couleur me plait, sais-tu pourquoi ?
C'est que nobles vertus, chaste cœur, beauté même,
Tout ce qui charme, enfin, le ciel l'a mis en toi.

Ces vers auraient pu être adressés à la jolie négresse de Pétionville, dont j'ai parlé ailleurs.

D'autres, *Aux Haïtiens !* sont un appel à l'union entre les blancs et les noirs.

Voici le commencement d'une jolie chanson, dans le genre de Béranger, du mulâtre Milcent :

J'entends en mainte occasion
Prêcher contre l'ambition ;
  Mon âme en est ravie (*bis*).
Mais ceux qui nous parlent si bien
Regorgent d'honneur et de bien,
  Cela me contrarie (*bis*).

Ignace Nau, mulâtre, a produit une très-agréable pièce intitulée : *le Tchit et l'Orage :*

Voici, voici l'orage
Là-bas dans le nuage,
Voici le vent, le vent
Tourbillonnant au champ,
Et disant au feuillage :
« Repliez votre ombrage » ;
Au lac, à ses bambous :
« Roulez, agitez-vous » ;
Au parfum ses délices :
« Refermez vos calices » ;
Au palmier haut dans l'air :
« Gardez-vous de l'éclair. »
. . . .

Pauvre tchit égaré, chétif oiseau des champs !
Le mont a disparu sous les rideaux de pluie.
Hâte-toi, cher oiseau ; viens t'abriter du temps,
Déjà l'eau du lac est ternie.

Nau a encore fait d'autres vers, également réussis.

La pièce la plus poétique de toute la collection est peut-être l'*Abandonnée,* d'une Haïtienne, Virginie Sampeur ; la voici tout entière :

Ah ! si vous étiez mort, de mon âme meurtrie,
Je ferais une tombe, où, retraite chérie,
Mes larmes couleraient lentement, sans remord :
Que votre image en moi resterait radieuse,
Ah ! si vous étiez mort (1) !

Je ferai de mon cœur l'urne mélancolique
Conservant du passé la suave relique,
Comme ces coffres d'or qui gardent les parfums ;
Je ferai de mon âme une riche chapelle
Où toujours brillerait la dernière étincelle
De mes espoirs défunts.

Ah ! si vous étiez mort, votre éternel silence,
Moins âpre qu'en ce jour, aurait son éloquence :
Car ce ne serait plus le cruel abandon.
Je dirais : Il est mort, mais il sait bien m'entendre ;
Et peut-être en mourant n'a-t-il pu se défendre
De murmurer : — Pardon.

Mais vous n'êtes pas mort ! O douleur sans mesure,
Regret qui fait jaillir le sang de ma blessure :
Je ne puis m'empêcher, moi, de me souvenir,
Même quand vous restez, devant mes larmes vraies,
Sec et froid, sans donner à mes profondes plaies
L'aumône d'un soupir.

Ingrat ! vous vivez donc, quand tout me dit : Vengeance !
Mais je n'écoute pas ! A défaut d'espérance,
Un fantôme d'idole est mon unique port.
Illusion, folie, ou vain rêve de femme,
Je vous aimerai tant, si vous n'étiez qu'une âme !
Ah ! que n'êtes-vous mort !

(1) Il manque, à cette stance, un vers que l'auteur lui-même n'a pu se rappeler.

Il y a quelque chose de supérieur dans le ton et dans le sentiment de cette pièce, la seule de l'auteur que reproduise M. La Selve. Virginie Sampeur est une femme de couleur : comme elle est encore vivante, je me contenterai de dire que son poëme reproduit sa propre histoire.

En général, les poëtes haïtiens dépeignent très-bien les sentiments tendres; mais ils manquent d'une éducation littéraire soignée, et n'ont pas une appréciation très-exacte du génie de la langue française. Dans les recueils de mélanges littéraires, on trouve beaucoup d'œuvres de mérite.

Émile Nau a écrit une histoire intéressante des Caciques, dans laquelle, pourtant, il serait difficile à un critique de découvrir *une mine immense d'érudition.* Il est rare qu'un écrivain haïtien se dévoue à une œuvre utile; aussi les travaux d'Eugène Nau pour l'amélioration de l'agriculture, et pour en faire naître le goût, ont-ils un double mérite. Il est surtout connu par ses deux ouvrages : *Influence de l'agriculture sur la civilisation des peuples,* et *la Flore indienne.* Je l'ai beaucoup connu : il avait épousé une charmante femme, sœur d'Auguste Hélie. Aucun de ceux qui ont passé quelques jours à leur campagne de la plaine du Cul-de-Sac ne pourra jamais oublier l'aimable gaieté qui régnait dans cette maison. Depuis, la guerre civile a ravagé toute cette contrée et je crains que l'inépuisable bonne humeur d'Eugène Nau n'ait pu survivre à une telle accumulation de malheurs. Le petit corps diplomatique était toujours le bienvenu à Digneron, et je me rappelle avec plaisir les soirées que j'y ai

20

passées avec mes collègues de France et d'Espagne. Nau avait un fonds d'intelligence et de bon sens; son ferme plaidoyer en faveur de la circulation métallique lui a fait beaucoup d'honneur.

La partie noire de la population, je l'ai déjà dit, n'a pas montré d'aptitudes littéraires. Il a pu se faire qu'un Edmond Paul écrivît un essai politique, qui est tombé à plat, ou qu'un Salomon composât une énergique apologie de sa politique; il n'en est pas moins certain que les historiens et les poëtes d'Haïti ne se trouvent que parmi les mulâtres.

CHAPITRE X

AGRICULTURE. — COMMERCE. — FINANCES.

AGRICULTURE.

M. Eugène Nau, dans une brochure traitant de l'influence de l'agriculture sur la civilisation, a essayé d'attirer l'attention de ses compatriotes sur cette principale source de prospérité de tous les pays tropicaux. Malheureusement, la semence est tombée sur un sol révolutionnaire, et l'agriculture est plus négligée que jamais à Haïti. Il n'est pourtant pas, sur la surface du globe, de pays qui lui soit plus favorable, grâce à l'abondance des eaux, et où le rendement soit plus magnifique. Le soleil semble attirer à lui la végétation, avec une telle force, que, si l'on ne peut voir pousser les plantes, on peut au moins mesurer leur croissance journalière.

Le système de culture y est très-variable. Dans le nord, le roi Christophe avait favorisé les vastes plantations, tandis que dans le sud et dans l'ouest, le président Pétion avait encouragé le morcellement des terres, entre des paysans propriétaires. Il existe, pour-

tant, encore dans ces provinces de vastes cultures, qui sont exploitées de différentes manières; j'en parlerai plus tard. On peut dire, en règle générale, que les plantations importantes sont plus communes dans les plaines. Nominalement les parties montagneuses en contiennent aussi, mais, en réalité, les terres sont entre les mains des paysans.

Une loi de 1877 a réglé l'exploitation des domaines de l'État, soit par la vente, soit par des locations de neuf années. On ne peut les affermer pour une plus longue durée que par autorisation spéciale du pouvoir législatif. Cette clause vise particulièrement les étrangers, que les Haïtiens veulent toujours écarter des intérêts territoriaux.

Les domaines nationaux sont répandus dans différentes parties du territoire, et leur contenance est mal connue dans leur ensemble général, par suite de la négligence de l'administration. D'après un rapport officiel, publié en 1877, il y avait en location 2,105 fermes de terres nationales, contenant, à peu près, 250,000 acres, loués sur le taux de deux shillings l'acre (environ 93,000 hectares à 6 fr. 15 c.).

Les lois concernant la possession des immeubles sont, à quelques modifications près, telles qu'elles étaient sous la domination de la France. Elles sont remarquables par la précision et le soin apportés à la définition du droit, qui caractérisent les lois françaises en général.

Il ne sera pas inutile de jeter un coup d'œil rétrospectif, pour mieux connaître ce qu'est ce domaine national, dont la création fut un des premiers actes de

Dessalines, en 1804, année où fut proclamée l'indépendance. Il en augmenta l'importance par l'adjonction des éléments suivants à tout ce qui appartenait déjà à l'État, pendant la période française :

Tous les immeubles ayant appartenu aux blancs et qui n'avaient pas été légalement transférés, les terres sans propriétaire et les terres confisquées.

Afin de favoriser l'exécution de son projet, de mettre la meilleure partie des terres entre les mains de l'État, on accuse Dessalines d'avoir eu recours à toutes sortes d'actes arbitraires et cruels ; il n'aurait même pas reculé devant des falsifications de pièces, dans le but de mieux dépouiller les propriétaires et d'entraver la défense de leurs droits. Cet attentat contre la propriété privée a été une des principales causes du complot dont il est tombé victime.

Du domaine national, ainsi formé, une grande partie fut vendue par Pétion, ou distribuée à ceux qui avaient bien servi pendant la guerre de l'indépendance.

Dans la classe des grands propriétaires, instituée par ce chef, bien peu entreprirent de cultiver eux-mêmes leurs terres. L'usage s'établit parmi eux de les diviser par petits lots, et de les partager entre les paysans, sous le système du métayage. Le propriétaire recevait la moitié des fruits, sous condition de fournir, dans les exploitations de canne à sucre, le moulin et le matériel nécessaire.

Eu égard à la production, la loi reconnaît deux classes distinctes : la grande et la petite culture. La première comprend la culture de la canne à sucre et autres produits de même genre ; la seconde, celle des

denrées destinées à l'alimentation. Comme dans la grande culture la moitié du produit revient au propriétaire, la petite culture tend à empiéter sur ses terres.

Depuis quelques années, les paysans s'attachent de plus en plus à soigner le petit champ qui leur est accordé, dans le voisinage de la plantation de cannes, pour cultiver des légumes.

Tant que la canne à sucre ne servira qu'à fabriquer à bas prix le rhum, qui maintient les populations dans un état d'ébriété permanente, la décadence de sa culture ne sera pas à regretter.

A l'époque où l'on travaillait en vue de l'exportation, la grande et la petite culture étaient prospères, mais il n'en est plus ainsi, depuis que les Haïtiens négligent la principale ressource de leur pays, la production du café (1).

Le caféier pourrait être une merveilleuse source de richesse pour Haïti : le sol lui est extrêmement favorable ; il pousse presque à l'état sauvage, dans la partie montagneuse de l'île, et autour des fermes situées à une altitude de 500 à 7,000 pieds. Quand je dis sauvage, c'est dans ce sens que les arbustes se renouvellent, non-seulement par les plantations faites et soignées par les paysans, mais aussi par la reproduction spontanée, due aux grains répandus sur le sol par le vent et par la pluie.

Les gens du pays sont convaincus que la culture du

(1) Je m'en réfère à l'excellent rapport sur 1847, du major Stuart. J'ai puisé dans ce document une partie de mes renseignements.

café cessera un jour, parce que les plants mourront de vieillesse. On le disait il y a plus de vingt ans, et on le dit encore. Et cependant, tous ceux qui ont voyagé dans l'intérieur savent que les vieux plants sont entourés de jeunes rejetons. L'opinion qui prévaut parmi les étrangers fixés dans le pays, d'après laquelle tout le café récolté actuellement proviendrait des caféiers plantés par les Français, ne me paraît donc pas pouvoir être soutenue.

Un autre fait qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est qu'il est reconnu que, dans les pays chauds et humides, les plants ne produisent guère que pendant vingt ou vingt-cinq ans. Or, en admettant une limite de trente ans, ils ont dû se renouveler trois fois, depuis l'époque coloniale, ou, plutôt, depuis que l'apaisement de la guerre civile soulevée par la prise de possession du pouvoir par le roi Christophe, a permis de donner une grande extension à cette culture.

La plupart des plantations se composent de pieds de huit à dix pieds de haut; j'en ai pourtant vus, sur la route de Kenskoff, qui montaient jusqu'à douze ou quinze pieds. Ceux de Furcy et de la Selle étaient d'une élévation très-commode pour la cueillette. Mackensie rapporte, en 1827, que les flancs de certaines montagnes étaient couverts de caféiers poussés spontanément, et dont on perdait plus des deux tiers des produits, faute de bras pour faire la récolte. Si productifs étaient ces arbustes, disait-il, que ceux qui étaient bien soignés rendaient de cinq à six livres, et que l'on en connaissait qui rapportaient jusqu'à neuf livres.

Le seul instrument dont se serve le paysan pour la culture du café est la *manchette,* sorte de couperet presque aussi long qu'un sabre, avec lequel il abat les mauvaises herbes et les plantes parasites. Jamais il ne remue la terre avec la houe, autour des racines. Quant à l'usage de l'engrais, il lui est tout à fait inconnu.

La seule chose qui pourrait arrêter la décadence de cette culture serait de persuader aux gens de la campagne de ne pas prendre part aux soulèvements et aux guerres civiles, d'où ils ne rapportent chez eux que les habitudes de paresse qu'engendre la vie des camps.

J'ai parcouru des plantations de café, après la guerre civile de 1868 et 1869, et je les ai trouvées bien inférieures à ce qu'elles étaient en 1864; cela n'avait d'autre cause que l'envahissement des plantes parasites de toutes sortes.

Sous Geffrard, la culture n'était certainement pas soignée, mais cependant on s'efforçait de maintenir les plants en bon état. Pendant les quatre années de calme, lors de la présidence de Nissague-Saget, les paysans étaient revenus aux bonnes traditions antérieures. Actuellement, quelle que soit la négligence, je ne crois pas que la diminution continue à s'accentuer : les récoltes sont variables, mais, en somme, la production se soutient. Malgré l'excellence du café d'Haïti, son prix, sur les marchés, est généralement bas. Il faut en chercher la cause dans le peu de soin avec lequel on le traite. Tantôt on le ramasse à la hâte, mûr ou non; tantôt on le fait sécher sur le sol nu, sans s'occuper de l'état du temps. D'autres fois, on le met en

tas avec des feuilles, de la poussière et des petits cailloux, ou bien les cultivateurs et les intermédiaires, peu consciencieux, en augmentent le poids par l'addition de substances étrangères.

J'en ai vu envoyer en France des sacs très-soigneusement triés, marqués moka, qui y ont atteint un bon prix.

Nulle part, on ne sait faire le café comme à Haïti. C'est une boisson parfaite, quand la fève, torréfiée à point, d'une belle couleur brune, a été rôtie, moulue et employée le jour même, en quantité suffisante.

Ainsi que pour toutes les récoltes du monde, il y a de bonnes et de mauvaises années; mais, comme les plants sont négligés, les mauvaises arrivent plus souvent que si la culture était soignée.

En 1789, quand la France possédait l'île, la production dépassait de beaucoup ce qu'elle a été depuis, sauf en 1863, 1875 et 1876, années où l'on a constaté soixante et onze millions de livres, auxquelles il faut ajouter quinze millions de livres, quantité que l'on estime avoir passé en contrebande.

Voici comment a varié la production :

1789	88,360,502	livres.
1818	20,280,589	»
1824	46,000,000	»
1835	48,352,371	»
1845	41,002,571	»
1860	60,515,289	»
1861	45,660,889	»
1863	71,712,345	»
1864	45,168,764	»
1873	64,786,690	»
1874	54,677,854	»
1875	72,637,716	»

1876	72,289,504 livres.
1877	52,991,861 »
1878	54,255,545 »
1879	47,941,306 »
1880	55,552,897 »

L'accroissement frappant du café produit depuis la grande guerre contredirait, en quelque sorte, ce qui a été dit sur la dégénérescence et la paresse des Haïtiens, si l'on ne réfléchissait pas que les femmes et les enfants travaillent beaucoup ; que les femmes sont en plus grande majorité, et que la nature est très-active, tandis que les hommes ne font pas grand'chose.

Grâce à la bienfaisante nature, il suffit, pour améliorer une plantation, de remuer la terre au pied de chaque plant, travail si facile qu'un enfant peut le faire avec une *manchette*.

Les pluies font tomber des fruits mûrs et les répandent sur les pentes des hauteurs ; cela suffit pour donner naissance à ces touffes épaisses de caféiers dont la fécondité étonne souvent le voyageur. Il y a toute chance pour que ce produit ne décroisse pas, de lui-même. Dernièrement, on a introduit des machines pour séparer les grains de l'écorce, ce qui sera probablement très-avantageux et augmentera la valeur de la denrée.

Pendant la période coloniale, le principal produit était le sucre. En 1789, on avait exporté cinquante-quatre millions de livres de sucre blanc, et cent sept millions de sucre brut. Quand les esclaves abandonnèrent les plantations, la production diminua, et elle était sur le point de disparaître, quand, par des mesures énergiques, Christophe obligea les gens du peuple à se

remettre au travail. Il donna les vastes terres des anciens colons à ses généraux et à ses courtisans, avec ordre de produire une certaine quantité de sucre, sous peine de confiscation. Comme le peuple était à leur discrétion et qu'ils pouvaient faire du bâton un usage illimité, ils réussirent fort bien. Dès que ces mesures de pression ne furent plus en leur pouvoir, la fabrication diminua tellement, que le sucre ne parut plus sur les listes d'exportation que comme article peu important, et dans le but de gagner des primes.

En 1818, l'exportation en était tombée de cent soixante et un millions de livres à un million neuf cent mille, et, en 1821, à six cent mille, pour disparaître ensuite des mercuriales. Le préjugé contre la fabrication est encore vivace. Il faudrait, pour le vaincre, que les propriétaires pussent prouver aux ouvriers qu'ils en tireraient un grand bénéfice. Un de mes amis essayait de persuader à un de ses cultivateurs de s'associer à un projet de fabrication de sucre, mais cet homme lui tourna le dos, en répondant vivement : *Moué pas esclave.*

Les nègres n'aiment pas que l'on sonne la cloche pour les faire venir au travail ; cela leur rappelle les jours coloniaux ; cependant quelques courageux novateurs en ont fait revivre l'usage, sans autre inconvénient, dans la pratique, que quelques murmures.

La canne à sucre est, néanmoins, encore très-cultivée et réussit admirablement, car le sol lui est tout à fait favorable; mais elle ne sert plus qu'à fabriquer du rhum, du tafia et des mélasses dont le peuple se sert en guise de sucre. La plupart des fabriques françaises

ont été détruites, et sont remplacées par des constructions grossières. On se sert généralement de moulins à eau, car les ruisseaux des montagnes ne tarissent jamais et offrent une force motrice considérable. Quelques propriétaires ont établi de grandes machines, mais leur succès a été si douteux que les autres n'ont pas été encouragés à suivre cet exemple. Tout Haïtien sait trop bien qu'en temps de révolution sa propriété ne sera pas respectée, et qu'elle sera détruite ou confisquée, s'il se trouve parmi les vaincus. Il n'y a donc aucun encouragement pour les entreprises agricoles.

Ce qui ajoute à toutes les difficultés, c'est un dangereux esprit de communisme répandu parmi le peuple, qui, dans certains districts, considère déjà les plantations comme lui appartenant.

En 1789, l'exportation du coton montait à huit millions quatre cent mille livres ; elle a beaucoup décru depuis :

En 1835,	on avait exporté. . . .	1,649,717	livres.
» 1842,	» »	880,317	»
» 1853,	» »	557,480	»
» 1859,	» »	938,035	»
» 1860,	» »	688,735	»

Pendant la guerre civile des États-Unis, le chiffre s'est élevé :

En 1861, à.	1,139,439	livres.
» 1862, à.	1,473,853	»

pour progresser encore jusqu'à quatre millions de livres en 1857. La fin de cette guerre fit, en peu de mois, diminuer les prix de 3 fr. 10 c. à 1 fr. 10 c. ; cette baisse découragea les agriculteurs, qui en négligèrent

dès lors la production. Dans les derniers comptes rendus du commerce de la République, la quantité de coton exportée de tous les ports de la République n'est plus indiquée.

Le rapport présenté à la suite de la grande Exposition de Londres de 1862 jugeait ce coton d'une manière très-favorable, d'après les deux balles qui y avaient été envoyées comme spécimen. Il y était dit que l'Angleterre avait besoin d'au moins deux millions de balles de ces deux espèces. D'après certains calculs, il y aurait à Haïti assez de terres convenables pour en produire la moitié; cette estimation me paraît très-exagérée. Le président Geffrard comprenait combien il était important de profiter des circonstances opportunes offertes par la guerre de sécession; il prit, à cet effet, deux mesures destinées à favoriser la culture du coton. La première consista à autoriser l'immigration des nègres libres d'Amérique, et la seconde à donner des primes à l'exportation.

L'immigration fut mal conduite en ce sens qu'au lieu d'envoyer des cultivateurs du sud, ce fut des noirs du nord que l'on expédia; de sorte que la plupart des nouveaux arrivés ne servirent à rien, au point de vue de la production du coton, faute d'aptitude aux travaux des champs dans un pays tropical. Le plus petit nombre se mit au travail, beaucoup moururent, et les autres s'établirent dans les villes, ou abandonnèrent le pays.

Comme on pouvait s'y attendre, tout avait été aussi mal prévu que possible; ainsi, on avait donné à certains colons des terres tout à fait dépourvues d'eau, en

ne faisant que leur promettre de creuser bientôt un canal. D'un autre côté, l'argent et les vivres n'étaient distribués que fort irrégulièrement, et la malversation vint encore ajouter aux autres difficultés.

Les primes étaient rarement réclamées, quand les prix s'élevèrent à 0 fr. 40 c. en 1859 ; à 1 fr. 25 c., 1 fr. 45 c. et 1 fr. 75 c. en 1863, et à 3 fr. 10 c. en 1864 ; alors, beaucoup d'Haïtiens cherchèrent à s'assurer cette source de bénéfices. Cependant les bras manquaient dans les champs, et pour faire rentrer les récoltes, les propriétaires durent en offrir la moitié à ceux qui viendraient les ramasser pour eux. J'ai su qu'en 1863 un paysan propriétaire était parvenu, avec sa famille, à ramasser huit mille livres de coton, qu'il avait vendu douze mille cinq cents francs, rémunération inaccoutumée pour lui. Un pareil bénéfice aurait pu avoir une influence considérable sur la prospérité du pays, s'il y avait eu la quantité de bras nécessaires pour profiter de cette bonne occasion. Les industrieux furent en petit nombre, et beaucoup de propriétaires durent laisser sur les plants une partie de leur récolte.

Quand les prix furent montés à trois ou quatre fois la valeur primitive, le gouvernement abolit les primes et mit une taxe de dix centimes par livre, à laquelle il dut renoncer, lors de leur avilissement, en 1865. Depuis que le coton est retombé aux anciens prix, sa culture a été très-abandonnée, et, on a cherché des bénéfices plus sérieux, en faisant de la culture maraîchère. En raison des vicissitudes qui agitent si souvent le pays, il n'est pas probable que ce produit devienne de nouveau un article d'exportation considérable.

Les Français accordaient peu d'importance à la production du cacao, dont l'exportation ne montait qu'à 600,000 livres en 1789. Cette quantité minime diminua encore, et, en 1821, la douane n'en vit passer que 264,792 livres. Depuis, les récoltes ont été très-variables, et les exportations se sont accrues graduellement jusqu'à 2,217,769 en 1863 et 2,729,853 livres en 1881.

Le cacao pousse principalement dans la partie la plus à l'ouest, au delà de Jérémie, pays que l'on visite rarement, et dont la population est réputée la plus barbare de l'île. Lors de la période française, le tabac n'était pas mentionné parmi les exportations ; on ne le voit apparaître dans les rapports qu'à l'époque où la partie dominicaine était réunie à la République haïtienne. Sa production ne répondait, d'ailleurs, qu'aux besoins de la consommation intérieure; il provenait principalement du Fond-aux-Nègres.

Le bois de teinture se trouve dans tout le pays : c'est un article d'exportation fort important.

Haïti ne produit rien d'autre que l'on puisse qualifier articles de commerce; les paysans cultivent beaucoup de produits maraîchers, de riz et de maïs, mais pas assez, pourtant, pour suffire complétement à l'approvisionnement des marchés. Les bananes à cuire fournissent une récolte importante, car elles tiennent lieu de pain, dans l'alimentation journalière du peuple. Le pays est riche en arbres à fruits; on y trouve principalement le manguier, l'oranger et l'avocatier. Le fruit de ce dernier, appelé poire d'alligator, réussit parfaitement, mais la mangue est inférieure, sauf

dans un petit nombre de localités, et ne peut être comparée à celle qui pousse à la Jamaïque.

Les légumes d'Europe abondent sur les marchés de la capitale; ils poussent dans les montagnes, derrière la Coupe, l'ancienne résidence d'été des habitants de la ville. Quand j'y demeurais, je me promenais souvent dans la campagne, au pied du fort Jacques, situé à six mille pieds d'altitude; j'y voyais de nombreux vergers remplis de pêchers, bien négligés, il est vrai, et couverts de mousse, à l'exclusion presque complète de feuilles et de fruits. Les quelques pêches que l'on y trouve sont généralement cueillies avant maturité, à cause des habitudes de pillage des paysans. Ce n'est que bien rarement que l'on trouve au marché des pommes et des noix, et encore n'est-ce qu'en fort petite quantité.

Il n'y a que peu de chose à dire sur les animaux domestiques. Les chevaux, d'origine espagnole, sont presque tous petits, mais ils supportent bien la fatigue. Les mulets et les ânes sont nombreux, car le besoin de posséder des bêtes de somme est général. Les bestiaux viennent de la partie dominicaine de l'île ; on les utilise beaucoup comme bêtes de trait.

Ordinairement le marché est approvisionné de viande de bœuf de bonne qualité. Il y a grande abondance de moutons et de chèvres de race inférieure. Les porcs errent en liberté et sans soin ; ils sont généralement assez maigres, pour que l'on ait pu reprocher aux Haïtiens de n'avoir jamais su engraisser un pourceau. Les volailles sont, ordinairement, de médiocre qualité, et deviennent plus rares qu'autrefois.

COMMERCE.

Pendant bien des années, Haïti a fait avec l'Europe et l'Amérique un commerce fort étendu, qui aurait, cependant, pu être quatre fois plus considérable, si les habitants avaient déployé la moindre industrie.

A l'époque coloniale, les exportations annuelles s'élevaient entre 150 et 200 millions; elles montaient même, en 1790, à environ 275 millions, avec une population moins nombreuse, tandis que depuis l'indépendance, elles n'ont pu dépasser 58 millions. Nonobstant les guerres étrangères, les luttes civiles, les révolutions et les conspirations incessantes qui ont bouleversé le pays, presque annuellement, la production du sol est si considérable, que l'on ne constate pas de diminution permanente sur ce dernier chiffre et, par suite, sur les importations.

Voici le tableau des exportations en 1835, à l'époque où l'île entière faisait partie d'Haïti :

Café.	48352371	livres.	22043680	francs.
Bois de teinture. . .	13293737	»	279620	»
Coton.	1649717	»	800770	»
Tabac.	2086600	»	405184	»
Cacao.	397321	»	154286	»
Bois d'acajou.	5413316	pieds.	1313819	»
			25000000	francs.

La dernière année pour laquelle la statistique se rapporte à l'île entière est 1842. M. Madiou, dans son important ouvrage intitulé *Histoire d'Haïti* (1er vol.,

page 31), donne les quantités exportées pendant les années 1842 et 1845, mais sans en préciser la valeur :

1842

Café.	40759064	livres.
Coton.	880517	»
Bois de teinture.	19563147	»
Tabac.	2518612	»
Cigares.	700000	unités.
Acajou.	40096716	pieds.

Quelques articles divers, de peu d'importance, complètent cette liste. On remarquera, dans le compte rendu pour 1845, que le tabac disparaît au moment même où Saint-Domingue se sépare d'Haïti. M. Madiou établit qu'il se consomme dans le pays environ cinq millions de livres de café, ce qui paraît une estimation bien faible, en considération de la prodigalité avec laquelle on s'en sert. Il assure qu'il en passe, en outre, une vingtaine de millions de livres en contrebande. Pendant mon séjour, on comptait que la fraude représentait de 15 à 20 pour 100 des exportations officielles. Cela dépendait beaucoup, il faut le dire, du caractère des gens au pouvoir.

1845

Café.	41002571	livres.
Coton.	557480	»
Bois de teinture et autres.	68181588	»
Acajou.	7904285	pieds.

Les autres bois consistent principalement en gaïac et en essences diverses. Il est étonnant qu'il ne soit pas fait mention du cacao.

On verra, dans les derniers tableaux, que l'acajou est en décroissance; cela provient de ce que les coupes voisines de la côte commencent à s'épuiser. Au contraire, les bois de teinture augmentent; c'est que leur exploitation est le travail qui convient le mieux au nègre, qui peut s'y livrer à bâtons rompus, sans être astreint à un labeur continu. Peut-être les tableaux suivants paraîtront-ils superflus : je les donne pourtant, parce qu'ils indiquent l'influence du gouvernement comparativement régulier sous lequel Haïti a joui de dix années sans troubles civils fréquents et sans complications étrangères. Pendant cette période, rien n'arrêtait le développement des affaires, auxquelles, au contraire, la guerre civile des États-Unis donnait une impulsion considérable.

1859

Café	41712106	livres.
Bois de teinture	88177600	»
Coton	938056	»
Cacao	1397364	»
Acajou	2690044	pieds.

1860

Café	60514289	livres.
Bois de teinture	104321200	»
Coton	668735	»
Cacao	1581806	»
Acajou	2264037	pieds.

1861

Café	45660889	livres.
Bois de teinture	105757050	»
Coton	1139439	»
Cacao	1304561	»
Acajou	1659272	pieds.

1862

Café	54579059	livres.
Bois de teinture	167005650	»
Coton	1473853	»
Cacao	1743853	»
Acajou	2441887	pieds.

1863

Café	71712345	livres.
Bois de teinture	116669400	»
Coton	2217769	»
Cacao	2338400	»
Acajou	2016557	pieds.

1864

Café	45168764	livres.
Bois de teinture	153235100	»
Coton	2237594	»
Cacao	1399941	»
Acajou	2369501	pieds.

Du temps de Soulouque, il était impossible d'avoir des renseignements exacts, à cause des difficultés incessantes créées au commerce et des monopoles. Le siége du Cap-Haïtien en 1865, les désastres qui le suivirent en 1866, la chute de Geffrard en 1867, enfin la guerre civile, en 1868 et 1869, troublèrent profondément le commerce, et ne permirent pas de tenir de statistiques.

Le dernier document commercial qui soit venu à ma connaissance est celui de 1880 :

Café	55562897	livres.
Bois de teinture	321729801	»
Cacao	2729853	»
Coton	957962	
Sucre	2397	»
Acajou	71478	pieds.

M. Mackensie, qui était consul général à Haïti, en 1826 et 1827, a dressé un tableau du commerce de l'île entière, pour 1825.

IMPORTATION.

			Tonnage.	Valeur des cargaisons.
374	bâtiments	américains.	39199	9794600 francs.
78	»	anglais. . .	11952	7286400
65	»	français . .	11136	3817025
17	»	allemands.	3185	2148775
18	»	divers. . . .	1328	254050
				23300850

Il faut remarquer la grande quantité de navires américains et l'importance de leurs cargaisons.

En 1864, le nombre des navires à voiles anglais s'élevait à 281, représentant 41,199 tonneaux, et celui des navires à vapeur à 74, tandis que le pavillon américain ne comptait plus que 88 bâtiments à voiles, pour 16,316 tonneaux, et deux navires à vapeur. Cette modification, qui n'était que nominale, doit être attribuée à ce que les armateurs américains avaient fait passer leurs navires sous le pavillon britannique, en apprenant les ravages faits par l'*Alabama*.

En 1877, le tonnage des bâtiments entrés dans les trois ports principaux, Port-au-Prince, Port-Haïtien et les Cayes, était réparti comme il suit :

Pavillons.	Tonnage.
Anglais.	184331
Français.	91562
Allemand	80561
Américain.	22340

Il faut noter que les Anglais, les Français et les Al-



lemands emploient des bâtiments à vapeur, qui ont des ports d'escale dans l'île, tandis que les Américains envoient, à eux seuls, les deux cinquièmes des navires à voiles.

En 1863, les importations s'élevaient à 44073800 fr., et en 1864 à 51133325. Les États-Unis tenaient alors la première place avec 19068100 et 24856650 fr. de marchandises consistant en vivres et en planches, comme toujours. L'Angleterre venait ensuite pour 12590650 et 15665600 francs; puis la France pour 6493675 et 6844450 francs. Il se produisit, pendant ces deux années, une grande diminution dans la production des denrées alimentaires du pays, due en grande partie à l'extension de la culture du coton; ce fut la cause d'une augmentation considérable dans la quantité des vivres importés des États-Unis. Les exportations de 1863 et 1864 ont été évaluées à 61450000 et 47375000 francs. Une telle diminution d'une année à l'autre provenait de l'infériorité de la récolte du café et de la baisse du prix des produits. La valeur des principaux articles avait varié comme il suit :

Articles.	1863 fr. c.	1864 fr. c.
Café, par 100 livres.	61, 60	56, 25
Bois de teinture, par 1000 livres.	28, 40	22, 25
Coton, par livre.	1, 65	2, 50
Cacao, par 100 livres.	36, 65	32, 50

PRIX ACTUELS.

Récemment, les prix ont éprouvé une baisse sans précédents. A l'automne de 1882, le café est tombé

jusqu'à 20 francs les 100 livres, pour ne se relever ensuite qu'à 30 francs, et tous les autres produits ont éprouvé des dépréciations analogues.

En 1876, le total des importations a été de 55750000 fr., et celui des exportations de 55000000 fr.

En 1877, on a importé pour 42370000 et exporté pour 39855000 fr., quantités inférieures à la moyenne.

Voici le tableau des importations dans la capitale en 1877. Il indique une modification dans la position des différents pays qui y ont contribué.

Angleterre......	15497500	francs.
États-Unis......	2755000	»
France........	2577500	»
Allemagne......	922000	»

Dans les petits ports, le commerce des États-Unis était relativement plus favorisé. Aux Cayes, par exemple :

États-Unis.....	2979172	francs.
Angleterre......	23692	»
France........	22030	»
Allemagne......	1715	»

Une partie de ces importations américaines consistait en objets de transit manufacturés en Angleterre. Nous tenions la première place pour les étoffes en pièces et pour le fer, tandis que les cinq sixièmes des importations des États-Unis consistaient en farines, porc salé et autres denrées. Les Haïtiens sont Français par le goût, mais le bon marché des produits de Manchester permet à nos importations de soutenir la concurrence.

Le principal objet d'exportation, le café, est dirigé

vers les ports de France; sa qualité y est mieux appréciée que dans les autres pays, et, de plus, son bon marché le recommande au gouvernement français pour l'usage de l'armée.

Étant à Port-au-Prince, j'attirai l'attention du secrétaire d'État des affaires étrangères sur le désaccord qui existait entre les comptes qu'il publiait et ceux de notre conseil de commerce. Nous estimions, pour toute l'île, nos exportations à 29081850 pour 1865 et à 35635050 pour 1866. La part de Saint-Domingue était minime; et pourtant la douane haïtienne ne reconnaissait que la moitié de nos envois. L'évaluation anglaise aurait donc été trop forte, si la fraude ne s'était exercée sur une vaste échelle à Haïti.

Les importations des États-Unis ont considérablement baissé depuis 1864, ce qui implique que les paysans ont produit plus de plantes alimentaires, et consommé une bien moins grande quantité des denrées importées.

FINANCES.

Comme dans la plupart des républiques américaines, le revenu de l'État d'Haïti se compose surtout des produits de la douane. On dit que le peuple ne supporterait pas d'impôts directs, et, en conséquence, le gouvernement ne compte que sur les droits d'importation et d'exportation. La lourde dette dont la France a imposé le payement à Haïti, il y a une soixantaine d'années, a été la cause principale de ses embarras financiers.

La mission du baron de Mackau, envoyé en 1821 par Charles X, avait pour objet une reconnaissance incomplète de la République, sous la condition de donner cent cinquante millions de francs d'indemnité aux anciens colons; cette somme, de beaucoup supérieure à ce que l'île pouvait payer, devait être acquittée dans le court délai de cinq années. Il est incompréhensible que le président Boyer ait pu souscrire à un engagement aussi onéreux. Bien que l'indemnité ait été subséquemment réduite à quatre-vingt-dix millions, cinquante-huit ans se sont écoulés, et un reliquat reste encore à solder.

En 1825, la République avait contracté un emprunt de trente millions à Paris, pour effectuer le premier payement qui, pourtant, n'avait pas été complétement versé. Cette transaction pesa lourdement sur le pays, au grand détriment de tous les intérêts et spécialement de ceux de l'agriculture, car il fallut rétablir des

droits d'exportation considérables, et créer du papier-monnaie.

Les importations sont taxées d'environ 30 pour 100 de la valeur, tandis que les exportations sont frappées d'une somme variable selon les besoins du moment, par quantité de café. Le rapport du major Stuart pour 1877 entre dans beaucoup de détails intéressants. Je n'en donnerai que les résultats généraux. Je ferai d'abord observer que presque tous les articles sont assujettis aux droits, et que ces droits sont aussi élevés que possible.

La progression des revenus d'Haïti prouve une fois de plus que la population a considérablement augmenté. Il est inutile d'examiner les budgets de toutes les années. En 1821, avant la réunion avec Saint-Domingue, les recettes étaient, selon Mackensie, de 3570691 piastres et les dépenses de 5461993 (environ 19281700 et 18694700 francs). Ces sommes devaient comprendre quelques recettes et quelques dépenses exceptionnelles, car le revenu total de l'île, en 1825, n'était que de 2421572 piastres, soit, à peu près, 13076596 francs.

Boyer, malgré l'honnêteté de son administration et le calme de sa longue présidence, put seulement payer à la France des sommes considérables, et laissa le trésor obéré. Ce président eut le tort de créer le papier-monnaie et de mettre en circulation 2500000 piastres de plus qu'il n'en retira, ce qui fit baisser le change du pair, qui est de 16 piastres au doublon, à 40. Après Boyer, vint la période des révolutions, et, par conséquent, celle du déficit et des fortes émissions de papier-

monnaie. En quatre ans, le change tomba à 60 piastres au doublon. L'époque de Soulouque fut la plus désastreuse pour les finances : chaque année, il émettait tant des millions de dollars de papier, que le cours baissa jusqu'à 289 dollars de papier au doublon. L'année 1849 n'en vit pas créer moins de 4195400, pour faire face aux dépenses de l'établissement de l'empire.

Le budget de 1848, dernière année de la République, est nominalement très-modeste ; le change était, à cette époque, de 25 piastres pour une livre sterling ; la piastre papier représentait donc environ un franc.

Voici, en francs, le tableau de ce budget :

Armée	3232225	francs.
Intérieur	770375	»
Finances, affaires étrangères	668800	»
Justice, instruction publique et cultes.	303375	»

Mais, comme dans le cours de l'année on émit 2200000 dollars de papier, il est probable que ce budget n'était pas en équilibre.

Voici le budget pour l'année de la proclamation de l'Empire ; le change était de 40 piastres papier pour une livre sterling ou pour 25 francs.

Armée	3810216	piastres papier ou	2381375	francs.
Intérieur	735937	»	459950	»
Finances, etc.	2237389	»	1398350	»
Justice, etc.	309293	»	193300	»
	7092835	»	4432975	»

Ces budgets ne méritent qu'une confiance limitée, car ils ne représentent pas les dépenses réelles.

Quand on examina les comptes, après la chute de Soulouque, on trouva que, sur le monopole du café

seul, dix millions avaient été détournés pour l'Empereur, quelques-uns de ses ministres et ses favoris. Les sommes relativement considérables de 1000000, 500000 et 300000 dollars avaient été prises à diverses occasions, sans indication de destination. Pendant l'empire, la circulation du papier augmenta, au total, de 28000000 piastres.

En juin 1863, le général Dupuy, ministre des finances, publia un état très-net de la situation. Il restait encore 35900000 à payer à la France. Les droits de douane avaient produit :

En 1860.....	12791650	francs.
1861.....	11583325	»
1862.....	14150000	»
Petites taxes..	658525	»

DÉFICITS.

En 1859.....	756900	francs.
1860.....	897600	»
1861.....	2029825	»
1862.....	2037075	»

Ces sommes ont été calculées d'après les quantités de papier-monnaie émises pour y faire face, mais, à la clôture de l'exercice pour l'année 1862, il y avait en caisse 1995850 fr.

Le budget de 1863-1864 a été arrêté comme il suit :

DÉPENSES.		RECETTES.	
Finances.......	1694400 fr.	Douanes.....	14101250 fr.
Affaires étrangères.	4295700	Petites taxes...	618125
Guerre........	3459025		
Intérieur.......	4292300		
Instruction publique	1120625		
Justice et culte...	692850		
	15554900 fr.		14719375 fr.

Le déficit fut couvert par une augmentation de 10 pour 100 sur les droits de douanes.

Les finances furent mieux administrées sous la présidence de Geffrard que du temps de Soulouque. Cependant des millions de dollars disparurent sans laisser de traces, et sans que personne pût dire ce qu'ils étaient devenus. On soupçonna trois généraux, deux mulâtres et un noir, de s'en être approprié la plus grande partie.

Quand Geffrard, contraint de donner sa démission, s'embarqua, je ne crois pas qu'il emportât plus que les économies qu'il avait pu faire sur son traitement. De tous les présidents que j'ai connus, il est certainement celui qui sût tenir avec le plus de dignité sa position de chef du pouvoir.

Durant la guerre civile que soutint Salnave pendant trois ans, l'État et les insurgés créèrent une telle quantité de papier-monnaie que le dollar d'argent en valait trois mille de papier. Le gouvernement suivant retira ces billets de la circulation, en donnant un pour dix de ses propres billets.

Le général Nissague-Saget commença par bien administrer les finances ; mais quand le fâcheux élément des noirs du Sud entra dans ses conseils, la malversation fut de nouveau à l'ordre du jour. Sous cette présidence, le système de circulation monétaire fut profondément modifié ; tout le papier-monnaie fut retiré et remplacé par des dollars d'argent américains, moyennant une de ces nouvelles pièces contre trois cents. Cette mesure fut vivement critiquée avant et après, comme contraire aux intérêts du pays. Cepen-

dant, en somme, la balance des arguments était en faveur de la circulation métallique.

Le président Domingue ne prit aucune mesure pécuniaire honnête. Il agissait de façon à complaire aux désirs de Septimus Rameau, qui fit contracter en France un emprunt, dont la plus grande partie fut partagée entre les amis du ministre, avec une audace qui étonna les Haïtiens eux-mêmes.

La Chambre des députés voulut feindre d'ignorer cette désastreuse transaction; mais sur la réclamation des agents français, le gouvernement de Boisrond-Canal qui vint ensuite fut bien obligé de s'en occuper et de la reconnaître officiellement.

Nous avons le détail des recettes et des dépenses pour 1876 et 1877. Le total des droits de douane et des autres recettes s'élevait à 20147600 fr., les dépenses à 20118425 fr., comprenant 5071900 fr. pour l'amortissement. L'armée et la marine ne figuraient que pour 4189200 fr., et l'instruction publique était en augmentation à 2056125 fr. Dans le budget de Soulouque de 1849, la justice, l'instruction publique et le culte n'étaient portés que pour 193300 fr.

BUDGET POUR 1876-1877.

Finances et commerce. . .	2238950	francs.
Affaires étrangères.	1167850	»
Guerre et marine.	4189200	»
Intérieur et agriculture. .	2798275	»
Justice.	902375	»
Instruction publique. . . .	2056125	»
Culte.	314650	»
Caisse des communes. . .	1879000	»
Amortissement.	5071900	»
	20618325	francs.

Le dernier budget parvenu à ma connaissance est celui de 1881 ; en voici le tableau :

Finances et commerce.	1690250	francs.
Affaires étrangères. . .	1223850	»
Guerre.	5370925	»
Intérieur.	7472825	»
Justice	1364125	»
Instruction publique. .	2875925	»
Culte.	346875	»
	20344775	francs.

Il n'est pas fait mention des recettes destinées à subvenir aux dépenses.

Dans les premiers jours de l'indépendance, la circulation monétaire se composait de pièces étrangères, en or ou en argent, et de menues monnaies très-inférieures de forme et de qualité, fabriquées dans le pays. En 1826, Boyer, pressé par ses engagements envers la France, créa du papier-monnaie de diverses valeurs qui, n'étant pas remboursable, tomba bientôt dans la proportion de 2 1/2 à 1. Nous avons vu comment, les gouvernements subséquents continuant le même système, cette dépréciation devint de 4 1/2 à l'avénement de Soulouque, puis de 18 en 1858, à la suite des émissions immodérées faites à l'occasion de son élévation au trône impérial.

Le général Dupuy ayant mis un peu d'ordre dans les finances, la proportion se releva à 15 1/2, pour retomber à 17 après les troubles de 1865. Enfin, le gouvernement de Salnave et les troubles qui en furent la conséquence firent encore descendre le papier-monnaie, comme les assignats de la Révolution française, d'abord à 30 pour 1, en 1867, puis à 3000, en 1869.

Les émissions du gouvernement de Salnave étaient si discréditées, qu'à un moment le dollar d'argent en valait 6500 de papier.

Enfin, depuis le remplacement du papier par l'argent, sous Nissague-Saget, les dollars américains et leurs fractions, avec l'aide d'une grande quantité de monnaies de cuivre, ont suffi à tous les besoins. Actuellement, on frappe un dollar haïtien particulier, dans le but apparent d'empêcher l'exportation du numéraire; c'est un expédient de peu de valeur, l'expérience en a donné la preuve.

La création d'une sorte de banque nationale, fondée pour une grande part par des Français, remonte à quelques années. Ses opérations ne semblent pas, jusqu'à présent, avoir beaucoup contribué à développer la prospérité du pays. Cependant, comme elle jouit d'un droit de contrôle sur les recettes des impôts, il est possible qu'il en résulte plus d'honnêteté dans la perception. Malgré cela, je doute que les fondateurs aient fait un placement avantageux.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

PARIS. TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

22



HE SEVEN
ROTHERS
Ft Santana
Mancantillo Bay
Present Boundary
Hincha
Banica
19°
19°
D O M I N G O

En vente à la même Librairie :

EN ALLEMAGNE. *La Prusse et ses annexes.* Le pays, les habitants, la vie intérieure, par Félix NARJOUX. Un vol. in-18, illustré de seize dessins par l'auteur. Prix. . . . . 5 fr.

EXPÉDITION DU « *RODGERS* » A LA RECHERCHE DE LA « *JEANNETTE* » ET RETOUR DE L'AUTEUR PAR LA SIBÉRIE, par William H. GILDER, membre de l'expédition, correspondant du *New-York Herald*, traduit de l'anglais par J. WEST, capitaine de frégate en retraite. Ouvrage orné de gravures et d'une carte. Un volume in-18. Prix. . . . . . . 4 fr.

L'AUSTRALIE NOUVELLE, par E. MARIN LA MESLÉE, avec préface de L. SIMONIN. Un vol. in-18, avec gravures. . 4 fr.

AUSTRALIE, *Voyage autour du monde*, par le comte DE BEAUVOIR. 14e *édition*. Un vol. in-18, avec cartes et gravures. 4 fr.

MER ROUGE ET ABYSSINIE, par DENIS DE RIVOYRE. Un volume in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50

PROMENADE DANS L'INDE ET A CEYLAN, par E. COTTEAU. Un volume in-18, avec carte spéciale. Prix. . . . . 3 fr. 50

EXCURSIONS AUTOUR DU MONDE : *Les Indes, la Birmanie, la Malaisie, le Japon et les États-Unis*, par le comte DE ROCHECHOUART. Un vol. in-18, avec gravures. Prix. 4 fr.

LE CAUCASE ET LA PERSE, par E. ORSOLLE. Un vol. in-18, avec carte et plan. Prix. . . . . 4 fr.

INDE ET HIMALAYA, Souvenirs de voyage, par le comte E. GOBLET D'ALVIELLA. 2e *édition*. Un vol. in-18, avec carte et gravures. Prix. . . . . 4 fr.

LE MAROC. Voyage d'une mission française à la cour du sultan, par le Dr A. MARCET. Un vol. in-18. Prix. . . . . 4 fr.

UNE MISSION EN ABYSSINIE ET DANS LA MER ROUGE (23 août 1859 — 7 mai 1860), par le comte Stanislas RUSSEL, préface de M. Gabriel CHARMES. Un vol. in-18. . . . 3 fr. 50

NOTES D'UN GLOBE-TROTTER, *Course autour du monde.* De Paris à Tokio, de Tokio à Paris, par Émile D'AUDIFFRET. Un volume in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50

AUX PAYS DU SOUDAN. Bogos, Mensah, Souakim, par DENIS DE RIVOYRE. Un vol. in-18, avec carte et grav. . . 4 fr.

UNE VISITE A KHIVA. Aventures de voyage dans l'Asie centrale, par Fred. BURNABY. Traduit de l'anglais. Un vol. in-18, avec cartes. Prix. . . . . 4 fr.

EN ASIE CENTRALE : *De Moscou en Bactriane*, par Gabriel BONVALOT. Un vol. in-18, avec gravures. Prix. . . . . . 4 fr.

EN ASIE CENTRALE : *Du Kohistan à la Caspienne*, par Gabriel BONVALOT. Un vol. in-18, avec carte et grav. . 4 fr.

PARIS. — TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

